This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stephan Spaulding Mem
Nijhoff
6-11-62
2v.
SS 5077

In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

534

MÉMOIRES CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE DIEPPE,

ET A CELLE

DE LA NAVIGATION FRANÇOISE;

AVEC un Recueil abrégé des Priviléges de cette Ville.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez DESAUGES, Libraire, rue St Louis du Palais.
A ROUEN, Chez RACINE, Libraire, rue Ganterie.
A DIEPPE, Chez DUBUC, Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

MÉMOIRES CHRONOLOGIQUES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE DIEPPE,

ET A CELLE

DE LA NAVIGATION FRANÇOISE:

Avec un Recueil abrégé des Privileges de cette Ville.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez DESAUGES, [illegible]

A ROUEN, Chez RACINE, [illegible]

A DIEPPE, Chez DUBUC, [illegible]

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre Mgr le Garde des Sceaux, le Manuſcrit intitulé; *Mémoires Chronologiques pour ſervir à l'Hiſtoire de Dieppe, & à celle de la Navigation Françoiſe; avec un Recueil abrégé des Priviléges de cette Ville*, & je n'y ai obſervé rien qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Donné à Paris, le 21 Mars 1783.

PHILIPPE DE PRÉTOT,
Des Académies d'Angers & de Rome.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amés & Féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé le ſieur JOSEPH DUBUC, Imprimeur à Dieppe, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, un Ouvrage intitulé; *Mémoires Chronologiques, pour ſervir à l'Hiſtoire de Dieppe, & à celle de la Navigation Françoiſe, avec un Recueil des*

Priviléges de la Ville de Dieppe, s'il Nous plai-
soit lui accorder nos Lettres de Privilége pour
ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant
favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons
permis & permettons par ces Présentes, de faire
imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon
lui semblera, & de le vendre, faire vendre
& débiter par tout notre Royaume ; pendant
le temps de dix années consécutives, à compter
de la date des Présentes. FAISONS défenses
à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes,
de quelque qualité & condition qu'elles soient,
d'en introduire d'impression étrangère, dans aucun
lieu de notre obéissance; comme aussi d'im-
primer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre,
débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, sous
quelque prétexte que ce puisse être, sans la
permission expresse, & par écrit, dudit Expo-
sant, ses hoirs ou ayant cause, à peine de saisie
& de confiscation des Exemplaires contrefaits,
de six mille livres d'Amende, qui ne pourra
être modérée pour la première fois, de pa-
reille Amende & de déchéance d'état, en cas de
récidive, & de tous dépens, dommages &
intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil
du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons :
A LA CHARGE que ces Présentes seront enre-
gistrées tout au long, sur le Registre de la
Communauté des Imprimeurs & Libraires de
Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que
l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre
Royaume & non ailleurs, en beau papier &
beaux caractères, conformément aux Régle-
ments de la Librairie, à peine de déchéance du
présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente,
le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impres-
sion dudit Ouvrage, sera remis dans le même
état où l'approbation y aura été donnée, ès
mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde
des Sceaux de France, le sieur HUE DE
MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres;
qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires
dans notre Bibliothèque publique, un dans celle

de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le sieur de MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Présentes : DU CONTENU desquelles vous MANDONS & Enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR.

Donné à Paris, le deuxième jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-trois, & de notre Règne le dixième.

PAR LE ROI, en son Conseil :

LE BEGUE, *avec Paraphe.*

Regiſtré sur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 2897, F° 895, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre, les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 4 Juin 1783.

LE CLERC, *Syndic.*

AUX CITOYENS DE DIEPPE.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Je comptois vous présenter ces Mémoires, *sous les auspices d'un de nos plus méritants & vertueux Citoyens. J'aurois été d'autant plus flatté qu'il m'eût accordé cette faveur, que ma vanité auroit tiré parti de l'amitié dont il m'honore depuis plus de trente ans ; mais sa modestie m'en a refusé la satisfaction. Cet exemple est une leçon dont j'ai profité, en retirant mon nom du frontispice de ces* Mémoires. *Peut-être est-ce mieux servir mon amour-propre. En effet, je sens*

que cet Ouvrage manque de ce ſtyle heureux, qui donne aux choſes paſſées, la chaleur de la vie; & je n'ai l'honneur, MES CHERS CONCITOYENS, *de vous préſenter que des matériaux qui pourront ſervir à une meilleure plume, pour faire l'hiſtoire de notre Ville.*

Le bombardement de Dieppe, en 1694, nous a privé d'une grande partie de nos archives, & des titres & notes de familles, qui auroient pu aider à détailler les faits. J'ai été obligé de me reſtreindre à travailler d'après les Manuſcrits de MM. Étancelin, Dablon, Gouïe & Aſſéline, qui vivoient dans les ſeizième & dix-ſeptième ſiècles, & de M. Guibert, qui étoit un des Prêtres des plus vénérables & le plus âgé de notre Ville. Ainſi je n'ai d'autre mérite, que celui de la critique des faits, de la vérification de leurs dates, & de l'ordre ſous lequel je vous donne ces Mémoires.

c'est du propre !

Il eſt étonnant qu'aucun de nos Ci-

toyens de l'autre siècle, qui avoient tous les secours & les titres que l'incendie nous a enlevés, n'ait pas rendu publiques les expéditions maritimes de nos ancêtres: cet Ouvrage eût guidé l'Historien de la Navigation Françoise.

MES CHERS CONCITOYENS, je vous présente de grands modèles. Si je n'ai pas rendu les glorieuses actions de vos ancêtres, avec l'énergie qu'elles méritent, je crois néanmoins vous en avoir fait appercevoir les principes. Vos pères n'ont dû leur gloire qu'à leur amour pour leurs Souverains, qu'à la réunion de leurs volontés en une seule, qui n'avoit pour objet, que le plus grand bien de la Patrie & la gloire de leur Ville. Enfin, jamais ils n'ont ambitionné d'être nommés aux Offices Municipaux; mais à se rendre tels, que les gens de bien trouvassent de la satisfaction à en remplir les fonctions.

MÉMOIRES

MÉMOIRES CHRONOLOGIQUES.

ÉTAT des lieux avant & lors de la fondation de Dieppe; son origine & son accroissement.

L'ORIGINE de Dieppe remonte à Charlemagne. Mais, avant de parler des circonstances qui fixèrent l'attention de ce Prince sur la baie qu'occupe aujourd'hui cette Ville, il convient d'éclaircir un point de géographie, qui ne paroît pas avoir été jusqu'ici suffisamment examiné.

Le pays de Caux, où Dieppe est situé, n'étoit, avant & depuis Clovis, qu'une vaste forêt, dont celles d'Eavy,

d'Arques, du Eslet ou Erlet, de Bray, d'Eu, qui existent encore aujourd'hui, étoient autant de portions qui n'ont pas été défrichées, comme le surplus l'a été successivement, & de proche en proche.

Les Romains, pour faire respecter leur conquête par les peuplades livrées principalement à la pêche & à la chasse, qui existoient dans cette grande forêt, y élevèrent, à une lieue & demie, près de la mer, un Fort, qu'ils appellèrent *Arelanum* : dénomination qui servit aussi à désigner cette vaste forêt.

Ce fut pour se retirer dans ce Fort, que Clotaire, un des fils de Clovis, poursuivi par Childebert son frère, & par Théodebert son neveu, s'enfonça dans cette forêt d'*Arelanum*; il étoit même à quatre lieues ou environ de son but, lorsqu'il désespéra d'y arriver à temps. La crainte d'être surpris, lui fit suspendre sa marche; il assit son camp où il se trouvoit, &, pour en défendre les approches, il fit abattre beaucoup d'arbres.

C'est ici que les Auteurs ne sont pas d'accord; ils varient sur le lieu où s'arrêta le Prince; les uns le placent dans la forêt d'Orléans, & les autres dans

celle de Brotone (1). Tous se trompent. La preuve en est sensible, si, en raisonnant d'après Grégoire de Tours, on ne peut s'empêcher de croire que la forêt d'*Arelanum* couvroit autrefois le pays de Caux; car il est évident que celles d'Orléans & de Brotone n'y sont pas situées, puisque la première en est à une distance qui ne permet pas d'en douter; & la seconde, ainsi que le Roumois, dont elle fait partie, en est séparée par la Seine.

Ce n'est, en effet, que par le signalement laissé par cet historien, qu'on peut reconnoître le terrein où campa Clotaire. Les principaux renseignements que cet Auteur nous a transmis sur la situation de ce lieu, se réduisent à ceux-ci.

On l'appelloit de son temps Bellencombre, à cause du grand nombre d'arbres qui y avoient été abattus, & il étoit entre *Oromella* & le Fort d'*Arelanum*, à-peu-près également éloigné de l'un & de l'autre, & entre les rivières de Varenne & d'*Adelanum*.

(1) M. de Velly le place dans la forêt de Brotone.

Ces traits s'appliquent parfaitement au bourg fis fur la première de ces deux rivières, dans la forêt d'Eawy, à côté de celle d'Yaulne, à quatre lieues environ d'Ormefnil qui eft au-deffus, & d'Arques qui eft au-deffous. On le nomme encore aujourd'hui Bellencombre, fans qu'on puiffe affigner à cette dénomination, une autre époque, que celle de l'abattis de bois fait par Clotaire.

On prétend que le mot de Bourreau, pour défigner l'Exécuteur de la Haute-Juftice, a pris naiffance dans ce même bourg, & que delà il a paffé & s'eft répandu dans le refte de la France. Voici quelle en fut l'occafion. Richard Borel, lors de la création des fiefs, ne put obtenir celui de Bellencombre, qu'à la charge de mettre à exécution les condamnations à peines afflictives, prononcées contre les criminels du pays: il fit faire ce fervice par fes valets, & le public s'accoutuma peu-à-peu à les appeller de fon nom.

La mer couvroit encore, & découvroit périodiquement, au commencement du neuvième fiècle, un marais qui, dans une largeur proportionnée, s'étendoit jufqu'à une lieue & demi

où se trouve le Fort d'*Arelanum*, aujourd'hui Arques.

Charlemagne instruit, par les premières irruptions des peuples du Nord, en craignit de nouvelles, & voulut les prévenir : non content de créer une marine capable de protéger puissamment les côtes qu'il avoit à garder, ce Prince, dont le génie embrassoit tout, les visita en personne, & mit en état de défense, celles dont la situation pouvoit provoquer à un débarquement. Cet Empereur ayant reconnu par lui-même, que la baie occupée par le marais qu'on vient de décrire, offroit, par sa position, des facilités pour une descente, bâtit en 809, sur la falaise du couchant, un Fort destiné à en commander l'entrée, sous le nom de Berthe, porté par sa mère & une de ses filles, dont on fit bientôt, suivant l'usage du temps & du pays, Bertheville : mais cette dénomination dura peu.

La protection du nouveau Fort, les profits journaliers sur l'approvisionnement de sa garnison, & les inconvénients multipliés qui résultoient de l'éloignement de la mer, engagèrent les pêcheurs, qui jusques-là s'étoient retirés sous le Fort d'Arques, à établir leurs cabanes sous celui de Bertheville, au pied même

de la falaiſe où il étoit aſſis, & où débouchoit dans la mer, la rivière de Varenne.

Cette embouchure ſe trouvant ſouvent encombrée par les galets, que les vents avec le flux & reflux de la mer y amaſſent, la néceſſité de la vuider inſpira l'induſtrie : on imagina de poſer une digue ou barre, qu'on fermoit & qu'on ouvroit à volonté. Les eaux ainſi retenues étant lâchées, repouſſoient & écartoient, par leur impétuoſité, les galets & tout ce qui empêchoit les barques d'entrer ou ſortir librement. Delà le nom de la Barre donné au fauxbourg où elle étoit placée.

Il en eſt des villes comme des hommes ; elles ſont petites au berceau. Les huttes de ces pauvres pêcheurs, furent comme les premiers éléments de notre ville. Les malheurs de la France ne tardèrent pas à développer un germe qui promettoit ſi peu. Dès le règne du petit-fils, les craintes de l'aïeul ſe réaliſèrent. Les Normands profitèrent de la négligence de notre marine, & des établiſſements de ſûreté : ils vinrent, ſous Charles-le-Chauve, infeſter de nouveau, les côtes de Neuſtrie. Rien ne leur réſiſta, pas même le Fort de Ber-

theville. Le pays leur plut ; plusieurs s'y fixèrent. Ceux-ci s'humanisèrent avec les pêcheurs qu'ils y trouvèrent établis, & qui devinrent leurs compagnons. Tous également brigands, ils pilloient indifféremment les Anglois, les François & autres qu'ils pouvoient dépouiller, & rapportoient, avec fidélité, le fruit de leur piraterie à une masse commune, qui étoit ensuite distribuée entr'eux, avec impartialité; tant il est vrai que l'homme, même coupable des plus grandes injustices, ne peut se soustraire toujours à l'empire de l'équité, & que les excès de la dépravation n'effacent jamais entièrement les principes de la vertu gravés dans son cœur.

La violence & l'usurpation ne respectent aucun titre : les nouveaux venus substituèrent au nom de Bertheville, celui de Dyppe, dont on a fait depuis Dieppe, qui signifioit dans leur langue, *bon mouillage*.

912. Le brave Rollon une fois reconnu, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, pour le Souverain de toute la Neustrie, sentit les avantages du pays dont il étoit le maître; il fit de Dieppe son principal port, & ce fut delà, qu'en

912. 913, il envoya en Angleterre, des secours aux Danois ses compatriotes, qui tentèrent en vain la conquête de cette Isle.

Notre Ville naissante s'augmentoit tous les jours, & le nombre de ses habitants croissoit sensiblement. Se trouvant encore trop éloignés du rivage de la mer, dont ils étoient en quelque sorte les enfants, ils quittèrent les bords de la rivière, où ils s'étoient d'abord arrêtés, pour s'étendre entre les deux falaises qui forment la baie; &, dès 930,
930. ils s'établirent pour toujours, sur l'alluvion, toute composée de galets, où la Ville est encore assise aujourd'hui. Ils ne s'assujettirent à aucun Seigneur particulier : leur terrein ne relevoit que du Prince ; & la dépendance féodale, qu'ils ne connoissoient point, ne les a distraits en aucun temps, ni de la fidélité dûe au Souverain, ni de la marine, à laquelle ils se livrèrent uniquement.

Les grands succès éveillent la jalousie & avertissent la prudence de se mettre en garde. Les Dieppois comprirent que leur prospérité leur attireroit des ennemis : pour prévenir toute insulte, ils se renfermèrent dans l'enceinte d'une forte palissade & d'un large fossé. A

peine avoient-ils achevé ces ouvrages, 930.
que Lothaire, fils de Louis d'Outremer,
envia cette bicoque, & voulut l'enlever
au jeune Duc de Normandie. Il en forma
le siége; mais cette place, qui devoit
être l'exemple de la fidélité, ne voulut
point le reconnoître, comme l'avoient
fait les autres villes de la province:
elle lui opposa une résistance à laquelle
il ne s'attendoit pas; & elle fit une dé- 956.
fense si vigoureuse, que ce Prince prévit
qu'il ne pourroit, sans ruiner son armée à pure perte, continuer d'attaquer des hommes résolus de mourir plutôt que de se rendre; & il se retira, pour porter ailleurs ses armes.

CONSOLIDATION de l'Etablissement, & construction d'une Eglise paroissiale.

L'ÉTABLISSEMENT des Normands dans la Neustrie, en avoit augmenté la population; il y falloit par conséquent plus de vivres qu'auparavant. Les moines avoient déjà commencé à défricher quelques portions de la forêt d'*Arela-*

956. *num*. Les moissons abondantes que produisoient ces terreins neufs, avertirent les Normands de l'avantage qu'ils pouvoient se promettre d'un pareil travail, & ils s'y livrèrent.

Toute nation conquérante, qui n'a pas de loix positives, adopte toujours celles du pays conquis. Les Normands ne connoissoient que le gouvernement militaire, le commandement des chefs, l'obéissance des soldats : aussi les loix féodales furent-elles de leur goût. Chaque Officier Normand, établi & fixé dans les environs de cette vaste forêt, y fit défricher une étendue de terrein proportionné au nombre de sa troupe & de ses facultés : il s'en réserva la quantité qu'il jugea à propos, & en inféoda le reste à ses gens. C'est ainsi que la forêt d'*Arelanum* a été peu-à-peu défrichée en la plus grande partie, & s'est trouvé changée en une des belles & fertiles campagnes de la province, qui se nomme le Pays de Caux.

Dieppe, de son côté, prenoit une consistance d'ordre & de police, qui est le fruit ordinaire de toute association. La dureté des mœurs des premiers habitants disparoissoit, & leurs enfants prenoient insensiblement les mœurs

douces des François, avec lesquels ils commerçoient. 956.

Rollon avoit distingué sa domination, par l'énergie avec laquelle il avoit plié son peuple barbare sous l'heureux joug des loix. La bonne foi avoit succédé chez les Dieppois, à leur ancien penchant pour la piraterie : ils avoient cependant conservé leur goût pour courir les mers ; mais, en changeant son objet, ils le rendirent utile à leur propre intérêt & à celui de leur patrie.

Notre communauté étoit devenue nombreuse ; les courses avoient enrichi nos habitants, & par conséquent augmenté leurs besoins ; la pêche seule n'y pouvoit plus suffire : leur vue se tourna donc du côté du commerce maritime. Notre situation à cet égard, étoit des plus avantageuses ; la forêt nous donnoit des bois pour la construction de nos navires, & les portions qu'on en défrichoit journellement, nous fournissoient des chanvres pour leurs cordages & leurs voiles : enfin, l'industrie de quelques-uns de nos citoyens nous avoit procuré le moyen d'avoir du sel en abondance, denrée utile pour la conservation de nos poissons, & avantageuse par elle-même pour l'approvisionnement d'au-

956. tres pays qui n'en avoient point.

C'étoit dans le marais, dont nous avons parlé, que nos habitants avoient établi leurs salines. Les Seigneurs des environs ne virent pas sans jalousie, les richesses que nous tirions de ce terrein, qui avoit été de tout temps abandonné à la mer : ils prétendirent qu'il faisoit une partie de leurs fiefs ; chacun réclama celle qui avoisinoit le sien, & soutint qu'il leur en étoit dû l'hommage & des redevances. Nos citoyens s'y soumirent pour les portions limitrophes desdits fiefs, & non pour celles qui en étoient plus éloignées, qu'ils relevèrent du Roi en franc-aleu. Delà sont venues les rentes seigneuriales en sel, que plusieurs de ces prairies paient encore. Mais nos citoyens stipulèrent dans leur accord, que ces marais, qu'ils avoient mis en valeur, ne suivroient point, en cas d'hérédité, le partage exercé entre héritiers par les autres vassaux des fiefs de ces Seigneurs, qu'ils seroient partables également, ainsi que l'étoient leurs propriétés roturières dans Dieppe.

Comme cette Ville n'avoit eu pour premiers colons, que des pêcheurs & des pirates, cette société conserva long-

temps toute l'âcreté de l'écume de la mer : auſſi y trouvons-nous peu de nobles & nuls lettrés avant le règne de Charles VII. Cependant quelques jeunes-gens de la nobleſſe des environs, voulurent prendre part à la navigation ; mais nos mariniers ne connoiſſoient point les égards qui leur étoient dûs, & nos armateurs ne leur étoient pas plus favorables, parce qu'ils n'étoient guidés que par leur intérêt : il falloit que ces jeunes gentilshommes euſſent le courage de commencer leur noviciat par les plus bas poſtes, puiſqu'on ne vouloit les admettre à celui d'Officier, qu'à raiſon de leur ſavoir. Très-peu donc ſe ſoumirent à cette épreuve. Dieppe prit néceſſairement la forme du gouvernement démocratique, ſous la protection de ſon Souverain. La raiſon & l'expérience firent ſentir à la communauté, qu'elle ne pouvoit ſubſiſter ſans ſubordination, & elle choiſit parmi ſes membres, ceux qu'elle jugea les plus capables de la conduire. 956.

Ce gouvernement municipal avoit un chef chargé du commandement civil & militaire, mais ſubordonné au conſeil de la ville. Ce chef dût prendre la qualité de maire, puiſqu'on lui donne

956. cette qualification dans un acte de 1212, qui exiſte dans les archives de l'Abbaye de Foucarmont.

Cet état des choſes a duré juſqu'au quinzième ſiècle. Abandonnés, pour ainſi dire, à eux-mêmes, les Dieppois, ſous la ſauve-garde de leurs Princes, ne pensèrent qu'à étendre leur navigation & qu'à repouſſer les ennemis de leur commerce. Ils ne prirent part, ni aux guerres particulières que les Seigneurs ſe faiſoient, ni à celles des croiſades. Quant à la Religion, nos citoyens avoient des mœurs auſſi ſimples que leur foi; ils étoient bons chrétiens, ſans être ſavants. On ne voit de leur part, ni fondation de monaſtère, ni pélerinage en Paleſtine, ni épreuve par le feu, par l'eau, ou par la croix. Leurs travaux journaliers exigeoient tout leur temps; la conſtruction de leurs navires, leurs armements, leur navigation, leur commerce les tenoient dans une activité continuelle, heureuſement excluſive de toute autre inquiétude. La ſeule fondation qu'ils ont faite, prouve leur amour pour leurs ſemblables, & leurs égards pour le peuple qui compoſoit la claſſe eſſentiellement la plus nombreuſe de leur ville; c'eſt une hoſ-

pice pour les pauvres malades. Cette maison existoit dans Dieppe, dès le douzième siècle : nous en ferons un article particulier. 956.

Il paroît que quelques Bénédictins, qui, dans les dix & onzième siècles, avoient une résidence pour le service de la chapelle de S. Jean & de S. Nicolas de Caude-côte, située près de Dieppe, furent les premiers qui remplirent dans cette Ville naissante, les fonctions curiales. Ces Religieux ont continué à rendre ce service, jusques vers la fin du douzième siècle, qu'ils furent rappellés dans la maison de Sainte-Catherine-lès-Rouen, dont ils étoient profès, en exécution du Concile de Latran de 1122.

Peu d'années après que Rollon eut embrassé la religion chrétienne, ces Religieux engagèrent nos habitants à bâtir une chapelle dans leur Ville, sous l'invocation de sainte Catherine : mais la population s'étant accrue en peu de temps, cette chapelle devint insuffisante. La communauté fut donc obligée de construire une grande église ; elle travailla à cet édifice, qui ne fut achevé qu'en 980. Bâtie sur le terrein qui forme aujourd'hui le jardin du

955. Gouvernement, cette église paroiſſiale fut miſe ſous l'invocation de ſaint Remi.

CONQUÊTE de l'Angleterre, par Guillaume le Conquérant; Événements arrivés à Dieppe ſous ſes Succeſſeurs, juſqu'à Philippe-Auguſte.

GUILLAUME, fils de Robert-le-
1044. Diable, Duc de Normandie, & de la fille d'un pelletier de Falaiſe, quoique bâtard, ſuccéda au Duché de Normandie. Son père avoit fini ſes jours à Nicée en Bithynie, l'an 1044. Robert avoit pris la croix, ſuivant l'uſage du temps; mais, avant de partir pour la Paleſtine, il avoit déclaré Guillaume, ſon fils unique, ſucceſſeur de ſes Etats. Ce dernier ſe montra digne de cette élévation. Il fut obligé de commencer par ſoumettre ſa propre famille. Télo, Comte d'Arques, & Mauger, Archevêque de Rouen, fils de Richard II, & frères de Robert-le-Diable, ne voulurent point reconnoître l'autorité d'un bâtard, qui leur enlevoit une ſi

riche ſucceſſion. Guillaume obligea le 1047.
Comte de ſe ſauver dans ſon château d'Arques, l'y aſſiégea & le fit priſonnier. Le jeune Duc de Normandie ſe trouvoit trop près de Dieppe, pour ne pas s'y rendre: il y reçut l'hommage de ſes citoyens en 1047.

Ayant pacifié ſes Etats, & preſſé par les invitations d'Edouard-le-Confeſſeur, Roi d'Angleterre, Guillaume s'embarqua à Dieppe, d'où il ſe rendit à Londres: il y captiva la bienveillance d'Edouard, qui le déſigna pour ſon ſucceſſeur à la couronne d'Angleterre.

Celui-ci étant mort ſans enfants, les Anglois ſe diviſèrent ſur le choix d'un maître. Guillaume, Edgard, Atheling & Harold avoient chacun leurs partiſans; mais le plus grand nombre ſe décida en faveur du dernier.

La minorité de Philippe I, & la
régence de la France dans les mains 1066.
de Baudouin, Comte de Flandres, beau-père de Guillaume, furent des circonſtances favorables, qui aſſurèrent à ce dernier que la Normandie ne feroit point inquiétée des François pendant ſon abſence: c'eſt ce qui le détermina à ſoutenir par les armes, les droits qu'Edouard lui avoit tranſmis ſur la

1066. couronne d'Angleterre. Guillaume fit des préparatifs proportionnés à la grandeur de son entreprise : ce Prince commanda aux Dieppois d'armer tous leurs vaisseaux, pour transporter ses troupes. Ils obéirent avec joie : c'étoit pour eux une occasion de prouver leur attachement à leur Souverain & de satisfaire leur goût pour les expéditions maritimes.

Leurs navires furent les premiers arrivés dans le port désigné pour l'embarquement de l'armée. On sait que la victoire couronna Guillaume dans la plaine de Péévensé, au Comté de Sussex, en 1066.

Dieppe tira le plus grand parti de la réunion de l'Angleterre & de la Normandie, sous le même Prince. Notre port étoit celui de la province le plus à proximité des deux Villes capitales de ces Etats. Cette situation favorable, jointe au penchant décidé de ses citoyens pour la navigation, rendirent cette Ville l'entrepôt des marchandises des deux nations, & le passage ordinaire des sujets de l'une & de l'autre. Nos citoyens ont joui de ces avantages jusqu'en 1194.

1194. En cette année, Richard-Cœur-de-

Lion, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, vint pour reprendre le château d'Arques, dont Philippe-Auguste s'étoit emparé. Celui-ci étoit trop brave pour se laisser impunément enlever sa conquête; la gloire & la rivalité lui donnèrent des ailes. Richard attaqué à l'improviste, & vaincu sous les murailles du château d'Arques, se retira dans Dieppe. De son côté, Philippe voulut tirer tout le fruit possible de sa victoire : à peine Richard fut-il entré dans cette Ville, que Philippe animant l'impétuosité naturelle des François, livra des assauts d'autant plus vifs & meurtriers, que l'objet en étoit important. Les Dieppois, fidèles à leur Prince, & pour lui donner le temps de s'embarquer, défendirent leurs palissades avec la plus grande valeur : mais le troisième jour, attaqués de tous côtés en même temps, nos citoyens périrent en grande partie sur leurs fossés, qu'ils ne purent plus défendre. 1194.

Philippe-Auguste irrité de cette résistance, qui lui avoit fait manquer l'occasion de faire Richard son prisonnier, & de la perte de quantité de braves François, n'écouta plus que la

1194. vengeance. Sans égard pour la fidélité de nos malheureux habitants envers leur Souverain, ce Prince fit mettre le feu à leurs maiſons & à leurs navires, fit détruire leurs paliſſades, combler leurs foſſés, & ne laiſſa que la place où Dieppe avoit été.

Philippe ne mit aucunes bornes à ſa vengeance : il fit tranſporter dans le milieu de ſes Etats, les citoyens des deux ſexes qu'il trouva encore dans Dieppe. La grandeur d'ame de ce Roi eſt trop connue, pour ne pas penſer qu'il ne ſe détermina à cette deſtruction totale, que par raiſon de politique. En effet, notre port étoit le plus fréquenté de la province par les Anglois, qui y faiſoient paſſer leurs troupes ſur les navires que nous leur fourniſſions.

On obſerve qu'il y a lieu de croire que ce Prince fit camper ſon armée à l'endroit ſitué à une demi-lieue de Dieppe, qu'on nomme Camp de Céſar : erreur de dénomination, qui a pu venir du ſurnom d'Auguſte, donné à ce Prince ; car il ne paroît aucune indication que Céſar ſoit venu en ce lieu : à moins que Charlemagne, lors de la viſite de nos côtes, pour les prémunir contre les premières incurſions des

Normands, n'eût fait camper en cet endroit les troupes qu'il destina pour construire le Fort de Bertheville; car, à titre d'Empereur, il jouissoit de la dignité de César, ce qui en auroit pu donner la dénomination à cet ancien Camp. 1195.

L'amour naturel pour le lieu de sa naissance, que les Rois, tout puissants qu'ils soient, ne peuvent pas éteindre; la situation heureuse de notre port; le souvenir des richesses qu'on y avoit amassées, furent des motifs victorieux de la volonté de Philippe-Auguste. A peine ce Prince se fut-il retiré de notre pays, que le petit nombre de nos citoyens qui s'étoient sauvés de l'esclavage & de ses armes, vinrent pleurer sur les débris de leurs habitations; chacun s'encouragea à y élever des cabanes; enfin, l'année suivante, la paix s'étant conclue entre ces deux Princes, près de Gaillon, nos malheureux prisonniers, mis en liberté, vinrent se réunir au reste de leurs citoyens, & rebâtirent de nouvelles maisons.

Par ce traité, Dieppe & Arques furent rendus à Richard. Sensible au malheur qu'il avoit attiré sur cette Ville, ce Prince encouragea & aida les

1195. Dieppois pour la reconstruction de leurs maisons & pour celle de nouveaux navires : mais il ne coopéra point à la réédification des fortifications, & les habitants épuisés, ne purent les remettre en état. Cela n'empêcha pas la reprise de leur pêche, ainsi que de leur navigation ; &, comme le commerce a de grandes ressources, ils ne s'apperçurent plus de leur perte quelques années après. Il est vrai que la paix entre ces deux Princes ne fut pas de longue durée ; mais tant qu'on n'attaquoit pas la ville, ces guerres ne causoient point de préjudice : les deux nations n'avoient point de marine militaire, par conséquent nul obstacle pour la pêche & la navigation.

Le vrai motif qui occasionna la guerre en 1196, a trop de rapport à
1196. l'histoire de notre Ville, pour n'en pas dire quelque chose.

Richard fit travailler à la construction d'un Fort aux Andelis. Tous ses sujets applaudissoient à ce travail, parce que ce Fort devoit couvrir la haute Normandie, & mettre Rouen à couvert des Troupes Françoises, qui, en temps de guerre, faisoient des incursions jusqu'aux portes de cette capitale de la

province: mais, malheureusement, la 1196.
terre des Andelis faisoit partie du domaine de l'Archevêché de Rouen, & Gaultier, son Archevêque, traita cette entreprise d'attentatoire aux immunités de l'Eglise.

De son côté, Philippe-Auguste ne vit pas l'établissement de cette Forteresse, sans sentir l'avantage qu'elle alloit lui ôter; & il y a lieu de penser que sa politique fomentoit, sous main, les prétentions de Gaultier, puisque ce Prélat, voyant qu'on continuoit les travaux, malgré son opposition, fut assez téméraire pour interdire non-seulement son église, mais encore celles de ses Suffragants. On ne put fléchir son opiniâtreté: ni l'offre que Richard lui fit d'un échange en terres d'une valeur six fois plus considérable que celle des Andelis; ni la vue de la désolation des fidèles de la province, privés de tous secours spirituels; ni le plus grand bien de l'Etat, ne lui firent aucune impression.

Richard, plus effrayé de ces armes ecclésiastiques, qu'il ne l'avoit jamais été de celles des plus vaillants guerriers, ne vit point d'autre parti à prendre, pour faire cesser le scandale,

1196. que celui de s'en rapporter au jugement du Chef de l'Eglise. Ce Prince mit aux pieds du Saint-Siége les raisons qui l'avoient engagé à construire ce Château sur la terre des Andelis, & réitéra l'offre de l'échange avantageux qu'il avoit fait avec Gaultier. Celui-ci, de son côté, fit valoir l'injustice & la témérité prétendues de la conduite de Richard.

Le Pape Célestin III, trouva ce Prince moins injuste & moins téméraire que l'Archevêque de Rouen ne le pensoit; & il connut mieux que ce dernier, les vrais intérêts de son Eglise; car il accepta pour elle, l'indemnité offerte, & leva l'interdiction des Eglises de la province.

Au moyen de ce jugement, l'Archevêché de Rouen, par cet échange, est devenu propriétaire des moulins à bled de cette capitale, de la ville de Dieppe, de la forêt d'Alihermont, qui étoit très-étendue, & de la ville de Louviers.

La guerre recommença entre les deux Rois. Après des avantages & des pertes réciproques, ces deux rivaux de gloire s'en rapportèrent à la médiation du Pape Innocent III, qui procura

cura la paix aux deux nations épuisées. 1196.

Peu de temps après, Richard fut blessé d'un coup d'arbalêtre, qu'il reçut au siége du château de Chalus en Limosin. Son avarice lui avoit rendu croyable le rapport d'un de ses courtisans, qui lui avoit assuré qu'on gardoit dans ce Château, les statues en or d'un Empereur Romain & de toute sa famille, trouvées en creusant un champ voisin.

Ainsi périt, en 1199, ce grand 1199.
guerrier, victime de l'arbalêtre, arme meurtrière qu'il avoit mise en usage, ainsi que de son insatiable avidité de l'or, de sa crédulité & de sa téméraire intrépidité.

ÉTAT de Dieppe lors de la réunion de la Normandie à la France, & sous les successeurs de Philippe-Auguste, jusqu'au règne de Charles V.

PHILIPPE-AUGUSTE sentoit combien il étoit important, pour la tranquillité & la prospérité de son royaume, de n'avoir pas à combattre dans les Rois d'Angleterre, des vassaux plus

1199. puissants que lui. L'envie de diminuer cette puissance, l'avoit porté à soutenir toutes les guerres qu'il avoit eues avec Richard. Après la mort de ce dernier, l'occasion de pouvoir diviser la Normandie de l'Angleterre, se présenta d'elle-même, & Philippe étoit trop habile pour n'en pas profiter.

1200. Jean-sans-Terre, frère de Richard, sans égard pour la minorité d'Arthur, son neveu, fils de Geofroy de Bretagne son frère aîné, en avoit tiré parti pour s'emparer des trésors & de la couronne de Richard, ainsi que du Duché de Normandie. Le jeune Arthur réclamoit ses droits; & ils étoient du moins certains sur cette province & les autres domaines situés en France, où la représentation avoit lieu. La politique se trouvant, dans cette occurence, d'accord avec la justice, Philippe n'hésita point à prendre le parti du jeune Prince dépouillé.

Jean-sans-Terre n'avoit aucune des qualités nécessaires pour soutenir son usurpation. Il étoit, à la vérité, plein d'ambition; mais il n'avoit ni vues, ni génie pour la faire valoir. Il étoit hardi pour tenter des entreprises & pour le crime; mais sans ressource du

côté des moyens, & ſans expérience ni bravoure dans les combats. Fier & exigeant pour la moindre proſpérité ; mais bas & rampant dans le plus petit revers : enfin, il n'avoit ni la politique ni la juſtice de Henri II ſon père, ni la ſcience de la guerre, ni l'intrépidité de Richard ſon frère. 1200.

Philippe-Auguſte avoit au contraire une ame élevée, un cœur ferme, juſques dans l'adverſité, une valeur & une ſcience de la guerre, dont le ſeul Richard avoit pu lui diſputer la ſupériorité : enfin, Philippe avoit un génie prudent & actif pour le préſent, & inſtruit par le paſſé. Il étoit donc dans l'ordre des choſes, que ce dernier fît pencher de ſon côté la balance de la fortune & de la victoire, dont la valeur & la ſcience militaire de Richard, avoient ſeules pu maintenir l'équilibre.

Jean-ſans-Terre fut inſtruit de la 1202. protection que Philippe accordoit au jeune Arthur, & que celui-ci marchoit ſur Mirebau avec quelques Seigneurs François & un petit nombre de Bretons. Il comprit que tous ſes projets euſſent échoué, ſi Philippe fût parvenu à joindre Arthur dans cette place ; il y vola, ſuivi de ſon armée ; prévint Phi-

1202. lippe, & enleva Arthur, qu'il fit conduire à Falaise, & de cette ville à Rouen, où il fit mourir ce jeune & dangereux concurrent.

Une action si lâche excita l'indignation de toute la France. Philippe profita de ces premières impressions pour citer Jean à la Cour des Pairs, afin d'y rendre compte d'un crime si atroce: ce Roi n'osa y paroître, & fut condamné par Arrêt de 1202. Tous ses domaines en France furent confisqués & déclarés réunis à la couronne, dont ils étoient mouvants. En exécution de ce jugement, Philippe-Auguste se mit en possession de la Normandie, qui avoit été érigée en principauté particulière en faveur de Rollon, trois-cents ans auparavant.

Les habitants de Dieppe prirent pour les Rois de France, les sentiments d'amour & de fidélité qu'ils avoient précédemment eus pour les Ducs de Normandie. La population de cette Ville augmentoit en raison des produits de sa navigation & de son commerce. En 1250, l'Eglise de Saint Remi
1250. ne suffisoit déjà plus pour contenir la moitié des citoyens: il fallut donc construire une seconde paroisse; on choisit

pour ſon emplacement, le terrein adjacent à l'ancienne chapelle de ſainte Catherine, dont il ne reſtoit plus que les débris. Cette nouvelle Egliſe fut miſe ſous l'invocation de ſaint Jacques & de ſainte Catherine. L'on peut juger par la grandeur & la magnificence de cet édifice, du nombre des habitants qui exiſtoient dès-lors dans Dieppe, & de l'aiſance dont ils jouiſſoient. 1250.

La collation de cette Egliſe fut accordée aux Bénédictins de ſainte Catherine-lès-Rouen, ſoit comme curés primitifs de l'ancienne chapelle de ſainte Catherine, dont nous avons ci-deſſus parlé, & de la paroiſſe de Saint Remi exiſtante, dont la nouvelle Egliſe de Saint Jacques faiſoit une diviſion; ſoit comme Seigneurs du fief de Caudecôte, qui a quelques extenſions dans Dieppe.

Nous avons dit que la rivière de Varenne couloit dans la prairie le long & au-deſſous du chemin de Dieppe à Arques, & qu'elle débouchoit dans la mer à quelque diſtance au-deſſous de la falaiſe ſur laquelle le Château eſt ſitué : cette embouchure formoit le premier port de Dieppe, dit le port d'Oueſt.

1250. Les habitants, du côté du château, se trouvoient coupés & séparés des autres par ce canal. On avoit, depuis quelque temps, pratiqué un second port à l'endroit opposé, où débouchent les rivières d'Yaulne & de Béthune, & ce second port avoit été nommé le port d'Est. Ces citoyens comprirent que ces deux ports séparés étoient moins profonds que ne le seroit un seul, qui réuniroit les eaux des trois rivières :
1254. le projet en fut exécuté ; on fit la jonction de celle de la Varenne aux deux autres, un peu au-dessous d'Arques. L'ancien canal du port d'Ouest fut comblé, &, par ce changement, les rues & les maisons de la Ville furent contiguës, depuis la porte de la Barre jusqu'au port d'Est, qui existe aujourd'hui.

Pendant le reste du treizième siècle, Dieppe étendit sa navigation & son commerce. A la vérité, les guerres avec l'Angleterre nous privoient, pendant leur durée, de faire des échanges avec ceux de cette nation ; mais, comme il n'y avoit alors ni marine royale, ni armements en guerre entre particuliers, nous nous dédommagions de ce vuide, en portant, sans obstacle, nos

poissons salés, notre sel en masse, & d'autres denrées de France, dans les Pays-Bas, en Ecosse, en Espagne & sur les Côtes Françoises.

En 1304, nous vîmes arriver dans notre port, Jean de Bailleul : nous prîmes la part que nous devions à la disgrace de ce compatriote. Bailleul, culbuté du trône d'Ecosse, où l'ambition ni la fortune n'eussent pas dû le faire monter, se retira dans sa terre de Bailleul, village situé dans la vallée d'Yaulne, à cinq lieues de Dieppe. Le malheur le rendit sage : il comprit, quoique tard, qu'un Seigneur particulier, sans ambition, étoit plus heureux dans sa terre, que ne l'étoit un roi non soutenu sur son trône par ses vertus & par l'amour de ses sujets. On voit encore la tombe de ce Roi malheureux dans l'église de ce village; on y lit sa fortune & son malheur, tracés en lettres gothiques. 1304.

Edouard III, Roi d'Angleterre, réclama la couronne de France au droit d'Isabelle de France sa mère, fille de Philippe-le-Bel, &, en cette qualité, sœur de Louis X, de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel. De son côté, Philippe de Valois fit valoir ses droits 1328.

1328. ſur cette couronne, comme petit-fils de Philippe-le-Hardi, père de Philippe-le-Bel. A la vérité, Philippe de Valois étoit moins près parent des derniers Rois; mais la Loi Salique lui donnoit le trône, parce qu'il deſcendoit de mâle en mâle; & qu'Edouard ne le prétendoit qu'au droit d'une fille de France: auſſi le jugement des Pairs & de la nation fut-il favorable à Philippe.

Ces deux Princes ſe préparoient de part & d'autre à la guerre, lorſqu'un
1336. bâteau pêcheur de Dieppe, revenant de la pêche du hareng, fut aſſailli par la tempête, & contraint d'échouer ſur la côte d'Angleterre, à peu de diſtance de Douvres. Les matelots pour alléger & ſauver leur bâteau, déchargèrent à terre les barils de hareng ſalé qu'ils apportoient à Dieppe. Les Anglois les favorisèrent & les aidèrent dans leur travail. Nos gens, qui attribuoient ce ſecours à un motif d'humanité, furent bientôt détrompés; car le calme étant rendu, & s'étant mis à rembarquer leurs barils de hareng, ils furent ſurpris de voir les Anglois leur en enlever près de la moitié, ſous le prétexte que, ſans leur aide, ils n'en euſſent pas ſauvé davantage qu'ils ne leur en laiſſoient.

Sur le rapport des pêcheurs, les Dieppois indignés de cette espèce de piraterie, résolurent de s'en venger: à cet effet, ils armérent en guerre plusieurs navires, & prirent nombre de ceux des Anglois. Ces derniers armèrent de leur côté; & cette guerre maritime entre les sujets, fut suivie, peu de temps après, de celle que se firent sur terre, les deux Rois. 1336.

En 1337, Philippe de Valois, pour empêcher les transports des Troupes Angloises en France, & par-là mettre Edouard hors d'état d'y soutenir une égalité de forces, résolut d'armer une flotte capable de s'y opposer. Pour le succès de ce dessein, Philippe eut recours aux Génois & aux navires marchands de ses sujets. Ceux de nos citoyens, au nombre d'environ cinquante, tant gros que petits, commandés par Jean Béhuchet, Capitaine des plus expérimentés, sortirent de notre port bien armés, & joignirent ceux de Barbavera, Commandant des Génois, & ceux de Quiriet, Commandant des navires de Basse-Normandie & de Bretagne. 1337.

Edouard fit armer tous les navires de ses sujets, pour opposer une flotte à la nôtre, afin de faciliter le passage

1337. de ses Troupes Angloises dans les ports de Flandres, pour les joindre à celles des Flamands, ses alliés, rebelles au Comte de Flandres.

Notre flotte parut en mer avant celle d'Angleterre, qui s'assembloit à Londres. Il falloit que tous les navires des autres ports d'Angleterre, s'y rendissent ; & Béhuchet étoit trop intelligent & trop bon marin, pour ne pas sentir l'avantage d'intercepter, à l'embouchure de la Tamise, tous les vaisseaux Anglois qui s'y rendroient les uns après les autres. Ce plan étoit bien vu, & son exécution étoit aussi facile que décisive ; mais, quoiqu'il eût l'approbation de Quiriet & de tous les Capitaines François, Barbavera, qui avoit le commandement général, n'y voulut point adhérer. Ce Génois dit que ses instructions portoient l'ordre absolu de côtoyer les Pays-Bas, pour en interdire l'entrée à Edouard & à ses Troupes. Nous restâmes donc long-temps à voguer sur ces parages.

Pendant ce temps, Edouard avoit été rejoint par les navires des différents ports de son royaume ; &, étant sorti de Londres, il parut avec sa flotte, à la hauteur de l'Ecluse : il fit voir qu'un

grand homme fait commander, quand il le faut, auſſi bien ſur mer que ſur terre. 1337.

Notre flotte avoit l'avantage du vent: Edouard ſentit la néceſſité de le partager; il fit à cet effet une manœuvre dont Barbavera ne comprit pas l'objet. Ce Commandant Génois, préſomptueux, l'attribua à un refus de combattre de la part d'Edouard: mais Béhuchet n'en fut pas la dupe; il ſerra au plus près du vent, & commença le combat. Il fut terrible pour les Dieppois. Ils s'attachèrent à la diviſion commandée par Edouard. Béhuchet attaqua le vaiſſeau de ce Prince, le bleſſa; & il y avoit tout lieu d'eſpérer la victoire, lorſque la Flotte Flamande, qui n'avoit été juſqu'alors que ſpectatrice du combat, fondit ſur la Flotte Françoiſe. Barbavera fut le premier à prendre la fuite avec ſes Génois: pour nos citoyens, ils continuèrent à ſe battre avec l'intrépidité la plus déterminée, juſqu'à ce que leur chef fut pris, & que la plus grande partie de leurs vaiſſeaux coulés à fond, ou brûlés, ne préſentaſſent plus d'ennemis aux Anglois. De nos cinquante navires, il n'en échappa que cinq qui rentrèrent dans notre port, & inſtruiſirent preſque

1337. toutes nos familles qu'elles n'avoient plus de père, ou de fils, ou de frère. Le brave Béhuchet fut pendu : suite ordinaire de la barbarie de ces temps.

La bonne manœuvre & l'intrépidité des Dieppois avoient mis Edouard à deux doigts de sa perte ; & il ne l'oublia jamais. Dès qu'il lui fut possible, il envoya une petite armée, composée d'Anglois & de Flamands, pour détruire notre port. Nous étions alors, comme nous l'avons observé, sans fossés ni fortifications, depuis la destruction qu'en avoit fait Philippe-Auguste. Heureusement, cette armée s'arrêta à piller le Tréport & la Ville d'Eu; ce qui donna le temps à une grande partie de nos citoyens de s'embarquer sur leurs navires avec leurs meilleurs effets, & aux autres habitants de se retirer dans le château d'Arques, avec ce qu'ils purent y transporter : de sorte que cette armée, à son arrivée dans Dieppe, n'y trouva que des vieillards, des infirmes ou des gens estropiés, qui n'avoient à craindre que la perte de leur vie.

Les ennemis pillèrent le reste des meubles & marchandises, que les habitants n'avoient pu enlever, & ensuite envoyèrent des partis pour ravager les

campagnes voiſines & en rapporter 1337.
des proviſions. Ces partis tombèrent dans des embuſcades que leur avoit dreſſé la garniſon du château d'Arques, renforcée par une partie de nos habitants : en ſorte que cette petite armée diminuée, manquant de vivres, fut obligée de ſe retirer, ayant mis le feu à quelques maiſons; lequel n'eut heureuſement point de grandes ſuites.

Dès que ceux de nos citoyens qui s'étoient retirés de leur ville, eurent appris le départ des Anglois, ils y revinrent; mais, inſtruits par le malheur qu'ils venoient d'éprouver, ils députèrent pluſieurs de leurs notables à Philippe de Valois, pour ſe mettre à l'avenir à l'abri d'un pareil dommage. Nos Députés ſupplièrent ce Prince d'autoriſer & d'aider le deſſein qu'ils avoient de fortifier leur Ville.

Philippe, reconnoiſſant du zèle & de la bravoure avec leſquels les Dieppois l'avoient ſervi au combat de l'Ecluſe, reçut leur ſupplique avec bonté; & pour favoriſer cette conſtruction, il les déclara exempts de tous droits & impoſitions de Gabelles, par Lettres-Patentes données à Notre-Dame-des-Champs, le 15 Février 1345.

1354. Comme nos murailles n'étoient pas encore conftruites du côté de la terre, lorfque Jean, fils de Philippe, parvint à la couronne, ce nouveau Roi, par Lettres-Patentes du 17 Juillet 1354, ordonna aux Receveurs du droit de fix deniers pour livre, impofé fur les denrées vendues dans les Vicomtés d'Arques & Neufchâtel, d'en remettre les produits aux habitants de Dieppe, afin de leur aider à en conftruire les murailles. Ce fut du montant de ces fonds que ces citoyens acquirent pour s'aggrandir, le terrein du côté de la prairie, fur lequel ils bâtirent leurs murailles & creusèrent de vaftes foffés : mais le tout ne put être achevé, qu'au moyen d'une impofition volontaire, qu'ils firent fur eux-mêmes, de quarante fols fur chaque muid de fel de leur confommation.

Par ces travaux, cette Ville prit la forme qu'elle a encore aujourd'hui, à l'exception de l'entrée du port, qui alors paffoit aux pieds de la tour aux crabes, & débouchoit le long du moulin à vent que la mer baignoit de fes flots.

Le détour qu'on a fait prendre à fes jetées contre la falaife, dans le dix-feptième fiècle, fur le terrein alors occupé par l'ancien Fort de Châtillon,

a été des plus nuiſibles à ſa navigation. En effet, dans les quinze & ſeizième ſiècles, il entroit dans ce port des navires de ſept-cents tonneaux, bien chargés, tandis qu'un navire de trois-cents tonneaux, chargé, n'y peut entrer aujourd'hui, que dans les grandes marées. 1354.

La raiſon de ce changement de l'état des choſes, eſt aiſée à donner. A force d'écarter le canal d'entrée de ce port, du milieu de la vallée, pour le porter contre la falaiſe, ce canal s'eſt trouvé placé ſur la portion de cette falaiſe, qui a été jadis peu-à-peu mangée par les flots: par conſéquent ce fonds n'eſt composé que d'un tuf qui ne peut être creuſé ni approfondi; au contraire, l'endroit où ce canal exiſtoit dans les treize, quatorze, quinze & ſeizième ſiècles, avoit un fonds friable, que le paſſage de l'eau des rivières de Varenne, d'Yaulne & de Béthune, ainſi que le flux & reflux des marées approfondiſſoient aiſément.

Il y a lieu de penſer que ce fut après la perfection de ces fortifications, que nos citoyens, ſe voyant en état de défenſe, donnèrent des armoiries à leur Ville. Son écuſſon en champ mi-partie

1354. d'azur & de gueule, porte un vaiſſeau à trois mâts, les voiles pliées, & à l'ancre, pour marquer leur bonne rade, & ce vaiſſeau eſt ſoutenu par deux Syrènes, pour indiquer qu'ils avoient ſurmonté tous les obſtacles & les périls de la mer.

ETAT de Dieppe & de ſa Marine, ſous le règne de Charles V & de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Charles VII.

DIEPPE ſe trouvant fortifié, le commerce s'y fit avec une ſécurité qui en hâta les progrès. Cette Ville devint l'entrepôt des denrées & des marchandiſes des autres nations; & les profits reſpectifs des armateurs & des mariniers, les engagèrent à étendre leur navigation.

Juſqu'alors, ſoit par timidité ou inexpérience de la mer, défaut de curioſité ou d'idées, les vaiſſeaux ne s'écartoient guère de la vue des côtes, & ils limitoient leurs voyages à la hauteur de l'Etat de Maroc. Les Dieppois furent les premiers qui élongèrent les côtes de l'Afrique, & qui ouvrirent les

barrières qui séparoient les deux mondes. Il est malheureux pour la gloire de nos pères, qu'il ne se soit trouvé aucun d'entr'eux qui ait transmis à la postérité, leurs expéditions & leurs voyages maritimes. Ce défaut d'Historien de Dieppe a donné lieu aux erreurs de nos Ecrivains, qui, faute d'instruction, ont attribué aux Génois, aux Castillans & aux Bretons, des exploits maritimes & des découvertes dont l'honneur appartient à nos citoyens. 1354.

Sous Charles V, ils parvinrent à la côte de Guinée, & y ayant trouvé des Nègres qui avoient reçu avec plaisir quelques petits présents pour lesquels ils leur avoient donné en échange quelques dents d'éléphant : ces mariniers revinrent à Dieppe, faire part de leur découverte à leurs armateurs. Ceux-ci profitèrent de cet avis pour y envoyer deux navires chargés de marchandises qu'on jugea de convenance pour ce peuple nouveau.

Le voyage fut heureux : les échanges en poudre d'or, en dents d'éléphant, en bois étranger, furent d'un profit immense. Nos armateurs, pour favoriser un commerce si avantageux, &

1354. affaiſſée & avilie ſous le fardeau des corvées. Libres de leurs actions, les Dieppois parcouroient les mers, & faiſoient telles expéditions & tel commerce qu'ils vouloient, ſans obſtacle; &, fortifiés dans leurs habitations, ils euſſent fait repentir quiconque les eût attaqués: auſſi, leur heureuſe ſituation pour le commerce & la navigation rendirent-ils leur port un des plus riches de la France.

D'accord avec M. l'Archevêque de Rouen, le droit de quayage fut établi dans notre port, le 17 Mars 1362.

Charles V, dont le génie ſauva le royaume, & qui donna à ſes ſujets, des règles d'une police ſociale dont ils avoient perdu toute idée, avoit le coup-d'œil trop pénétrant, pour ne pas voir avec plaiſir les avantages que tiroient les Dieppois de leur navigation & de leur adminiſtration municipale: ce Prince, qui les favoriſa toujours, eut recours à eux dans toutes les guerres qu'il eut à ſoutenir contre les Anglois.

1370. En 1370, ce Roi fit paſſer ſur leurs navires, les Troupes qui mirent Portſmouth en cendres. En 1371, les Anglois formoient par mer le blocus de la Rochelle, dans laquelle les habitants ne

vouloient point les recevoir : Charles fit ſavoir aux Dieppois le beſoin qu'il avoit de leur ſecours pour chaſſer les Anglois de devant cette place (1). Auſſitôt ces fidèles citoyens firent ſortir de leur port une flotte commandée par Ambroiſe, ſurnommé Bouche-Nègre, parce que, dans les différents voyages qu'il avoit faits à la côte de Guinée, il avoit appris la langue de ces Africains. Ce Capitaine expérimenté battit & diſperſa la Flotte Angloiſe ; & Charles V nous témoigna la ſatisfaction qu'il avoit de ce ſervice. 1370.

Quelques jeunes Gentilshommes des environs ne purent entendre le récit des belles actions & des découvertes de nos navigateurs, ſans deſirer de partager leur gloire ; ils vinrent demander de l'emploi à nos armateurs. Ceux-ci n'y conſentirent, qu'à la condition qu'il n'avanceroient dans les poſtes d'Officiers maritimes, qu'à raiſon de leur expérience & de leur mérite perſonnel.

Béthancourt fut le premier qui mé-

(1) M. de Villaret l'attribue aux Caſtillans, qui n'étoient que nos Auxiliaires.

1370. rita leur confiance : il parvint au grade de capitaine ; &, par la ſuite, on lui donna le commandement de deux vaiſſeaux, pour faire le commerce à la côte d'Adra, que nous avions reconnue depuis peu. Béthancourt fit un voyage d'autant plus heureux, que, pour revenir plus promptement, il s'étoit plus écarté des côtes, qu'on n'avoit fait juſqu'alors que ſuivre, & qu'à ce moyen il avoit rencontré une des Canaries en 1395. Ces Inſulaires acceptèrent les préſents qu'il leur fit.

Sur le rapport qu'en fit ce marin à nos armateurs, ils lui accordèrent des vaiſſeaux pour aller prendre poſſeſſion de cette île ; ce qu'il exécuta : mais ces négociants ayant réfléchi que l'établiſſement qu'ils y pourroient faire, dépeupleroit leur ville, & conſéquemment arrêteroit l'activité de leur commerce ; ces conſidérations les portèrent à la céder au Roi de Portugal, qui la demandoit, moyennant une compenſation pour eux & une récompenſe pour Béthancourt.

1380. Il ſe tenoit alors une foire franche à Dieppe, pendant la ſemaine de la fête de ſaint Denis. La bonne foi des négociants de cette Ville, & l'importa-

tion qu'ils faisoient dans leur port, des marchandises de l'Europe & de l'Afrique, attiroient à cette foire quantité de Marchands François & étrangers, qui profitoient de la sûreté des routes que Charles V tâchoit de procurer. Ce rétablissement de Police Françoise qui, malheureusement, dura peu, favorisa l'exportation & augmenta les profits que les bourgeois de Dieppe faisoient sur leurs marchandises. Plusieurs de ces marchands étrangers voulurent partager leur prospérité, leurs priviléges, & s'établirent dans Dieppe. Cette heureuse fortune de nos habitants subsista, sans altération, jusqu'en 1412. 1380.

Les infirmités de Charles VI ne lui permettoient plus de tenir les rènes de l'Etat: on ne voyoit plus que de foibles traces de la sage administration que Charles V avoit introduite; les partis Bourguignons & Armagnacs déchiroient le sein de leur commune patrie.

Les Anglois furent appellés en France par le Fils du Duc d'Orléans, qui vouloit venger l'assassinat de son père. Cette nation a toujours été attentive à profiter de nos malheurs: elle fit l'essai de ses armes sur Dieppe. Ces Insulaires portoient dès-lors dans leur

sein, le germe de jalousie contre notre
1380. navigation, qui s'est depuis développé avec tant de violence : leur flotte se présenta devant notre port, dans le mois de Juin 1412.

1412. Les Dieppois, qui ne s'attendoient pas à cette irruption, s'empressèrent à mettre leur ville en état de défense. Les Anglois débarquèrent dans la baie voisine de Pourville, d'où ils vinrent assiéger cette place par terre, tandis que leur flotte la bloquoit par mer. Ils ne trouvèrent parmi ses habitants, ni Armagnacs, ni Bourguignons, mais de bons François, disposés à mourir plutôt qu'à rendre leur Ville. Des individus accoutumés aux fatigues & aux périls de la navigation, intéressés à défendre les richesses qui leur avoient coûté bien des peines, & qui joignoient à ce puissant motif, l'amour de leur prince & de leur patrie, étoient certainement la meilleure garnison qui pût exister : aussi les citoyens ne se bornèrent-ils pas à la seule défense de leurs murailles ; leur résolution & leur bravoure les engagèrent à porter tous les jours la mort dans le camp des Anglois. Sans cesse assaillis par des gens qui méprisoient la vie, pourvu qu'ils pussent contribuer au salut de leur

leur Ville, ils furent forcés de se rembarquer, après avoir perdu leur Général, ainsi qu'un grand nombre de leurs Officiers & de leurs Soldats. 1412.

Depuis le retour de la Normandie à la couronne de France sous Philippe-Auguste, la fidélité des Dieppois s'est toujours distinguée, & nulle ville du royaume ne peut lui disputer la gloire d'être celle qui a le plus aimé & mieux servi ses Rois : elle ne s'est rendue qu'une fois à leur ennemi ; encore avoit-il usurpé l'auguste titre de Roi de France, & la plus grande partie du royaume l'avoit-elle reconnu pour tel ; mais ses habitants ne furent pas long-temps à sentir leur tort, & ils eurent le bonheur de laver leur faute dans le sang de ceux qui la leur avoient fait commettre.

Henri V, Roi d'Angleterre, & qui se prétendoit Roi de France, ayant été reçu sous ce titre à Paris & à Rouen, vint à Dieppe recevoir l'hommage des habitants de cette ville. Ils firent représenter à ce Prince, qu'il leur étoit impossible de concevoir comment on pouvoit priver Charles, Dauphin, de l'héritage de ses pères. Henri, mécontent de la remontrance, les assié- 1420.

1420. gea. Les Dieppois se défendirent avec leur bravoure ordinaire, pendant trois semaines; mais, n'entendant parler ni du Dauphin, ni d'aucun de sa part, ils se laissèrent séduire par l'offre que leur fit Henri de reconnoître & confirmer leurs priviléges, en sa qualité de Roi de France. Ce même Prince, pour capter l'attachement des bourgeois, leur donna des Lettres-Patentes en faveur de leur hôpital, le premier Janvier 1428.

Les habitants de Dieppe qui, dans la détresse d'un siége, s'étoient aveuglés comme le reste de la nation, sentirent, par le cri de leur cœur, que Charles VII devoit seul être leur maître; d'ailleurs ils jugèrent, par la manière dont Henri les traitoit, qu'il n'étoit pas fait pour l'être.

En se retirant de leurs murailles, le Roi d'Angleterre y avoit mis une garnison. Ces citoyens n'avoient jamais connu ce joug sous leurs Princes: cette servitude leur parut insupportable, comparée à l'ancienne habitude d'une liberté qui n'avoit été subordonnée qu'à la fidélité qu'ils devoient à leurs Rois. Les Officiers de cette garnison s'apperçurent de leur aversion, & leur Com-

mandant en appréhenda les suites. En effet, ils étoient beaucoup plus nombreux, & une révolte de leur part, étoit à craindre. Ce Commandant crut devoir faire part de son inquiétude au Duc de Bedfort, alors Régent du royaume pour les Anglois, & lui demanda un renfort de garnison. Ce Prince, qui avoit besoin de ses troupes pour profiter des avantages que sa bonne fortune lui présentoit, ordonna à ce Commandant de s'assurer de la conduite des Dieppois, en faisant enlever les enfants des principaux bourgeois, qu'il enverroit à Rouen, pour otage & garantie de la conduite des habitants. 1420.

Cette exécution parut barbare à des gens indignés déjà contre les Anglois. Un grand nombre de Dieppois prit les armes à la hâte, pour arracher de leurs mains, plusieurs de ces enfants : ils y réussirent ; mais, toute la garnison s'étant rassemblée, ils furent forcés de se retirer dans l'Eglise de Saint Jacques, d'où on ne leur permit de sortir, qu'après avoir rendu ces enfants.

Cette tentative, faite par occurrence & sans ordre, servit cependant à faire sentir aux habitants qu'ils auroient pu

2420. résister aux Anglois, s'ils avoient été tous réunis sous le commandement de leurs Officiers. Loin donc que cet échec les décourageât, l'apparence d'un succès possible, leur fit prendre la résolution de secouer le joug des Anglois, & de se remettre sous la domination du vrai Roi de France. Ni la crainte de la perte de leurs enfants, ni celle de leurs biens & de leur vie, ne purent ébranler leur amour patriotique ; mais comme toutes leurs actions étoient veillées par une garnison inquiète, ils s'en rapportèrent aux soins & au zèle de quatre notables d'entr'eux, pour régler les préparatifs & le moment de cette révolution dans le secret.

Ces quatre bourgeois sentirent l'importance de la commission : ils ne précipitèrent point leurs démarches, & se procurèrent, avec discrétion, les moyens d'en assurer le succès. Quand tout fut disposé, un des quatre sortit de la Ville, sous un faux prétexte, & se rendit au village de Bures, éloigné de cinq lieues. Le sieur Desmarets, dont la probité & la valeur étoient connues des Dieppois, demeuroit en cet endroit. Ce gentilhomme faisoit des vœux pour la prospérité des armes de

Charles VII, & n'étoit venu à sa terre, 1420.
que pour la parfaite guérison d'une blessure qu'il avoit reçue au service de ce Prince.

Dès que ce député lui eut fait part du projet des Dieppois & de leurs préparatifs, Desmarets, qui connoissoit leur intrépidité, ne douta point du succès; il promit de se trouver, avec le plus grand nombre de braves qu'il pourroit rassembler devant Dieppe, la nuit du vingt-deux Novembre de cette année
quatorze cent trente-un; & il fut ar- 1431.
rêté qu'il passeroit la rivière au Pollet, dans de petites barques qu'on lui tiendroit prêtes, sans que cela pût être apperçu de la garnison, qui n'avoit la nuit aucun poste au-delà des portes de l'ancien mur du quai.

Pendant l'intervalle du temps jusqu'au jour convenu, on distribua en secret, des armes à ceux qui n'en avoient pas; enfin, la nuit du 22 Novembre, les citoyens sortirent de leurs maisons à l'heure fixée; les uns se rendirent sur la place d'armes, où ils attaquèrent les Anglois, qui y faisoient leur service; les autres se rendirent à une des portes du quai, tuèrent la sentinelle, & brisèrent cette porte. Le

1431. brave Desmarets se rendit, au signal convenu, sur le quai, se mit avec ses gens à la tête des habitants, attaqua les ennemis & les chassa de poste en poste jusques dans le Château, où les Dieppois entrèrent avec eux. Forcés partout, les Anglois s'enfuirent par la porte du secours, laissant plus de la moitié des leurs tant morts que blessés.

L'affront que ces Bourgeois venoient de faire à la gloire des armes des Anglois, se grava dans leurs cœurs; ils jurèrent de s'en venger; mais comme alors la fortune étoit favorable à Charles VII, ils remirent à un autre temps, l'effet de leur ressentiment.

Pendant les années que Dieppe avoit été sous la Domination Angloise, cette Ville n'avoit que très-peu interrompu sa navigation: il semble que le chagrin de cette servitude avoit engourdi & flétri l'ame de ses marins; car ils ne firent aucune découverte, ni aucune expédition maritime pendant ce temps; ses habitants ne recouvrèrent même leur énergie à cet égard, qu'après la levée du siége de leur Ville, dont nous allons faire le récit.

Talbot, le meilleur Général de l'An-

gleterre, se chargea avec joie du soin de venger sa nation de l'expulsion que les Dieppois en avoient faite : il se présenta devant leurs murailles avec son armée, le 2 Novembre 1442. Les citoyens y avoient heureusement prévu, & s'étoient préparés à soutenir le siége. Ils avoient mis en état leurs fortifications, & s'étoient abondamment munis de provisions de guerre & de bouche. Charles VII, par son mandat du 22 Mars 1441, avoit promis d'acquitter les dettes qu'ils avoient contractées à cet effet ; enfin le brave Desmarets étoit à leur tête. Cet ancien Militaire, depuis qu'il étoit avec eux, les avoit si bien instruits dans l'exercice des armes, qu'ils pouvoient se regarder comme la meilleure troupe d'infanterie de l'Europe. 1442.

Talbot établit son camp du côté du Château ; mais il étoit trop habile pour ne pas s'appercevoir qu'il dirigeoit ses attaques sur l'endroit le plus fort, & qui couvroit le corps de la Place ; ce qui facilitoit les sorties des assiégés, & lui faisoit perdre bien du monde. Ce Général, celui de son temps qui savoit mieux faire la guerre par principes, ne s'opiniâtra pas, & prit le

1442. parti de changer sa position. A cet effet, il leva son camp, & passa, de basse-eau, la rivière aux environs d'Estran, & le plaça sur la côte de l'Est, qui domine la Ville. Les pluies incommodoient fort son armée, & empêchoient le service de son artillerie. Ce génie plein de ressources, pour obvier à l'intempérie de la saison, fit abattre dans la forêt une grande quantité d'arbres, dont il fit construire une espèce de Fort, qui mit ses troupes de service & son canon à l'abri des mauvais temps. Mais ce ne fut pas sans peine, ni sans perte des siens, qu'il parvint à cette construction : les Dieppois ne cessèrent de la retarder par leurs fréquentes sorties, qui obligèrent Talbot à leur opposer une grande partie de son monde pour couvrir ceux qui y travailloient : enfin, le canon du Château, celui d'une Tour alors existante à l'endroit du quai appellé la Vase, celui de la Tour de la Porte du Pont, celui de la Tour & de l'endroit nommé le Cavalier, & celui de la Tour aux Crabes, ne cessèrent de tirer sur les Travailleurs. Dès que ce Fort en bois, qu'on appella Bastille, fut mis en saperfection, son premier effet

fut d'éteindre le feu du canon de la Tour aux Crabes, qu'il dominoit. Le canon des autres fortifications frappoit souvent la Bastille des ennemis, y faisoit des fractures & en enlevoit des esquilles qui leur tuoient du monde, & retardoit souvent leur feu. Cependant les Anglois parvinrent à faire une grande brèche à la partie du rempart qui fermoit le quai, près la Tour aux Crabes, à l'endroit où l'on voit une fontaine. 1442.

Les ennemis qui ne respiroient que la ruine de la Ville, passèrent, de basse-eau, à travers le port, & montèrent à l'assaut. Les Dieppois savoient qu'ils ne devroient leur vie qu'à leur courage; la haine des ennemis, & la nécessité de vaincre en fit autant de héros, moins soigneux de conserver leur propre vie, que de l'ôter aux assaillants. Celui d'entre les habitants qui étoit tué ou dangereusement blessé, étoit remplacé avec tant d'activité, que les Anglois ne pouvoient s'appercevoir d'aucun vuide. Une partie des femmes prenoit soin des blessés, & l'autre plus grande partie fournissoit les munitions & les ustensiles dont leurs gens avoient besoin. Il

1442. y avoit près de deux heures qu'on se battoit avec acharnement, sans que ces citoyens eussent perdu un pouce de terrein, & leur courage se soutenoit d'autant plus, qu'ils voyoient le flot remonter ; ce qui alloit empêcher que ceux des Anglois qui assailloient la brèche, pussent être secondés par ceux qui les suivoient. Talbot sentit lui-même cet inconvénient, & fit battre la retraite.

1443. La perte des Anglois fut au moins six fois plus forte que celle des Dieppois, parce qu'outre ceux qui périrent à la brèche, le canon des Tours de la Vase & de la Porte du Pont, leur tuèrent beaucoup de monde, tandis que le feu du Château & du Cavalier retarda celui de leur Bastille, qui d'ailleurs étoit trop élevé.

Au désespoir de cet échec, Talbot se retira dans son camp, & n'osa plus tenter un second assaut vis-à-vis de gens qu'il vit bien déterminés à s'ensevelir s'il le falloit, sous les ruines de leurs murailles. Ce général se contenta donc de continuer le feu de son artillerie.

Il y avoit quatre à cinq mois que Dieppe étoit assiégé, lorsque le brave

Comte de Dunois vint au secours de ses habitants, à la tête de mille François. Digne rival de Talbot, ce héros de la France avoit toujours mis sa gloire à se mesurer avec lui. L'honneur guidoit tous les pas de Dunois, & toutes ses actions étoient empreintes du feu patriotique qui embrasoit son ame. Instruit aux combats dans un temps d'adversité pour son Prince, il avoit acquis, en se roidissant contre l'infortune, cette fermeté qui nous rend supérieurs aux événements: enfin c'étoit lui qui avoit sauvé la France, & dirigé les pas de la fameuse Pucelle d'Orléans dans la carrière de la gloire. 1443.

Talbot au contraire, avoit appris l'art de la guerre, sous les auspices de la victoire; il étoit devenu le plus grand Général de sa nation : de sorte que Dunois n'avoit pu le vaincre à la journée de Patay, qu'au moyen de l'enthousiasme qu'il avoit inspiré aux François qui suivoient le parti de Charles VII. Mais, malgré les revers que venoit d'essuyer la Nation Angloise, Talbot, dont la bravoure & le sang-froid dans les plus grands périls, avoient mérité le sur-nom d'*Achilles de l'Angleterre*, disputoit toujours le

1443. terrein aux armées de Charles VII. Si elles le forçoient quelquefois de reculer, du moins ne le faisoit-il qu'en bon ordre : c'étoit un lion fier de ses anciennes prouesses, qui faisoit face à chaque pas, & qui immoloit à son désespoir, ceux qui avoient la témérité de le suivre de trop près.

Talbot voyant arriver dans Dieppe le Comte de Dunois, comprit que l'événement de ce siége seroit un coup décisif pour le sort des deux nations. La sienne souffroit impatiemment les infortunes guerrières qu'elle éprouvoit, & la levée de ce siége eût été un nouvel échec qui en auroit humilié l'orgueil, & qui en particulier eût terni la propre gloire de Talbot. Pour éviter un pareil affront, ce Général courut à Londres, afin d'y presser le départ du Duc de Sommerset & de ses troupes, & pour y solliciter en même-temps une flotte qui bloquât par mer la Ville assiégée par terre. Pendant son absence, il confia le commandement des troupes qu'il laissoit devant Dieppe, à Guillaume Puté & à Jean Rouplay.

De son côté, instruit du départ & des desseins de Talbot, le Comte de Dunois laissa dans Dieppe la troupe

qu'il avoit amenée à son secours, & 1443.
vola dans le Poitou rejoindre Charles VII, à qui il représenta qu'il seroit flétrissant pour sa gloire, d'abandonner aux Armes Angloises, des citoyens ses sujets les plus fidèles & les plus braves.

Ravitaillés par les provisions que Coligni leur avoit apportées par mer, secondés par la troupe du Comte de Dunois, & renforcés de cent hommes d'armes que leur avoient amené Théodeval & de Ricarville, les Dieppois firent des sorties continuelles, & obligèrent ceux des Anglois qui étoient campés derrière leur Bastille, de s'y renfermer.

Tous les instants sont précieux à la guerre; une occasion perdue de battre son ennemi, se rencontre rarement : Dunois avoit trop d'expérience pour ne pas connoître cette vérité. Talbot n'étoit plus à la tête de ses troupes; ces dernières étoient harcelées d'un long siége, qui leur avoit donné bien des fatigues, & fait perdre bien du monde: il étoit donc important de les attaquer avant l'arrivée de leur Général & de Sommerset. Dunois réitéra ses sollicitations près de Charles VII; le Comte ne connoissoit pour vraie gloire, que

1443. celle qui étoit subordonnée au plus grand bien de la patrie: aussi ce Héros, sans égard pour celle qu'il eût pu acquérir en commandant la petite armée qu'il alloit ramasser pour faire lever le siége de Dieppe, crut pour la pouvoir former plus promptement, & pour la rendre mieux choisie & plus nombreuse, devoir y intéresser le Dauphin : il échauffa le courage de ce jeune Prince, par la vue de la gloire qu'une victoire certaine lui procureroit, & lui demanda en graces, l'honneur de pouvoir combattre sous ses ordres.

Ordinairement le feu qui brûle dans l'ame des héros, pénètre & se communique jusqu'à celle de ceux à qui ils le découvrent. Le Dauphin n'eût pas plutôt senti l'honneur & la facilité du projet de Dunois, qu'il en sollicita l'exécution; il obtint du Roi, le commandement de cette armée. Elle ne fut pas très-nombreuse, mais composée de troupes choisies; & le Dauphin avoit sous ses ordres les Comtes de Dunois, de Saint-Paul, de Châtillon & de Gaucourt.

Cette armée se réunit à Abbeville, où le Dauphin fit venir de Dieppe Théodeval, pour être instruit de la si-

tuation de cette Ville. Cet Officier ass- 1443.
sura le Prince, dont la principale force consistoit en Cavalerie, qu'il trouveroit dans les Dieppois, la troupe d'infanterie la mieux aguerrie pour livrer l'assaut à la Bastille des Anglois; que déjà ces braves bourgeois, sur l'espérance de son arrivée, avoient disposé les machines nécessaires pour en franchir l'élévation.

Un de leurs constructeurs de navires leur en avoit donné & exécuté le dessin; c'étoient six grandes plate-formes construites par des poutres recouvertes en dessus de fortes planches, sous lesquelles se trouvoient quatre roues que des hommes faisoient marcher à force de leviers. Sur le dessus, on avoit placé de fortes & larges échelles qu'on élevoit à volonté, par le moyen d'espèces de grues, qui les soutenoient à une hauteur déterminée : ces larges échelles étoient de la forme de celles qu'on emploie pour les moulins à vent.

Le Dauphin joignit six-cents chevaux à la troupe de Théodeval, avec ordre d'occuper & garder les passages par où les Anglois pouvoient recevoir des munitions & du secours. Ce Prince se mit le lendemain en marche, & arriva

1443. devant Dieppe, le 11 Août 1443. Les habitants le reçurent comme un libérateur d'autant plus cher, qu'il venoit les délivrer des dangers & des fatigues auxquels ils n'avoient cessé d'être exposés depuis neuf mois.

Dès le point du jour du 14, tous les bourgeois sous les armes, firent avancer leurs pontons, ou plate-formes ci-dessus exprimées, à travers le fauxbourg du Pollet ; ils étoient soutenus par l'armée qui avoit le Dauphin à sa tête. Dès que ces machines furent parvenues au pied de la Bastille des Anglois, les Dieppois mirent en mouvement les grues, qui élevèrent les échelles jusqu'à la hauteur du rempart : alors ces habitants, sur trois échelles, & le Dauphin à la tête de ses troupes sur les trois autres, montèrent à l'assaut avec cette impétuosité françoise, qui ne connoît le danger que quand elle se trouve repoussée par une résistance soutenue & opiniâtre. Leur attaque fut terrible ; mais les Anglois, fermes sur leurs remparts, les reçurent & les repousèrent avec intrépidité. Une partie des assaillants qui étoit sur les hautes marches, fut culbutée. Cette horrible chûte refroidit le courage de

ceux qui ſe trouvoient à côté ou au-deſſous : cette manière de combattre leur parut trop déſavantageuſe. Enfin les troupes royales qui étoient au pied des pontons, & attendoient leur tour pour y monter, furent effrayées de voir tomber à leurs pieds leurs camarades, & furent les premières à reculer : leur peur ſe communiqua à ceux qui étoient ſur les échelles, ils en deſcendirent. Abandonnés ſeuls, le Dauphin, Dunois, ainſi que Châtillon & Gaucourt, furent contraints de les ſuivre. 1443.

Les Dieppois faiſoient cependant toujours leur devoir, & ne deſcendirent de leurs échelles, que ſur l'ordre que le Dauphin leur en fit donner ; ils ſavoient que leur ſort dépendoit de la priſe de la Baſtille.

Le Dauphin remontra à ſes troupes qu'il falloit vaincre ou périr ; que, ſi elles refuſoient encore de le ſuivre, il alloit remonter aux échelles à la tête des Dieppois ; que, dans ce cas, il ſeroit victorieux ſans qu'elles euſſent pris part au combat, ou qu'il y périroit ; & que, dans l'un ou l'autre cas, elles ſeroient couvertes d'infamie. Ce diſcours eut ſur des François, tout l'effet que leur Prince s'en promettoit. Tous remontent

1443. à l'assaut; on ne craint plus la mort; ceux qui parviennent les premiers sur les plus hautes marches des échelles, s'élancent sur le rempart des Anglois, & y sont suivis avec rapidité de leurs camarades. On y combat corps à corps : enfin, malgré la résistance, on y gagne du terrein, les François y abondent, & ils se rendent maîtres de la Bastille.

Pendant le combat, les femmes, les enfants & les vieillards de la Ville, s'étoient assemblés dans les Eglises pour invoquer le Dieu des armées; ils en sortirent en procession pour faire le tour de leurs murailles, en portant l'image de la Sainte Vierge, dans l'intercession de laquelle ils mettoient toute leur confiance. Si, d'un côté, les décharges de l'artillerie & les cris des combattants formoient un bruit qui inspiroit la terreur; de l'autre côté, les chants plaintifs des femmes, des vieillards & des enfants, faisoient retentir les airs d'un chant lugubre & touchant, qui mérita grace auprès du Maître des victoires : sa Toute-puissance exauça leurs prières; le Dauphin victorieux entra dans Dieppe au milieu des acclamations de joie de tous ses habitants. Ce Prince leur témoigna la plus grande satisfac-

tion de leur fidélité & de leurs services; 1443.
& on rendit à Dieu de justes actions de graces de la victoire qu'il avoit daigné accorder.

La Bastille fut détruite: on y pendit quelques François qui s'y trouvèrent, ainsi que plusieurs Anglois reconnus pour être du nombre de ceux qui avoient outragé le Dauphin par des injures, lorsque ce Prince, abandonné par ses troupes, avoit été forcé de descendre de l'échelle où il étoit monté à leur tête. Tous les autres Anglois furent faits prisonniers. Ainsi, de cette Armée Angloise, qui étoit venue assiéger Dieppe, il n'y eut que Talbot qui pût revoir l'Angleterre: mais les lauriers que les Dieppois recueillirent pendant ce siége, furent trempés de leurs larmes, car plus de trois mille des leurs y périrent.

Le Dauphin avant de quitter Dieppe, vint dans l'Eglise de Saint Jacques, à la tête des Officiers municipaux, consacrer spécialement cette Ville sous la protection de la Sainte Vierge. Ce Prince ordonna qu'on fît tous les ans en l'honneur de Marie, une procession générale autour des murailles de la ville, à pareil jour & heure qu'il avoit

1443. attaqué & emporté la Baſtille; &, pour l'exécution à venir de cette proceſſion, il autoriſa les Maire & Echevins de paſſer dans le compte de chaque année, la ſomme de deux-cents livres : il fit auſſi préſent à l'Egliſe de Saint Jacques, d'une ſtatue en argent, d'une grandeur naturelle.

Cette proceſſion & la ſolemnité qui l'accompagnoit, donnèrent lieu à la création d'une Confrairie de l'Aſſomption, dont nous allons rapporter les cérémonies. Leur ſingularité nous rendra mieux quelle étoit la ſimplicité des mœurs & de la piété de nos ancêtres, que tout ce que nous pourrions en dire : d'ailleurs, ce récit pourra diſſiper les impreſſions triſtes que celui des expéditions militaires laiſſe toujours au fond des cœurs qui aiment l'humanité.

CONFRAIRIE de l'Aſſomption, & ſes Cérémonies.

LE SIEUR DESMARETS, Commandant de Dieppe, fut le premier Maître de cette Confrairie érigée en l'honneur

de la Sainte Vierge, à l'intercession de 1443.
laquelle nous croyons devoir la victoire dont nous venons de parler. Il y a lieu de penser que l'érection de cette Confrairie fut approuvée de Louis XI.

On prenoit tous les ans, vers la mi-Juin, les suffrages des principaux habitants, assemblés en l'Hôtel-de-Ville, pour l'élection de la fille la plus vertueuse, qui devoit cette année représenter la Sainte Vierge, ainsi que pour l'élection de six autres filles, recommandables par leur sagesse, pour représenter les six Filles de Sion, qui devoient l'accompagner. On procédoit ensuite au choix d'un Ecclésiastique pour représenter Saint Pierre, & de onze laïques, d'une conduite exemplaire, pour représenter les onze autres Apôtres.

La considération qu'on attachoit à ceux & à celles qui étoient élus, donnoit une émulation générale à tous les citoyens pour mériter cette distinction, qui a contribué à la conservation des mœurs & de la piété de nos habitants, qui se sont maintenus plus longtemps dans leur ancienne simplicité, que ceux de toute autre ville du royaume.

La Sainte Vierge représentée, com-

1443. nous venons de le dire, portée par quatre Clercs dans un berceau en forme de tombeau, accompagnée des Filles de Sion, ainsi que les représentants Saint Pierre & les onze autres Apôtres, se rendoient tous les ans à l'Eglise de Saint Jacques, le 14 Août, à six heures du matin.

On étendoit à cette heure, devant la porte du Maître en exercice, une grande tapisserie, sur laquelle on appliquoit des lettres en or, qui rendoient & formoient quelques vers exprimant les qualités distinctives de ce Maître & de son amour pour Marie. Ces vers s'appelloient Palinods.

Ceux qui représentoient Saint Pierre & les onze autres Apôtres, après avoir assisté à l'Office des Laudes, sortoient du chœur de Saint Jacques, portant chacun un cierge, & se rendoient, en chantant des hymnes, à la porte du Maître en exercice, chez qui le Commandant & les anciens Maîtres, ainsi que les Maire & Echevins, dont le temps d'être Maîtres n'étoit point arrivé, se trouvoient tous rassemblés. Les Apôtres les faisoient avertir qu'ils venoient les inviter de se rendre à l'Eglise, & que le Clergé approchoit; & réelle-

ment le Curé & les Eccléſiaſtiques de la paroiſſe, ſe rendoient dans ce temps, en proceſſion, précédés des bannières, à la maiſon du Maître. Dès qu'ils y étoient arrivés, le Commandant, les anciens Maîtres, les Maire & Echevins en ſortoient & marchoient à l'Egliſe de Saint Jacques à la ſuite du Clergé & des repréſentants les Apôtres, toujours chantant des hymnes ou des pſeaumes. 1443.

Outre les Chantres & Muſiciens ordinaires de la Ville, on en faiſoit encore venir de Rouen pour cette cérémonie. Ils exécutoient différents motets, ſoit dans l'Egliſe, ſoit aux ſtations que la proceſſion faiſoit dans la Chapelle de Notre-Dame de Bon-ſecours, & devant l'Hôtel-de-Ville.

Cette proceſſion ſe faiſoit en cet ordre. Sur les ſept heures & demie du matin, peu après l'arrivée des Maîtres dans l'Egliſe de Saint Jacques, la proceſſion ſortoit de cette Egliſe pour aller chercher le Clergé de Saint Remi. La réunion des deux Clergés étant faite, après les deux Curés, précédés de leur Clergé, on portoit l'eſpèce de tombeau ou berceau dans lequel étoit la repréſentante la Sainte Vierge, & à ſes

côtés les Filles de Sion, qui mar-
1443. choient avec modeſtie; enſuite le Saint Pierre avec ſes deux Acolytes, revêtus de leurs ornements eccléſiaſtiques, alloit à la tête des onze autres Apôtres; après quoi on voyoit le Commandant de la Place, tous les anciens Maîtres de la Confrairie, & les Maire & Echevins.

Des deux côtés de cette proceſſion, il y avoit un nombre de jeunes-gens avec des attributs & des habits caractériſtiques, propres à exprimer les Saints qu'ils vouloient repréſenter; comme de leur côté la Sainte Vierge, les Filles de Sion & les Apôtres étoient habillés ſuivant l'idée qu'on s'étoit formée de leur ancien coſtume. Enfin, après les Maîtres de la Confrairie, il y avoit pluſieurs jeunes-gens de leurs familles, qui portoient le prix des Palinods; enſuite venoit tout le peuple.

La proceſſion générale finie, le Commandant, les anciens Maîtres, le Maître en exercice & les Maire & Echevins ſe plaçoient dans le chœur de Saint Jacques; le Saint Pierre, ſes Acolytes & les onze autres Apôtres montoient dans une Tribune élevée au-deſſus du banc du Clergé; & le berceau où étoit la repréſentante la

Sainte

Sainte Vierge, étoit placé près de l'Autel, du côté de l'Evangile, ainsi que les Filles de Sion. 1453.

Lorsque tout le monde étoit placé, on entonnoit le *Te Deum*, en action de graces de la victoire remportée ce jour-là & à pareille heure; ensuite on chantoit la messe avec la plus grande solemnité. Le Saint Pierre & les autres Apôtres se présentoient à l'Offertoire avant les Maîtres: le premier donnoit à l'offrande quinze sols, pour lui & ses onze compagnons.

La messe finie, le Saint Pierre montoit à l'Autel, prenoit le Saint Ciboire, se communioit lui-même, & présentoit la Sainte Hostie aux Apôtres. Si quelqu'un d'eux n'eût pas accepté le pain de vie, il eût été baffoué & dépouillé de l'apostolat, comme en étant indigne.

Pendant toute la durée de cette messe, chantée en musique, on donnoit aux assistants une représentation de l'Assomption de la Mère de Dieu: à cet effet on posoit tous les ans, au-dessus de la contre-table du chœur, une tribune dont le haut touchoit à la voûte de l'Eglise, & étoit parsemé d'étoiles sur un fond d'azur. Deux pieds

1443. environ au-deſſous du plancher de cette tribune, s'élevoit un grand ſiége, ſur lequel paroiſſoit le Père-Eternel ſous la figure d'un vénérable vieillard ; on voyoit à ſes côtés quatre Anges, de grandeur naturelle, qui ſembloient ſe ſoutenir en l'air: ils faiſoient battre leurs ailes en cadence, au ſon de l'orgue & des inſtruments. Au-deſſus de la figure du Père-Eternel, il y avoit un triangle aſſez grand, dont chaque angle étoit accompagné d'un Ange de moindre grandeur : ces trois Anges à la fin de chaque office exécutoient un trio ſur le chant de l'*Ave Maria, gratiâ Dei plena per ſecula*, &c. au moyen de petites cloches de différents tons, ſur leſquelles ils frappoient.

Un peu au-deſſous de ce triangle, on voyoit de chaque côté un Ange de grande ſtature, qui tenoient une trompette dont le ſon accompagnoit le trio exécuté par les trois petits Anges. Enfin au-deſſous des pieds du Père-Eternel, paroiſſoit de chaque côté, un Ange de grandeur naturelle; qui tetoient un grand chandelier chargé d'un cierge, qu'on allumoit à tous les offices; mais quand ils étoient finis & qu'on vouloit éteindre leurs cierges, ces deux

Anges paroiſſoient n'y pas conſentir, 1443.
en ſe tournant avec vivacité de côté & d'autre, pour l'empêcher; de ſorte qu'il falloit employer la plus adroite préciſion pour y parvenir.

On entretenoit un machiniſte pour la perfection & la conduite des reſſorts de toutes ces figures, qui étoient un chef-d'œuvre de ce temps, & la curioſité d'en voir l'effet, amenoit beaucoup d'étrangers dans Dieppe.

Quand on commençoit la meſſe, deux des quatre Anges qui étoient aux côtés du Père-Eternel, deſcendoient majeſtueuſement de leurs places juſqu'au pied de l'Autel, où ſe trouvoit le tombeau de la Sainte Vierge, contre lequel on avoit placé, pour la repréſenter, une figure de grandeur naturelle, dans laquelle il y avoit également des reſſorts. Dès que les deux Anges étoient deſcendus juſqu'à cette figure, chacun de ſon côté l'élevoit très-lentement juſqu'aux pieds du Père-Eternel. Pendant cette Aſſomption, cette figure de la Vierge levoit ſes bras & ſa tête de temps à autre, pour témoigner ſon deſir d'être au Ciel. A peine étoit-elle parvenue aux pieds de l'Eternel, qu'il lui donnoit ſa béné-

1443. diction, & aussitôt un des autres Anges posoit une couronne sur la tête de Marie, & cette Reine des Anges disparoissoit peu-à-peu, cachée dans un nuage.

Pendant cette représentation, qui duroit plus d'une heure & demie, l'on voyoit un personnage bouffon : dans un moment il paroissoit d'un côté de la tribune, & celui d'après, il étoit de l'autre, & faisoit des singeries; dans un temps il ouvroit les bras du côté de la Sainte Vierge qui montoit au Ciel, pour exprimer sa surprise ; & celui d'après il marquoit sa satisfaction,en applaudissant des mains ; enfin, il se couchoit de toute sa longueur pour faire le mort, & se relevoit ensuite, & couroit avec rapidité se cacher sous les pieds du Père-Eternel, où il ne montroit que sa tête.

Les lazzis & niaiseries de ce personnage, que le peuple nommoit *Grimpe-sur-l'Ais*, faisoient rire une partie des assistants, & sur-tout les enfants, qui l'appelloient à haute voix dès qu'il paroissoit. D'une autre part, ceux qui étoient plus affectés des mouvements de la Vierge, s'écrioient : *Ah ! qu'elle aime Dieu ! Ah ! qu'elle a envie de le*

voir ! de manière qu'au lieu de prier 1443.
en silence, la plupart des assistants confondoient leurs exclamations différentes avec le chant de la messe ; ce qui formoit un bruit prodigieux, aussi discordant qu'indécent.

Dès que la messe étoit finie, ainsi que les offices, le peuple se pressoit pour être à portée de voir les deux Anges, qui tenoient un grand chandelier, témoigner, par la vivacité de leurs mouvements, ne vouloir pas laisser éteindre leurs cierges.

Lorsque le tumulte étoit un peu cessé, le Chapelain de la Confrairie montoit à la tribune des Apôtres, entonnoit *Assumpta est Maria in Cœlum, gaudent Angeli, laudantes benedicunt Dominum ;* après quoi il récitoit quarante vers françois, pour engager les Apôtres à publier par toute la terre, l'Assomption de la Sainte Vierge, dont ils venoient d'être les témoins. Ceux-ci répondoient chacun par une vingtaine de vers, & assuroient qu'ils alloient avec joie s'acquitter de ce devoir. Le récit fait, l'Apôtre Saint Jean entonnoit le verset *Ave Maria, gratiâ Dei plena per secula,* &c. que les autres

1443. Apôtres continuoient de chanter en chœur, accompagnés du carillon des trois petits Anges, & de deux trompettes, dont nous avons ci-devant parlé.

Ces cérémonies achevées, le Clergé, la Sainte Vierge dans son tombeau, suivie des Filles de Sion, les Apôtres, suivis des Maîtres & Echevins, sortoient de l'Eglise en procession, & alloient, en chantant des hymnes, à la maison du Maître en exercice, qui régaloit ce jour-là & le lendemain.

Devant la porte de ce Maître, on avoit suspendu une grande voile de navire, qui couvroit la largeur de la rue, pour mettre à l'abri du soleil ou de la pluie, la table sur laquelle on servoit à dîner aux Apôtres, qui n'entroient point avec les autres dans la maison : vraisemblablement pour désigner que Saint Pierre avoit pleuré sa faute à la porte de Caïphe, & que les autres Apôtres avoient abandonné leur divin Maître & ne l'avoient point suivi dans la maison de ce Pontife.

Le Saint Pierre s'asseyoit sur un fauteuil posé au haut de la table, ses deux acolytes à ses côtés, & les autres Apôtres se plaçoient de chaque côté de la table. Tant que le repas duroit,

il leur étoit défendu, ſous peine d'amende, de parler ni de rire avec les ſpectateurs. Quand leur table étoit ſervie, le Saint Pierre béniſſoit les mets, & on leur apportoit vers le milieu du repas, un plat diſtingué, avec pluſieurs ſeptiers d'excellent vin; le tout ſe préſentoit au Saint Pierre, en lui diſant: *Voici le préſent que vous fait le Maître; il vous prie de faire bonne chère.* Le Saint Pierre béniſſoit le préſent, & le partageoit avec ſes acolytes & les autres Apôtres. 1443.

Le dîner fini, le Saint Pierre ſe levoit de table & entonnoit le verſet *Ave Maria, gratiâ Dei plena*, &c., que les Apôtres auſſi debout, continuoient à chanter; après quoi le Saint Pierre récitoit quatre-vingt vers en l'honneur de Marie & du Maître en exercice, & chaque Apôtre à ſon tour, en récitoit quarante ſur les mêmes ſujets. Enfin ils finiſſoient par faire à haute voix des prières pour la proſpérité temporelle & ſpirituelle des Maîtres de la Confrairie qui avoient contribué & contribuoient à la ſolemnité de cette Fête.

Quant à la Vierge Marie, elle étoit entrée dans la maiſon du Maître,

1443. portée dans son espèce de tombeau, les Filles de Sion à ses côtés, en même-temps que les Maîtres & le Clergé. On donnoit à cette représentante, ainsi qu'à ses Filles, un appartement particulier, où il n'entroit que des personnes du sexe pour les servir.

Dès qu'on annonçoit, après le dîner, qu'on alloit retourner à l'Eglise, la Sainte Vierge se remettoit dans son tombeau, & on s'y rendoit en la manière dont on étoit venu.

Après les vêpres de ce jour 14 Août, on faisoit la représentation de la mort de la Sainte Vierge sur un théatre placé devant l'Hôtel-de-Ville, qui étoit situé sur la place du Marché. Le premier personnage qui paroissoit sur ce théatre, étoit Saint Jean l'Evangéliste portant une couronne en forme de gloire : il ouvroit le spectacle en chantant *Tota pulchra es, amica mea*, &c.; après quoi il commentoit cette antienne, par une quarantaine de vers, & se retiroit.

Alors la Sainte Vierge dans son tombeau apporté sur le théatre, exhortoit les Filles de Sion qui étoient à ses côtés, d'être toujours fidelles à Dieu, à qui elle-même les recomman-

doit; enſuite elle leur annonçoit ſa mort prochaine, & leur témoignoit la joie qu'elle alloit avoir de rejoindre ſon divin Fils; enfin elle récitoit ces mots; *Nunciate dilecto meo, quià amore langueo.* Auſſitôt paroiſſoit l'Ange Gabriël, qui lui préſentoit une palme, en chantant; *Surge propera, amica mea, veni de Libano, coronaberis,* & lui récitoit une quarantaine de vers pour l'inviter à venir jouir dans le Ciel, de la gloire qui lui étoit préparée. La Sainte Vierge l'aſſuroit de la vivacité de ſon deſir; & dans ce moment, Saint Jean revenoit ſur la ſcène pour entendre l'annonce que la Sainte Vierge lui faiſoit de ſa mort prochaine, & elle l'engageoit de partager ſa joie. 1441.

On voyoit auſſitôt accourir ſur le théatre, le Saint Pierre & les autres Apôtres, qui témoignoient l'un après l'autre, leur ſurpriſe de ſe voir ainſi tranſportés en ce lieu, des différents endroits de la terre, par une force ſurnaturelle. Ils rendoient chacun compte du pays d'où ils avoient été enlevés d'une manière toute différente, & ils exprimoient leur douleur de la perte qu'ils alloient faire de la Sainte

1443. Vierge, qui alors paroiſſoit expirer.

Dès qu'elle étoit cenſée morte, le Saint Pierre lui fermoit les yeux, & lui couvroit le viſage : à l'inſtant les Muſiciens exécutoient un motet en ſon honneur, dans le ton le plus touchant. A peine étoit-il achevé, que des Juifs entroient de tous côtés ſur le théatre, pour enlever le corps de la Sainte Vierge. Les Apôtres s'y oppoſoient; mais plus nombreux, les Juifs paroiſſoient les plus forts : alors ils étoient punis de leur témérité, par la perte de la vue. Cet accident les obligeoit de tâtonner & de tomber en ſe heurtant les uns contre les autres : leurs chûtes leur occaſionnoient des cris & des grimaces qui faiſoient rire les ſpectateurs, & les Apôtres profitoient de cet état de cécité des Juifs, pour enlever le tombeau dans lequel étoit le corps de la Sainte Vierge.

Les mêmes cérémonies & le même ſpectacle ſe répétoient le lendemain 15 Août. Le 16 on jouoit ſur le même théatre, une Comédie morale : le Maître en exercice en avoit donné le ſujet & choiſi l'Auteur, & il le récompenſoit comme une ſuite de la fête qui ſe faiſoit à ſes frais.

Soit que tous les ſujets fuſſent épuiſés, ſoit que quelqu'Auteur eût fait quelqu'alluſion ſatyrique ſur les défauts de quelqu'un des principaux habitants, en 1630 il fut arrêté que l'argent que cette Comédie pouvoit coûter annuellement, ſeroit employé à des Prix Floraux qui ſeroient délivrés aux Auteurs qui auroient préſenté les meilleurs Palinods. Ainſi, au lieu de Comédie, on liſoit ſur le théatre, les pièces de Poéſie auxquelles on accordoit les prix : elles contenoient ſur-tout l'éloge de la Sainte Vierge & celle des grandes actions des habitants décédés ; les Auteurs en étoient couronnés ſur le théatre, & y recevoient les prix le jour de l'Octave, qui étoit terminée par un feu d'artifice. 1443.

Ces cérémonies ont eu lieu juſqu'en 1684. Alors un ſieur Letellier, Curé de Saint Jacques, y apperçut de l'indécence que la ſimplicité des mœurs des Dieppois, & l'habitude des choſes leur empêchoient de voir. Ce Curé obtint de M. l'Archevêque de Rouen, un mandement qui les proſcrivoit ; & comme ce Curé ſavoit combien les citoyens y étoient attachés, il eut l'attention de faire homologuer ce man-

des Anglois. La trève ſignée à Tours
1444. en 1444, par les deux nations, donna les plus grandes eſpérances aux habitants de pouvoir étendre leur commerce & leur navigation; mais les Anglois furieux de la perte de leur armée devant les murailles de Dieppe, continuèrent, quoiqu'en temps de paix, d'attaquer les vaiſſeaux de ſes citoyens. Ses armateurs & ſes mariniers indignés de ce procédé contraire au droit des gens, réunirent leurs forces & mirent en mer une flotte qui protégea leur commerce & leur pêche, & qui en impoſa tellement aux Anglois, qu'ils ceſsèrent leurs hoſtilités maritimes.

Ceux-ci ayant rompu la tréve en
1448. 1448, le ſieur Deſmarets, Capitaine-Commandant, propoſa aux citoyens de profiter de l'imprudence des Anglois pour leur enlever Fécamp. Ces ennemis venoient de relever par mer, la plus grande partie de la garniſon de cette place, ſans attendre que les troupes de remplacement y fuſſent arrivées. La propoſition fut acceptée; le ſieur Deſmarets ſortit de Dieppe avec cinq compagnies bourgeoiſes, pour ſe rendre à Fécamp. Ils y arrivèrent dans un temps où on ne les y attendoit pas; ils pri-

rent la place par escalade, & firent prisonniers le petit nombre d'Anglois qui y étoient en attendant le renfort de garnison; & réellement cinq à six heures après, les vaisseaux qui l'apportoient entrèrent dans ce port. Les Anglois furent fort surpris de s'y voir arrêter comme prisonniers de guerre, tandis qu'ils y venoient à titre de conquérants. 1448.

Les Dieppois remirent les prisonniers, ainsi que Fécamp, dans les mains de Charles VII. Ce fut le dernier service que ces citoyens rendirent à ce Prince, qui mourut en 1461. Ce seroit une injustice de ne le pas compter parmi nos grands Rois, puisqu'il posséda dans un degré éminent, la connoissance des hommes, & qu'il en fut profiter pour les mettre en leur place; enfin, parce qu'il se distingua moins encore par la conquête qu'il fit de son Royaume, que par le fruit qu'il tira de ses disgraces: ce fut la sagesse avec laquelle il le gouverna, quand il s'en fut rendu le maître. 1461.

Le Dauphin son fils, Libérateur de Dieppe, monta sur le trône sous le nom de Louis XI. C'est le premier des Rois de la troisième race, qui ait

1461. commencé à faire valoir les droits de la couronne de France. Cette ville ne peut que bénir la mémoire de ce Prince, qui l'a aimée & protégée singulièrement. Louis XI se souvint toujours avec plaisir, des lauriers qu'il avoit cueillis parmi ses citoyens ; & les Parisiens, qui savent choisir l'encens qu'ils présentent à leurs Rois, lui donnèrent pour spectacle à son entrée dans leur ville, la représentation de l'assaut livré à la Bastille Angloise, que ce Prince avoit emportée au péril de sa vie.

Dieppe de son côté mérita les bonnes
1470. graces de Louis XI par son inviolable attachement. Ce fut en vain que les Princes & les Seigneurs révoltés contre lui, tâchèrent d'ébranler la fidélité de ses citoyens par les promesses & les raisons les plus séduisantes, aucun d'eux ne prêta l'oreille aux propositions des Ducs de Bretagne & de Bourgogne ; leurs sollicitations firent même comprendre aux habitants, le desir qu'ils avoient d'avoir leur ville : on mit en état ses fortifications, & on redoubla les postes ; de sorte que les troupes qui tenoient pour les Princes, ne purent pénétrer dans Dieppe, soit par ruse, soit par force.

Charles, Duc de Bourgogne en 1472, crut devoir faire oublier la honte qu'il venoit d'essuyer devant Beauvais, par la prise de Dieppe; mais il y trouva des bourgeois qui ne le cédoient ni en bravoure ni en fidélité à ceux de Beauvais. Les sorties continuelles des Dieppois, presque toujours suivies du succès, l'obligèrent de lever le siége de leur ville, après neuf jours d'attaque. 1472.

Le 11 Avril 1475, les citoyens obtinrent du Roi une commission d'armer des vaisseaux pour courir sur ceux d'Angleterre, & sur la demande des Armateurs & Capitaines, il ordonna que les autres bourgeois contribueroient de moitié à la dépense des munitions & victuailles de ces vaisseaux; ce qui fit loi pour la suite.

La Poissonnerie de Dieppe qui, depuis un temps, avoit été tenue en la place du Moulin à vent, fut remise en 1477, en la rue nommée encore l'*ancienne Poissonnerie*.

La navigation commerçante & la pêche de cette ville avoient repris toute leur vigueur: les Anglois étoient alors trop acharnés les uns contre les autres pour inquiéter ses habitants. Le Comte

1470. de Richemont eut recours à cette ville pour le tranſport de trois à quatre mille volontaires tant Anglois que François, à la tête deſquels il vouloit paſſer en Angleterre, pour faire valoir ſes droits ſur ce Royaume. Les Dieppois lui prêtèrent gratuitement leurs navires
1485. en 1485 : mais ils en furent les dupes ; car ce Prince, qui prit le nom de Henri VII, à peine eut-il enlevé la couronne de deſſus la tête de Richard pour la mettre ſur la ſienne, que ſes ſujets n'ayant plus de guerre civile, tournèrent contre les Dieppois le reſte de leur fermentation, & attaquèrent leurs navires : mais, comme ces citoyens étoient toujours ſur leurs gardes, ceux de leurs vaiſſeaux qui étoient alors en voyage de long cours, avoient été bien armés : auſſi ſe défendirent-ils ſi bien, que les Anglois n'en purent enlever un ſeul ; il n'y eut que pluſieurs bateaux pêcheurs qui furent victimes de leur injuſte hoſtilité.

Les habitants de Dieppe ne purent voir ſans indignation, cette trahiſon ; ils comprirent que de ſouffrir cet affront ſans vengeance, c'étoit perdre l'honneur, & que les François ne pouvoient vivre déshonorés : auſſi ces citoyens dé-

libérèrent-ils, qu'il valoit mieux perdre leurs biens & leurs vies, que de ne pas réprimer cette insulte : ils députèrent donc à Charles VIII, pour supplier ce prince de leur permettre de se venger des Anglois, qui ne respectoient pas le droit des gens. Leur supplique fut octroyée. 1487.

Ces bourgeois travaillèrent jour & nuit pour mettre en mer une flotte qui pût se faire respecter. Dans ces temps l'Angleterre n'avoit point de Marine royale, & les particuliers de cette nation, qui avoient armé de différents ports pour courir sur les Dieppois, guidés autant par l'appas du gain que par leur haine, n'eurent ni la prudence ni la politique de se réunir pour leur défense ; en sorte que la Flotte Dieppoise se rendit maîtresse de la mer : elle amena dans son port tous les navires Anglois qu'elle put découvrir ; & cette nation humiliée, redemanda ces navires aux habitants, qu'ils ne consentirent de lui rendre, que sur l'assurance positive de ne plus troubler leur navigation en temps de paix.

Un jeune Capitaine de cette Flotte s'étoit distingué par les habiles manœuvres qu'il avoit faites, & par la

1487. bravoure avec laquelle il s'étoit battu contre quelques vaiſſeaux Anglois qu'il avoit pris. Le compte qu'on en rendit aux Armateurs de Dieppe, ne reſta point ſans une diſtinction méritée : il étoit trop de leur intérêt d'avoir d'habiles Capitaines, pour ne pas accueillir ceux qui donnoient des preuves de leur capacité : auſſi n'héſitèrent-ils pas, tout jeune qu'il fût, de lui donner le commandement d'un de leurs plus grands vaiſſeaux, avec ordre d'élonger de plus en plus les côtes d'Afrique, qui devoient ſuivre celles d'Adra & de Congo, pour leſquelles ſa cargaiſon étoit deſtinée.

Couſin fut flatté de cette confiance : il avoit du génie & une ame active ; il n'avoit pu entendre les diſcours & les leçons du ſavant Deſcaliers, ſans deſirer d'être mis au nombre de ceux qui honoroient leur patrie. Deſcaliers étoit le meilleur Mathématicien & Aſtronome de ſon temps : ſa mémoire jouiroit de la plus grande réputation, s'il fût né deux ſiècles plus tard, ou s'il y eût eu depuis ſa mort, quelqu'hiſtorien qui l'eût fait connoître. C'eſt lui qui a donné les premiers éléments de la Science Hydrographique, ainſi que nous

le dirons au chapitre qui la concerne. 1488.

Cousin partit du port de Dieppe dans le commencement de l'année 1488. Ce Capitaine est le premier de l'univers qui ait su, d'après les leçons de Descaliers, prendre hauteur au milieu des mers : aussi ne serra-t-il plus les côtes, comme avoient fait ses prédécesseurs. Dès qu'il fut sorti de la Manche, il s'élança dans l'Océan, & se trouva arrêté au bout de deux mois par une terre inconnue, où il signala l'embouchure d'un grand Fleuve, qu'il nomma *Maragnon*, & que depuis on a nommé le *Fleuve des Amazones*. Cousin, sur la hauteur prise de cette terre, comprit qu'il falloit, pour gagner le dessus de la côte d'Adra, faire route vers le Pôle du Midi, en courant sur l'Est; à ce moyen il fit le premier la découverte de la pointe d'Afrique : il donna le nom des *Aiguilles*, à un banc qu'il y observa. Ce jeune Capitaine ayant pris note des lieux & de leur position, revint aux côtes de Congo & d'Adra, où il fit des échanges de ses marchandises, & arriva à Dieppe dans le courant de 1489.

Les Armateurs de cette ville étoient convenus, pour leur intérêt, de garder le secret des découvertes que fe-

1488. roient leurs navires ; ils cachèrent celle que Cousin venoit de faire du bout de l'Afrique ; ils crurent être les seuls qui pourroient, à ce moyen, pénétrer jusqu'aux Indes, & en tirer un parti immense. Alors le Gouvernement François n'étoit occupé que de guerres intestines. Le Duc d'Orléans, à la tête de plusieurs Grands du Royaume, étoit en armes contre Charles VIII, qui, après les avoir remis dans leur devoir, avoit tourné ses vues sur le Royaume de Naples. Les Dieppois n'instruisirent pas le Gouvernement d'une découverte si importante, de laquelle il n'avoit nulle idée ; ils n'avoient que trop d'expérience du peu de cas qu'il faisoit du commerce maritime : ils résolurent donc d'en profiter seuls, à l'exclusion de toute autre nation. Ils armèrent à cet effet, plusieurs navires pour les grandes Indes, dont Descaliers leur assuroit l'accès possible, par la facilité trouvée de tourner l'Afrique.

Cousin lors de son rapport, s'étoit plaint des inquiétudes & des peines que son second Capitaine, nommé *Pinçon*, lui avoit données pendant son voyage. Cet homme dur & jaloux de caractère, étoit, à la vérité, plus ancien

marin que Cousin ; mais il ignoroit, 1488.
ainsi que ceux de son temps, l'Hydrographie, science que Descaliers venoit de faire éclorre, & que Cousin mettoit en pratique. Vincent Pinçon n'avoit pu voir la science de ce dernier, sans jalousie, &, pendant la traversée, il n'avoit manqué aucune occasion de donner des marques de la passion qui le dévoroit. Dès qu'il eut vu Cousin quitter les côtes pour voguer au milieu des mers, où l'on n'avoit point encore pénétré, il avoit tâché de faire révolter l'Equipage contre leur Capitaine. « Ce » n'étoit » disoit-il aux Matelots « qu'un » jeune téméraire, qui n'avoit que l'envie » de périr ou de se distinguer par la » découverte de pays inconnus ; qu'il » étoit lui, Pinçon, ainsi qu'eux, bien » malheureux qu'on eût confié leurs » vies à un pareil étourdi, qui les ren» droit victimes de sa folle imagination ; » qu'il craignoit à tout instant de voir » le vaisseau se briser sur quelque ro» cher qui se trouveroit dans une mer » inconnue ». Ces discours avoient fait leur effet sur une partie de l'Equipage, & Cousin avoit eu besoin de toute sa fermeté pour le tenir dans le devoir, & de ses discours persuasifs pour ras-

1488. ſurer ſes Matelots & leur communiquer ce feu de gloire & cette eſpérance de profit qui ſeuls ont pu engager des hommes à hazarder leur vie pour chercher des terres dans des mers dont on ne ſavoit ni l'étendue ni les dangers.

Outre ce tort perſonnel de Pinçon envers ſon Capitaine, il étoit encore répréhenſible vis-à-vis des Armateurs, pour une action contraire à leurs intérêts, & à l'eſprit de bonne foi avec lequel ils vouloient qu'on agît dans les échanges, afin de mériter la confiance de ceux avec qui ils traitoient. Pinçon avoit été envoyé à terre avec ſix à ſept hommes de l'Equipage, pour échanger des marchandiſes avec des habitants de la côte d'Angole. Les effets réciproquement propoſés, avoient été placés à côté les uns des autres ; mais les Africains demandoient une augmentation, que Pinçon ne vouloit point accorder : ce dernier avoit uſé de violence, & s'étoit emparé de force, des marchandiſes préſentées par les premiers, qui, pour s'en faire raiſon, vinrent aſſaillir les Dieppois lorſqu'ils embarquoient les marchandiſes ; de ſorte que ceux-ci avoient été obligés de ſe ſervir de leurs armes à feu, & avoient tué pluſieurs Africains ;

ce

ce qui les avoit tellement épouvantés, qu'ils ne voulurent plus se présenter pour faire d'autres échanges. 1488.

L'Hôtel-de-Ville, qui faisoit alors le service que la Jurisdiction de l'Amirauté fait aujourd'hui (1), prit le témoignage des Officiers subalternes & des Matelots de ce navire; & tous les faits ayant été constatés, il fut jugé que Vincent Pinçon, convaincu de s'être écarté des principes de subordination, de bonne foi & de douceur nécessaires pour la prospérité de la navigation & du commerce, étoit déclaré incapable d'être à l'avenir employé comme Officier sur les navires de Dieppe.

Furieux de ce jugement, Pinçon quitta cette ville, & fut demander du service à Gènes. Il y a lieu de penser qu'il eut par la suite occasion de connoître Christophe Colomb, puisqu'il fut un des Capitaines de la petite Escadre que commanda ce grand homme pour la découverte de l'Amérique.

(1) Les Officiers municipaux de Dieppe ont joui de tout temps, comme ils en jouissent encore, de la compétence de la Police générale de cette Ville.

1488. Les Armateurs de Dieppe tirèrent quelque parti de la découverte du fleuve Maragnon, par des traites qu'ils y firent, en gardant le secret ; ce qui leur étoit facile alors, puisque le gouvernement n'exigeoit ni déclaration, ni rapport des endroits où ils alloient, ni de ceux dont ils revenoient.

Pour profiter de la possibilité de pénétrer aux grandes Indes, les Négociants donnèrent à Cousin le commandement de trois navires chargés de marchandises & bien armés. Descaliers assura ce Capitaine du succès de cette entreprise, s'il faisoit attention aux observations qu'il lui laissoit par écrit, & à la vraie position de l'Inde qu'il lui donnoit. Cousin s'étoit trop bien trouvé de ses leçons, pour ne pas s'y conformer : ce Marin tint le milieu des mers entre l'Afrique, & l'Amérique qu'il avoit découverte, tourna le Cap d'Afrique, qu'il avoit nommé des *Aiguilles*, & que les Portugais nommèrent le *Cap de Bonne-Espérance*, & toucha aux grandes Indes, où il fit les échanges les plus avantageux. Il revint à Dieppe environ deux ans après son départ.

Cousin avoit l'ame trop élevée pour

ne pas attribuer aux leçons de son ami Descaliers, la gloire de ses découvertes & de ses succès, puisque, sans lui, il n'auroit jamais su prendre hauteur, & n'auroit point eu sans ce moyen, l'avantage de savoir chaque lieu de la terre où il se trouvoit. Ceux des marins qui avoient de l'émulation, prièrent cet habile Astronome de leur apprendre une science si heureuse. Descaliers ne s'y étoit adonné, que dans la vue d'être utile à sa patrie; il fut charmé de la demande de ses compatriotes, & en fit de bons Hydrographes. Dieppe fut donc le berceau de l'Hydrographie, comme Descaliers en fut le père. Ce titre fait d'autant plus d'honneur à sa mémoire, qu'il n'a tiré de ses travaux, que l'hommage & l'estime de ses élèves, & l'honneur d'avoir servi sa patrie sans intérêt. 1488.

Les Dieppois continuoient leur commerce dans les Indes Orientales, lorsqu'ils apprirent les découvertes que les Espagnols avoient faites en Amérique: leur émulation s'en trouva piquée, & ils armèrent deux vaisseaux, pour connoître si cette partie du monde ne s'étendoit pas du côté du Nord; ils en confièrent le commandement à deux de

leurs plus habiles Capitaines, nommés *Thomas Aubert* & *Jean Vérassen*. Ces deux navires partirent de Dieppe au
1508. commencement de 1508, & découvrirent, la même année, le Fleuve Saint-Laurent, auquel ils donnèrent ce nom, parce que ce fut ce jour-là qu'ils commencèrent à le remonter; ce qu'ils firent jusqu'à plus de quatre-vingt lieues, trouvant des habitants affables, avec lesquels ils firent des échanges les plus avantageux en pelleteries (1).

C'est sans fondement que les Malouins attribuent à Jacques Cartier, un de leurs concitoyens, la découverte du Canada. Le fait est, que ce dernier ayant

(1) Le célèbre Historien de la Rivalité, attribue cette découverte à Jean *Verasani*, Florentin. Cette autorité que nous respectons, n'a pas dû nous empêcher de rapporter cet énoncé de nos anciens manuscrits. Le fait est que, malgré l'attention de nos pères à cacher leurs expéditions maritimes, il n'étoit pas possible qu'il n'en transpirât pas quelque chose; mais, comme les François ne soupçonnoient seulement pas que les meilleurs marins du monde fussent de leur nation, ils attribuoient ces découvertes à ceux qu'ils croyoient tels, c'est-à-dire, les Génois, les Florentins, les Castillans, &c.

en connoissance du voyage d'Aubert 1508.
& de Verassen, ainsi que du commerce de pelleteries que les Dieppois faisoient dans ce pays, arma plusieurs vaisseaux, & y fit un petit établissement qui n'eut point de succès.

Les habitants de Dieppe n'y en avoient point voulu faire, & l'éloignement que nos pères avoient dans ce temps pour toute fondation de colonie, étoit bien vu. En effet, nulle protection à attendre de la part du Gouvernement François, qui n'avoit point de marine (2), & nulle nécessité à des Négociants de bonne foi, d'avoir une forteresse pour en imposer à des étrangers avec lesquels on faisoit amicalement des échanges. Les besoins respectifs faisoient la

(2) Jusqu'à Henri IV, nos Rois descendants de Hugues-Capet, n'ont armé & entretenu que des galères sur la Méditerranée: Voyez les Etats tenus sous Charles VIII en 1484. Ils proposèrent de construire & armer quelques vaisseaux pour la protection du commerce: & voyez M. de Sully, qui, suivant ses Mémoires, tome 7, page 194, Edition de 1763, fit la même proposition à Henri IV. Ce fut le Cardinal de Richelieu qui commença l'établissement d'une Marine Royale sur l'Océan.

1508. base & la sûreté de ce commerce. Cette manière de trafiquer avoit réussi aux Dieppois avec les Africains & les Indiens : à ce moyen, ils étoient certains que plus ils auroient de navires & de marchandises, plus ils étendroient leur commerce ; d'ailleurs ils avoient éprouvé, par l'établissement qu'ils avoient fait du Fort du petit Dieppe sur la côte d'Afrique, que la formation d'une colonie exigeoit des forces, des dépenses considérables, des gens soudoyés pour la défendre, & du monde pour la peupler. Or, de ces obligations, il s'ensuivoit un emploi de fonds & une émigration de leurs habitants ; ce qui ne pouvoit se faire qu'au détriment de la construction, de l'armement & des Equipages de leurs navires, & par conséquent, de leur navigation.

Cet apperçu étoit juste & relatif à la position où Dieppe se trouvoit ; & nous verrons dans la suite, par le peu de succès qu'ont eu les colonies dont les citoyens de cette ville tentèrent l'établissement, que les pères pensoient mieux que ne l'ont fait leurs enfants.

1507. Le 6 Février 1507, Louis XII accorda aux habitants de Dieppe des Lettres-Patentes confirmatives de leurs droits d'octroi.

Les guerres qui s'étoient succédées, & l'activité de ces citoyens, principalement portée vers le commerce & la navigation, avoient fait négliger les travaux publics; ce ne fut qu'en 1511, 1511.
que le pont du Pollet fut mis en l'état où il existe encore, quoiqu'il y eut plus de cent ans que les piliers en fussent fondés, & que la double tour qui en ferme l'entrée, fût bâtie.

ÉTAT de la Ville & ses progrès maritimes, sous François I.

LES DIEPPOIS ne se sont distingués comme militaires, que quand il s'est agi de défendre leur ville ou l'honneur du pavillon François: d'ailleurs, les guerres d'Italie qui occupoient alors la nation, se faisoient dans un pays trop éloigné d'eux, pour qu'ils y prissent d'autre part, que celle de prier Dieu pour la prospérité des Armes Françoises. Cette année 1515, ils pleurèrent 1515.
avec toute la France, la mort de Louis XII. La perte de ce bon Roi fut suivie de celle du brave Desmarets,

1515. Capitaine-Commandant: les habitants couvrirent sa tombe de lauriers qu'ils lui avoient aidé à cueillir. Sa place fut donnée au sieur de Mauroy.

Dans ces temps, la marine de Dieppe étoit la plus instruite de l'univers. Un jeune homme de cette ville, nommé Ango, né d'un père d'une aisance médiocre, pouvoit reprocher à la fortune, de n'avoir pas présidé à sa naissance; mais la Providence l'en avoit bien dédommagé, puisqu'elle l'avoit doué de cet esprit pénétrant & actif, qui sert à acquérir des richesses dans la navigation & le commerce, & lui avoit donné un cœur généreux, qui en sait ennoblir l'usage. Ango fut assez sage pour sentir que les grands biens ne pouvoient lui servir qu'à acquérir la reconnoissance de ses inférieurs, l'estime de ses égaux & les bonnes graces de son Roi; mais, soit qu'un homme ne puisse pas être toujours heureux, soit parceque l'esprit & la prudence d'Ango aient, dans sa vieillesse, participé à la déclinaison de ses forces, il y éprouva le mauvais sort que Jacques Lecœur, seul Négociant du royaume à qui on puisse le comparer, avoit essuyé avant lui.

Ango ayant fait une fortune considérable dans les voyages qu'il avoit faits en Afrique & aux grandes Indes, comme Officier & ensuite Capitaine de vaisseau, prit le parti de quitter la mer, pour, à son tour, armer des navires, qu'il envoya commercer sur les côtes d'Afrique & d'Asie, qu'il avoit fréquentées. Son esprit s'étendit sur tous les objets qui pouvoient contribuer à l'augmentation de ses richesses. Outre son commerce immense, il prit à forfait les recettes des Duchés de Longueville & d'Etouteville, des Abbayes de Fécamp, de Saint-Wandrille & de l'Archevêché de Rouen. 1515.

Toutes les entreprises d'Ango lui réussirent. En 1525, il fit bâtir un hôtel magnifique à l'emplacement que la Congrégation de l'Oratoire occupe actuellement : quelques années après, il fit l'acquisition de la terre de Varengeville-sur-mer, & y fit bâtir le château, dont une partie existe encore. Ce fameux Négociant armoit pour les grandes Indes & la côte d'Afrique dix-huit à vingt navires qui lui apportoient des bénéfices immenses ; & il jouissoit de la plus grande fortune, quand François I se transporta en Normandie,

pour paſſer en revue de nouvelles Légions d'Infanterie Françoiſe que ce Prince venoit de créer. Ce Roi voulut bien honorer Dieppe de ſa préſence,
1734. cette année 1534.

Ango étoit trop intelligent pour manquer l'occaſion que la fortune lui préſentoit de mériter les faveurs de ſon Roi. François I aimoit la magnificence ; & Ango, le plus riche Négociant de l'Europe, étoit en état de contenter le goût de ſon Maître. Il ſe chargea ſeul de faire la dépenſe de la réception de ce Prince, & l'opulence qu'il y mit, étonna les courtiſans, autant qu'elle plut à François I.

Ango avoit été inſtruit aſſez à temps pour faire venir les plus habiles Architectes en décorations. Nulle dépenſe ne fut épargnée : arcs de triomphe, ameublements ſuperbes, vaiſſelle d'argent, vins exquis, enfin toutes les reſſources de l'art & de la nature furent miſes en œuvre.

Ango eut l'honneur de recevoir ſon Roi & les principaux Seigneurs de ſa Cour, dans ſon magnifique hôtel, dont les appartements étoient décorés des plus belles tapiſſeries & des plus riches étoffes de ſon temps. On y voyoit en

beaucoup d'endroits, des chiffres & des tableaux qui exprimoient les grandes actions de François I. Ango fit servir ce Prince & ses courtisans avec l'élégance la plus somptueuse : la belle gravure & le bon goût de la vaisselle d'argent, les vins & les mets recherchés surprirent merveilleusement le Roi & toute sa Cour. 1534.

Ce riche Négociant avoit fait construire six petits bateaux légers, qu'il avoit fait sculpter & dorer dans toute leur longueur supérieure au niveau de l'eau. François I, ainsi que les Seigneurs de sa suite & les Officiers de sa maison s'y embarquèrent à différents jours, & furent se promener à deux & trois lieues sur la mer. Ce Prince fut si satisfait d'une réception aussi digne de lui, que de son goût élégant, qu'il donna à Ango la place de Capitaine-Commandant de la Ville & du Château, qui venoit de vaquer par la mort du sieur de Mauroy.

Les Dieppois alors navigeoient seuls dans les Indes avec les Portugais. Ces derniers, jaloux de cette concurrence de commerce dans ces parages inconnus au reste de l'Europe, firent quelques insultes à leurs vaisseaux, qui les

1534. en firent souvent repentir ; entr'autres, sept vaisseaux Portugais ayant attaqué six des Dieppois, furent battus par ces derniers, de façon que trois des sept Portugais se trouvèrent hors d'état de revenir en Europe. Mais, quelque temps après, trois navires de Portugal en ayant rencontré un de Dieppe, sur la côte d'Afrique, voulurent lui faire baisser son pavillon ; le Capitaine en voulut soutenir l'honneur, & se battit avec intrépidité : il périt dans le combat, ainsi que les quatre cinquièmes de son équipage, & les Portugais se rendirent les maîtres de ce navire, qu'ils conduisirent à Lisbonne.

Ce navire appartenoit à Ango : l'indignation d'un pareil procédé en temps de paix, & la résolution d'en tirer vengeance, firent dans son ame deux sensations qui se succédèrent rapidement. Cet Armateur savoit que la plus grande partie des vaisseaux de Portugal, étoit alors dans les Indes ; il fit donc équiper dix grands navires qui étoient dans le port, auxquels il joignit six à sept de moindre grandeur. Il fit monter sur ces navires, outre leur équipage ordinaire, le plus de volontaires & de gens de résolution

qu'il put trouver, & les envoya bloquer le port de Lisbonne, avec ordre de faire des descentes sur les rives du Tage & d'y détruire toutes les habitations. 1534.

Ango mettoit sa vengeance en mains intéressées à sa querelle. Les Dieppois, dont le cœur étoit exalté par leurs succès maritimes, avoient, dans le cas présent, à réprimer les Portugais, qui s'opposoient à leur navigation dans la mer des Indes, où ils n'avoient pas plus droit qu'eux-mêmes, & ils avoient encore à venger la mort de leurs camarades, & la prise d'un de leurs navires au préjudice du droit des gens.

Cette escadre parvenue à l'embouchure du Tage, s'empara de tous les navires Portugais qui sortirent ou voulurent entrer dans Lisbonne; elle mit à terre les volontaires & les gens de résolution, qui pillèrent, dévastèrent & brûlèrent les villages à proximité du rivage, & remontèrent, après ces ravages, dans leurs vaisseaux, pour en faire autant d'un autre côté; de sorte que les Troupes Portugaises qu'on envoya pour s'y opposer, ne purent y réussir, vu la célérité des attaques des premiers & l'ignorance de l'endroit où ils les dirigeoient.

1534. Cette guerre offensive, à laquelle le Roi de Portugal ne s'étoit pas attendu, mit en alarmes Lisbonne, ainsi que ses environs. Ce Prince ne vit pas d'autre parti à prendre, pour en arrêter le cours, que d'envoyer un Député extraordinaire à François I, pour se plaindre de cette hostilité en temps de paix.

Le Roi de France eut la générosité d'envoyer à Dieppe ce Député, pour s'aboucher avec Ango. Ce dernier sentit toute la bonté de son Roi, & n'en fit usage que pour la gloire de ce Prince. Il reçut chez lui le Député Portugais, avec sa magnificence ordinaire, le félicita de ce qu'il avoit pu obtenir si facilement de François I, le pardon de l'insulte faite à son pavillon, & ce, sur la simple promesse des Portugais, d'être plus circonspects à l'avenir : il lui ajouta, qu'en conséquence il alloit expédier un bon voilier, pour porter l'ordre du Roi à ses vaisseaux de quitter le Tage & de revenir à Dieppe ; ce qui fut exécuté.

On put dire dans le seizième siècle, qu'Ango ne devoit sa fortune qu'au règne de François I ; car, dès que ce Prince ne fut plus, ce riche négociant fit des pertes considérables, que la

vieilleſſe, excluſive de l'activité, ne lui permit pas de réparer. Cet homme qui n'avoit juſques-là connu que le bonheur, ne put ſe mettre au-deſſus de l'adverſité : ſon caractère en contracta une aigreur dans le commandement, qui déplut à ſes concitoyens ; enfin, oublíant qu'il avoit été leur égal, il abuſa de ſon autorité, juſqu'au point de frapper, dans une aſſemblée de l'Hôtel-de-Ville, un des Echevins, parce qu'il n'étoit point de ſon avis. Cet indigne procédé indiſpoſa les bourgeois : cet Echevin en demanda la réparation ; & Ango fut condamné à des intérêts & à une amende humiliante. Cette mortification, ainſi que le mépris qu'on lui témoignoit en toutes occaſions, déterminèrent ce vieillard à aller finir ſes jours, trop longs pour ſa gloire, dans ſon château de Varengeville. 1534.

Dès 1520, c'eſt-à-dire, bien antérieurement à la mort d'Ango, les trois frères Parmentier, Capitaines de navires, avoient découvert l'Iſle de Fernambourg ; ils y avoient fait la traite de leurs marchandiſes, & en avoient rapporté des cuirs & des pelleteries.

Jean Parmentier, l'aîné des trois frères, étoit un génie rare, un des

1534. plus lettrés de son siècle, bon Astronome, excellent Hydrographe & bon marin. Il avoit conjecturé, des récits que quelques Indiens lui avoient faits, qu'il devoit y avoir au-delà des Indes, de grandes isles où il croissoit beaucoup de muscade, de poivre & de girofle, & que ces isles séparoient la mer des Indes, de celle de la Chine. Il proposa à Ango, qui étoit encore en ce temps dans la prospérité, d'aller les reconnoître. Ce dernier adopta ce projet, & confia à Jean Parmentier, deux de ses navires. Celui-ci fit un voyage heureux, aborda ces isles, & pénétra jusques aux côtes de la Chine. Il revint Dieppe en 1529, après deux ans & demi de navigation, ayant ses deux navires chargés de muscade, de girofle & autres épiceries. Cet habile Capitaine retourna l'année suivante dans ces isles, où, malheureusement pour la marine, il mourut âgé de quarante-neuf ans.

Le Gouvernement François ne voyoit pas encore que la navigation & le commerce des pays éloignés, pouvoient donner des richesses & du ressort à l'Etat: aussi, ne daignoit-il prendre aucune part aux opérations maritimes de la

ville de Dieppe; il ne protégeoit ni ne gênoit les ſpéculations de ſes citoyens, qui s'étendoient ſur toutes les mers, ſans nulle excluſion; & c'étoit encore l'Hôtel-de-Ville qui, de l'avis des Armateurs & des anciens Capitaines de vaiſſeau, donnoit la police qu'il croyoit la plus convenable pour la navigation.

On ne vit qu'en 1531, le Gouvernement François faire attention à la 1531.
célébrité qu'on avoit donnée au voyage de Jean Parmentier à la Chine. Cette année, le ſieur de Valois, par ordre du Roi, vint s'embarquer à Dieppe, pour faire ce voyage ſur un des vaiſſeaux de ce port, qui alloit ſe rendre dans cet Empire éloigné. Le ſieur de Valois y porta quatre canons de fonte, dont il fit préſent de la part du Roi, au Maître de ce grand Etat. Il fut bien reçu de ce Prince, & les vaiſſeaux en rapportèrent, en échange de leurs marchandiſes, des porcelaines, du thé & autres denrées.

Depuis la fondation de Dieppe, ſes citoyens n'avoient eu pour leur uſage, que l'eau des citernes, ou celle de quelques puits; encore cette dernière eau étoit-elle ſaumace & mal ſaine.

1531. Un des bourgeois, dont nous voudrions savoir le nom, pour rendre à sa mémoire, toute la reconnoissance que nous lui devons, persuada à ses compatriotes la possibilité qu'il y avoit de faire venir dans leur ville, l'eau d'une source aussi abondante que salubre, qui se trouvoit dans la paroisse de Saint-Aubin-sur-Scie, à une grande lieue de Dieppe.

Il fallut pour exécuter ce projet, avoir recours à l'autorité du Prince: Sa Majesté accorda aux habitants de cette ville, des Lettres-Patentes approbatives de cette entreprise, en date du 27 Fé-
1532. vrier 1532.

La Communauté autorisée, acquit le terrein où jaillit cette source, par un capital de deux-cents livres. Les citoyens commencèrent par y construire un réservoir, autrement dit château-d'eau, dans lequel tombe une partie des eaux de cette source trop abondante. L'eau qu'il contient y trouve deux issues formées par deux grands canaux de terre cuite, qui se prolongent à côté l'un de l'autre, jusqu'à Dieppe. Comme la rivière de Scie se trouve intermédiaire entre la source & cette ville, il fallut faire passer pardessous son cours, deux grands ca-

naux. Cela se pratiqua au moyen d'un 1532.
autre lit momentané qu'on fit à cette rivière; ensuite de quoi on prolongea facilement ces deux canaux, à travers la prairie de cette vallée, jusqu'à la côte très-élevée du petit Appeville; mais, parvenus à cet endroit, les habitants furent effrayés du travail difficile & immense qu'il falloit faire pour percer cette montagne dans l'étendue d'une grande demi-lieue. Ils eurent encore recours à François I, lui représentèrent la grande dépense que cet ouvrage exigeoit, & ils en obtinrent de secondes Lettres-Patentes du 20 Novembre 1535, qui leur permirent de lever sur eux-mêmes, pour cette entreprise, un subside de trente sols par chaque muid de vin, & de vingt sols par muid de sel de leur consommation. Ce subside imposé pour la perfection de l'ouvrage, a duré jusqu'en 1692.

On commença à creuser sous cette montagne, un passage de dix à douze pieds, sur huit à neuf de hauteur, en observant le niveau pour l'écoulement des eaux dans les deux canaux, jusqu'à Dieppe: mais, quand on eut fait cette voûte dans la longueur de cinq à six-cents pas, on sentit qu'il seroit trop

1532. long & trop embarraſſant de rapporter toujours les terres par ſon embouchure; l'on prit donc le parti de faire des puiſards qui, étant ouverts juſqu'au-deſſus de la montagne, donnoient jour pour le débouchement des terres de la voûte qu'on pratiquoit. Il y a lieu de penſer qu'on négligea l'uſage de la bouſſole pour la conduire en ligne directe, ou qu'on rencontra quelques lits de groſſes pierres, qui en occaſionnèrent le dévoiement, car la route en eſt bien oblique.

Les deux canaux étant parvenus juſque ſous l'ancien emplacement de l'Egliſe de Saint Remi, changé depuis en uſage de jardin pour l'Etat-Major de la Place, on fit tomber leurs eaux dans un ſecond réſervoir ſitué au pied des marches du Château, vis-à-vis le milieu de la grande rue de la Barre, d'où on les diſtribua dans les différents quartiers de la ville.

Cet ouvrage n'acquit ſa perfection qu'en 1552. Celui qui le dirigeoit, nommé Toutain, Fontainier de Rouen, avertit la Communauté, qu'il feroit paſſer l'eau à jour donné, par la grande fontaine publique, conſtruite à cet effet ſur la place où il y avoit un puits d'eau

salée, dont elle porte le nom. Le Clergé des deux paroisses s'y rendit en procession, accompagné des Maire & Echevins, & d'un concours nombreux d'habitants. A l'heure indiquée, l'eau jaillit avec force, par les différents tuyaux de cette fontaine : aussitôt le Clergé entonna le *Te Deum* en action de grace, & tous les citoyens remercièrent Dieu de l'arrivée d'une eau si utile & si desirée. 1532.

Au moyen d'un travail si extraordinaire, cette ville, quoiqu'entourée en la plus grande partie, des eaux de la mer, & bâtie sur un galet d'alluvion, se trouve être une de celles du royaume qui ait de l'eau douce & légère en la plus grande abondance; puisqu'outre un grand nombre de fontaines publiques, jaillissantes de trois, quatre & cinq pieds, suivant le nivellement du terrein, il n'y a point dans Dieppe, de maison particulière d'une grandeur passable, qui n'ait sa fontaine. Les eaux qui en proviennent, coulent continuellement dans les rues, & y forment un ruisseau qui en procure la propreté, & qui en rafraîchit l'air dans l'été.

Dans le courant de Juin 1545, les citoyens, sur la demande de François I, 1545.

1532. envoyèrent quarante-six de leurs plus forts navires, bien armés, au Havre-de-Grace, pour faire partie de la Flotte qui s'y assembloit sous les ordres de l'Amiral Annebaut. Ce fut le premier des Seigneurs qui avoient été revêtus de cette dignité, qui en fit l'exercice sur mer. Cet Amiral s'empara de l'Isle de Wigt, & provoqua les Anglois à un combat naval, qu'ils évitèrent, en se retirant derrière des bancs de sable, où l'on ne pouvoit les attaquer que par un passage trop étroit pour qu'il y pût passer plus de trois vaisseaux à la fois.

ÉTAT de Dieppe, & ses Expéditions maritimes sous Henri II.

HENRI II étoit sur le trône : il avoit déjà nommé le sieur de Vieilpont, pour remplir la place de Capitaine-Commandant de la Ville & du Château, vacante par la mort d'Ango, lorsque ce Roi vint à Rouen vers la fin d'Octobre

1549. 1549. Sa Majesté avoit fait dire aux Diep-

pois, qu'elle viendroit voir leur ville. 1549.
Tandis qu'ils faisoient les préparatifs nécessaires pour recevoir leur Monarque avec la plus grande solemnité, Marie de Lorraine, douairière du royaume d'Ecosse, arriva dans leur port, & elle y attendit le Roi, qui y fit son entrée le 2 Novembre de cette année.

Tous les bourgeois sous les armes, étoient rangés sur deux lignes, depuis la porte de la Barre jusqu'à l'hôtel d'Ango, où ce Prince & une grande partie de sa Cour fut loger. La porte de la Barre étoit décorée d'emblêmes & de chiffres en l'honneur de Sa Majesté: on y avoit placé une grande statue de Diane, ayant un croissant sur sa tête, avec cette devise; *donec tota impleat orbem:* allusion qui plut au Roi, & flatta Diane de Poitiers.

Outre plusieurs arcs de triomphe placés de distance en distance dans la grande rue, que le Roi parcourut pour se rendre à l'hôtel d'Ango, il y avoit à la place du Puits-Salé, un grand théatre, sur lequel voltigeoit Pégase, ayant au-dessous de lui les neuf Muses habillées suivant le costume, & ayant leurs attributs distinctifs: elles chantèrent en chœur, des vers à la louange de Henri II.

1549. On avoit creusé dans la grande place du marché, un vaste bassin, rempli d'eau : on y voyoit sous la figure & les armes de France, un Neptune tenant son trident. Ce Dieu de la mer étoit porté sur les eaux, assis sur un trône dont la base étoit une grande coquille. Plusieurs Néréides & plusieurs Syrènes nageoient & plongeoient dans l'eau, ainsi que des grands poissons, ayant sur leur dos les armes du Roi & celles de la ville.

Henri II ayant visité le Château, trouva à propos qu'il fût couvert du côté de la campagne de Gaude-Côte, par une citadelle, dont Sa Majsté fit tracer le plan. Ce Prince marqua la plus grande satisfaction aux habitants, de leur zèle & de leur fidélité.

1550. La paix s'étant conclue cette année 1550 avec l'Angleterre, Henri II députa en ce dernier royaume, le Maréchal de Saint-André, pour y porter le Collier de ses Ordres au jeune Roi qui y régnoit. Cet Ambassadeur prit à cet effet la route de Boulogne, place nouvellement rendue à la France ; mais ayant appris en chemin, que Marie d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, faisoit croiser douze gros vaisseaux Flamands

Flamands dans le Pas-de-Calais, ce Seigneur craignit que le dessein de cette Princesse ne fût de l'arrêter dans son passage pour Londres : il crut donc devoir le faire échouer, en rebroussant chemin, & se rendant à Dieppe pour y passer en Angleterre. 1550.

Lorsque ce Maréchal fut dans cette ville, il y apprit que trois gros vaisseaux Flamands richement chargés, y étoient en relâche : il donna ordre qu'ils y restassent pendant son absence, pour lui servir d'otage dans le cas où les vaisseaux Flamands, qui croisoient dans le Pas-de-Calais, l'arrêtassent. En vain les Négocians de Dieppe lui représentèrent que cet embargo seroit nuisible à leur commerce ; que vraisemblablement Marie d'Autriche ne vouloit que lui donner une simple inquiétude, sans avoir ordonné à ses vaisseaux de l'arrêter ; en vain les Mariniers assurèrent ce Seigneur qu'ils garantissoient sur leur tête, de le transporter sans danger, sur les côtes d'Angleterre en cinq à six heures, rien ne put l'engager à révoquer l'ordre qu'il venoit de donner ; il partit sur un de leurs bons voiliers, & toucha les bords de l'Angleterre, en peu d'heures.

1550. Le peuple est toujours la victime de l'inquiétude des grands. Marie d'Autriche ne manqua pas, comme les Dieppois l'avoient prévu, d'user de représailles; elle fit arrêter dans ses ports, tous leurs navires. Ce procédé leur parut d'autant plus dur, qu'ils avoient fait dire au Conseil de cette Princesse, par les trois Capitaines Flamands arrêtés dans leur port, qu'ils s'obligeoient de leur payer tous les frais, dommages & intérêts du retardement.

Pour se venger de cette injustice, les citoyens de Dieppe mirent en mer une escadre qui donna la chasse à tous les bâtiments Flamands qu'elle trouva sur la pêche de Germuth; enfin le Maréchal de Saint-André de retour en France, sans avoir reçu aucune insulte des vaisseaux Flamands, donna toute liberté aux trois navires de cette nation qu'il avoit retenus; & de son côté Marie d'Autriche permit à ceux de Dieppe de sortir de ses ports.

Pour faire sa cour au Maréchal, le sieur de Vieilpont, Capitaine-Commandant de cette ville, avoit approuvé ou même lui avoit donné l'idée de la rétention des trois navires Flamands. Ce Commandant abusoit de son autorité

1550.

en toutes occasions, & les bourgeois étoient indisposés de l'espèce de tyrannie qu'il exerçoit sur eux. Un des Echevins lui représenta, dans une assemblée générale où il ne se trouva aucun notable, que les bons citoyens étoient rebutés des manières dures & hautaines avec lesquelles il les traitoit, & qu'il étoit même inutile que les Officiers municipaux vinssent à l'Hôtel-de-Ville pour y donner leur avis sur les affaires, puisque lui sieur de Vieilpont ne suivoit que sa volonté. Cette remontrance mit en fureur ce Commandant : il tira son épée pour en percer cet Echevin, qui, à l'aide de ses confrères, s'évada de l'Hôtel-de-Ville. Celui-ci raconta dans les rues, à ceux de sa connoissance, ce qui venoit de lui arriver. Le peuple irrité de cette nouvelle violence, s'assembla en tumulte, attendit le sieur de Vieilpont à la sortie de l'Hôtel-de-Ville. Ce Commandant en étant informé, se retira par une petite porte peu usitée; mais ayant été apperçu par quelques-uns, qui le crièrent aux autres, tous coururent après lui & le poursuivirent, en le huant, jusqu'au Château, asyle qui le sauva de leur furie.

Le sieur de Vieilpont devenu par

1550. cette insulte, aussi timide qu'il avoit été auparavant fier & entreprenant, n'osa plus descendre dans la ville, sans être escorté de cinquante hommes de sa compagnie sous les armes : tant il est vrai que les Supérieurs qui s'érigent en tyrans, font voir la bassesse de leur ame dès qu'on leur montre du mépris & qu'on brave leur arrogance. Nous croyons devoir observer ici, qu'alors la ville entretenoit & soudoyoit une compagnie de deux-cents hommes, sous les ordres du Capitaine-Commandant de la Ville & du Château.

Les citoyens portèrent leurs plaintes contre les mauvais procédés du sieur de Vieilpont, jusqu'aux pieds du Trône. Il fut déposé, & remplacé par le sieur
1554. Poulard-des-Forts en 1554. Ce nouveau Capitaine fâché de voir combien la conduite impérieuse de son prédécesseur avoit écarté les bourgeois des assemblées générales, obtint des Lettres-patentes, données à Blois, le 16 Janvier 1555, qui condamnent à une amende, ceux des notables qui, sans excuse légitime, ne se trouvent pas à ces assemblées.

Henri II étoit alors en guerre avec Charles-Quint. Notre Roi fut informé

qu'une flotte composée de vaisseaux Espagnols & Flamands, alloit sortir des ports d'Espagne, chargés de marchandises & de munitions de guerre, pour se rendre dans les Pays-Bas. Ce Prince desiroit pouvoir être dans le cas de profiter de cet avis, mais il n'avoit point de marine. Afin d'obvier à ce défaut, il jetta les yeux sur les Dieppois, pour faire cette expédition : l'Amiral de Coligny leur écrivit donc, dans le courant de Juin 1555, & les engagea de ne pas manquer une occasion si favorable, qui, en leur fournissant l'avantage de servir leur Roi, leur procureroit en même temps, celui d'augmenter leurs richesses de celles dont les vaisseaux ennemis étoient chargés.

1554.

1555.

Les bourgeois répondirent à l'Amiral, qu'ils saisissoient avec empressement, la satisfaction de pouvoir marquer à leur Roi, leur amour, leur dévouement & leur fidélité ; qu'à cet effet ils offroient à Sa Majesté, les navires qu'ils avoient dans leur port tous équipés & armés, avec les munitions de bouche ; mais qu'ayant fait des pertes considérables dans la présente guerre, ils la supplioient de les aider par la paie des

1555. équipages & la fourniture des munitions de guerre.

L'Amiral leur répliqua que l'état actuel des finances du Royaume attaqué de toutes parts, & épuisé par une longue guerre, ne permettoit pas au Roi de faire cette dépense; mais il assura les habitants que Sa Majesté, qui desiroit ardemment ce service, reconnoîtroit par la suite, le zèle qu'ils lui témoigneroient dans cette occasion.

Toujours zélés pour leur Prince, & naturellement portés à la gloire de l'Etat, les Dieppois firent cet armement à frais communs, proportionnellement au réglement fait par Louis XI, dont on a fait mention; mais, par un contre-temps, leurs gros navires étoient alors en voyage de long cours, & ils ne purent armer que ceux d'une moindre grandeur qui étoient dans leur port & en état de tenir la mer: ils le firent avec célérité; car, suivant le temps où l'Amiral de Coligny avoit annoncé le départ de cette flotte des côtes d'Espagne, & le calcul des mariniers, elle devoit arriver dans leurs parages vers le commencement du mois d'Août.

Pendant que les citoyens s'occu-

posent de ce travail, le Capitaine Masse, 1555.
qui commandoit un de leurs navires, arriva richement chargé, & amena à sa suite, une grande hourque de Dantzick, également chargée, qu'il avoit prise, quoique nous ne fussions pas en guerre avec la Pologne. Dans ces temps, les vaisseaux de toutes les Puissances, sans y être autorisés par des Lettres de marque, couvroient leurs pirateries sous l'apparence de l'honneur du pavillon de leur nation : la barbarie des mœurs des derniers siècles avoit autorisé cette vexation exercée sur les mers par les plus forts. Cette hourque, deux fois plus grande que le Navire du Capitaine Masse, en avoit exigé le salut, & avoit livré combat, parce qu'il s'y étoit refusé. Le mérite d'une bonne manœuvre & la bravoure avoient donné la victoire à ce Capitaine ; sa bonne fortune parut de bon augure pour leur armement, & anima l'activité des Dieppois.

Cette petite Flotte étant prête, on en donna le commandement à Louis de Bures, dit d'*Epineville*, un de leurs bons marins. Ce Capitaine arbora son pavillon sur le *Saint-Nicolas*, & l'on choisit pour Capitaine-Major, Nicolas

1555. *Guille*, qui montoit l'*Émérillon*; Louis *Bigas* étoit le Capitaine du *Faucon*; Jean *Dujardin* étoit celui du *Saint-Laurent*; Charles *Leroux* étoit Capitaine de l'*Ange*; Vincent *Broquet* commandoit la *Barbe*, & Adrien *Lecomte*, le *Lévrier*; Jacques *Beaucousin*, la *Palme*; Louis *Palcheuil*, le *Saint-Jean*; Adrien *Levilain*, le *Soleil*; Jean *Labias* commandoit l'*Once*; Antoine *Varin*, la *Belette*; Bertrand *Caillot*, la *Comtesse*; Nicolas *Ruault*, la *Gentille*; & Matthieu *Cauvin*, le *petit Coq*. Ces navires étoient accompagnés de deux corvettes pour porter les ordres: elles n'avoient chacune que quatre canons de petit calibre, & étoient montées par Simon *Saquépée* & par Vincent *Colas*.

Cette Flotte sortit de Dieppe le 5 Août, & dès le 11, elle découvrit, vers la pointe du jour, celle des ennemis, qui cingloit le long des côtes d'Angleterre : elle étoit composée de vingt-quatre grandes hourques, dont la moindre égaloit en contenance celle du Capitaine de Bures. La Flotte Dieppoise, tout inférieure qu'elle fût en apparence à celle des Espagnols, se rangea en ligne, & livra le combat. Après

plusieurs canonnades, le Capitaine de Bures joignit de près la plus grande Hourque Espagnole ; ce vaisseau lui répondit par un feu très-vif ; enfin de Bures se disposoit à l'aborder, lorsque deux des vaisseaux ennemis à proximité, vinrent secourir leur camarade. De-Bures à son tour, n'eût pu éviter de périr ou d'être pris, si le Capitaine Guille n'eût quitté la hourque qu'il combattoit, pour venir le seconder; mais elle le suivit, & cet endroit devint le centre du combat, parce que les Capitaines Leroux & Broquet s'y rendirent, ainsi que la plupart des autres navires des deux nations. 1555.

Le combat devint terrible. Les Dieppois avoient, à la vérité, plus de monde dans chacun de leurs vaisseaux, que les Espagnols dans les leurs, en proportion des grandeurs respectives ; mais, comme ceux de ces derniers étoient beaucoup plus grands & qu'ils avoient des canons d'un plus gros calibre, les Dieppois sentirent leur avantage à cet égard ; & ils l'avoient prévu, car ils s'étoient précautionnés de longs crochets garnis de fer, pour faciliter l'abordage. Dès que leur Commandant en eut donné le signal & l'exemple,

1555. tous les vaisseaux qu'ils avoient en cet endroit, s'accrochèrent aux navires ennemis qui se trouvoient à leur proximité, montèrent à l'abordage, déterminés de vaincre ou de périr, & parvinrent sur ces hourques, malgré les décharges de leur artillerie & une pluie de grenades : ils y gagnèrent du terrein & s'en rendirent les maîtres.

La victoire leur étoit acquise, lorsqu'un événement malheureux devint aussi funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus. Le *Soleil* & l'*Once*, qui avoient canonné plus loin, & empêché des hourques Espagnoles de se réunir avec celles que les François avoient abordées, voyant que les ennemis baissoient leur pavillon, accoururent en cet endroit pour avoir part au butin. Leurs Equipages sautèrent dans la première hourque qu'ils purent joindre ; chacun d'eux ne s'occupa plus qu'à qui pilleroit davantage & emporteroit le plus d'effets dans son navire. Cela se faisoit avec un tel désordre, que le Capitaine de la *Palme*, qui en étoit à portée, crut que les Espagnols tenoient encore contre ses gens ; en conséquence il fit jetter une lance à feu sur la pouppe de leur hourque, pour obliger les enne-

mis à l'éteindre, &, à ce moyen, faire 1555.
une diversion de leurs forces, favorable aux assaillants. Cette erreur du Capitaine Bauconsin n'eût eu aucune suite fâcheuse, si les Equipages du *Soleil* & de l'*Once*, au lieu de continuer à piller, eussent travaillé à éteindre le feu, qui, faute d'être arrêté à temps, fit des progrès rapides; & leur négligence à cet égard devint irréparable, car ils ne purent arrêter l'incendie quand ils se mirent en devoir de le faire. Enfin, par une plus grande faute, ils ne pensèrent point à lever les crochets qui les lioient à ces hourques, assez à temps pour s'en éloigner: de sorte que leurs propres vaisseaux furent aussi la proie des flammes qui, portées par le vent, se communiquèrent à six des hourques qui s'étoient rendues & qui en étoient à proximité. Pour comble d'infortune, cinq à six-cents personnes, tant Espagnols que François, qui s'étoient jetés à la mer, pour éviter l'incendie, parvinrent jusqu'à la corvette commandée par Simon Saquépée, la plus à portée de les recevoir: ils saisirent tous avec le plus grand empressement, les cordages que leur jetèrent les Matelots de ce petit navire, &

1555. quels pour ſauver plus de monde, ſe mirent tous du même bord où ils ſe préſentoient. Leur poids, joint à celui de tous ceux qu'ils tiroient de la mer, fit tourner cette corvette ſur ſa quille; ce qui fut cauſe de la mort d'une grande partie des ſecourus & des ſecourants.

Tandis que les vaiſſeaux tâchoient d'éviter l'effet des flammes des navires qui brûloient, & qu'en même temps ils faiſoient leurs efforts pour ſauver, par leurs chaloupes & des cordes, le plus de nageurs qu'ils pouvoient, huit hourques ennemies profitèrent de leur embarras pour s'enfuir: il n'y eut qu'elles qui échappèrent de ce combat; huit furent brûlées, & les Dieppois entrèrent victorieux dans leur port avec les huit autres (1).

Par le malheur de l'incendie, leurs lauriers furent bien trempés de leurs

(1) C'eſt faute de ce détail, que le digne Continuateur de l'Hiſtoire de France (M. Garnier) n'a attribué notre victoire qu'à l'incendie de pluſieurs Hourques Flamandes; tandis qu'elle nous étoit acquiſe avant cet accident, qui nous a au contraire privés des richeſſes en partie qui en auroient été la récompenſe.

larmes; ils perdirent quatre de leurs vaisseaux, une corvette & quatre-cents soixante hommes, tant matelots qu'officiers. Les Capitaines *de Bures* dit d'*Epineville* & *Leroux*, les Lieutenants *Dumesnil* & *Doublet* périrent dans le combat; & les Capitaines Jean *Labias*, Jacques *Baucousin* & Simon *Saquépée* furent noyés, ainsi que plusieurs officiers. Les ennemis eurent environ neuf-cents hommes tant tués que noyés; & les Dieppois en emmenèrent plus de huit-cents prisonniers de guerre. 1555.

Informé de cette victoire, le Roi leur écrivit :

CHERS ET BIEN-AMÉS,

« Nous avons entendu, par la Lettre » que Nous a écrit des Forts, & par » ce que Nous a dit votre Greffier, » qui Nous est venu trouver, comme » les navires que vous aviez armés & » équipés en guerre pour l'entreprise » de la pêcherie, ont rencontré vingt- » quatre Hourques Flamandes, qu'ils » ont tellement battues, que la victoire » Nous en est demeurée; ce qui Nous a » été une nouvelle fort agréable, & » dont Nous savons bon gré à tous ceux

1555. » qui ont été de cette entreprise, & » qui ont exécuté une si belle & si » louable action; étant bien délibéré de » vous favoriser autant comme il Nous » est possible, & comme Nous voyons que » le service que vous Nous faites le mé» rite, & parce que vous savez de quelle » utilité pourra être l'entreprise de la » pêcherie, non-seulement pour vous, » aussi au bien de notre service, au » dommage & ruine de notre ennemi » & de ses sujets aux Pays-Bas, Nous » vous demandons, autant que vous » aimez le bien de vos affaires & » desirez chose qui Nous soit agréa» ble, que vous mettiez en mer lesdits » navires pour l'entreprise de la pêche» rie, suivant votre première délibé» ration; en quoi faisant, outre l'infini » gain & profit que vous pouvez en » attendre, vous Nous ferez un service » si agréable, que Nous en aurons mé» moire pour le reconnoître envers » vous, tant en général qu'en particu» lier, selon les occasions qui se pour» ront offrir. Donné à Vigny, le 25 » Août 1555. »

Cette Lettre flatta & encouragea les Armateurs & les mariniers; &, pour

satisfaire au desir de leur Prince, ils armèrent vingt-huit navires de différentes grandeurs, dont ils donnèrent le commandement à un Capitaine qui, quoique jeune, avoit donné des preuves de la plus grande capacité; il se nommoit *Ribault*. Nous verrons par la suite, combien ces Armateurs savoient connoître les talents qui font le grand homme de mer, qu'ils avoient apperçu dans ce jeune homme. 1555.

Malheureusement cette flotte, dans la route de Dieppe à la pêche de Germuth, fut battue d'une violente tempête, le 5 Octobre 1555. Plusieurs de ses navires périrent à la côte d'Angleterre. Dès que le calme eut permis au plus grand nombre de se rejoindre, Ribault les mena sur la pêche; ils y prirent une grande partie des bateaux Flamands, & ils 'en firent échouer d'autres sur la côte d'Ecosse; en sorte qu'il n'en échappa que quelques-uns à leur poursuite.

Les dépenses, le travail & les fournitures des équipages de ces armements, n'empêchoient pas les Dieppois de faire leur navigation dans les Grandes-Indes & dans l'Afrique: c'étoit le grand profit qu'ils y faisoient, qui leur donnoit des moyens & d'excellents mariniers.

1555. Les négociants faisoient partir & recevoient tous les ans, plus de vingt-cinq navires des Indes, de l'Afrique & de l'Amérique : ces navires étoient armés en cas d'insulte ; & ils transportoient avec des navires de moindre grandeur, toutes les marchandises dans les ports de l'Océan & de la Méditerranée, à l'exception de ceux des Espagnols ; mais l'obstacle que la guerre y mettoit, fut levé par la trève conclue le 5 Février 1556. Cependant ce calme ne

1556. dura pas long-temps, car Marie Reine d'Angleterre, séduite par les conseils de Philippe II, déclara la guerre le 7 Juin 1557. Vers la fin de cette année, le sieur de Senarpont, gentilhomme des environs de Dieppe, Gouverneur de Boulogne, engagea les citoyens de cette première ville, de lui faire faire le plus de claies possibles, conformes aux modèles qu'il envoya, & de tenir prêtes quantité de pioches, de bêches & de pelles, se chargeant de leur en rembourser le prix. Lorsque les habitants faisoient cette provision, M. le Duc de Guise leur commanda, d'armer leurs navires le plus tôt possible, pour intercepter toute communication entre l'Angleterre & Calais, dont il

alloit faire le siége ; qu'ils eussent à charger sur ces navires, les choses commandées par le sieur de Senarpont, & la plus grande quantité de pain pour nourrir son armée. 1556.

Les Dieppois exécutèrent ces ordres avec la plus grande célérité, & ils eurent l'honneur de contribuer à la gloire immortelle que le Duc de Guise s'est acquise pour avoir rendu à la France cette place importante. *Voyez* les Lettres-Patentes du 16 Octobre 1556, dans le Recueil des Priviléges de Dieppe.

EFFETS du Calvinisme dans Dieppe, sous Henri II & François II.

DIEPPE étoit, proportion gardée, la plus riche & la plus florissante ville du royaume, lorsque le Calvinisme, né dans le sein de la France, où il avoit déjà fait des progrès, glissa son venin parmi quelques-uns de ses citoyens, & y occasionna les plus grands malheurs, ainsi que la diminution de leur commerce. Si quelque lieu de la France eût pu être hors des prises de

1556. cette hérésie, c'eût été Dieppe. En effet, placés à l'extrémité du royaume, & ne tenant à aucuns des grands Seigneurs, les bourgeois ne connoissoient ni leurs intrigues de Cour ni leurs prétentions.

Dans ces temps heureux, les habitants étoient pleins de foi & de simplicité, parce que leurs mœurs étoient pures. Dix à douze Prêtres dans chacune des deux paroisses, y remplissoient les fonctions ecclésiastiques, avec zèle & édification. Quoique peu nombreux, ce Clergé suffisoit à son ministère, parce qu'il ne s'occupoit que de ses devoirs, & qu'il s'y livroit tout entier.

D'un autre côté, entièrement occupés à leur commerce, les citoyens s'inquiétoient peu des nouveautés & des discussions théologiques; ils se bornoient aux instructions de leurs Curés, &, par une circonstance particulière, ils devoient avoir moins d'éloignement que les autres François, pour la tolérance civile: ils s'étoient accoutumés à traiter avec les Luthériens d'Hambourg & du Danemarck, avec les Mahométans de l'Afrique & de l'Asie, & les Sauvages de l'Amérique: aussi, le poison de l'hérésie ne put-il s'intro-

duire dans leur ville, que par la voie d'un petit nombre d'habitants dont l'occupation uniforme & sédentaire, pouvoit favoriser une révolution d'idées mises en fermentation à l'aide de la nouveauté : c'étoient les maîtres & les ouvriers d'une manufacture en laine qui y existoit alors. 1556.

En 1557, un Colporteur des Livres de Calvin, nommé Vénable, arriva dans Dieppe, y préconisa cet Auteur avec un enthousiasme véhément, qui séduit toujours les simples & les ignorants, & excite la curiosité de ceux qui sont plus instruits. Enfin Vénable, quelque peu éloquent & savant qu'il fût, se fit écouter avec avidité, & fut le corrupteur de la foi des habitants de cette ville. 1557.

Partout ce sont les femmes qui, en fait de religion, sont les premières à être séduites : leur imagination plus ardente s'échauffe plus promptement ; & leur sensibilité plus grande, les porte à vouloir faire partager aux autres, le prétendu bonheur de leur mieux apperçu. La veuve Bouchard, une des plus riches de la manufacture en laine, fut la première prosélite de Vénable : cette femme engagea ses pa-

1557. rents, & plusieurs de ses ouvriers, à écouter cet homme; & ces particuliers entraînèrent à leur tour, dans la même erreur, d'autres de leurs amis & de leurs camarades.

Enflé de son succès, ce Colporteur se regarda comme un des premiers Ministres de l'Eglise naissante; il en écrivit avec emphase, à la Jonchée, Ministre de celle de Rouen. Celui-ci jugea des conquêtes qu'il feroit dans Dieppe, par celles qu'y avoit fait Vénable, tout grossier & ignorant qu'il fût: en conséquence, la Jonchée vint dans cette ville; il y prêcha dans les maisons; & pendant trois semaines qu'il y séjourna, il gagna au Calvinisme, une assez grande quantité de bourgeois.

De retour à Rouen, le premier soin de ce Ministre fut d'informer Calvin, alors à Genève, de l'abondante moisson qu'il y auroit à faire à Dieppe, si on y envoyoit des ouvriers pour y semer la parole de l'Evangile; mais il avertit ce Chef de l'héresie, qu'il falloit en expulser Vénable, qui, par la dépravation de ses mœurs & son peu de savoir, ne pourroit que détruire une si belle espérance.

L'Eglise de Genève déposa ce fondateur de l'Eglise Calviniste dans Dieppe, qui, sans autorité, s'étoit érigé en apôtre: reproche qu'on peut faire à Calvin lui-même; & elle envoya pour remplacer Vénable, un autre Ministre. 1557.

Ce nouveau Prédicant, après avoir fait de nouveaux prosélites & avoir confirmé les anciens dans leur erreur, consentit de demeurer avec eux; mais il leur dit qu'il ne pouvoit s'y fixer pour toujours, qu'après avoir fini & arrangé ses affaires dans la Provence, dont il étoit originaire. Ce Ministre mourut dans ce voyage. Calvin répara cette perte, en donnant cette mission au Ministre Delaporte. Eloquent & aussi savant que prudent dans ses démarches, celui-ci pervertit un grand nombre des citoyens de cette ville. Pour ne point mettre le Clergé sur ses gardes, & ne point lui donner lieu de penser qu'il vouloit lui débaucher ses ouailles, il commanda la plus grande discrétion à ses nouveaux Sectaires, & ne tint ses assemblées, que de nuit, & à des heures où les bourgeois étoient retirés chez eux.

La lecture de la Bible, traduite dans

1557. un ſens captieux ; des diſcours pathétiques ſur la néceſſité de réformer les mœurs ; le chant des pſeaumes mis en vers François, par Marot ; le récit emphatique des tourments ſupportés avec joie par les prétendus martyrs de ſa ſecte ; enfin la vanité des premiers Proteſtants, de ſe dire mieux inſtruits de la religion que les Catholiques ; tous ces moyens ſervirent à pervertir & à engager dans l'erreur, une partie des habitants, avant qu'on y eût apporté aucun obſtacle.

Le Clergé s'apperçut du progrès de la ſéduction. Il étoit compoſé de pieux Eccléſiaſtiques dont la foi & les mœurs étoient pures. Ils avoient juſqu'à ce temps rempli dignement leur miniſtère, & ſuffi à la direction des ames ; mais ils n'avoient pas eu à conduire un troupeau incrédule ; ce qui ne les avoit pas mis dans la néceſſité de s'exercer à la controverſe. Aucun d'eux ne voulut compromettre la religion, en faiſant tête au Miniſtre Delaporte. Ce Clergé reſpectable fit part de la triſte poſition où il ſe trouvoit, & demanda à M. le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, un ſavant Eccléſiaſtique, pour l'oppoſer aux prédications ;

du nouveau Ministre, & pour éclairer ceux qu'il avoit séduits. 1557.

Son Eminence envoya le sieur Adam de Sécuat, un de ses Grands-Vicaires, avec plusieurs autres savants Ecclésiastiques. Celui-ci, qui malheureusement ne connoissoit pas l'étendue du ravage que le poison avoit fait dans Dieppe, jugea à propos d'ouvrir la mission par une procession générale, à laquelle il porta le Saint-Sacrement. Les nouveaux Calvinistes en furent irrités; ils prétendirent qu'on vouloit par-là tenter ou insulter leur nouvelle croyance; & tous furieux, ils eussent arraché le Saint des Saints des mains du Grand-Vicaire, pour le profaner, si le Ministre Delaporte, qui en prévoyoit les suites, ne se fût opposé à cette violence: ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint à retenir leur faux zèle dans les bornes qu'ils prétendoient leur être injurieuses.

A peine la procession fut-elle finie, sur le soir, & le Grand-Vicaire & les Ecclésiastiques arrivés avec lui s'étoient-ils retirés dans la maison où ils étoient logés, que près de deux mille personnes des deux sexes vinrent à leur porte, chanter les pseaumes de Marot,

1557. Un procédé si hardi effraya ce Grand-Viçaire & ces Ecclésiastiques qui, imprudemment, partirent de Dieppe dès le lendemain de grand matin.

Cette espèce de défiance & d'abandon de leur part, eut toute l'apparence d'un aveu de la foiblesse de leur cause. Les Calvinistes en devinrent plus fiers & plus entreprenants; & cette retraite indiscrète entraîna dans l'erreur un nombre considérable d'habitants qui avoient suspendu leur jugement jusqu'à ce qu'ils eussent entendu les moyens que les Catholiques pouvoient opposer au Ministre Delaporte.

L'Amiral de Coligny, qui eût été un des plus grands hommes de la France, s'il fût né dans un temps moins orageux, & si on n'avoit pas à reprocher à sa mémoire, d'avoir mis les armes aux mains des Sujets Calvinistes, plutôt parce qu'il ne vouloit pas plier sous le crédit des Guises, que par zèle pour le bien de l'Etat : cet Amiral, dis-je, voulut procurer à son parti, un établissement dans l'Amérique qui pût lui servir d'asyle en cas de besoin; il en postula l'agrément du Roi, sous le prétexte du bien de la France, & il l'obtint.

Dieppe étoit alors le port le plus célèbre du royaume pour la navigation, & par conséquent celui où Coligny comptoit trouver plus de facilités pour l'exécution de son projet. Il eut recours aux armateurs & aux mariniers de cette ville. Le Capitaine Ribault, dont nous avons parlé, fut chargé de cette expédition. Ce bon marin avoit eu le malheur d'adopter le parti Protestant, ainsi que l'avoient fait une partie des officiers mariniers & des matelots, gens ordinairement moins instruits & moins défiants que ceux d'une autre profession. L'armement composé de trois gros vaisseaux & de deux plus petits, fut fait dans le port de cette ville. Les équipages de ces navires, ainsi que quelques volontaires envoyés par l'Amiral, ne formoient en tout, que le nombre de six-cents & quelques hommes, qui tous avoient embrassé la nouvelle religion. 1557.

Ribault partit de Dieppe, le 25 Février 1560. Cet habile Capitaine ne s'écarta pas dans sa route, comme faisoient les Espagnols; il s'éloigna moins du Nord, & se rendit dans le Golfe du Mexique, par une traversée beaucoup plus courte; il aborda la côte septen- 1560.

1560. trionale de l'Amérique qu'on appelle la Floride. Ce pays lui parut d'une douce température ; son assiette avantageuse lui plut, & il le trouva favorable pour l'établissement proposé. Ce Capitaine fit des présents aux habitants, assez affables, qui n'étoient pas nombreux, & en fut bien accueilli. Ribault fit bâtir un petit Fort en bois sur la rivière de Tombachir, dite *Chenonceaux*: il y éleva une colonne à laquelle il fit attacher les armes de France. Quand ce travail fut fini, ce Capitaine vit avec chagrin, que le peu de munitions de bouche qui lui restoient, ne lui permettoit pas de laisser dans ce Fort, autant d'hommes que l'on s'étoit proposé: cette circonstance lui en fit restreindre le nombre à dix-huit; il les approvisionna le plus qu'il lui fut possible, en réservant pour ses vaisseaux, la nourriture nécessaire pour leur retour, & promit à cette petite troupe qu'il y laissoit, de revenir dans l'année, ravitailler leur colonie & de lui amener du monde pour la consolider.

Ribault de retour en France, ne fut pas maître de remplir sa promesse ; la guerre civile en empêcha l'exécution. Les dix-huit hommes, restés dans

le Fort ne voyant venir aucun navire leur apporter des vivres, dont ils manquoient, prirent le parti de conſtruire une eſpèce de radeau, ſur lequel ils élevèrent un mât & des voiles, & ſe mirent en mer pour gagner quelque port. Il y avoit plus de huit jours qu'ils manquoient de vivres, & ils avoient déjà tué un d'entr'eux, afin de reculer de quelques moments la mort dont la faim menaçoit à toute heure leur miſérable vie, quand leur bonne fortune amena près d'eux un navire Anglois : ſon équipage touché de commiſération pour ces malheureux affamés, les fit monter à bord, & les emmena en Angleterre, d'où ils revinrent à Dieppe. 1560.

Quoique nous ayions à nous plaindre des procédés impérieux de la Nation Angloiſe ſur la mer ; cependant la juſtice exige de notre reconnoiſſance, l'éloge des ſecours qu'elle nous donne dans les périls & dans les beſoins où la navigation nous expoſe. Les François ſe piquent de la même générosité ; mais malheureuſement l'exemple de ces deux nations rivales n'a pas encore été autant ſuivi qu'il auroit dû l'être des autres peuples commerçants, qui man-

1560. quent souvent à ce devoir de l'humanité.

Les voyages de long cours des habitans de Dieppe se faisoient toujours malgré les troubles de la France. A la vérité on commençoit à s'appercevoir de quelques divisions entre ses armateurs & ses mariniers : les plus sensés remarquoient avec peine qu'il n'y avoit plus le même ensemble ni le même amour du bien commun, qui avoient rendu leur navigation si florissante. Il y avoit déjà eu quelques rumeurs & quelques disputes dans des équipages mi-partie des deux religions, d'où l'on pouvoit présager la crise dans laquelle la nouveauté de croyance alloit mettre leur commerce.

Knox, homme malheureusement trop célèbre pour avoir renversé les autels de l'Ecosse sa patrie, arriva dans Dieppe cette année 1560. Ce Ministre avoit quitté l'Eglise Romaine par dépit de n'avoir pu obtenir un bénéfice qu'il avoit postulé : du reste, il étoit savant, infatigable dans le travail, & d'une éloquence véhémente. Ces qualités lui avoient mérité l'estime & l'amitié de Calvin : ce père de l'hérésie lui avoit donné des lettres de recommandation pour les principaux des ci-

toyens de Dieppe qui avoient embrassé la réforme. Knox blâma la circonspection du Ministre Delaporte, & prétendit qu'il trahissoit sa cause par sa timidité : aussi, dès que le Marquis d'Elbeuf, qui étoit alors dans cette ville, fut parti, Knox prêcha au su de tous les citoyens, & en plein jour, dans le plus grand appartement que les Protestants purent lui procurer. 1560.

La connoissance du crime de l'héréfie ayant été par discrétion & prévoyance, attribuée aux Evêques du royaume, par le fameux Chancelier de l'Hôpital, pour éviter un Tribunal de l'Inquisition que le Cardinal de Lorraine vouloit établir en France, le Cardinal de Bourbon vint à Dieppe pour y exercer son nouveau pouvoir juridique ; mais le mal avoit déjà fait tant de progrès dans cette ville, qu'on n'y étoit plus dans le cas d'y châtier quelques opiniâtres, afin de retenir par la crainte, ceux qui hésitoient encore de se déclarer pour la réforme. Plus de la moitié des bourgeois faisoient déjà une profession publique du Calvinisme avec l'enthousiasme des nouveaux Sectaires.

Sitôt l'arrivée de l'Archevêque, les Protestants doublèrent leurs exercices

1560. de religion, ainsi que leurs prédications. Dès que Son Eminence parut dans les rues, ils eurent l'insolence de la huer & de lui répéter en face, des sarcasmes qui couroient alors entr'eux contre le Pape, les Cardinaux & les Evêques. Ce Prélat crut qu'il n'étoit pas en sûreté avec de pareils fanatiques, qui avoient déposé toute décence, & il se retira de Dieppe sans y avoir fait aucune procédure.

Le premier Juin de cette année, les Calvinistes y tinrent un Consistoire, dans lequel il fut arrêté qu'ils demanderoient au sieur des Forts & aux Maire & Echevins, la permission de ne plus célébrer les Fêtes, de faire leurs prêches de jour, & d'enterrer leurs morts dans un lieu qui leur seroit particulier. On doit concevoir combien le Calvinisme étoit dominant dans Dieppe, & qu'il falloit que le Commandant & les Echevins fussent de ce parti, pour que ce Consistoire eût osé faire ce Réglement pour cette ville, tandis que l'exercice public de cette religion n'étoit pas encore toléré dans le royaume, & qu'elle n'obtint cet avantage que par l'Edit du mois de Janvier 1562. Cependant leur demande fut octroyée par

des Forts en l'Hôtel-de-Ville: mais ils ne furent pas, dans le commencement de cet exercice public, assez hardis pour s'emparer des Eglises; ils se contentèrent d'envahir la moitié du cimetière de Saint Jacques, afin d'y déposer leurs morts. 1560.

Le Ministre Knox étant repassé en Ecosse, & le Ministre Delaporte ne pouvant seul suffire à l'instruction du grand nombre de prosélites qui se présentoient, les Protestants députèrent à Genève le sieur Matthieu Heudes, Seigneur de Veulles, pour y demander un nouveau Ministre. Ce gentilhomme s'acquitta avec zèle de sa commission; & la grande espérance que les Pères de Genève avoient conçue de l'Eglise de Dieppe, les porta à envoyer à ses citoyens, un de leurs meilleurs sujets: c'étoit le Ministre Saint-Paul, homme de bonnes mœurs, savant & éloquent; mais ces belles qualités étoient gâtées par un caractère âpre, hautain & excessif en prétentions.

L'Amiral de Coligny, qui jettoit un coup-d'œil politique sur toutes les nouvelles Eglises de France, vit avec plaisir l'accroissement de celle de Dieppe. Les éloges qu'on lui fit du zèle de ses

1560. nouveaux Réformés, l'engagèrent à venir juger par lui-même de ce que son parti pouvoit s'en promettre. Ce Seigneur s'étant rendu en Normandie sur les ordres de la Reine, pour en pacifier les troubles, visita cette ville; &, pendant les trois jours qu'il y séjourna, il fit tenir le prêche dans la maison qu'il y occupoit.

François II qui régnoit alors, fut irrité du procédé injurieux que les Calvinistes avoient eu la témérité de se permettre vis-à-vis du Cardinal de Bourbon, lorsqu'il s'étoit rendu dans Dieppe, comme nous l'avons dit: & réellement cette conduite étoit intolérable à tous égards, puisque cette Eminence méritoit tous leurs respects, comme Prince du Sang, comme Seigneur spirituel & temporel de la ville. Sa Majesté en reprochant cette faute aux habitants, enjoignit en même temps au sieur des Forts, qu'il n'eût qu'à faire cesser tous exercices de la Religion Calviniste dans cette ville, sans quoi il encourroit sa colère, d'autant plus fondée, que Sa Majesté n'en toléroit point la profession dans son royaume. Ce Commandant, zèlé Protestant, eut l'audace de répondre à son Maître, que ni lui

ni les bourgeois n'étoient point athées, 1560.
que par conséquent ils ne pouvoient ni ne devoient point vivre sans faire aucun exercice de religion.

Une pareille réponse devoit être suivie de la punition la plus sévère; & pour l'infliger, le Roi ordonna à M. de Brissac de marcher vers Dieppe avec cinq à six compagnies d'hommes d'armes; mais la nouvelle que Sa Majesté reçut le lendemain, d'un remuement des Calvinistes dans les provinces méridionales, l'obligea de dépêcher un contr'ordre à M. de Brissac, afin qu'il s'y transportât avec sa troupe. Cependant, pour obvier à ce contre-temps, le Roi fit partir pour Dieppe, le Maréchal de la Viéville & le Duc de Bouillon, secondés de trois-cents Arquebusiers. Le sieur des Forts craignant les suites d'une rebellion à main-armée, se retira du Château. Le Maréchal de la Viéville étant entré dans cette ville, fit démolir la maison où l'on avoit fait le prêche, & menaça les Calvinistes d'en faire autant des fortifications, s'ils continuoient l'exercice public de leur religion.

Avant de quitter Dieppe, le Maréchal de la Viéville y installa pour

1569. Capitaine-Commandant, à la place de des Forts, le sieur de Ricarville, gentilhomme Catholique des environs. Mais la punition, les menaces & la nomination d'un Commandant Catholique n'étoient pas suffisants pour remédier ni même arrêter les progrès du mal; & le Maréchal dût lui-même s'en appercevoir; car pendant le temps de son séjour, un jeune citoyen eût l'indiscrétion de briser la statue d'un Saint placée dans l'Eglise de Saint Jacques. Ce fanatique fut pris sur le fait, & conduit au Présidial de Caudebec, qui le condamna à mort; & deux autres Protestants furent exécutés dans la place du marché, pour avoir profané les vases sacrés de l'Eglise d'Estran. Loin que la punition de leurs associés firent impression sur les autres Calvinistes, ces derniers les préconisèrent comme des Martyrs de la vérité: comme si la fausse gloire du crime en sanctifioit la punition. A peine le Maréchal de la Viéville & le Duc de Bouillon furent-ils sortis des murailles de Dieppe, que les Protestants recommencèrent leurs prêches & les exercices publics de leur religion comme auparavant.

1560.

SUITE du Calvinisme dans Dieppe, & seconde tentative de l'Etablissement d'une Colonie dans la Floride, sous Charles IX.

FRANÇOIS II avoit donné, avant sa mort, l'administration du royaume à la Reine Catherine de Médicis sa mère, pour le temps de la minorité de Charles IX. Cette Reine accompagnée de l'Amiral de Coligny, vint à Dieppe. Sa Majesté, à la prière de ce Seigneur Calviniste, reçut en grace le sieur des Fores, qui fut remis à sa place, à la grande satisfaction des Calvinistes; tandis que le peu de Catholiques qui restoient dans cette ville, gémissoient du départ du sieur de Ricarville. Cette foiblesse du Gouvernement occasionna encore la défection de plusieurs Catholiques, qui furent piqués du peu de considération de la Reine pour le maintien de la Religion dans Dieppe.

Les Ministres de la Province avoient désigné cette ville pour y tenir un Synode; ils y arrivèrent le 12 Mai

1561. 1561. Les Calvinistes méritoient cette préférence de lieu, puisqu'ils avoient les premiers osé faire des exercices publics de leur Religion. Il fut arrêté dans ce Synode, que *quoique la liberté de conscience ne fût pas encore admise par le Prince, néanmoins, vu que plus des trois quarts des habitants avoient eu le bonheur d'embrasser la réforme, le Synode ne trouvoit nulle difficulté à ce qu'on fît dans Dieppe, publiquement les exercices de Religion.*

A peine le Synode leur eut-il donné la liberté, que ces Calvinistes, qui, avant, regardoient l'intolérance comme injuste & contraire aux loix divines & humaines, l'exercèrent à leur tour contre le petit nombre de Catholiques qui restoient dans Dieppe; ils ne leur permirent plus de sortir de leurs Eglises, pour faire dans la ville, les processions d'usage, ni de s'assembler avant le lever ou après le coucher du soleil.

L'histoire & l'expérience journalière nous prouvent qu'en choses spirituelles comme en temporelles, ce sont les plus forts qui tyrannisent les plus foibles. Pour le triomphe de notre Religion, il n'y a eu qu'elle qui ait fait

une exception à cet ordre des choses : aussi la soumission & la patience de nos Martyrs, dans les premiers siècles de l'Eglise & les lieux mêmes où les Catholiques étoient les plus nombreux & les plus forts, sont-ils une des preuves de sa vérité pour ceux qui y réfléchissent. 1561.

Le Ministre Saint-Paul s'absenta de Dieppe, afin d'assister au Colloque de Poissy, où les deux partis s'attribuèrent l'honneur du triomphe. Les hommes sont trop imparfaits pour espérer aucun bien des controverses ; leur esprit prévenu, leurs passions, leur amour-propre, leur respect humain leur feront toujours méconnoître la vérité ; & on voit clairement qu'il n'y avoit qu'un Dieu qui pût voir la nécessité de donner à son Eglise une autorité infaillible. Sans ce secours divin, combien d'hérésies qu'elle a rejetées de son sein, existeroient encore, & lui disputeroient la vérité de son titre ?

Le 22 Septembre de cette année, un Cordelier nommé Plumetot, se glissa secrètement dans Dieppe, pour y fortifier dans leur religion, le peu de bourgeois qui lui étoient restés fidèles. Les Protestants ne furent pas long-

1561. temps sans en être informés: ils suivirent de près ses démarches, & saisirent le temps où il prêchoit dans l'Eglise de Saint Jacques, pour l'insulter. Les Catholiques en avoient fermé les portes : les Calvinistes les enfoncèrent, & après avoir blessé plusieurs personnes qui s'y étoient opposées, ils parvinrent jusqu'à la chaire; ils en firent descendre le Cordelier avec violence, en criant qu'il n'étoit qu'un imposteur intéressé à entretenir le peuple dans ses anciens préjugés, pour se nourrir de sa substance : ils forcèrent ce Religieux de les suivre; ils le placèrent au milieu d'eux, & se firent précéder d'un trompette pour amasser les habitans, qui ne cessèrent de l'injurier dans toutes les rues où ils se promenèrent; après quoi ils le conduisirent en prison, & l'y détinrent pendant quatre jours, à la fin desquels ils le chassèrent ignominieusement de la ville, avec défense d'y rentrer, sous peine de la vie.

Ces Protestants ne se contentèrent pas des prosélites qu'ils faisoient tous les jours parmi leurs citoyens, ils tâchèrent d'engager tous les paysans des environs, qui venoient dans Dieppe, à se faire instruire du Calvinisme, leur

promettant les plus grands avantages, s'ils vouloient se joindre à eux : & leurs invitations eurent leur effet ; quantité de ces paysans vinrent s'établir, & furent admis comme bourgeois parmi eux.

La Reine, par Edit de Janvier 1562, accorda aux Calvinistes la liberté de conscience. Cette tolérance fut cause de tous les malheurs qui désolèrent le royaume ; elle ne dût son existence qu'à la fausse politique de cette Princesse, qui vouloit à ce moyen, opposer les deux partis l'un à l'autre, pour les dominer plus sûrement. La malheureuse rencontre de Vassy, à laquelle les Protestants donnèrent le nom de massacre, fut le prétexte de la guerre civile, pendant laquelle ils s'emparèrent de Rouen. Les citoyens Calvinistes de Dieppe imitèrent ceux de cette capitale ; ils se saisirent de toute l'autorité, & montèrent la garde de leur ville à l'exclusion des Catholiques, auxquels ils ne permirent point de faire ce service militaire ; ils les chassèrent même des Eglises de Saint Jacques & de Saint Remi, & s'en rendirent les maîtres ; ils en brisèrent les tabernacles, profanèrent les hosties, 1562.

1562. prirent les vases sacrés, les châsses, les reliques, les croix, les chandeliers, les lampes, ainsi que la grande statue en argent de la Sainte Vierge, dont Louis XI avoit fait présent; enfin ils en enlevèrent les ornements, les tableaux & les tapisseries. Toutes ces richesses, provenant de la pieuse libéralité des armateurs & mariniers, servirent à leurs enfants devenus Calvinistes, à lever & entretenir deux compagnies de cavalerie, dont ils donnèrent le commandement à Valfrinière & à Rouvray.

L'abondance des fonds qu'ils avoient trouvés dans le pillage de ces deux Eglises, les détermina à l'extension d'un moyen si avantageux pour solder les troupes qu'ils vouloient encore lever: pour cela ils employèrent leurs deux nouvelles compagnies de cavalerie au pillage des Eglises du pays de Caux. Les vases sacrés, les chandeliers, les croix d'argent, les ornements, les cloches même de toutes ces Eglises furent apportés à Dieppe; & les fonds plus que suffisants pour l'entretien & la paie de leurs troupes, furent encore employés à la réparation des fortifications de cette ville. Ces Protestants,

par un furcroît d'intolérance envers les Catholiques, traitèrent avec la plus grande barbarie, ceux des Curés & des Vicaires de ces Eglifes qui ne purent s'échapper de leurs recherches. 1562.

Une conduite fi horrible & fi contraire à l'efprit de paix & de charité que commande la Religion Chrétienne, déplut aux gens fenfés qui ne s'étoient laiffé entraîner dans la prétendue réforme, que faute de fcience : leurs réflexions fur de pareils excès, leur firent douter fi cette nouvelle religion, qui ne refpectoit pas les droits de la fociété, pouvoit être la vraie qu'ils cherchoient. Cette heureufe difpofition pour leur retour à la vérité, prit des forces à proportion des fcènes atroces que le fanatifme leur donnoit tous les jours. Au lieu d'en faire le récit, qui affligeroit les ames honnêtes, je crois devoir les avertir que fi Dieppe a été la première du royaume qui ait eu le malheur de s'abandonner à tant d'excès, c'eft auffi celle qui a eu le bonheur de détefter le plus tôt fon fanatifme, & qui a fenti que les premiers principes de toute religion doivent être d'aimer fon femblable, d'être fidèle à fon Roi & de refpecter l'ordre civil.

1562. La Reine fut instruite des incursions & de l'expulsion faite par les Protestants, des Filles qui desservoient par charité, l'Hôtel-Dieu de cette ville, quoiqu'elles eussent pris soin avec autant de zèle des malades Protestants, que des Catholiques. Sa Majesté, pour arrêter tant de désordres, envoya le Duc de Bouillon, avec ordre de remettre le sieur de Ricarville en la place de Capitaine-Commandant, dans laquelle elle sentoit avoir eu tort de réintégrer le sieur des Forts : mais cette faute ne pouvoit être réparée qu'au moyen d'une armée & de la destruction de la ville ; ce qui étoit opposé à la politique de cette Reine, & même de difficile exécution, vu les troubles de l'Etat.

Avertis de l'arrivée du Duc de Bouillon & du motif de son voyage, ainsi que du monde qu'il avoit à sa suite, les Protestants délibérèrent qu'il falloit que leur Capitaine-Commandant fût au-devant de lui avec les deux compagnies de cavalerie. Dès que des Forts eut rencontré ce Seigneur, il l'aborda d'un air froid & peu respectueux, en lui disant que puisqu'il vouloit entrer dans Dieppe, il venoit

pour lui servir de garde contre les insultes qu'on pourroit lui faire; & à l'instant ses deux compagnies de cavalerie enveloppèrent la petite troupe du Duc de Bouillon, qui comprit qu'il étoit devenu le prisonnier de des Forts; mais ce Prince sentit bien davantage le mauvais pas où il s'étoit mis, lorsqu'il fut arrivé dans la ville. 1562.

Tous les bourgeois Protestants étoient sous les armes, & formoient trois rangées d'enfoncement de chaque côté, depuis la barrière de l'entrée de la ville, jusqu'à la porte du Château, où il falloit que M. de Bouillon fût loger; ils avoient leurs casques en tête, leurs arquebuses moitié en joue & leurs mèches allumées. Le Duc connut à leur morne silence, qu'ils concentroient en eux-mêmes, la fureur d'une révolte. Il falloit que ce Seigneur passât au milieu d'eux: & dès qu'il y fut, ils entonnèrent celui des pseaumes de Marot qui exprimoit le mieux leurs mauvaises dispositions. Enfin, ce Duc parvenu dans le Château, y vit entrer à sa suite, deux compagnies bourgeoises: il leur demanda, pourquoi elles ne se retiroient pas dans leur ville, puisque le Château n'avoit pour garnison que

1562. la compagnie du Capitaine-Commandant. Ces bourgeois lui répondirent, qu'ils seroient meilleurs gardiens de sa personne, que s'ils la confioient à une troupe qu'ils soudoyoient. Le Duc vit avec peine qu'il n'y avoit pas moyen de les empêcher de lui rendre cette apparence d'honneur dont il craignoit les suites; &, pour les éviter, il pria des Forts de lui faciliter sa retraite par la porte du secours; ce que ce dernier lui accorda, en lui disant que, pour le sauver de la fureur des habitants, il s'exposoit lui-même à toute leur animadversion.

Ces derniers sentirent qu'un pareil procédé exciteroit la colère de la Reine, qui, pour en prendre vengeance, feroit assiéger leur ville dès qu'elle pourroit disposer d'une armée: ils prirent donc le parti de se mettre en état de défense; pour cela, ils travaillèrent avec la plus grande ardeur à réparer leurs fortifications, & à mettre en état leur citadelle, qui n'étoit pas entièrement construite. Aucun habitant ne fut dispensé d'y coopérer suivant son talent & sa force, pas même les Catholiques. Si quelqu'un ne se rendoit pas aux travaux, il

étoit condamné à une amende ; &, s'il 1562.
omettoit d'y être à l'heure précise, on envoyoit un Trompette attacher à la porte de sa maison, une quenouille. Tous ces ouvrages furent dirigés par le sieur du Coudray, bon ingénieur, que le sieur de Senerpont avoit procuré aux citoyens.

Cette citadelle étoit vaste & bien entendue ; elle étoit gardée du côté du Nord, par la falaise de la mer ; elle étoit couverte à l'Orient, par le Château, défendue du côté du Midi, par des ouvrages qui dominoient le vallon profond où l'on voit aujourd'hui des jardins ; enfin, elle étoit fortifiée du côté de l'Occident, par trois bastions en forme d'ouvrage à couronne. A ce moyen, Dieppe se trouva en état de soutenir un siége d'autant plus long, que son port & ses vaisseaux auroient facilité aux bourgeois, des secours & des rafraîchissemens.

Les habitants du bourg d'Arques, après avoir chassé le petit nombre de Protestants qui se trouvoient parmi eux, & qui s'étoient retirés dans Dieppe, réfléchirent que les citoyens de cette ville, piqués de leur procédé injurieux à la réforme, pourroient venir les atta-

1562. quer, & qu'ils s'y porteroient d'autant plus volontiers, que leur Eglise, fort riche, seroit un appas pour des gens qui en avoient déjà pillé tant d'autres. Ces raisons déterminèrent ceux d'Arques à élever un retranchement qui mît leur bourg en défense du côté de Dieppe, comme il l'étoit du côté de leur Château. La précaution étoit judicieuse, & ils dûrent s'en savoir gré; car, peu de temps après, les Dieppois vinrent les attaquer avec trois pièces de canon; mais ils furent vivement repoussés, & obligés de se retirer après avoir perdu plus d'un cent des leurs.

Les Communes du pays de Caux assemblèrent un Corps d'environ trois mille hommes, pour s'opposer au pillage des Eglises, que ces bourgeois ne cessoient de faire: mais ces paysans non disciplinés ne purent résister à trois-cents de ces bourgeois soutenus d'une de leurs compagnies de cavalerie; ils en furent battus & mis en déroute dès le premier choc, avec grande perte des leurs. Les victorieux revinrent à Dieppe, chargés de nouvelles dépouilles des Eglises qu'ils n'avoient pas pillées précédemment.

Enflés de ce succès, ils résolurent

d'attaquer une seconde fois le bourg d'Arques. Leur avidité de s'emparer des effets des Catholiques & de leurs Eglises, les portoit à cette expédition, parce que les habitants de ce bourg étoient aisés, & que leur Eglise étoit riche. Le courage des hommes est journalier, & dépend souvent des circonstances. La nouvelle que les habitants d'Arques avoient eue de la défaite des Communes de Caux par ceux de Dieppe, les intimida ; ils n'osèrent plus les attendre dans leurs retranchements, & prirent le parti de se retirer ; savoir, les plus braves & les plus dispos dans leur Eglise, où ils avoient enfermé leurs effets les plus précieux ; & le surplus, ainsi que les femmes & les enfants, dans la partie de leur bourg défendue par des murailles & par leur Château. 1562.

Le sieur des Forts qui commandoit les Dieppois, n'eut garde d'attaquer ce Château & ses entours, dont il connoissoit la force ; mais il tourna ses armes contre l'Eglise. Les portes en étoient bien barricadées avec de grosses poutres, & on n'en pouvoit approcher sans un grand danger, parce qu'à vingt pieds de haut, il y avoit

1562. des trouées par
& l'on jetoit
ceux qui voulo
sieur des Forts
renoncer & d
côté des fenêtr
cées à environ
Ceux qui les d
voir quantité
les assaillants,
bre furent bless
des Forts, qui
pénétrer dans
sonner la retr
avant de quitte
tout ce qu'ils
maisons vuides

Il résidoit a
à douze Minist
se faisoit rema
Ministre Saint-
parlé. Ils fais
autres exercice
glise de Saint J
expulsé les Cat

Le Duc d'A
Fécamp le 12
année 1562. A
fort, les Diepp
de Languetot, C

1562. des trouées par lesquelles l'on tiroit & l'on jetoit de grosses pierres sur ceux qui vouloient s'y présenter. Le sieur des Forts fut donc obligé d'y renoncer & de porter ses efforts du côté des fenêtres de cette Eglise, percées à environ quinze pieds de hauteur. Ceux qui les défendoient firent pleuvoir quantité de grosses pierres sur les assaillants, dont un grand nombre furent blessés, entr'autres, le sieur des Forts, qui désespéra de pouvoir pénétrer dans l'Eglise ; il fit donc sonner la retraite. Les Protestants, avant de quitter ce bourg, enlevèrent tout ce qu'ils purent trouver dans les maisons vuides d'habitants.

Il résidoit alors dans Dieppe, dix à douze Ministres, à la tête desquels se faisoit remarquer par ses talents, le Ministre Saint-Paul, dont nous avons parlé. Ils faisoient leurs prêches & autres exercices de religion, dans l'Eglise de Saint Jacques, dont ils avoient expulsé les Catholiques.

Le Duc d'Aumale assiégea & prit Fécamp le 12 Juin de cette même année 1562. Afin d'éviter un pareil sort, les Dieppois firent venir le sieur de Languetot, Calviniste, avec sa compagnie

pagnie de cent hommes d'armes, & on lui paya à raiſon de deux mille livres par mois, tout le temps qu'il reſtà dans Dieppe. Cette précaution fut inutile ; car le Duc d'Aumale, qui connoiſſoit les forces de leur ville, ſe garda bien de ſe préſenter ſous ſes murailles. 1562.

La peſte qui déſola Dieppe durant plus d'un mois, empêcha ſes habitants de faire de grandes courſes : pendant ce temps, ils ſe contentèrent du pillage des Egliſes de Neuville, d'Eſtran, de Grèges, d'Ancourt, de Bellengreville, de Chauſſée, de Graincourt & d'Envermeu, qui étoient à leur proximité.

Le Roi de Navarre & le Duc de Guiſe s'étant préſentés devant Rouen, les Dieppois envoyèrent auſſitôt les deux compagnies de cavalerie de Valfrinières & de Rouvray, pour renforcer la garniſon de cette capitale de la province. Les bourgeois Proteſtants de Dieppe étoient intéreſſés à ſa conſervation au parti Calviniſte ; car c'étoit un boulevard qui les couvroit, & l'on ne pouvoit eſpérer de les réduire, qu'après ſa deſtruction. Les habitants de Rouen les remercièrent de leur zèle, en les

1562. assurant qu'il y avoit dans leur ville, plus de troupes qu'il n'en falloit pour sa défense.

Les deux compagnies de cavalerie étant de retour, elles accompagnèrent trois des compagnies bourgeoises, qui marchèrent vers le Tréport. Cette expédition avoit pour motif de faire rendre par les habitants de ce petit port, la cargaison d'un navire chargé de poudres, que ceux de Dieppe faisoient venir d'Angleterre : le gros temps l'avoit obligé de relâcher au Tréport, & ces citoyens avoient été informés qu'on l'avoit déchargé malgré l'équipage.

Arrivées devant ce bourg, ces compagnies demandèrent à ses habitants, raison de leur injuste procédé. Ceux-ci, pour éviter un mauvais sort, leur déclarèrent que c'étoient les bourgeois de la Ville d'Eu qui avoient enlevé les poudres dans leur ville. Cette troupe, pour leur apprendre qu'ils n'auroient pas dû permettre cet enlèvement, pillèrent leurs Eglises, ainsi que leurs maisons, après quoi ils tournèrent leurs pas vers la Ville d'Eu. Les bourgeois de cette ville effrayés, vinrent leur demander grace, & s'obli-

gèrent d'apporter sur le champ, les poudres dans le navire ; & ce ne fut qu'au moyen de l'exécution de cette offre, que les compagnies se retirèrent. 1562.

Peu de temps après, les habitants de Dieppe firent sortir de leurs murailles, quatre de leurs compagnies bourgeoises, avec deux d'Arquebusiers à leur solde, & leurs deux compagnies de cavalerie. Leur projet étoit de punir les habitants Catholiques du bourg de Cany, qui avoient imité ceux du bourg d'Arques, en chassant de chez eux, les nouveaux Réformés.

Les gens de Cany, afin d'éviter d'être leurs victimes, avoient engagé les Communes du pays de s'assembler pour les défendre. Ceux de Dieppe rencontrèrent ces paysans, au nombre de quatre à cinq mille, commandés par des gentilshommes & autres notables du pays : ces gens armés se confièrent en leur nombre, & s'opposèrent au passage des Dieppois : ceux-ci leur livrèrent combat; cette multitude, sans ordre ni discipline, fut battue. Les bourgeois de Dieppe profitèrent de leur victoire, pour piller les habitants de ce bourg, leur Eglise ainsi que celles des environs.

1562. Les citoyens de cette ville desiroient toujours tirer une pareille vengeance des habitants d'Arques; mais les deux échecs qu'ils y avoient reçus, augmentoient dans leur imagination, le péril de l'entreprise. Le desir de la vengeance & la cupidité ont inspiré les plus grandes perfidies : les Protestants de Dieppe y eurent recours pour s'assurer du succès. Voici celle qu'ils employèrent.

Près d'Arques est une petite paroisse appellée Martin-Eglise : ces Protestants avoient gagné plusieurs de ses habitants à la réforme. Ils proposèrent à deux d'entr'eux de les aider dans leur dessein, avec promesse d'une grande récompense. Ces deux paysans s'acquittèrent bien de leur rôle ; ce fut d'aller en courant de Martin-Eglise à Arques, d'y arriver tout en sueur, paroissant bien effrayés, & d'y demander du secours, sous le prétexte qu'il y avoit dans leur village, une centaine de Dieppois qui s'étant enivrés en pillant leurs maisons, faisoient des violences à leurs femmes & leurs filles. Les jeunes-gens & les braves d'Arques prirent sur le champ les armes & se rendirent à Martin-Eglise : c'étoit où les Pro-

testants les attendoient; ils s'étoient cachés derrière les fossés & le long des haies de cette paroisse. Dès que les habitants d'Arques y pénétrèrent, ils les tirèrent à bout touchant, lorsqu'ils ne s'y attendoient pas. Une partie resta sur la place, & le surplus se sauva dans la forêt voisine. Les Protestants ne les y poursuivirent point; mais, profitant de leur défaite pour aller à Arques, ils y entrèrent sans obstacle & furent droit à l'Eglise de ce bourg, pour se rendre maîtres des richesses qui y étoient déposées. Ils s'empressoient à les en sortir, lorsque, par un effet de la Providence, qui quelquefois punit sur le champ les mauvaises actions, le Duc d'Aumale entra dans le bourg avec un gros détachement, pour lever les fonds qui devoient être remis dans la caisse du Receveur des tailles. Celui-ci l'avoit répostée dans l'Eglise, comme en un lieu de sûreté. Le Duc d'Aumale instruit de ce qui s'y passoit, y accourut, attaqua les Dieppois occupés à transporter tout le butin qu'ils y trouvoient. Ces derniers surpris, abandonnèrent leur proie, & s'enfuirent dans leur ville cacher leur honte. 1562.

Il est pénible d'entrer dans un dé-

1562. tail d'actions si désolantes pour l'humanité, dont le fanatisme rendit nos pères coupables. Le peu de citoyens Calvinistes qui existent encore dans Dieppe, diront sans doute qu'ils pourroient, de leur côté, rapporter des faits aussi atroces, commis en d'autres lieux, par les Catholiques: nous avouons que ceux-ci ont aussi eu bien des reproches à se faire; mais les Protestants qui ont quelque teinture de l'histoire, ne peuvent méconnoître que, sans leur prétendue réforme, jamais le Fanatisme n'eût ainsi déshonoré la douceur des Mœurs Françoises.

Dans le mois de Septembre de cette année 1562, la Reine Elisabeth qui favorisoit les Protestants de France, plus par politique que par zèle de religion, voyant le siége de Rouen, & craignant qu'après la prise de cette ville, la Reine de Médicis ne fît assiéger Dieppe; cette Princesse envoya aux citoyens de cette dernière ville huit-cents Anglois & cent-vingt Ecossois, quatorze gros canons, quantité de munitions de guerre & de bouche, & quinze-cents ducats. Les Officiers municipaux surpris agéablement d'un secours si généreux de la part de

cette Reine, complimentèrent les principaux Officiers de ses troupes à leur débarquement, & témoignèrent leur reconnoissance. 1562.

Les Dieppois firent la montre des troupes, tant infanterie que cavalerie, qu'ils tenoient à leur solde: leur nombre se trouva de dix-neuf-cents hommes ou environ, auxquels ajoutant sept mille bourgeois bien aguerris, & les neuf-cents vingt hommes d'Angleterre, le tout composoit une garnison d'environ dix mille hommes.

La Troupe Angloise fit la Cène dans l'Eglise de Saint Jacques; & comme elle suivoit le rit de son royaume, elle ne permit point aux Calvinistes de Dieppe d'y assister.

A la fin d'Octobre de cette année, le sieur d'Annebaut se présenta devant les murailles de cette ville avec sa compagnie d'hommes d'armes & seizé-cents Reitres. Les bourgeois abattirent les maisons du fauxbourg de la Barre, qui auroient pu faciliter son approche. Ils firent plusieurs sorties qui eurent le plus heureux succès, & la petite armée du sieur d'Annebaut fut obligée de se retirer avec moins de monde qu'elle n'étoit venue.

1562. Les bourgeois de Dieppe instruits de la presse où se trouvoient ceux de Rouen, dont le siége continuoit toujours, leur envoyèrent neuf-cents Arquebusiers, avec des munitions de poudre & de balles : ce détachement fut mis sous les ordres des sieurs Malendrin & du Coudray. Cette troupe rencontra dans sa route, le sieur de Belleville, qui tenoit le parti du Roi : ce gentilhomme, des environs de Dieppe, commandoit cent hommes, qui furent mis en déroute ; mais, à leur tour, les Dieppois tombèrent dans une embuscade que leur avoit dressé la petite armée du Duc d'Aumale, qui couvroit le siége de la ville de Rouen. Leur détachement fut bien battu ; il n'en revint pas plus du tiers ; & de trois Ministres Protestants qui avoient voulu se rendre à Rouen à la faveur de ce détachement, il y en eut un de tué sur le champ de bataille ; le second fut noyé en voulant se sauver à travers la rivière du village de Malaunay, & le troisième revint à Dieppe avec les fuyards.

Malgré cette perte, les habitants de cette ville firent encore un effort pour donner du secours à ceux de

Rouen, qui en avoient besoin. Ils leur envoyèrent six-cents hommes, sous la conduite du Capitaine Briquemont; mais ce second détachement ne put entrer dans la ville, & eut, à peu de choses près, le même sort que celui qui l'avoit précédé. 1562.

Cette capitale étant réduite à l'extrémité, la Reine, à qui on avoit assuré l'impossibilité qu'elle pût tenir encore douze jours, envoya à Dieppe le sieur Dubois d'Annebourg, avec des Lettres de créance, pour offrir à ses habitants, des conditions d'accommodement très-avantageuses. La seule politique y avoit engagé Catherine de Médicis; elle craignoit qu'ils ne se donnassent à l'Angleterre, & elle avoit intérêt de les ménager. Les Anglois faisoient une partie de la garnison de Dieppe; les bourgeois de cette ville étoient certains de leur protection, & leur port facilitoit d'ailleurs la réception de tout secours de la part de la Nation Britannique.

Loin d'accepter les conditions avantageuses que la Reine de France leur présentoit, les Dieppois s'y refusèrent; les uns, par présomption de leurs forces, du bon état de la place, de son heu-

1562. reuſe ſituation ; & les autres, ſéduits par les diſcours des Miniſtres, qui redoutoient d'être punis, pour avoir enlevé du cœur des citoyens de Dieppe, leur ancien amour pour leurs Rois & l'ordre civil. Cependant les gens ſenſés remontrèrent qu'il falloit toujours uſer de ménagements envers ſon Souverain, & qu'il étoit eſſentiel de députer un des Echevins pour complimenter Sa Majeſté, avec un ordre ſecret de tâcher de s'introduire dans Rouen, pour en connoître la poſition actuelle.

Levaſſeur, Procureur-Syndic, fut nommé pour cette commiſſion, & ſe rendit près de la Reine, avec le ſieur d'Annebourg. Ce député, avant de ſaluer cette Princeſſe, lui fit demander un ſauf-conduit pour entrer dans Rouen, ſous prétexte d'avoir des affaires d'intérêts à traiter avec pluſieurs négociants. La Reine pénétra le motif de cette demande ; mais, comme elle ne vouloit pas donner lieu, en faiſant arrêter Levaſſeur, à ce que les habitants de Dieppe puſſent avoir le moindre prétexte qui pût rendre excuſable la trahiſon dont ils ſe feroient rendu coupables en ſe livrant aux Anglois, cette Princeſſe fit venir Levaſſeur, &

1562.

lui dit, que, si elle n'écoutoit pas plus sa clémence que sa justice, elle lui auroit fait sentir tout le poids de son indignation, pour lui avoir fait une demande si déplacée; mais qu'elle se déterminoit à lui faire grace par bienveillance pour ses concitoyens; à la condition cependant, qu'il partiroit au plutôt, pour leur dire qu'il étoit temps de profiter de ses bontés, sans quoi, elle leur feroit partager la punition qu'elle alloit infliger aux bourgeois de Rouen, pour leur rebellion. Sa Majesté ajouta, que ceux de Dieppe n'auroient aucune grace à espérer, s'ils oublioient assez leur devoir pour se donner aux Anglois. Voici la réponse que les habitants firent à la Reine;

MADAME,

« Nous vous avons suffisamment fait » entendre que nous tous n'avons été, » ni ne sommes, ni ne serons jamais » en autre volonté que de vivre & » mourir au service & obéissance du » Roi notre Prince naturel & souve- » rain Seigneur ordonné de Dieu pour » nous commander, & savons bien que » la ville de Dieppe lui appartient, &

1562. » l'avons toujours gardée, comme ses » prédécesseurs s'en sont fiés à nous de » la garder pour lui & son autorité, » comme ses bons, humbles & loyaux » sujets ; & n'étoit notre intention de » nous assujettir à un Etranger, pour » nous détourner à la sujétion de notre » Prince naturel : pourquoi, Madame, » nous vous supplions très-humblement, » de vous assurer de notre fidélité, & » croire que ce que nous faisons, n'est » pas prendre les armes, ni user de » rebellion contre notre Roi, mais seu- » lement pour conserver la ville sous » son obéissance, & principalement » durant sa minorité, & au temps où » nous voyons nos vies, nos biens » exposés en proie, si nous nous met- » tons à la merci de ceux qui contre- » viennent aux Edits du Roi, suivant » lesquels nous voulons être maintenus » & conservés en la protection & sauve- » garde du Roi & de vous, Madame. »

Cette Lettre ne justifioit pas les citoyens, & ne suffisoit pas pour mériter leur grace ; & ils le sentoient si bien, que, regardant leur sort attaché à celui des habitants de Rouen, ils ordonnèrent dans Dieppe, des jeûnes &

des prières publiques pour le ſalut de cette capitale ; mais, dans le temps qu'ils s'occupoient de ces actes de piété, ils reçurent la nouvelle qu'elle étoit priſe par le Duc de Guiſe : alors ils levèrent les mains au Ciel pour leur propre ſalut. 1562.

Ils apprirent le lendemain, que la groſſe artillerie qui avoit ſervi au ſiége de Rouen, étoit en marche pour ſe rendre à Dieppe, & l'après-midi de ce jour, ils virent encore arriver le ſieur d'Annebourg, avec un trompette, qui ſomma leur ville d'ouvrir ſes portes. Alors la crainte d'éprouver le ſort des bourgeois de Rouen, les rendit plus ſages : ils ſe repentirent de n'avoir pas profité des conditions que la Reine leur avoit précédemment offertes ; ils renvoyèrent à cette Princeſſe le même Levaſſeur, avec Auguſtin Delapierre, pour lui préſenter la Requête ſuivante :

« Les habitants de Dieppe ſupplient » très-humblement le Roi, de les avoir » pour bons & loyaux ſujets, & très-obéiſ- » ſants ſerviteurs de Sa Majeſté : comme » de leur part ils proteſtent devant Dieu » & devant les hommes, qu'ils n'ont » jamais été, ne ſont & ne ſeront jamais

1562. » en autre volonté, que de vivre &
» mourir en son service, avec telle
» fidélité & révérence que de vrais
» Sujets doivent à leur Prince naturel,
» lequel ils reconnoissent & ont toujours
» reconnu pour leur souverain Magis-
» trat, à eux donné de la main de
» Dieu : Qu'il lui plaise déclarer qu'il
» a toujours tenu ladite ville, ma-
» nants & habitants d'icelle, en sa
» protection & sauve-garde, leur don-
» nant sauveté & prouesse de conserva-
» tion en leurs corps & leurs biens,
» avec jouissance de leurs priviléges,
» sans aucunement les rechercher, ni
» forcer la liberté de leur conscience
» pour le fait de la religion & l'exer-
» cice d'icelle, tant du passé que de
» l'avenir ; & afin de les mieux conte-
» nir au service & crainte de Dieu,
» & en l'obéissance du Roi, qu'ils
» puissent jouir de la prédication de
» l'Evangile par un Ministre, comme
» il a plu au Roi & à son Conseil
» de permettre, par Edits publics &
» passés par les Parlements : Qu'il plaise
» déclarer qu'il ne veut ni entend qu'on
» impute, en sorte que ce soit, aux
» Gouverneur, Conseillers & Officiers,
» & autres manants & habitants, de

» quelque qualité & condition qu'ils » soient, aucune chose de ce qui est » avenu durant les troubles, soit pour » le port d'armes ou autres choses qu'on » voudroit leur imputer ; & qu'aucun » ne soit compris aux Arrêts de la » Cour, ni en quelque autre Edit du » Roi fait contre ceux de la religion, » & ne leur soit besoin pour cela, d'ob- » tenir autre & plus spéciale & parti- » culière Déclaration : Que les gentils- » hommes & autres sujets du Roi, soit » Officiers de Sa Majesté, ou d'autre » qualité, qui se sont retirés dans la » ville de Dieppe, comme en refuge, » pour la sûreté de leurs personnes, » soient traités de la même faveur & » protection, sans être forcés en leurs » consciences, ni troublés pour l'exercice » de la religion : Que le vouloir & dé- » claration du Roi soient publiés en la » ville de Dieppe & partout le Bailliage » de Caux, avec défenses de faire au- » cunes aggressions, courses, pilleries, » séditions, meurtres, outrages, ni » quelqu'autre acte de guerre, pour le » fait de religion, sous peine de la » vie, & qu'il plaise aussi donner le » temps de faire vuider les Anglois qui » sont dans la ville. » 1562.

1562. Le Roi accorda toutes leurs demandes, à l'exception de celle qui concernoit l'exercice public de la Religion Réformée, dont le culte ne fut permis qu'en maison particulière.

A ce moyen les habitants, plus heureux qu'ils ne le méritoient, se virent à couvert de toutes poursuites pour raison de leur espèce de rebellion, pour leurs profanations & pillage des Eglises, pour les meurtres & violences horribles par eux commis sur les Curés, les Prêtres & autres habitants du pays de Caux. Cependant le sieur des Forts sentit qu'il en avoit trop fait pour ne pas craindre le ressentiment de la Reine & du Duc de Bouillon; &, quoique sa grace résultât en entier de l'obtention des demandes des Dieppois, sans qu'il eût été fait aucune restriction à son égard, il prit prudemment le parti de se retirer en Angleterre, avec le Ministre Saint-Paul & quelques-uns des habitants de Dieppe, plus fanatiques que les autres.

Il ne restoit plus qu'une inquiétude aux citoyens; c'étoit celle de pouvoir renvoyer les Anglois, sans leur pa-

roître ingrats. Les Maire & Echevins conféroient sur ce sujet, lorsque le Commandant de ces troupes se présenta à l'Hôtel-de-Ville : il félicita les Officiers municipaux des conditions avantageuses qu'ils venoient d'obtenir de leur Roi; & leur dit qu'à son égard, sa mission étoit finie; que, suivant les ordres de sa Reine, il alloit se rembarquer avec sa troupe, parce que cette Princesse ne l'avoit envoyé dans Dieppe, que pour leur faire accorder une capitulation telle qu'ils venoient de l'obtenir. Ce trait seul de la politique de la Reine Elisabeth, donne une vraie idée de sa façon de voir & d'agir. 1562.

Le Connétable de Montmorency arriva dans Dieppe, le 2 Décembre suivant, avec sa compagnie de Gendarmerie, & quatre compagnies d'Infanterie, tant Françoise qu'Allemande. Ce Seigneur fit monter dans le Château, les canons & les munitions de guerre qui étoient dans la ville ; ce qui déplut aux citoyens. Il rétablit le sieur de Ricarville en sa place de Capitaine du Château, & renforça sa garnison ordinaire, de deux-cents hommes de ceux qu'il avoit amenés ; mais, par

1562. malheur pour le sieur de Ricarville ; ces deux-cents hommes étoient presque tous Protestants.

Le Connétable divisa le gouvernement du Château, de celui de la ville ; ce qui n'est arrivé que cette fois, & il donna celui-ci au sieur Martel de Bacqueville. Le Connétable introduisit aussi dans Dieppe, deux Religieux Minimes, nommés Hurard & Caré, pour aider dans leurs fonctions, les trois seuls Prêtres restés dans la ville, & qui s'y étoient cachés parmi les Catholiques ; sans avoir été découverts par les Protestants. Le Connétable fit restituer aux Catholiques, l'Eglise de St Jacques, & assista à la messe qu'on y célébra pendant les six jours qu'il resta dans cette ville.

Dès que ce Seigneur en fut parti, les Protestants recommencèrent les exercices de leur religion : il est vrai que ce ne fut plus ni dans l'Eglise de Saint Jacques, ni en lieu public, comme avant ; mais cela revenoit presqu'au même pour eux, puisqu'on faisoit le prêche régulièrement dans les plus grands appartements des maisons particulières, & que tous les Protestants s'y assembloient librement, aux heures indiquées.

La plus grande partie des Miniſtres de 1562.
la province accoururent dans Dieppe, parce que cette liberté de conſcience, toute reſtreinte qu'elle fût, n'étoit pas permiſe dans les autres villes. Ces Miniſtres y firent autant de prédications qu'ils voulurent; tandis que les deux Minimes & les trois Prêtres n'osèrent pas y dire la meſſe après le départ de M. de Montmorency.

On jouiſſoit dans Dieppe, d'une tranquillité du moins apparente, lorſque le Comte de Montgommery, le ſieur des Forts & le Capitaine Briquemont, repaſſés en France dans le courant de
Janvier 1563, gagnèrent, par leurs 1563.
émiſſaires, la plus grande partie de la garniſon du Château, qui, comme nous l'avons obſervé, étoit compoſée de Proteſtants. Les ſieurs de Montgommery & des Forts s'étoient ſi adroitement conduits, qu'ils avoient fait entrer dans le Château, pluſieurs des leurs à l'inſu du ſieur de Ricarville. Ce Capitaine, en deſcendant pour ſe rendre dans la ville, fut ſurpris de voir dans la plâte-forme qui mène au pont-levis, un grand mouvement parmi les ſoldats; entr'autres, il en apperçut un de ceux-ci, qu'il ne connut

1563. point pour être de la garnison : ce soldat tenoit une mèche allumée, & se disposoit à mettre le feu à un canon; aussitôt le sieur de Ricarville tira son épée & fonça sur ce soldat inconnu; mais, dans cet instant, un de ceux de sa garnison, dont il ne se défioit pas, lui perça les reins avec sa pertuisane, & le renversa mort à ses pieds.

Le coup de canon ne fut pas sitôt tiré, que le Capitaine Lévi-de-Leyran, qui étoit caché près de la Citadelle, y fut introduit avec des Forts & la troupe qu'ils commandoient. Les habitants, qui n'étoient pas dans le secret de cette trahison, furent surpris de ce coup de canon, & des mouvements qui se faisoient dans le Château. Le sieur de Bacqueville y montoit avec les principaux bourgeois, lorsqu'ils apperçurent des Forts qui en descendoit à la tête d'une troupe sous les armes. Le sieur de Bacqueville & ceux qui l'accompagnoient, sentirent le danger d'aller à sa rencontre; ils se retirèrent dans leurs maisons. Des Forts descendit dans la ville aux acclamations des habitants, dont le cri de joie étoit, *vive l'Evangile.* Ce Capitaine marcha de suite à la maison du sieur

de Bacqueville, & le fit son prisonnier. 1563.

Les Officiers municipaux représentèrent au sieur des Forts, que, quelque bien disposés qu'ils fussent pour lui, ce seroit s'attirer l'indignation de la Reine, si, dans une pareille circonstance, ils le reconnoissoient pour leur Commandant. Il agréa leur remontrance, & leur proposa d'accepter à sa place, le sieur de la Curée ; ce qu'ils firent : mais ce dernier s'y refusa, en disant, que cette place ne pouvoit être donnée que par le Roi.

Le Ministre Saint-Paul, qui gémissoit en Angleterre, de la séparation de son troupeau, n'eut pas plus tôt appris cet événement, qu'il revint à Dieppe, & y fit faire la Cène à ses ouailles, qui bénirent Dieu de son heureux retour. De leur côté, les trois Prêtres & les deux Minimes ne voyant plus de sûreté à paroître dans les rues, se cachèrent dans quelques maisons des Catholiques, dont le nombre ne composoit pas alors plus d'un sixième des habitants.

La joie des citoyens Calvinistes fut troublée peu de temps après, par la nouvelle de la bataille de Dreux ;

1563. gagnée par l'Armée Royale. Ce revers pour le parti, fit réfléchir les bourgeois de Dieppe, sur l'indisposition où la Cour devoit être de l'assassinat du sieur de Ricarville, & de l'enlèvement du sieur de Bacqueville, qu'ils n'avoient que trop paru approuver par leur conduite ultérieure. Ils prirent donc le parti d'envoyer leur Procureur-Syndic vers la Reine, pour tâcher de se disculper & d'en imposer à cette Princesse, par les plus humbles protestations de fidélité. L'assurance de ce dernier sentiment n'étoit pas réellement hors de leurs cœurs ; mais il étoit conditionnel & subordonné à la jouissance de la liberté de conscience, que leurs Ministres ne cessoient de leur dire être de droit divin & civil.

Le lendemain du départ de ce député, le sieur de Montgommery arriva dans Dieppe, à la tête d'un grand nombre de gentilshommes Protestants, & de quatre compagnies d'infanterie. Cet Officier général du parti, aussi malheureux dans la guerre, qu'il l'avoit été dans le Tournois où il avoit eu l'infortune de tuer Henri II, s'étoit sauvé de Rouen, où il commandoit quand cette ville fut prise d'assaut par

le Duc de Guiſe. Les malheurs avoient endurci ſon ame, & il ne reſpectoit plus le bonheur des autres. Il convoqua l'aſſemblée générale des bourgeois, auxquels il proteſta n'être venu que pour tirer leur ville de l'eſclavage des Guiſes, qui abuſoient du nom du Roi. 1563.

Montgommery s'apperçut au morne ſilence des habitants de Dieppe, qu'ils ne le vouloient pas pour leur Commandant. Et en effet, leur conduite à cet égard, étoit judicieuſe, puiſque agir autrement, c'eût été démentir les aſſurances de fidélité qu'ils envoyoient faire à la Reine, & c'eût été attirer ſur leur ville, tout le reſſentiment que cette Princeſſe & le jeune Roi devoient avoir contre Montgommery. Celui-ci, faute de cette acceptation de la part des Officiers municipaux de cette ville, les dépoſa, de ſon autorité privée, & les remplaça par d'autres bourgeois fanatiques dont il étoit sûr; après quoi, il exigea une forte contribution, avec une dureté qui indiſpoſa contre lui, le plus grand nombre des habitants.

L'avidité de Montgommery ne fut pas ſatisfaite du produit de la forte ſomme qu'il avoit perçue des Dieppois;

1563. il fit encore vendre à son profit, les maisons des Catholiques qui s'étoient enfuis de leur ville, pour éviter les violences des Protestants. Ce Seigneur, au moyen de ces fonds, fit lever une compagnie de Chevaux-Légers, & cinq compagnies d'infanterie ; savoir, trois Françoises & deux Angloises. Cet Officier général, à la tête de ces recrues & des troupes qu'il avoit amenées, fut faire la petite guerre aux environs de Dieppe.

La première tentative qu'il fit, fut celle de tâcher de prendre le Château d'Arques par escalade ; mais, quoique la garnison ne s'attendît pas à cette surprise, elle repoussa cette attaque avec avantage. Montgommery pour relever le courage de ses gens, leur abandonna le pillage des maisons du bourg, d'où il dirigea sa marche sur la Ville d'Eu, en dévastant les presbytères, les Eglises & les châteaux particuliers qui se trouvèrent sur son passage. Il tailla en pièces une Compagnie Royaliste de troupes de Picardie, qui eut le malheur de le rencontrer. Enfin parvenu sous les murailles de la Ville d'Eu, il les fit battre par quatre canons qu'il avoit enlevés de Dieppe, & donna un

assaut,

assaut, où il fut repoussé avec une grande perte des siens; ce qui l'obligea de revenir en cette ville, ayant abandonné un de ces quatre canons. 1563.

Montgommery traita si tyranniquement les bourgeois, que ceux-ci mandèrent, à son insu, à l'Amiral de Coligny, que s'il ne les délivroit pas de ce Commandant, ils auroient recours au Roi. L'Amiral enjoignit à Montgommery de venir le rejoindre. Mais, dès qu'une fois on s'est écarté de l'obéissance qu'on doit à son Souverain, on ne respecte l'autorité des Officiers supérieurs de la rebellion, qu'autant que leurs ordres sont conformes à sa propre volonté: aussi, Montgommery répondit-il à l'Amiral, qu'il étoit le maître de ses actions; &, loin de se rendre à ses ordres, il s'embarqua pour l'Angleterre, en confiant le commandement de Dieppe au sieur de Presles.

Le 19 Mars de cette année, le Roi donna un Edit de pacification. Cet Edit ne permit qu'aux Seigneurs hauts-justiciers, d'avoir un Prêche dans leurs châteaux. L'Amiral de Coligny écrivit aux Dieppois, & les exhorta de conserver leur ville pour le Roi *& la li-* 1564.

1564. *berté de l'Evangile*; leur exposant, qu'*ils devoient pour la justice de leur cause, pour la sûreté de leurs enfants & l'honneur de leurs femmes, ne jamais s'écarter de ces principes; qu'ils pouvoient se fier à l'expérience, capacité & prudence du sieur de Gousseauville, porteur de sa lettre.*

Cette lettre, à l'avénement de la pacification, n'étoit pas exclusive de tout levain de parti, comme elle auroit dû l'être. M. de Brissac vint à Dieppe, & y installa, par ordre du Roi, le sieur de la Curée pour Commandant. Ce brave Militaire accepta alors volontiers cette place; il s'y montra intègre & judicieux, pendant le peu de temps qu'il l'occupa. Quoique Protestant, il défendit à ceux de son parti, de s'emparer des Eglises; ce qui lui concilia l'estime des Catholiques, & même celle des plus sensés d'entre les Calvinistes.

Les troubles du Royaume étant assoupis, la Reine & Charles IX son fils, vinrent à Dieppe, dans le mois d'Août. Sa Majesté y fit dire la messe dans l'Eglise de Saint Jacques, & reçut la requête de ceux qui étoient restés fidèles à la religion de leurs pères.

Par cette requête, ils supplioient le Roi, de leur procurer la jouissance de l'exercice public de la Religion Catholique dans leurs Eglises, sans crainte d'aucun trouble. 1561

Après la messe, la Reine fit appeller les deux Religieux Minimes, qui y avoient assisté; elle s'informa de quelle manière ils avoient pu échapper aux recherches que les Protestants avoient faites de leurs personnes; &, sur le récit qu'ils lui en firent, la Reine leur promit de faire bâtir & fonder dans Dieppe, une Maison de leur Ordre. Cette Princesse fit aussi venir plusieurs Sœurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui n'étoient que depuis peu rentrées dans leur Maison; elle leur enjoignit d'y rester, avec défense d'en sortir par la suite, parce qu'elle veilleroit à leur sûreté & à leurs besoins.

De son côté, le Prince de Condé, qui accompagnoit le Roi, s'intéressa pour les Calvinistes. Sa Majesté, pour satisfaire aux suppliques de l'un & l'autre parti, ordonna que les Eglises appartiendroient aux Catholiques; que les Prêtres restés, & ceux qui s'en étoient retirés, qui y reviendroient, seroient libres d'y exercer toutes les

564. fonctions de leur ministère ; & que, de leur côté, les Protestants se mettroient en possession de la maison des Quatre-Charités, pour y faire leurs prêches & autres exercices de leur religion. Sa Majesté ordonna en outre, que tous les étrangers venus dans Dieppe, & qui s'y étoient établis à la faveur des troubles, en sortiroient ; & elle déclara, qu'elle n'accordoit une amnistie générale du passé, qu'à la condition expresse que les deux partis de la ville vivroient en paix.

Pendant qu'on publioit dans Dieppe, cette Déclaration du Roi, un des paysans qui s'y étoit ci-devant établi, à l'instigation des Protestants, fut assez téméraire pour insulter celui qui faisoit cette publication, & lui dire, qu'il n'étoit qu'un sot de la faire, parce que cette prétendue pacification entre les deux partis, ne pouvoit être qu'un rêve du Roi. Cet insolent, nommé Philippe Curot, fut arrêté & pendu sur le champ.

Malgré cette Déclaration, dès que le Roi fut sorti de la ville, les Calvinistes s'emparèrent encore de l'Eglise de Saint Jacques ; & ce ne fut qu'à l'arrivée du Connétable, vers la fin de

Septembre que cette Eglise fut rendue pour toujours aux Catholiques, qui y firent leurs offices ; comme de leur côté, les Calvinistes s'acquittèrent de leurs exercices de religion dans la maison des Quatre-Charités ; & afin d'y avoir un emplacement assez grand pour cette destination, ils prirent à loyer plusieurs maisons y adjacentes. 1562

Pendant son séjour à Dieppe, le Connétable en retira le commandement des mains du sieur de la Curée, qui étoit Calviniste, pour le remettre en celles du sieur de Bausongles-de-Sigognes, Catholique. On ne peut disconvenir que l'intérêt du Roi, & la tranquillité même des citoyens n'exigeassent cette conduite. En effet, les cinq sixièmes des bourgeois de cette ville étoient Protestants, & étouffoient la voix du petit nombre des Catholiques : il étoit à craindre qu'au premier trouble, s'ils eussent continué à être commandés par un Calviniste, ils n'eussent manqué de fidélité à leur Souverain, comme ils l'avoient fait sous le commandement de des Forts.

Le sieur de Sigognes, originaire de la Beauce, remplaça le sieur de la Curée, sous le titre de Gouverneur.

1564. C'eſt le premier des Commandants qui ait eu cette qualification ; avant lui, ils n'avoient porté que celle de Capitaines de la Ville & Château de Dieppe.

Ce nouveau Gouverneur, diſtingué par ſes ſervices militaires, ſe conduiſit avec tant de prudence & de diſcrétion, que les habitants Calviniſtes, dont il avoit gagné l'eſtime, employèrent tout leur crédit auprès de l'Amiral Coligny, qui venoit de rentrer en grace, avec le pouvoir de diſpoſer du Gouvernement de Dieppe, pour en obtenir la continuation au ſieur de Sigognes ; ce que l'Amiral leur accorda.

Ce Gouverneur, bon Catholique, déteſtoit le fanatiſme partout où il ſe trouvoit : il avoit obligé les uns & les autres à ſe conformer exactement à la Déclaration du Roi. Cet Officier, né avec un excellent cœur & une bonne judiciaire, avoit compris qu'il devoit, pour maintenir la paix, ſe concilier l'eſtime & l'amitié des plus raiſonnables d'entre les Calviniſtes & les Catholiques, & il y avoit réuſſi ; de ſorte qu'inſtruit par eux, des projets des têtes échauffées, il en prévenoit & en empêchoit les ſuites.

Le Concile de Trente finit cette

année. S'il ne ramena pas tous les hérétiques à la religion de leurs pères, du moins il affermit ceux qui ne s'en étoient pas écartés. 1564.

La navigation & le commerce de Dieppe avoient été bien moins considérables, mais n'avoient pas cessé entièrement durant les troubles & les guerres civiles : pendant cette pacification, ils reprirent leur ancien cours. L'Amiral de Coligny, qui avoit toujours ses mêmes vues politiques, fit entendre à Charles IX, qu'il seroit avantageux pour la France, d'avoir des établissements en Amérique, & obtint pour ce projet, l'agrément du Roi. L'Amiral s'adressa une seconde fois aux Négociants de cette ville, afin de faire un second armement pour la Floride. Toujours disposés pour les expéditions maritimes & pour tout ce qui pouvoit procurer l'agrandissement de leur commerce, ces citoyens équipèrent sept grands navires, dont on donna encore le commandement à Jean Ribault.

Ce Capitaine sortit de ce port dans le courant de Juin 1565, & aborda au lieu de sa destination, le 25 Août suivant. Il trouva l'ancien Fort en l'état où ses concitoyens l'avoient abandonné, 1565.

& il y descendit quatre-vingt tant
1565. hommes que femmes, pour l'habiter.

Il y a lieu de penser que les Espagnols, qui se croyoient seuls maîtres de l'Amérique, avoient été informés de cet armement; car lorsque Ribault faisoit travailler au débarquement des ustensiles & des munitions nécessaires pour cette nouvelle colonie, on apperçut dans le lointain, une escadre de gros vaisseaux. Ce Capitaine se défioit de la Nation Espagnole, quoique nous fussions alors en paix avec elle: il envoya son fils à la découverte, avec le navire qu'il commandoit, & fit venir à bord des six autres, ceux des équipages qui étoient à terre, pour être en état de défense, en cas d'attaque.

Ribault, sur les signaux que son fils, plus au large, lui avoit faits, s'étoit mis en mer, & voguoit à pleines voiles pour le rejoindre, lorsqu'il fut assailli d'une violente tempête. Les Espagnols profitèrent de l'avantage de leur élévation, pour se mettre à l'abri d'un cap qui formoit un des deux côtés de la baie dans laquelle Ribault se trouvoit encore. Ce vieux Capitaine, quelqu'expérimenté qu'il fut, &

quelques efforts que fissent ses équipages, ne put s'élever au-dessus de la baie, ainsi que fit son fils, qui, pour cela, étoit parvenu à une hauteur suffisante, lorsque commença la tempête. 1565.

Ses six vaisseaux furent jetés à la côte; une partie des matelots fut noyée, & Ribault, ainsi que ceux qui purent échapper du naufrage, se retirèrent dans le petit Fort, sans armes ni munitions. Dès que le calme fut rendu, les Espagnols vinrent attaquer les malheureux Dieppois: ils s'emparèrent de leur asyle, & les massacrèrent tous, sans même en excepter les femmes; pour Ribault, qu'ils croyoient être le moteur de l'établissement de cette colonie, ils l'écorchèrent tout vivant.

Les Espagnols ne s'étoient portés à cette barbarie, que parce qu'ils prétendoient avoir sur l'Amérique, des droits exclusifs aux autres nations de l'Europe, qu'ils vouloient effrayer par la crainte d'un pareil sort: mais, comme ils sentoient que ces autres nations traiteroient leurs prétentions de ridicules, ils ne crurent pas devoir s'en servir pour autoriser leur barbarie.

Il n'y a point de nation policée, assez imprudente pour oser paroître avoir

1565. commis de propos délibéré, des atrocités contraires au droit des gens; elles tâchent au moins d'en pallier l'horreur par l'apparente justice d'un motif. Les Espagnols qui, dans ces temps, se félicitoient d'avoir massacré tant de millions d'Américains, par zèle de religion, crurent pouvoir faire croire qu'ils ne s'étoient portés à cette dernière cruauté, que par le même motif; &, pour cela, après avoir retiré les armes de France du grand poteau dont nous avons parlé, ils mirent à la place, cette inscription: *Ces gens-ci ont été mis à mort, non comme François, mais comme Hérétiques.* Enfin, pour éviter qu'on ne vînt une troisième fois prendre possession de ce pays, ils mirent dans ce Fort une petite garnison. Des sept vaisseaux Dieppois, il ne revint en France, que celui qui étoit commandé par le fils Ribault, qui eut le bonheur d'échapper à la tempête & aux Espagnols.

La nouvelle d'une action si atroce indigna toute la France, & particulièrement l'Amiral de Coligny, qui jura de s'en venger; & les habitants de Dieppe l'auroient bien secondé, mais les troubles & les apparences de

la guerre civile, l'obligèrent de remettre 1565.
cette vengeance à un autre temps.

Un gentilhomme Gascon, Calviniste, nommé Dominique de Gourgues, indigné de cette barbarie Espagnole dont la France ne tiroit aucune vengeance, vendit son bien pour se faciliter l'armement de deux navires. Il se rendit à la Floride vers la fin de 1568. Ce brave François s'empara de l'ancien Fort, fit pendre les Espagnols qui le gardoient; &, à son tour, fit attacher sur le grand poteau, au-dessous de l'écriteau Espagnol: *Ces gens-ci ont été tués, non comme Espagnols, mais comme traitres, brigands & meurtriers.*

Cet exemple doit servir pour empêcher les nations de se permettre, soit en paix, soit en guerre, aucunes inhumanités qui, à droit de représailles, sont tôt ou tard punies.

Pendant le temps de paix qui survint tant au-dedans qu'au dehors du royaume, les citoyens de Dieppe vécurent sans trouble. Le Gouverneur en écartoit avec soin, tout sujet de dissension; mais il ne put empêcher la discorde de déchirer le parti Protestant. Voici ce qui y donna lieu.

1565. Deux Ministres de réputation s'étant fixés dans cette ville ; leur mérite supérieur les y avoit mis à la tête de cinq à six autres, qui les secondoient dans leur ministère. Ces deux Ministres étoient Saint-Paul & Giboult. Le premier étoit érudit, & doué d'une éloquence véhémente ; mais son esprit étoit altier, exigeant & entreprenant. Fier des services qu'il avoit rendus au parti, il laissoit voir des prétentions qu'il eût pu faire valoir, si ses belles qualités n'eussent pas porté l'empreinte de l'âpreté de son caractère. Le second, qui de la Prêtrise & du Doctorat de Sorbonne, avoit passé dans les Chaires Calvinistes, ne cédoit en rien à son rival, soit pour la science, soit pour l'éloquence ; mais, né avec un caractère plus doux, ses discours étoient plus onctueux & plus persuasifs, & sa société étoit plus aimable que celle de Saint-Paul. Ce dernier se regardoit comme le fondateur de l'Eglise Protestante de Dieppe, & exigeoit la plus grande déférence de ses ouailles. Giboult, au contraire, paroissoit ne pas sentir son mérite, & il ne s'étoit fixé dans cette ville, qu'à la sollicitation d'un nombre de ses habitants, qui

avoient été d'autant plus charmés de son aménité, qu'ils y opposoient l'âcreté de Saint-Paul. 1565.

Ce dernier ne fut pas long-temps à s'appercevoir de l'avantage que Giboult prenoit sur lui: celui-ci avoit entr'autres, gagné la confiance d'une partie des femmes les plus distinguées de la ville, & les avoit enlevées à la direction de Saint-Paul, qui, piqué de cette désertion, se plaignit & dénonça Giboult au Synode du Pays de Caux, comme un Ministre sans décence avec les femmes, qui donnoit lieu au scandale, par la liaison trop intime qu'il entretenoit avec une des bourgeoises de Dieppe, enfin, qui semoit la zizanie dans le berçail.

Dans ce Synode, Giboult fit face à son adversaire, & lui reprocha à son tour, son défaut de charité, sa hauteur insupportable, & son acharnement à le détruire d'autant plus répréhensible, qu'il n'étoit que l'effet d'une basse jalousie.

Le Synode fit de vains efforts pour les réconcilier: c'étoit une œuvre au-dessus des forces humaines. Ces deux Ministres de retour à Dieppe, ne gardèrent plus les égards qu'ils se devoient. Saint-Paul fut le premier à déclarer la

guerre à son rival, qui se défendit avec
1565. une politesse & une déférence apparente, qui lui donnèrent beaucoup d'avantage sur l'impétueux Saint-Paul. Chacun eut ses partisans; & ce schisme entre les deux principaux Ministres, occasionna un scandale dont les suites furent favorables au rétablissement de la Religion Catholique dans Dieppe.

Ces deux rivaux n'écoutèrent plus que leur passion, & montèrent en chaire, moins pour y instruire leurs prosélites, que pour faire valoir quelques passages de l'Ecriture, qui pouvoient leur donner des moyens de décréditer la conduite de leur concurrent. Les Protestants avoient jusqu'à présent attiré dans leurs prêches, le plus de Catholiques qu'ils avoient pu, pour les gagner à leur religion; mais alors ils jugèrent qu'une dispute si indécence ne pouvoit qu'exciter leurs mépris: aussi, leur interdirent-ils l'entrée de leurs assemblées.

En vain les plus raisonnables des Protestants représentèrent aux deux Ministres leur manque de charité, & le tort qu'ils faisoient à la réforme; rien ne put les réconcilier Ils étoient tous deux trop pleins de leur gloire

personnelle, pour que cette récon- 1565.
ciliation fût possible ; ils mirent tous leurs talents à s'enlever réciproquement leurs néophites.

Chacun prit parti dans la querelle, suivant son goût & ses liaisons. Cette division fit réfléchir les gens sensés sur ce scandale; ils y rapprochèrent les excès & les brigandages des citoyens; ce qui les avoit déjà prévenus contre leurs Ministres, qui ne faisoient pas pratiquer la charité; & ces réflexions en ramenèrent une partie à la Catholicité, & ébranlèrent les autres dans leur croyance.

Giboult, dont l'ame étoit plus douce, fut le premier à sentir l'indécence d'un pareil combat. La vanité trop développée de son adversaire, lui fit sentir qu'il falloit que la sienne, quoique plus couverte, ne fût pas moins grande, puisqu'il ne vouloit lui céder en rien. Ce Ministre ayant fait ce premier pas vers la vérité, comprit que cet amour-propre désordonné, joint à l'attrait qu'il avoit pour les femmes, l'avoient porté à prendre le parti Calviniste, & l'avoient par conséquent rendu parjure à ses premies serments. Fortifié par la grace, Giboult n'eut

1565. qu'à suivre ses premières réflexions ; pour appercevoir que cette prétendue réforme n'avoit fait tant de progrès, que parce qu'elle étoit moins gênante, & qu'elle avoit été appuyée par la politique des maisons de Navarre, de Condé & de Coligny, pour s'en faire un parti contre les Guises ; qu'enfin, le plus grand nombre des Ministres ne l'avoient embrassée que pour se donner une importance que, sans elle, ils n'auroient pu avoir ; dès-lors Giboult résolut de se tirer de l'abyme où il se voyoit précipité.

1566. Peu après le temps où ce Ministre avoit formé en lui-même cette résolution, Madame Catherine de Clèves, Comtesse d'Eu, lui écrivit pour le conjurer de lui mander, avec confiance & vérité, ce qu'il pensoit de la nécessité où on la disoit être pour son salut, d'embrasser la réforme. Giboult avoit de grandes obligations à la maison de cette jeune Princesse, qui lui avoit facilité la continuation de ses études : il lui répondit, qu'elle ne devoit pas quitter la Religion Catholique, & lui avoua sous le secret, qu'il étoit au désespoir de s'en être séparé ; qu'il soupiroit après l'occasion

de pouvoir y rentrer avec sûreté. Cet avis sincère affermit la Comtesse d'Eu dans la religion de ses pères: elle épousa le Duc de Guise. 1566.

La division continua parmi les Calvinistes de Dieppe, jusqu'à ce que Giboult se fût assuré de la protection de M. le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen. Son Eminence lui fit faire les plus grandes épreuves avant de recevoir son abjuration, & lui enjoignit, pour réparation du tort qu'il avoit pu faire à la Catholicité, en exerçant la fonction de Ministre, de vivre pendant un temps dans Dieppe, avec l'édification que donne un digne Ecclésiastique. Dès que ce Prêtre fut réintégré dans ses fonctions, il monta le Dimanche suivant dans la chaire de Saint Jacques; il y fit un discours si pathétique sur le malheur de ses égarements & de son erreur, qu'il n'y eut aucun de ses auditeurs qui ne versât des larmes. Giboult devint l'exemple du Clergé de cette ville, & y mourut Curé de la paroisse de S. Jacques. La conversion de ce Ministre Protestant, fut un des plus grands moyens dont Dieu se servit pour rappeller dans le giron de l'Eglise, un nombre considérable de

nos pères, qui ne s'en étoient égarés que faute d'instruction.

1565. La guerre civile recommença dans la France en cette année 1565; mais le sieur de Sigognes eut le talent de maintenir la paix dans Dieppe. Ce Gouverneur ayant découvert que le Ministre Knox, qui étoit en Ecosse, entretenoit un commerce de lettres avec plusieurs des habitants ses anciens prosélites, vint à bout d'en intercepter quelques-unes : il vit par leur lecture, que cet ardent Ministre Ecossois leur reprochoit la lâcheté qu'ils avoient de souffrir qu'on fît dans Dieppe, un exercice public de la Religion Papiste; leur ajoutant, qu'il ne pouvoit comprendre, vu le bon état où il avoit laissé la réforme dans cette ville, comment on n'en avoit pas entièrement expulsé cette race dépravée d'idolâtres; & il exhortoit avec la plus grande véhémence, les Calvinistes à ne plus souffrir cet abus dans une ville qui lui avoit paru singulièrement choisie de Dieu, & qu'ils se rendoient indignes de ses graces par leur tiédeur à soutenir ses intérêts.

Le sieur de Sigognes garda le secret de cette découverte, & veilla de plus

près les démarches des Proteſtants ; il 1566.
réuſſit à éventer & déconcerter leurs projets de ſédition. Furieux des obſtacles qu'il oppoſoit avec prudence à l'exécution de leurs deſſeins, ceux-ci levèrent le maſque & ſe disposèrent ouvertement à la révolte. Le ſieur de Sigognes en informa M. de la Mailleraie, Lieutenant-Général du Roi pour la province, & lui manda que, ſans un prompt ſecours, il ne pourroit pas réſiſter au plus grand nombre. M. de la Mailleraie ſe rendit la ſeconde nuit ſuivante dans le Château de Dieppe, où il entra par la porte du ſecours, le 28 Octobre de cette année. Le ſieur de Sigognes ne donna point, le matin, les clefs pour ouvrir les portes de la ville, ſuivant l'uſage ; mais il fit dire aux Maire & Echevins, & aux Capitaines de la bourgeoiſie, qu'ils n'euſſent qu'à ſe rendre au Château, pour y ſaluer M. de la Mailleraie, qui y venoit d'arriver avec des troupes.

Lorſque ces Officiers municipaux s'y rendirent, il étoit l'heure du prêche : un particulier Proteſtant qui les vit paſſer en corps, en demanda la raiſon à un d'eux de ſa connoiſſance. Dès qu'il l'eut appris, il courut au Prêche,

1566. où l'on s'assembloit pour la prière, & y cria : *Vîte ! aux armes ! les ennemis sont dans le Château !* Aussitôt les anciens, qui devoient ce jour-là même se rendre maîtres de la ville, dirent qu'il falloit empêcher l'ennemi d'en descendre ; & que, pour cela, il falloit que chacun fût prendre ses armes, & se rendît sur la grande place le plus promptement possible.

Pendant ce temps, les Maire, Echevins, & les Capitaines de la Bourgeoisie avoient salué M. de la Mailleraie, & lui avoient donné parole de faire tous leurs efforts pour engager les citoyens à recevoir une garnison dans leur ville ; avec promesse de ne pas se joindre à eux dans le cas où ils n'adhéreroient point à leur invitation. Ces Officiers étant descendus du Château, virent, avec autant de chagrin que d'inquiétude, les Calvinistes armés qui couroient dans les rues pour se rendre à la grande place. Les Maire & Echevins firent sentir aux Capitaines de la bourgeoisie, la nécessité où ils étoient de rentrer chez eux, de peur que les mutins ne les forçassent de se mettre à leur tête. Ces Capitaines y consentirent. Pour les Eche-

vins, ils se rendirent sur la grande place, afin de tâcher d'appaiser la sédition. C'étoit une œuvre bien difficile. 1566.
Depuis plus de six mois, les Ministres échauffoient l'imagination de ces mutins : aussi, avoient-ils pris pour mot de ralliement, *Liberté de l'Evangile*. L'air retentissoit de ce cri général, lorsque les Echevins se présentèrent devant eux, & leur demandèrent, par grace, un moment de silence. Bouchard, le plus ancien des Echevins, profita d'une petite éminence pour se faire mieux entendre. Il leur remontra avec force, l'étendue de l'obéissance qu'ils devoient au Roi; ensuite il leur dit, qu'il falloit qu'ils n'écoutassent plus leur raison, pour croire qu'ils pourroient longtemps résister aux troupes arrivées dans le Château, & qui seroient bientôt suivies d'un plus grand nombre, s'il en étoit besoin; qu'il étoit obligé de leur dire, que leurs Officiers municipaux & leurs propres Capitaines ne voyoient qu'avec le plus grand chagrin, leur disposition à la révolte. Les mutins ne purent entendre davantage le discours de Bouchard, sans l'interrompre par des injures & des menaces; un d'eux tira même sur lui un coup d'arque-

1566. buse, dont heureusement il ne fut point blessé.

Les Echevins n'eurent plus d'autre parti à prendre, que celui de se retirer dans leurs maisons, le cœur pénétré de douleur, prévoyant le sang qu'on alloit répandre. Les Lieutenants des compagnies bourgeoises, vu que leurs Capitaines & le Corps municipal désapprouvoient cette révolte, abandonnèrent les mutins, & furent suivis par quelques bourgeois moins fanatiques, qui avoient été frappés du discours de Bouchard.

Quoique ces rebelles se trouvassent privés de leurs Capitaines & de leurs Lieutenants, ils ne perdirent pas courage; ils se divisèrent en deux bandes. La destination de la première, fut d'aller chercher toutes les voitures & tous les longs bois qu'ils pourroient trouver, pour les traîner au bas de la descente du Château, & en faire, à l'entrée de la grande rue de la Barre, un retranchement à l'abri duquel ils étoient convenus avec leurs camarades, d'empêcher le plus long-temps qu'ils le pourroient, l'introduction des ennemis dans la ville; parce que, dans le cas où ils seroient forcés, ils se retireroient

au carrefour du Puits-salé, pour s'y rejoindre à eux. La seconde bande, qui 1566.
étoit plus nombreuse, fut destinée à chercher de son côté, des voitures & tous autres ingrédients propres à former un second retranchement dans la grande rue, au-dessus de ce carrefour, vers le Château. Les mutins y conduisirent quatre canons, qu'ils chargèrent en mitrailles, afin d'écraser & de détruire la troupe de M. de la Mailleraie, dans le cas où, victorieuse du premier retranchement, elle viendroit le long de cette grande rue pour assaillir celui-ci.

Les mesures étoient prises avec plus d'intelligence que des gens sans chefs ne le font ordinairement : aussi, la troupe de M. de la Mailleraie eût-elle infailliblement été entièrement détruite dans cette espèce de défilé que cette canonnade auroit balayé, si ces rebelles voyant ce second retranchement formé, tandis que le premier n'étoit point encore attaqué, n'eussent pris le parti d'en aller composer un troisième dans la grande rue, entre la rue au sel & la grande place, où ils pourroient encore se défendre, si leurs deux premiers se trouvoient forcés. Toutes ces

1566. dispositions étoient bien formées; mais ces furieux, sans chefs pour faire observer l'ordre, & qui se disputoient d'ardeur à qui travailleroit le plus promptement pour la défense commune, ne pensèrent point à poser des sentinelles, afin de garder les quatre canons dont nous venons de parler; & cette négligence fut le salut de la troupe royale.

Une fille nommée Anne Regnaud, Catholique, qui étoit servante dans une maison voisine de la fontaine du Puits-salé, y vint puiser de l'eau: ayant apperçu les quatre canons, sans personne qui les gardât, elle prit de l'eau dans son vase, la répandit sur leur armorce, & se retira.

Pendant ce temps, M. de la Mailleraie descendoit du Château à la tête de sa troupe; il attaqua le premier retranchement, qui fut vaillamment défendu plus d'une heure: mais les bourgeois se sentant pressés, & d'ailleurs certains de leur retraite, l'abandonnèrent pour se réunir à leurs camarades, qui venoient d'arriver au second retranchement du Puits-salé.

La troupe royaliste ayant vaincu ce premier obstacle, s'avançoit en bon ordre

ordre & bien serrée, pour attaquer le second. Loin d'en être effrayés, les séditieux se félicitoient de la voir dans l'espèce de défilé formé par la grande rue, que leurs canons enfiloient en entier : ils lui donnèrent toute facilité d'avancer, sans tirer un coup d'arquebuse, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à la distance d'environ cinquante pas de leur retranchement; alors ils présentèrent leurs mèches à l'amorce de leurs canons : mais quelle fut leur surprise, lorsqu'ils virent que la poudre en étoit noyée d'eau ! Il fallut donc se battre à armes égales. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins vigoureuse. Les séditieux se soutinrent long-temps dans ce second retranchement: mais la certitude d'un troisième les porta à s'y rendre par différentes rues; & la troupe royale s'étant fait un passage, les suivit. 1566.

Les mutins n'avoient plus d'autre obstacle à opposer à leurs ennemis, & ils défendirent leur troisième retranchement avec une bravoure digne d'une meilleure cause ; chacun d'eux pensoit moins à sauver sa vie, qu'à donner la mort à son ennemi, & ce dernier n'avoit pu gagner aucun avantage,

1566. lorsque les premiers s'avisèrent de détacher un nombre d'entr'eux, afin de passer par la rue de la Boucherie, & venir par la rue au Sel, prendre en flanc la troupe royale. Celle-ci, qui n'étoit occupée que de son attaque, fut effrayée de se voir assaillie par cet endroit: elle prit la fuite., non sans danger; car les femmes des Calvinistes voyant cette troupe se sauver précipitamment, lui jettèrent, du haut de leurs fenêtres, des bûches & tous les meubles pésants qui tombèrent sous leurs mains. De toutes ces femmes qui oublièrent l'humanité & la douceur, qui doit plus particulièrement distinguer leur sexe, il n'y eut que la femme du sieur St Linard qui en fut punie : elle fut tuée d'un coup d'arquebuse, lorsqu'elle jettoit par sa fenêtre, les chenets du feu de sa chambre.

On observe que la troupe royale, quatre fois moins nombreuse, s'étoit bien gardée d'attaquer les derrières des retranchements des mutins, parce qu'ils en avoient garni les maisons de leurs gens, & qu'alors la grande rue étant beaucoup plus étroite, ils auroient tiré les royalistes à bout touchant de chaque côté.

Le sieur de Sigognes voyant cette

suite du haut du Château, en descendit, avec une partie de la garnison, pour rallier la troupe royale. Ce Gouverneur pensa que, pour séparer les mutins, il falloit mettre le feu à une douzaine de leurs maisons, situées en différents quartiers. Ce procédé étoit, à la vérité, violent, & il occasionna l'incendie d'une quarantaine de maisons; mais il eut l'effet que le sieur de Sigognes en attendoit. Ceux qui étoient intéressés à la conservation de ces maisons ou de celles qui en étoient près, avertis par leurs femmes ou leurs enfants, se détachèrent de la bande pour aller éteindre le feu. Un nombre assez considérable craignant le même malheur, préférèrent d'aller plutôt garder leurs maisons, que le retranchement : de sorte qu'il n'y resta que ceux qui avoient peu à perdre par l'incendie, ou ceux dont le fanatisme étoit supérieur à toute considération. M. de la Mailleraie & le sieur de Sigognes vinrent les y assaillir. Ce ne fut cependant qu'après une assez longue résistance, que ce reste de séditieux y fut forcé : ils s'enfuirent vers le port, poursuivis par les Royalistes, auxquels une grande partie échappa, en passant 1566.

1566. par les portes du quai, & en se sauvant dans le Pollet, par le moyen de la basse-eau. MM. de la Mailleraie & de Sigognes ne jugèrent pas à propos de les y aller chercher : ils crurent sagement, qu'il suffiroit de les empêcher d'entrer dans la ville, qui, dans cette malheureuse affaire, a vu couler dans son sein, le sang de sept à huit-cents de ses enfants, lequel n'auroit dû être versé que pour la défense de ses murailles, contre les ennemis de la patrie.

Le lendemain, M. de la Mailleraie imposa les citoyens Calvinistes à une contribution proportionnée à leur aisance, avec injonction d'y satisfaire dans l'heure fixée ; à faute de quoi, leurs maisons devoient être abandonnées au pillage des troupes royales, auxquelles il distribua le produit de cette imposition. Les Echevins ni les Capitaines de la bourgeoisie, qui avoient tenu leur parole, n'y furent point assujettis. Outre cette contribution, M. de la Mailleraie exigea de tous les citoyens, sans en excepter aucun, le paiement d'une somme de six mille livres, à répartir entr'eux ; pour faire une levée d'autant d'hommes qu'il en avoit perdu à l'attaque des trois

retranchements. Cet Officier général, avant de partir de Dieppe, déposa ceux des Maire & Echevins qui étoient Calvinistes, & les remplaça par des Catholiques : il fit délibérer, par une assemblée générale, que, pour prouver au Roi que le général des citoyens n'approuvoit point la révolte de ceux qui étoient en fuite, on ne les recevroit point dans ses murailles. Content des services du sieur de Sigognes, le Roi lui envoya le Collier de ses Ordres ; & Sa Majesté confirma le changement des Officiers municipaux, par Lettres-patentes du 27 Novembre 1567. 1566.

La tranquillité rétablie dans Dieppe, un nombre considérable de Calvinistes, moins factieux, réfléchirent sur les malheureux effets des conseils & exhortations de leurs Ministres : les conséquences qu'ils tirèrent de ces réflexions, les portèrent à craindre qu'ils n'eussent été trompés ; & cette heureuse disposition leur fit desirer d'entendre le sieur Giboult & d'autres savants Ecclésiastiques, qui faisoient des instructions sur la religion. Une grande partie de ces Protestants reconnut son erreur ; & ceux qui n'eurent pas ce bonheur, sentirent la vérité démontrée par nos 1567.

Eccléſiaſtiques, que la charité chrétienne
1567. ordonne d'obéir & d'être ſoumis à ſon Roi, & de vivre en paix les uns avec les autres; d'où s'enſuivoit le bien-être de tous les hommes, de quelque religion qu'ils fuſſent.

Comme les Miniſtres s'étoient retirés de la ville, avec les fuyards ſéditieux, le Gouverneur profita de leur déſertion, pour défendre l'exercice public de leur religion prétendue réformée: & cet ordre des choſes dura dans Dieppe, malgré l'Edit de pacification
1568. du 20 Mars 1568, qui permettoit l'exercice de la Religion Calviniſte dans le royaume.

Pendant le peu de temps que dura cette paix nationale; aucun des mutins en fuite, ni des Miniſtres qui les avoient ſuivis, ne furent reçus dans Dieppe. M. de Sigognes avoit ſagement arrêté de nouveau, lors de la publication de cet Edit, qu'on n'y donneroit l'entrée à aucun d'eux, pour éviter toute fermentation contraire à la tranquillité publique. Les Proteſtants, quoique nombreux encore, ſe contentoient de faire en familles, les exercices de religion, ou ſe rendoient au Château du Pontrancard, pour y aſſiſter au prêche d'un Miniſtre.

La guerre civile ayant recommencé à la fin de cette même année, le Roi donna un Edit en 1569, par lequel il 1569
défendoit l'exercice de toute autre Religion que la Catholique. Les Ecclésiastiques ne cessèrent d'instruire & de dessiller les yeux de ceux des citoyens qui ne s'étoient décidés pour le Calvinisme, que par prévention & ignorance: un grand nombre reconnut son erreur.

Charmé de voir que la quantité des bourgeois Catholiques commençoit à égaler celle des Protestants, M. de Sigognes proposa, dans une assemblée générale, d'arrêter qu'à l'avenir, tous les enfants seroient baptisés dans les Eglises sitôt après leur naissance; ce qui passa à la pluralité des voix.

Les plus entêtés des Calvinistes en vouloient beaucoup à ce Gouverneur: ils prétendoient que c'étoit lui qui avoit appellé & qui accréditoit le mérite des savants Ecclésiastiques qui convertissoient une grande partie de ceux de leur religion; & les plus fanatiques d'entr'eux conjurèrent contre sa vie. Pour exécuter cet horrible projet, ils tâchèrent de séduire les soldats de la garnison du Château: ils s'adressèrent

1569. entr'autres, à un Sergent nommé Revers, qui avoit la confiance de M. de Sigognes, & lui offrirent une somme considérable, s'il leur procuroit une des clefs de la porte du Château.

Revers, homme d'honneur, fit part à M. de Sigognes de cette proposition : ce Gouverneur l'engagea de feindre avec eux, & de paroître adhérer à leur demande, en leur faisant croire qu'il avoit à se plaindre personnellement de son Commandant & leur promettant qu'il tâcheroit de remplir leur desir, moyennant l'assurance du paiement de la somme offerte ; mais qu'il falloit, pour qu'il en fût plus certain, qu'ils lui nommassent ceux qui lui porteroient cette garantie, afin qu'il pût juger si leur fortune étoit plus que suffisante à cet égard.

Revers s'acquitta bien de son rôle ; les principaux conjurés furent nommés, & ce Sergent en rendit compte à M. de Sigognes. Celui-ci employa d'autres émissaires, pour découvrir toute la trame de ce complot. Dès qu'il eut acquis les preuves nécessaires, il fit fermer en plein jour, les portes de la ville, doubla les postes de la garde, & convoqua l'Hôtel-de-Ville, où il se

rendit avec une escorte. Le Gouverneur y révéla cette conjuration, & mit sur le bureau les preuves de son existence & de ses complices. 1569.

Il fut unanimement délibéré qu'on enverroit sur le champ arrêter dans leurs terres, les sieurs de Linbeuf & de Catteville, qui en étoient les chefs, & qu'on en feroit autant d'une trentaine de bourgeois Protestants qui y avoient part. Ces ordres ayant été exécutés, les coupables furent conduits à Rouen. Les sieurs de Linbeuf & de Catteville y furent condamnés à perdre la tête; & Jacques le C***, Avocat, Boisguerin, Gilles & Viel, marchands, à être pendus, ainsi que plusieurs autres bourgeois d'un état inférieur, & quelques soldats de la garnison du Château, qui s'étoient laissé corrompre.

Des exemples aussi frappants auroient dû donner aux citoyens Protestants, de l'horreur pour le fanatisme; mais leurs Ministres les avoient fait boire long-temps dans sa coupe empoisonnée: ils ne cessoient d'insulter ceux qui avoient abjuré l'erreur, & ils les traitoient de lâches déserteurs, d'imbécilles idolâtres, &c.; enfin, ils assuroient par serment, que les bons

1569. Réformés, ainsi qu'eux, aimoient mieux perdre la vie que de trahir la bonne cause.

Fâché de voir qu'il ne pouvoit étouffer la fermentation de ce parti, M. de Sigognes crut devoir, pour en arrêter les suites, lever deux compagnies d'infanterie, dont il nomma pour Capitaines, Marsolières & de Lion : elles furent logées chez les bourgeois Calvinistes les plus entêtés & les plus factieux, pour les contenir. Malgré cette précaution, ce Gouverneur eut des avis certains, dans le mois de Février
1570. 1570, des intelligences qu'ils entretenoient avec plusieurs Capitaines de leur religion qui faisoient la petite guerre dans le pays de Caux : il ordonna donc à tous les Protestants, de sortir de la ville, ou de renoncer à toute apparence d'exercice du Calvinisme.

Plusieurs d'entr'eux se révoltèrent contre cet ordre, & le taxèrent de tyrannie, publiquement & en face même du Gouverneur. Celui-ci les fit suspendre, dans la place publique, par-dessous les bras, à des potences, pendant quelques heures; après quoi il les fit mettre en prison, jusqu'à ce qu'ils

eussent reconnu leur tort, & promis de vivre en paix. 1570.

Cette conduite sévère de M. de Sigognes envers ces mutins, ne pouvoit être excitée que par l'humeur que lui donnoient les cabales & les complots de ces entêtés Protestants. Ces troubles ressembloient à l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussoient à mesure qu'on en détruisoit : c'est ce qui aigrissoit le caractère de ce Gouverneur, naturellement généreux & porté à la clémence. Nous verrons bientôt la preuve la plus décisive de la bonté de son ame.

Malgré le zèle ardent d'une partie des Calvinistes, les conversions que faisoient les Ecclésiastiques, étoient nombreuses dans Dieppe : plus de la moitié des citoyens s'étoient réunis à la religion de leurs pères, & on y défendit le chant des pseaumes de Marot, dans les rues, sous de grandes peines.

Il y avoit plus d'un an que les habitants vivoient assez tranquilles ; les Catholiques priant Dieu dans leurs Eglises, & les Protestants dans leurs maisons, lorsqu'arriva le malheureux jour de la St Barthélemi, le 24 Août 1572. 1572.

1572. M. de Sigognes reçut un ordre pareil à ceux qui avoient été adressés aux autres Gouverneurs des villes de la France. Celui de Dieppe étoit un de ceux à qui les Calvinistes avoient donné le plus d'inquiétudes pour sa vie, & cet ordre de la Cour lui fournissoit le moyen de n'avoir plus rien à craindre de leur part; mais ce brave homme sut se vaincre, & trouva l'exécution d'un pareil ordre, trop contraire à l'aménité de ses mœurs: il prit donc le parti d'en garder le secret.

Quand la nouvelle du massacre des Calvinistes, fait dans une grande partie des villes du royaume, fut parvenue dans Dieppe, chacun des citoyens Calvinistes de cette ville se crut près de sa mort, & se retira dans sa maison sans oser en sortir. M. de Sigognes envoya dire aux principaux des Protestants, qu'il n'y avoit rien de pareil à craindre pour eux; & que, sur sa parole d'honneur à cet égard, il les invitoit de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où l'on alloit tenir une assemblée générale. Ils obéirent à cette invitation & s'y trouvèrent. M. de Sigognes y arriva; & le profond silence qu'on y observa, fit la preuve de l'inquiétude

où l'on étoit de ce qu'il alloit y annoncer. Ce Gouverneur commença par déposer sur le bureau, cet ordre fatal, & en fit faire la lecture par le greffier. La frayeur glaça tous les cœurs, & les Calvinistes tremblants & les yeux baissés vers la terre, n'osoient envisager M. de Sigognes, qui tint ce discours : 1572.

« Cet ordre, Messieurs, ne peut » regarder que des Calvinistes rebelles » & séditieux : graces à Dieu, nous » n'en avons plus dans Dieppe. La re» ligion nous apprend que la modéra» tion & l'amour des hommes sont les » premiers devoirs d'un chrétien : vi» vons donc comme frères, puisque » nous sommes tous enfants d'un même » Dieu. J'espère que vous partagerez » mes sentiments; ce sont eux qui m'ont » persuadé qu'il n'y avoit dans cette » ville, aucun citoyen qui ne fût digne » de vivre. »

Ce trait sublime de générosité, pénétra tous les assistants de vénération pour ce Gouverneur; & les Calvinistes ajoutèrent à ce sentiment, celui de la reconnoissance. Plusieurs d'entr'eux, en comparant cette action à celles

1572. que leurs Miniſtres leur avoient insinué de commettre, eurent moins d'éloignement pour la Religion Catholique, qui l'avoit inſpirée: enfin tous les citoyens ſe réunirent à dire, qu'un homme capable d'une pareille généroſité, méritoit leur eſtime.

Pendant les dix dernières années, la navigation avoit ſouffert un grand préjudice de ces diſſenſions: les armements ne s'étoient point faits en commun; les négociants Calviniſtes & Catholiques s'étoient diviſés d'intérêts reſpectifs; les équipages n'avoient pu exiſter mi-partie, & il avoit fallu les compoſer, ou de tous Calviniſtes ou de tous Catholiques; ce qui les avoit rendus plus difficiles à former: enfin la jalouſie qui, par malheur, ne ſe gliſſe que trop entre marchands de même religion, étoit devenue exceſſive entre négociants Calviniſtes & Catholiques; c'étoit à qui vendroit par préférence: il s'enſuivit delà qu'on ſe réduiſit aux plus minces bénéfices. Ces modiques profits ne donnèrent plus de goût pour le commerce, &, au contraire, occaſionnèrent une grande diminution dans ſon activité, qui eſt toujours proportionnée à la maſſe des produits.

ÉVÉNEMENTS arrivés dans Dieppe, sous le règne de Henri III.

LES BOURGEOIS avoient enfin compris que leurs malheurs passés n'avoient été qu'une suite conséquente de leur fanatisme, & ils commençoient à prendre les uns pour les autres les sentiments de confiance qui procurent toujours le bien général, lorsqu'ils apprirent la mort de Charles IX. 1574.

Nous ne pouvons cacher qu'à cette nouvelle, on s'apperçut un peu de la joie des Calvinistes; mais elle se contint dans les bornes de la décence: il n'y eut qu'une servante de ce parti, nommée Judith Servies, qui eut l'insolence d'injurier publiquement la mémoire de ce Prince. Cette fille fut conduite à l'Hôtel-de-Ville. Le Gouverneur & les Officiers municipaux firent tout ce qu'ils purent pour lui persuader que toutes les religions ordonnoient le respect pour ses rois; elle ne voulut point convenir de son tort; au contraire, elle l'aggrava par des exé-

1574. crations horribles, qu'elle proféra contre la mémoire de ce Prince. Les Officiers municipaux, au lieu de la condamner à la potence, auroient peut-être mieux vu, s'ils ne l'eussent condamnée comme folle, qu'à une prison perpétuelle : les fanatiques savent mourir, mais ils n'ont pas le courage de souffrir patiemment le reproche de folie, que cependant ils méritent bien.

L'exercice de la Religion Réformée fut restreint à Dieppe, dans les bornes que nous venons de dire, jusqu'à
1576. l'Edit de pacification de 1576. Cet Edit a été le plus avantageux que les Calvinistes aient obtenu : il leur accorda la liberté de conscience & le plein exercice de leur religion, excepté dans Paris & deux lieues près de cette capitale, & leur donna la prérogative d'avoir dans huit Parlements du royaume, des Chambres mi-parties Calvinistes & Catholiques.

A la faveur de cet Edit, les Protestants qui étoient sortis de Dieppe après leur défection de 1567, y revinrent, ainsi que plusieurs des Ministres qui s'étoient retirés avec eux. Ces nouveaux venus s'étant réunis avec les Protes-

testants qui n'étoient point sortis de 1576.
la ville, s'assemblèrent plusieurs fois pour faire leur prêche, en une maison de la rue du Haut-pas, nommée le Moutier blanc. M. de Sigognes, vu le dernier Edit, fit semblant, pendant quelque temps, d'ignorer ces assemblées; mais ayant été informé sous main, que les Etats de Blois avoient arrêté dans leur première séance, que cet Edit seroit révoqué, il défendit aux citoyens Protestants, de tenir aucun Prêche public. Ces derniers n'obéirent à cet ordre, qu'après s'être fait représenter celui du Roi, qui enjoignoit au sieur de Sigognes d'empêcher la tenue de tout prêche dans Dieppe.

Le traité de Bergerac, signé à Poitiers, par Henri III, dans le courant de Septembre 1577, fut bien moins 1577.
favorable aux Protestants; car il supprima les Chambres mi-parties, des Parlements de Paris, de Rouen, de Dijon & de Rennes, & prohiba tous exercices de la Religion prétendue réformée dans Paris & dix lieues aux environs, & enfin n'accorda la permission d'un Prêche, qu'aux villes qui, lors de cet Edit, jouissoient publique-

1577. ment de cet exercice de la Religion Calviniste.

Le Protestants de Dieppe prétendirent jouir de cette faculté, sous le prétexte qu'ils avoient ci-devant tenu leur prêche dans la maison du Moutier blanc ; mais le sieur de Sigognes n'eut aucun égard à leur prétention, parce qu'ils n'avoient tenu quelques prêches, que furtivement & sans permission ; que cette faculté leur avoit été enlevée dès qu'il avoit été instruit qu'ils la prenoient ; & qu'enfin ils n'en jouissoient plus, lors de la date de cet Edit.

Malgré les troubles & la guerre civile qui agitèrent le royaume pendant les années suivantes, le calme & la tranquillité régnèrent dans Dieppe : ses habitants reprirent les travaux de la navigation, & s'appliquèrent à rétablir leur commerce. Les occupations qu'il exige, rapprochèrent les armateurs, les ouvriers & les équipages, quoique de différente religion. On commença à ne plus considérer tant de quel parti chaque individu étoit, que son mérite personnel. Les vues de l'intérêt général & respectif commençoient à guider les opérations, &

l'on vit en peu de temps, renaître la confiance entre négocians, toujours suivie du bien public. 1577.

M. de Sigognes eut le plaisir de voir, avant de mourir, cet heureux état des choses, bien différent de celui où il les avoit trouvées, lorsqu'il étoit entré dans son gouvernement. Ce grand homme périt d'une chûte de cheval, le 5 Novembre 1582. Il fut 1582.
pleuré des Catholiques, dont une grande partie devoit à ses soins, leur retour à l'Eglise Romaine ; & il fut regretté de ceux d'entre les Calvinistes qui étoient assez raisonnables pour vouloir reconnoître des vertus dans un Catholique.

Que ceux des citoyens actuels, qui mettent la reconnoissance des services rendus à leurs pères, au nombre de leurs devoirs, n'oublient point de répandre des fleurs sur le tombeau de ce grand homme : il existe dans la Chapelle de la Vierge de l'Eglise de St Remi. Sa statue y est à genoux, tournée vers l'autel, avant celle de son fils, dont nous aurons occasion de parler.

M. de Sigognes fut remplacé par un autre gouverneur qui ne lui fut

1582. intérieur, ni en vertu ni en l'art de manier les esprits, ni en science militaire, & qui joignoit à ces grandes qualités, une étendue de vues dont la pénétration lui faisoit appercevoir les évènements dans le lointain.

Le cœur de ceux des citoyens qui savent l'histoire de leur ville, leur dit que je leur annonce le Commandeur de Chates : c'est à M. le Duc de Joyeuse, un des favoris de Henri III, que nous devons cet illustre gouverneur, qui a fait, à la tête de nos ancêtres, & les a rendus capables de faire les plus grandes choses.

M. Aimar de Chates, Commandeur de l'Ordre de St Lazare, vint prendre possession du gouvernement de
1583. Dieppe, dans le mois de Janvier 1583. Ce brave militaire connoissoit trop le cœur humain, pour ignorer qu'on ne peut faire le bonheur de ceux qu'on doit conduire, qu'autant qu'on a gagné leur estime & leur confiance, par la bonté & la justice : aussi se montra-t-il affable, équitable envers tous les citoyens, & inflexible vis-à-vis de ceux, de quelque religion qu'ils fussent, dont le fanatisme troubloit l'ordre de la société. Plein de cette vraie piété

qui porte les hommes à se chérir les uns les autres, ses actions ne tendoient toutes qu'à leur bien général, sans aucune acception particulière. 1583.

Dieppe se trouvoit heureusement alors, dans une position à profiter de l'avantage d'être conduite au plus grand bien, par un si digne gouverneur. La malheureuse sédition dans laquelle une grande partie des plus fanatiques Calvinistes étoit périe ; la sévérité avec laquelle avoient été punis ceux qui avoient conjuré la perte de M. de Sigognes ; la fermeté avec laquelle ce dernier leur avoit refusé la faculté d'avoir un Prêche, & les avoit privés de tous exercices publics de leur religion, avoient rendu les Protestants plus circonspects ; enfin, il ne restoit pas alors dans cette ville, plus d'un tiers des habitants qui professassent le Calvinisme : tout les engageoit donc à être moins entreprenants, qu'ils ne l'avoient été ci-devant.

M. de Chates étoit trop clairvoyant, pour ne pas appercevoir tout-d'un-coup cet heureux état des choses, & trop adroit pour ne pas tourner le reste d'effervescence qu'il trouvoit encore

1583. dans cette ville, vers l'amour patriotique.

Ce gouverneur visitoit souvent les citoyens qui étoient à la tête des deux partis : il leur faisoit sentir que, dans la crise où se trouvoit le Royaume, le salut de leur ville ne dépendoit que de leur union respective ; & il fut assez heureux pour le leur persuader. Pendant les trois années suivantes, M. de Chates gagna l'estime des bourgeois, par ses vertus ; leur amitié, par ses manières affables, & leur reconnoissance, par les services qu'il leur rendoit en toutes occasions. Pendant ce temps, la navigation & le commerce reprenoient peu-à-peu leur ancienne importance, malgré les troubles qui agitoient le reste du royaume. Enfin, l'esprit de parti & de discorde disparut de Dieppe, pour n'y plus reparoître. Ce fut donc la ville de France qui, comme nous l'avons annoncé, eut la première le bonheur d'étouffer les serpents du fanatisme, qui n'avoient que trop déchiré son sein.

Dans le mois de Novembre 1586,
1586. M. de Chates convoqua les notables habitants des deux partis, pour s'assembler en l'Hôtel-de-Ville, aux fins

d'y délibérer sur matières importantes. 1586.
Il leur tint ce discours :

« Nous sommes, Messieurs, tous » Sujets d'un même Roi, enfants d'un » même Dieu, & citoyens d'une même » ville : je vous prie de ne jamais perdre de vue cette vérité. Les habitudes que j'ai eues avec quelques » Grands de la Cour, & la correspondance que j'entretiens encore avec » quelques-uns, me font entrevoir que » les effets malheureux de la guerre » civile ne tarderont pas à s'étendre » des provinces méridionales jusques » dans la nôtre. Les prétentions des » deux partis me paroissent de nature » à penser que cette guerre sera plus » longue & plus sanguinaire que toutes » les précédentes. Vous savez que toutes les villes, dont les citoyens ont » été divisés, ont été les premières » victimes de ces fatales dissensions de » l'Etat : tâchons donc d'écarter ces » calamités de la nôtre. Le seul moyen » d'y réussir, c'est d'étouffer le levain » de l'ancienne discorde, qui a causé » vos malheurs passés. Aujourd'hui, » servons notre Roi par devoir, & » soyons tous amis, comme enfants

1586. » d'un même père, qui bénit l'union » de ses créatures. Si vous sentez la » vérité de cette proposition, & si » vous me croyez capable de veiller à » la sûreté de vos biens & de vos per» sonnes, je vous jure que je sacrifie» rai, s'il le faut, ma vie, pour procu» rer la conservation des vôtres : mais, » si vous ne pensez pas ainsi, je vous » conjure d'être assez généreux, pour » ne pas m'exposer à devenir la pre» mière victime de vos discordes : le » doute seul de vos sentiments à cet » égard, me porteroit à songer à mes » propres intérêts, par préférence aux » vôtres. »

Dès que ce Gouverneur eut cessé de parler, tous s'écrièrent : *Nous sentons les torts de notre conduite passée, nous les détestons, & nous voulons vivre comme des frères.* Quelques-uns, emportés par le sentiment, embrassèrent ceux du parti contraire qui étoient près d'eux ; & leur exemple fut suivi de tous, en se jurant une foi respective.

Ce témoignage expressif de la sincérité de leurs cœurs, toucha M. de Chates jusques aux larmes ; & quand ils furent

furent tranquilles, ce Gouverneur leur dit : 1586.

« Mes chers concitoyens, (car à
» préſent que je vous vois tous réunis
» pour le bien commun) je me re-
» garde comme né parmi vous, & je
» fais vœu d'y mourir, ſi le Roi n'en
» ordonne autrement. Servons ce Prin-
» ce de la manière la plus analogue à
» ſes vrais intérêts ; conſervons-lui
» notre ville, ſans acception d'aucun
» parti. Il faut, pour cela, que toutes
» nos actions ſoient prudentes & me-
» ſurées, ſuivant les circonſtances où
» nous pourrons nous trouver. Pour y
» réuſſir plus ſûrement, il eſt néceſ-
» ſaire de compoſer un Conſeil extraor-
» dinaire (qui repréſente la Commu-
» nauté) de vingt des notables les
» plus prudents & les plus éclairés
» d'entre les deux religions. Ce Conſeil
» ſe joindra aux Officiers municipaux,
» dans toutes les délibérations impor-
» tantes. Je vous demande l'honneur
» d'y préſider, ſuivant la prérogative
» de ma place. »

Charmés de cette propoſition, les habitants nommèrent ſur le champ,

pour Conseillers, vingt des plus gens
1586. de bien, & des plus sensés de la ville.

Les deux années suivantes, qui ne furent, pour la plupart des autres villes de la France, que des années d'infortune, furent, pour celle de Dieppe, des années de prospérité : la navigation & le commerce commencèrent à jouir de leur ancienne splendeur : les citoyens goûtoient les fruits de leur réunion, avec la plus grande reconnoissance pour M. de Chates, qui les leur avoit procurés ; & ils accordèrent toute leur confiance à ce sage Gouverneur.

Cet homme respectable fit, pendant ces deux années, une nouvelle distribution des compagnies bourgeoises : il commença par en distraire tous les mariniers, parce que la navigation étoit le principe de vie de cette ville, qu'on ne pouvoit altérer sans en détruire le corps. Après cette distraction, M. de Chates fit une première classe de gens mal-constitués & malsains, ainsi que de ceux âgés de plus de soixante ans, destinés aux travaux intérieurs de la place & à sa police ; enfin, une seconde classe de gens âgés depuis cinquante jusqu'à soixante ans,

qu'il distribua en deux compagnies, 1586.
qui étoient employées à garder tous les postes intérieurs de la ville ; & pour le surplus des bourgeois, il en forma dix compagnies, chacune composée de trois à quatre-cents hommes ; savoir, une pour l'artillerie & le service du canon de la place, auquel on les exerça ; une autre, sous le titre de Cadets, fut composée de jeunes-gens depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, & les huit autres furent formées des bourgeois depuis vingt-cinq ans, & de ceux qui n'étoient point employés dans celle des Cadets, jusques & compris l'âge de cinquante ans. Ces dix compagnies étoient armées d'une épée & d'une arquebuse, & exercées au service militaire, tous les Dimanches & Fêtes. Le Gouverneur assistoit souvent à ces exercices, & veilloit particulièrement à la discipline de sa compagnie d'Arquebusiers, composée de trois-cents hommes, que la ville soudoyoit pour servir de garnison au château & à la citadelle, avec une compagnie de cent Cavaliers.

Le 27 Novembre 1587, intervint 1587.
Arrêt du Conseil, qui débouta les pourvus aux Offices de courtiers, de

1588. leurs prétentions. Les barricades de Paris, & l'expulsion du Roi de sa capitale, le 12 Mars 1588, firent comprendre à M. de Chates, que le temps où il avoit prévu que le fanatisme désoleroit tout le Royaume, étoit arrivé: il assembla les Officiers municipaux, & le Conseil extraordinaire, & leur exposa que la crise qu'il leur avoit annoncée, étoit arrivée; qu'il falloit obvier aux circonstances fâcheuses où les citoyens pourroient se trouver sans pouvoir être secourus du Roi, trop occupé lui-même de sa propre défense; que, pour cela, il étoit nécessaire de sacrifier une partie de leurs richesses, pour pouvoir conserver l'autre.

Sur cette représentation, les négociants les plus aisés consentirent d'avancer à la Ville, sur la caution des habitants, une somme de cent mille livres. Ces fonds furent employés à mettre la place en bon état de défense, & à lever quatre compagnies d'arquebusiers dans le pays de Caux, dont les Capitaines & Officiers furent nommés, de l'agrément des bourgeois, par M. de Chates.

Plus la Ligue se fortifioit dans le

Royaume, plus les habitants se mettoient en garde contre toutes surprises. Ils délibérèrent sagement, que tout bourgeois, de l'une ou l'autre religion, qui s'oublieroit assez pour faire la moindre action, ou tenir le moindre propos qui tendroit à troubler la concorde publique, seroit arrêté & détenu en prison, tant que dureroit la guerre civile. L'Hôtel-de-Ville tint la main si exactement à l'exécution de cet arrêté, qu'ayant appris qu'un Religieux Minime de Paris avoit été engagé par les Curés de la ville, à venir prêcher le Carême de l'année 1589, il leur fit dire de contremander ce Religieux, parce qu'on lui refuseroit l'entrée de la ville, de peur qu'il n'y communiquât l'esprit de la Ligue, qui règnoit dans la capitale. 1588.

La conduite prudente des habitants leur mérita l'estime & la confiance d'un grand nombre de gentilshommes du pays de Caux, qui tenoient le parti du Roi : ils vinrent se réfugier dans Dieppe, avec leurs familles & leurs effets. Flattée de leur confiance, l'Administration sentit qu'il étoit juste & dans l'ordre, d'admettre dans le Conseil extraordinaire, quatre d'entr'eux,

1588. pour assister à toutes les délibérations, & leur en déféra le choix, qui tomba sur Messieurs de Longueuil, de Ravetot, de Bondeville, & Soyer-d'Intraville.

Pour subvenir à la dépense nécessaire à la construction d'un petit Fort sur la côte du Pollet, à la place où avoit été la bastille des Anglois; & pour lever encore deux compagnies d'Arquebusiers dans le pays de Caux, le tout sans diminuer le cours ordinaire des dépenses, il fut délibéré que les négociants fourniroient encore, aux mêmes conditions que dessus, une pareille somme de cent mille livres; & que les gentilshommes composeroient une troupe de cavalerie de deux-cents maîtres. M de Chates, du consentement de cette assemblée, donna sa Lieutenance dans le château & la citadelle, au sieur Desmoulins, & la Majorité de la place au sieur Favet: l'on nomma un capitaine à la compagnie bourgeoise de ce dernier.

1589. Le 7 Mars de cette année 1589, M. de Chates, porteur d'un sauf-conduit de la Ligue, se rendit au village de Tostes, entre Rouen & Dieppe, afin d'y conférer avec M. de Villars,

gouverneur de Rouen pour la Ligue. 1589.
L'objet de cette entrevue étoit, de la part du Roi, de tâcher de gagner ce dernier, par le moyen de M. de Chates; comme la Ligue, de son côté, vouloit s'acquérir celui-ci par la sollicitation de M. de Villars : mais ces deux grands hommes étoient incapables de commettre aucune infidélité à leur parti, & ils se séparèrent avec plus d'estime l'un de l'autre, sans succès pour leur commission respective.

M. le premier Président du Parlement de Rouen, le gouverneur du Havre, & M. de Chates convinrent de conférer ensemble : ils s'assemblèrent à cet effet, dans le village de Néville, & ils y conclurent une trève d'un mois, pour les trois villes. M. de Chates employa ce temps à disposer les habitants à une vigoureuse défense.

La trève finie, les Ligueurs envoyèrent des détachements pour piller & dévaster les villages des environs de Dieppe, & pour couper les passages par lesquels les gens de la campagne apportoient à ses habitants des denrées. On fit sortir de Dieppe les compagnies des sieurs d'Alaigre, Dumont & Fournier, qui leur donnèrent la

1589. chaſſe : elles atteignirent celle du ſieur Fontaines-Martel, qu'elles mirent en déroute.

Depuis le commencement de la guerre, M. de Chates ſentoit l'importance, pour les citoyens de Dieppe, de s'emparer du château d'Arques, tenu par les Ligueurs : ſa proximité de cette ville, facilitoit à la garniſon de ce Fort, les moyens d'arrêter les denrées que les payſans des environs y apportoient ; & il ſervoit de retraite aux petites troupes de Ligueurs qui couroient la campagne : mais ſa ſituation en rendoit la priſe impoſſible, ſans l'aſſiéger en règles ; & outre que ce ſiége eût été long & meurtrier, il auroit pu être traverſé par les Ligueurs. Pour éviter ces inconvénients, M. de Chates s'aviſa d'un ſtratagême qui fut ſuivi de ſuccès.

Il envoya preſque tous les jours, pluſieurs matelots pêcheurs, pour vendre leur poiſſon à la garniſon du château, en faiſant dire au Commandant, qu'il n'étoit pas juſte qu'il en fût privé, quoiqu'auſſi près de la mer qu'il en étoit. Cette garniſon regarda comme une bonne fortune, d'avoir du poiſſon frais & à bonne compoſition, & elle

s'y accoutuma au point de gronder les pêcheurs, quand ils avoient laissé passer quelques jours sans leur en apporter. 1589.

Quand M. de Chates crut que l'habitude de recevoir ce poisson avoit retiré toute méfiance, il fit habiller en matelots, cinq hommes des plus braves des bourgeois, qui cachèrent leurs armes dans leurs amples habits, & mit à leur tête celui des pêcheurs qui avoit été le plus souvent vendre son poisson dans ce château. Le Gouverneur fit filer, pendant la nuit trois des Compagnies Dieppoises, qui s'embusquèrent sous une colline à proximité. Dès le petit jour, le matelot avec les cinq militaires qui paroissoient ses camarades, avança du pont-levis. A l'annonce du poisson, les soldats de garde l'abaissèrent, suivant l'usage. Les six hommes restèrent dessus, & firent les difficiles pour le prix, afin de donner le temps aux trois compagnies de monter la côte. Dès que les premiers rangs parurent, les cinq militaires tuèrent les quatre soldats de la garnison qui marchandoient; & à peine étoient-ils sous la porte du château pour s'en rendre les maîtres, que

1585. les premières rangées des Compagnies Dieppoiſes y arrivèrent & s'en emparèrent. La garniſon fut priſonnière de guerre, & M. de Chates mit, pour garniſon de ce château, deux des compagnies ſoudoyées : il fit enſuite prêter ſerment de fidélité aux habitants du Bourg d'Arques.

Nous verrons bientôt que c'étoit le génie de la France qui avoit favoriſé cette entrepriſe, pour donner à Henri IV, la victoire qui lui facilita la conquête de ſon Royaume.

Peu de jours après cette expédition, deux-cents Ligueurs s'avancèrent juſques dans le village de Neuville-le-Pollet. M. de Chates ſe mit à la tête de deux compagnies bourgeoiſes & de cent chevaux, pour les déloger; mais les ennemis les prévinrent & ſe retirèrent.

Ce Gouverneur, qui voyoit les habitants bien diſciplinés, avoit à cœur de les aguerrir; & pour cela, il ne négligeoit aucunes occaſions de courir ſur les ennemis qui ſe préſentoient dans la diſtance de cinq à ſix lieues de leur ville. Ayant appris que le ſieur de la Cheſnaie, qui commandoit un parti de Ligueurs, avoit fait une eſ-

pèce de retranchement en bois, dans le village de Criel, éloigné de cinq lieues, pour favoriser les courses qu'il vouloit faire jusques aux portes de Dieppe; M. de Chates commanda deux compagnies bourgeoises, & deux des compagnies soudoyées, pour aller attaquer ce retranchement, avec deux pièces de canon. Ils sortirent de Dieppe peu avant minuit, & M. de Chates les joignit peu après, à la tête de deux-cents chevaux. Ils arrivèrent à Criel au lever du soleil, commencèrent à canonner les barricades des Ligueurs, & y firent une brèche assez large pour y entrer cinquante hommes de front: mais les Ligueurs ne les y attendirent point, & furent à quatre ou cinq-cents pas delà former leurs rangs sur une petite hauteur, & les y attendirent. Les Dieppois ne furent pas long-temps à les y joindre: le choc fut assez rude; mais effrayés de cette résolution, ainsi que de l'approche de la cavalerie, ces Ligueurs se rendirent à discrétion. Ils perdirent environ trente hommes dans le combat, & eurent à-peu-près autant de blessés: les habitants n'y perdirent que onze hommes, entr'autres, un Sergent de la compa-

1589.

1589. gnie bourgeoise du sieur du Pollet, qui fut regretté pour sa capacité & sa bravoure.

Le sieur de Rufosse, un des gentilshommes qui s'étoient retirés dans Dieppe, ayant été tué dans une action qui s'étoit donnée entre les citoyens de cette ville & les troupes de M. Fontaines-Martel; son corps fut apporté dans cette ville. Comme il étoit Protestant, il fut délibéré, dans le conseil de la ville, que tous ceux de cette religion seroient enterrés dans un endroit du fauxbourg de la Barre, avec telle solemnité que les Protestants jugeroient à propos; & que ceux de la Religion Catholique le seroient dans les cimetières de leurs Eglises, avec telles cérémonies qu'ils le voudroient.

Le sieur Fontaines-Martel, & le Chevalier d'Auches frère de M. de Villars, ne cessoient d'empêcher les passages des denrées qu'on apportoit à Dieppe. Pour obvier à cet inconvénient, & pour arrêter leurs courses, M. de Chates avoit fait un retranchement dans le village de Bourg-Dun, & y avoit cantonné une des compagnies bourgeoises, commandée par le sieur le Barois. Ce Capitaine donna

avis au Gouverneur, que les ennemis le ſerroient de près, & qu'il ne croyoit pas pouvoir, ſans ſecours, garder ſon poſte plus de vingt-quatre heures. M. de Chates fit partir trois des compagnies bourgeoiſes, commandées par les ſieurs le Vaſſeur, Miſſant & Gallie, ainſi que trois des compagnies ſoudoyées; & il ſuivit lui-même cette infanterie, à la tête de la cavalerie de la ville, qui pouvoit, vu le grand nombre de volontaires, monter à cinq-cents maîtres. Arrivé au Bourg-Dun, M. de Chates fit eſcarmoucher ſa cavalerie, pour donner le temps à l'infanterie, qui avoit rejoint la compagnie du ſieur le Barois, de former ſes rangs dans l'ordre de bataille qu'il leur avoit preſcrit. 1589.

M. Fontaines-Martel, & le Chevalier d'Auches, outre leurs troupes ordinaires, s'étoient renforcés des deux compagnies de Saint-Valery, de deux pièces de canon, ainſi que d'environ deux mille hommes des Communes du pays de Caux. M. de Chates, pour expoſer le moins poſſible, les troupes de Dieppe au feu de ces deux canons, fondit avec impétuoſité ſur les ennemis. Les Ligueurs furent enfoncés, &

1589. se rallièrent plusieurs fois. On se battoit de part & d'autre avec acharnement, lorsque les Dieppois furent secondés par deux compagnies de leurs Arquebusiers, auxquelles ils ne s'attendoient pas. Ce secours imprévu anima les Royalistes, qui pressèrent les Ligueurs avec une intrépidité à laquelle ils ne purent résister. Ils prirent la fuite, & laissèrent sur la place leurs deux canons, & plus de quatre-cents personnes, tant mortes que grièvement blessées; & les vainqueurs y firent environ deux-cents prisonniers, dont un Capitaine & deux Lieutenants.

M. de Chates fut si content de l'ordre & de la bravoure avec lesquels les Dieppois s'étoient comportés dans cette action, qu'il dit à leur infanterie, dès qu'il l'eut rejointe : *Mes amis, je ne crains plus pour Dieppe, puisque vous êtes de si braves compagnons.*

Les deux compagnies qui étoient venues les rejoindre si à propos, étoient, une, des deux qu'ils avoient posées dans le château d'Arques, & l'autre étoit composée des habitants de ce Bourg, qui, sur l'avis qu'on leur avoit donné de la presse où se trouvoit le sieur le Barois, s'étoient promptement rendus

au Bourg-Dun pour les secourir. 1587.

Dans le courant de Juin de cette année, le sieur de Wildausen, Capitaine Anglois, ayant relâché dans le port de Dieppe avec sa compagnie, s'offrit au Gouverneur pour faire quelque coup de main. Celui-ci l'accepta, & sortit à la tête de sa cavalerie, suivi de quatre compagnies, tant bourgeoises que soudoyées, ainsi que de celle du sieur de Wildausen, avec deux pièces de canon : cette armée fut au bourg d'Auffay, où un parti de Ligueurs s'étoit retranché. Ces ennemis, après quelques décharges, proposoient de se rendre ; mais le sieur de Wildausen, & le sieur Fournier, qui attaquoient par un autre côté, & qui ignoroient ce pour-parler, forcèrent le retranchement, & les Ligueurs se rendirent à discrétion. Les Dieppois ne perdirent que cinq hommes dans cette affaire ; & le brave Monpelé, un de leurs Capitaines, fut de ce nombre.

Les habitants de la ville d'Eu, qui tenoient pour la Ligue, députèrent à ceux de Dieppe, le sieur de Bellengreville, pour engager ceux-ci à ne les point inquiéter pendant la guerre civile. On ne consentit à leur accorder

1589. cet avantage, qu'à deux conditions; la première, que les fonds des tailles de leur élection, feroient rapportés à Dieppe; la seconde, qu'ils ne donneroient aucuns passages, par leur ville, aux Ligueurs. Ces conditions ayant été acceptées, l'accord fut signé le 4 Juillet de cette année.

Le même jour, le capitaine Gruren de Dieppe, arriva dans ce port avec plusieurs navires, sur lesquels il avoit embarqué trois-cents hommes de troupes qu'il avoit levés pour le service de la ville, suivant la commission qu'il en avoit reçue. Ces soldats étoient tant Anglois que Wallons.

Peu de jours après, on eut avis que le sieur de Saint-Vincent s'étoit fortifié dans l'Abbaye de Saint-Victor, éloignée de sept lieues, d'où il incommodoit tout le pays, par les courses de deux-cents Arquebusiers qu'il commandoit pour la Ligue. M. de Chates prit le parti d'aller forcer cette espèce de château. A cette fin, il fit sortir de Dieppe, deux des compagnies bourgeoises & quatre compagnies soudoyées, avec quelques pièces de canon, & se mit à la tête de la cavalerie. Les ennemis capitulèrent à l'arrivée de ces

troupes, aux conditions de leur abandonner ce Fort, vies & bagues ſauf, & permiſſion de ſe retirer où ils aviſeroient bien. A peine ces articles étoient-ils ſignés, que l'on vit paroître M. le Duc d'Aumale, accompagné de Meſſieurs de Briſſac & de la Landes, qui commandoient trois mille hommes d'infanterie, & cinq-cents chevaux. 1589.

M. de Chates avoit été inſtruit de leur marche; mais il ne les croyoit pas ſi près, parce que le détachement qu'il avoit envoyé à la découverte, n'en avoit point eu de connoiſſance. Le capitaine de Vardes ſe trouva malheureuſement enfermé dans les troupes des Ligueurs, avec vingt-quatre lances: elles ſe batirent avec tant de bravoure, qu'elles s'ouvrirent un paſſage; mais elles furent obligées, pour venir joindre celles de M. de Chates, de défiler le long d'un foſſé, où les ennemis avoient placé une embuſcade de cinquante Arquebuſiers, qui, à couvert de cette eſpèce de retranchement, tirèrent ſur notre petite troupe preſqu'à bout touchant. Le lieutenant du ſieur de Vardes, un gentilhomme volontaire, & cinq maîtres y furent tués;

1589. enfin, son guidon fut blessé & fait prisonnier.

Cette arrivée du Duc d'Aumale, surprit M. de Chates sans le décourager : il ordonna à ses gens d'abandonner la capitulation qui venoit d'être arrêtée, & de marcher vers une hauteur, sur laquelle ils formoient leurs rangs, & se mettoient en ordre de bataille, lorsque les capitaines le Barois, le Baleur & Fournier, à la tête de leurs compagnies, & accompagnés de deux des compagnies soudoyées, arrivèrent & se joignirent à eux. Cette heureuse rencontre encouragea nos gens, qui attendirent le Duc d'Aumale avec espoir de le vaincre, s'il osoit venir les attaquer, dans la position avantageuse où ils se trouvoient; mais ce Duc voyant la fermeté de leur contenance, crut qu'il étoit plus sûr de reprendre le chemin de Rouen, emmenant avec lui le guidon du capitaine de Vardes, & les deux-cents hommes du sieur de Saint-Vincent, qui avoient abandonné l'Abbaye.

Voici ce qui avoit donné lieu à la jonction inattendue des cinq compagnies de Dieppe, à la troupe de M. de Chates. Un Royaliste, du nombre de

ceux qui cachoient, dans Rouen, leur façon de penser, avoit fait passer aux bourgeois de Dieppe, un avis du départ du Duc d'Aumale, pour venir secourir le sieur de Saint-Vincent. Le Conseil extraordinaire de cette ville avoit aussitôt ordonné le départ des cinq compagnies en question, qui étoient arrivées encore à temps. 1589.

Henri III, informé de la fidélité & des exploits des citoyens, leur écrivit, le 17 Juillet de cette année, pour leur témoigner, ainsi qu'à M. de Chates, sa satisfaction de leur zèle & de leurs services. Sa Majesté les exhortoit à continuer de si bien faire, leur assurant qu'elle leur accorderoit toutes les graces que leur fidélité le mériteroit.

La nouvelle de la mort de ce malheureux Prince, assassiné par Jacques Clément, arriva dans Dieppe, le 4 Août suivant.

1589.

ÉVÉNEMENTS arrivés dans Dieppe sous le règne de Henri IV ; & premiers établissements dans le Canada.

DÈS que M. de Chates eut reçu la triste nouvelle de la mort de Henri III, il assembla le Conseil extraordinaire de la ville, & en outre, les principaux habitants, ainsi que les gentilshommes qui s'étoient réfugiés dans Dieppe. Il s'agissoit de décider du sort du Royaume.

Le Roi de Navarre, selon la Loi Salique, avoit un droit certain à la couronne ; mais ce Prince étoit Calviniste, & en haine de sa religion, la plus grande partie de la France étoit liguée pour lui disputer chaque degré du trône où il falloit monter. Enfin les nations voisines, charmées de nos divisions, avoient intérêt de les fomenter, pour affoiblir notre monarchie, dont elles convoitoient des portions à leur convenance : nous devions donc aussi les regarder comme ennemies du Roi de Navarre.

La ville de Dieppe, le château d'Arques que nous venions de prendre, & la ville d'Eu, étoient les seules places de la haute Normandie, qui ne tinssent pas le parti de la Ligue; Paris, Rouen, &c. y étoient attachées : comment espérer de pouvoir résister à tant de Puissances? 1589.

Dans une pareille circonstance, il n'y avoit, pour les Dieppois, que deux partis à prendre, ou celui de se résoudre à s'ensevelir, s'il le falloit, sous leurs murailles, en se déclarant pour Henri IV, ou celui de garder exactement leur ville, sans se décider pour aucun parti, en attendant que la victoire d'un des deux leur eût donné un maître.

Les habitants Calvinistes furent les premiers de l'assemblée qui se décidèrent pour Henri IV; mais ils n'en faisoient que le plus petit nombre. De leur côté, les Catholiques reconnoissoient le bon droit de ce Prince, & leur conscience les pressoit de se déclarer en sa faveur; mais ils voyoient mieux que les Protestants, le danger de se sacrifier pour un Prince hérétique. Il y avoit déjà du temps que cette assemblée discutoit & balançoit les rai-

1589. ſons, ſans que les voix puſſent ſe réunir, lorſque M. de Chates ouvrit ſon avis.

« Meſſieurs » dit-il « vous convenez » tous que la couronne appartient au » Roi de Navarre : notre devoir, comme » François, nous oblige donc à nous » déclarer pour lui. Ce ſeroit nous » rendre coupables que d'héſiter à le » reconnoître pour Roi de France, » ſous prétexte des inconvénients & » des dangers où nous nous expoſe- » rions. Pour moi, je jure de vivre & » de mourir à ſon ſervice. »

Ce Gouverneur prononça ce ſerment avec enthouſiaſme, & le feu de ſon ame ſe communiqua à celle des délibérants. Tous firent, dans ſes mains, le même ſerment; & le procès-verbal en fut envoyé, le 6 Août 1589, au Roi de Navarre, que nous nommerons déſormais Henri IV, nom ſi cher aux François.

La ville de Dieppe fut celle du Royaume où les Catholiques dominoient, qui ſe déclara le plus promptement pour ce Prince. L'eſprit de parti n'y exiſtoit plus, grace à M. de

Sigognes & à M. de Chates : les Catholiques & les Calvinistes n'y faisoient plus qu'un seul corps de citoyens ; & tous ne respiroient que la gloire de leur Roi, & le plus grand bien de leur ville. Dieu bénit cette union, & la fit servir à l'exécution de sa volonté, en procurant à la France, des Rois qui en devoient faire la gloire & le bonheur. 1589.

Dupré, capitaine d'une compagnie à cheval de Ligueurs, s'étant cantonné dans le village d'Ouville-la-Riviere, éloigné de deux lieues, M. de Chates sortit de Dieppe avec deux-cents chevaux pour le déloger ; & il se fit suivre de deux compagnies bourgeoises & de deux soudoyées, parce qu'il avoit le dessein de prendre Saint-Valery en Caux, qui est situé de ce côté. En effet, Dupré ne l'ayant pas attendu, M. de Chates conduisit sa troupe à cette petite ville : elle fut prise par escalade, & on se contenta d'une somme de sept mille livres, que les habitants offrirent pour se racheter du pillage ; mais on exigea qu'ils prêtassent serment de fidélité à Henri IV.

Ce Prince écrivit à M. de Chates, pour sonder ses dispositions. Sa Majesté reçut, avant le retour de son cou-

1589 rier, le procès-verbal du ferment de fidélité des Dieppois.

Ce Roi fe voyoit réduit à fe défendre dans l'Ifle-de-France, où il n'avoit que deux ou trois petites places, contre la majeure partie des forces du Royaume. Il ne lui reftoit pas, de toute l'armée de Henri III, plus de trois mille cinq à fix-cents hommes. Il falloit que ce Prince, trop éloigné des provinces méridionales pour pouvoir s'y retirer, fe déterminât, ou à faire face à tant d'ennemis qui l'entouroient, ou à traverfer la Normandie, pour paffer en Angleterre. Le premier parti eût été l'effet d'une témérité qui ne voyoit plus d'autre reffource; le fecond eût paru un abandon de fes droits, ainfi que des braves gens qui lui étoient reftés fidèles. Dans cette fâcheufe perplexité, ce Prince regarda Dieppe comme fa reffource : c'étoit la feule place forte & maritime, qui, en-deçà de la Loire, fe fût déclarée pour lui : il réfolut donc de venir voir les pofitions de cette ville & d'Arques, l'état de leurs fortifications, & le compte qu'il pourroit faire fur la fidélité de fes citoyens, dont le port lui étoit indifpenfable, pour recevoir les fe-

cours

cours qu'il eſpéroit de l'Angleterre & des Hollandois révoltés contre Philippe II, leur ancien Souverain. 1589.

Henri IV ſe mit à la tête de deux-cents chevaux, traverſa la haute Normandie, malgré le danger d'y être pris par les partis de la Ligue qui couvroient tout le pays, & ſe rendit aux portes de Dieppe, le 26 de ce mois d'Août. Les bourgeois n'apprirent ſa venue que quelques inſtants plus tôt, par deux de ſes cavaliers qui s'étoient détachés une demi-lieue en avant, & avoient accéléré leur marche.

Cette honorable ſurpriſe mit toute la ville en mouvement; chacun couroit ſe mettre ſous les armes pour recevoir ce Prince avec les honneurs qui lui étoient dûs. Le Gouverneur monta à cheval pour aller au-devant de lui, avec ſa cornette blanche; mais à peine fut-il ſorti de la porte de la Barre, qu'il rencontra dans ce faúxbourg, Sa Majeſté. M. de Chates ſauta de cheval, lui rendit hommage, & ajouta qu'il venoit remettre, dans ſes mains, ſon gouvernement, afin qu'elle en diſposât comme elle le jugeroit à propos. Henri IV lui dit, avec cette cordialité qui gagnoit tous les cœurs:

1589. *Ventre-saint-gris, je ne connois personne qui en soit plus digne que vous.*

M. de Chates eut l'honneur d'être le premier Gouverneur du Royaume, qui remit sa place à Henri IV, sans condition; &, par malheur, sa soumission & son désintéressement eurent peu d'imitateurs.

Le Roi n'attendit pas le compliment qu'alloit lui faire le plus ancien des Officiers municipaux, en lui présentant les clefs de la ville: ce bon Prince, en les abordant, leur dit ces mots, qui, du fond des cœurs de nos pères, ont passé dans les nôtres: *Mes amis, point de cérémonies; je ne demande que vos cœurs, bon pain, bon vin, & bon visage d'hôtes.*

Henri IV entra dans la ville aux acclamations de tous les habitants: ils étoient enchantés de la présence de leur Roi, & sur-tout de la confiance qu'il leur marquoit, en se rendant avec une si foible escorte dans leur ville, où ils étoient plus de huit mille hommes sous les armes. Tous les citoyens s'exhortoient les uns & les autres à donner leurs biens & leurs vies pour le service d'un si bon Prince. Enfin, les cœurs des Dieppois paroif-

ſoient contenir l'amour de tous les François pour leur Roi, qui ſenſible à ſon tour, épanouiſſoit le ſien à la vue de leurs tranſports de joie. Sa Majeſté logea dans l'hôtel d'Ango, dont nous avons parlé, & elle accepta une garde bourgeoiſe. 1589.

Le lendemain de l'arrivée du Roi, M. de Chates lui demanda la permiſſion d'aller prendre la ville du Neufchâtel en Bray, qui tenoit pour la Ligue : c'étoit la ſeule petite ville des environs que les Dieppois n'avoient pas encore priſe. Sa Majeſté approuva ce deſſein, & permit à Meſſieurs de Montmorency, du Halot & de Givry d'être de la partie. M. de Chates ſe mit à la tête de trois-cents cavaliers & de trois compagnies bourgeoiſes, ainſi que de trois autres ſoudoyées, avec quatre canons. Le Neufchâtel, vivement preſſé, ſe rendit le ſecond jour, & les vainqueurs revinrent à Dieppe le troiſième.

De ſon côté, Henri IV envoya un de ſes Officiers ſur un des vaiſſeaux de Dieppe, pour demander du ſecours à la Reine d'Angleterre. Ce Prince viſita toutes les fortifications de cette ville, & fut examiner la ſituation du

1589. château d'Arques, qui étoit en notre diſpoſition, comme nous l'avons dit. Sa Majeſté ayant vu avec la plus grande ſatisfaction, le zèle des habitans de Dieppe pour ſon ſervice, l'accord qui régnoit entre les citoyens Catholiques & Calviniſtes, & la mutuelle eſtime & confiance des uns & des autres pour leur Gouverneur, annonça ſon départ pour le 30 Août. Les Echevins, avec le Conſeil extraordinaire, vinrent aſſurer ce Prince de la diſpoſition où ils étoient tous, de ſacrifier leurs biens & leurs vies pour ſon ſervice. *Ventre-ſaint-gris* (dit Henri IV) *j'y compte ſi bien, que dans peu je vous reviens voir.*

Sa Majeſté fut rejoindre ſa petite armée, qu'elle amena ſous les murs du château d'Arques, où elle arriva le 12 de Septembre. Le Roi la fit camper ſur le côteau oppoſé à ce Château, où ſe trouve la chapelle de Saint-Etienne. Cette poſition étoit bien priſe; car cette petite armée ſe trouvoit occuper un côteau de médiocre grandeur, gardé ſur la hauteur par la forêt d'Arques, en deſſous par une levée naturelle de cinq à ſix pieds, au bas de laquelle paſſe le chemin de Martin-Egliſe à

Arques. Enfin, ce côteau étoit gardé par le canon même du château d'Arques, qui le domine: il n'y avoit donc que deux bouts de retranchement à faire pour sa clôture; un du côté de Martin-Eglise, & l'autre du côté d'Archelles. A ce moyen, il n'y avoit que la Chapelle & ses bâtiments qui se trouvoient enclos dans ce camp. Henri IV ordonna au Maréchal de Biron, de faire faire les rétranchements, tandis qu'il se rendroit à Dieppe. 1589.

~~Le soir de ce même jour, 12 Septembre~~, l'armée du Duc de Mayenne, qui venoit ~~par le pays de Bray~~, arriva au hameau de Thibermont, où elle campa entre ce hameau & la paroisse de Neuville. Le Duc de Mayenne, qui le lendemain matin ne vit aucune apparence d'un camp, ni sur la plaine où il étoit, ni sur celle de Janval, qui lui est opposée, crut que Henri IV s'étoit renfermé dans Dieppe avec son armée. Cette persuasion lui fit écrire aux principaux de la Ligue, qu'il tenoit le Béarnois; & qu'il ne pourroit lui échapper qu'en s'évadant par mer.

Le Roi arriva dans Dieppe le matin du 13 Septembre. On avoit été informé de l'arrivée de l'armée du Duc

1589. de Mayenne; & M. de Chates avoit fait travailler toute la nuit, à élever une rédoute entre le fauxbourg du Pollet & la paroiſſe de Neuville, du côté de la rivière, à l'endroit où il y a actuellement une grande croix & une corderie : Henri IV approuva ce travail, parce que c'étoit le ſeul endroit par où le Duc de Mayenne pouvoit former ſon attaque; le terrein, vers la mer, étant défendu par le Fort dernièrement conſtruit, comme nous l'avons dit, à la place de l'ancienne baſtille des Anglois.

Sa Majeſté, ſur l'inſpection des lieux, crut devoir renforcer la redoute que M. de Chates faiſoit élever, par un foſſé extérieur, qui ſe prolongeroit depuis l'eſcarpement du côté de la rivière, juſqu'au fond du vallon où ſe trouve aujourd'hui le grand chemin de Dieppe à la ville d'Eu. Tous les hommes, & même une grande partie des femmes du Pollet travaillèrent avec ardeur à la confection de ces ouvrages, qui ſe trouvèrent parfaits dans la nuit ſuivante. Le Roi donna le commandement de ce faúxbourg à M. de Givry; & outre les ſix-cents hommes qu'on avoit deſtinés à ſa défenſe, Sa

Majesté y fit encore passer deux des 1589.
compagnies soudoyées; ce qui le pourvut de troupes à suffisance, sur-tout y joignant les Poltais, pleins de bonne volonté & de bravoure.

Henri IV ayant mandé les Officiers municipaux, leur dit, qu'il manquoit de fonds pour payer ses troupes. On remit aussitôt cinquante mille livres dans la caisse de Sa Majesté, qui se transporta dans son camp d'Arques, où elle fit la montre de ses troupes.

Le ~~15~~ de Septembre, le Duc de Mayenne déboucha avec une partie de son armée, à travers le village de Neuville, & vint attaquer le retranchement que le Roi venoit de faire faire pour couvrir la redoute. M. de Givry, à la tête de nos gens, secondés des Poltais, soutint l'attaque des ennemis, & les repoussa toutes les fois qu'ils vinrent l'assaillir.

De son côté, Henri IV instruit de ces attaques, vint promptement de son camp d'Arques avec quelques Seigneurs. Ce Prince se fit suivre de toute la cavalerie de Dieppe, & fut inquiéter les ennemis, qu'il tint en échec le reste du jour.

Le ~~lendemain~~, du matin, Sa Ma-

1589. jeſté jugea à propos de renforcer la défenſe du retranchement du Pollet, par deux autres compagnies bourgeoiſes. Il n'y avoit pas une heure qu'elles s'y étoient rendues, quand M. de Mayenne vint les attaquer. Il fut repouſſé deux fois, & les braves Dieppois, commandés par M. de Givry, firent des merveilles. Leur défenſe opiniâtre & ſoutenue, fit ſentir au Général de la Ligue, qu'il ne pourroit ſe rendre maître du fauxbourg du Pollet, que par un ſiége en règle, dont l'événement pourroit devenir auſſi long que meurtrier ; parce que ce fauxbourg qui communiquoit avec la ville & le port, étoit dans le cas de recevoir de continuelles munitions & des renforts à proportion de ſes beſoins. Le Duc de Mayenne prit donc le parti de ſe retirer dans ſon camp de Thibermont, après avoir perdu plus de ſix-cents hommes dans ces différentes attaques, qui n'en avoient pas coûté quarante aux citoyens.

La portion de l'armée de la Ligue qui étoit reſtée dans ſon camp, & n'avoit point été occupée à l'attaque du fauxbourg du Pollet, avoit eu connoiſſance de la petite armée de

Henri IV, retranchée au côteau de Saint-Etienne. Le camp des Ligueurs 1589. ne se trouvoit qu'à trois quarts de lieue de celui du Roi ; mais, pour en approcher, il falloit que les ennemis descendissent une côte très-haute & très-rapide, au bas de laquelle est situé le village de Martin-Eglise, qui est traversé par la rivière d'Yaulne, qui se réunit un peu au-dessous, dans un même canal, avec celles de la Béthune & de Varennes.

L'Officier général qui commandoit dans le camp, pendant que le Duc de Mayenne faisoit les attaques du Pollet, jugea à propos de se saisir du village de Martin-Eglise, & du passage de la rivière d'Yaulne, qui se trouvoit entre les deux camps ; & il l'exécuta.

Le Maréchal de Biron s'apperçut de ce mouvement ; & afin d'examiner de plus près les manœuvres de l'ennemi, il fit sortir du camp, un détachement de cavalerie. Les Ligueurs voyant venir à eux cette troupe, firent passer la rivière d'Yaulne à un parti de cavalerie plus considérable, qui nous fit plier en désordre. M. de Biron vint à notre secours avec ceux de la cavalerie royale qu'il put rassembler. Notre

détachement se rallia sous ses ordres ;
1589. & les deux troupes se battoient avec à-peu-près le même avantage, quand MM. de Damville & de Sully survinrent avec le restant de la cavalerie royale. Les Ligueurs furent repoussés & poursuivis jusqu'à une portée d'arquebuse de la rivière d'Yaulne, qu'ils repassèrent, laissant plus de quarante morts sur la place, & environ le même nombre de blessés, qui furent prisonniers.

Informé qu'on devoit attaquer son camp le 21 de ce mois de Septembre, Henri IV quitta Dieppe le 21, afin de rejoindre son armée. Sa Majesté fut suivie de la plus grande partie de la cavalerie de cette ville, & par les volontaires, bien équipés & bien montés ; ainsi que de quatre compagnies bourgeoises, & quatre de celles que les habitants soudoyoient. Tous les bourgeois, bons militaires, auroient voulu qu'on leur eût permis de partager le danger où leur Prince alloit s'exposer ; mais la prudence exigeoit que leur ville restât suffisamment garnie, pour être en état de faire face aux attaques qu'eussent pu faire les ennemis, dont le camp n'étoit

pas éloigné de plus d'une demi-lieue 1589.
de leur ville. Ce renfort, que fournit Dieppe, fut utile à l'armée du Roi, qui n'étoit composée que de trois mille cinq à six-cents hommes, & qui en avoit à combattre plus de trente mille. Ce Prince passa une partie de la nuit à faire les dispositions nécessaires pour la défense de son camp.

Dès le point du jour du 22, Henri IV envoya fouiller la forêt qui domine le côteau de Saint-Etienne. Le parti qui exécuta cet ordre, lui amena le sieur de Faudoas, Comte de Bélin, Sous-Gouverneur de Paris pour la Ligue. Cet Officier général avoit été surpris & forcé de se rendre prisonnier avec la petite troupe qui l'accompagnoit. Cette capture étoit d'autant plus heureuse, que ce Comte n'étoit venu dans la forêt, que pour examiner par quel endroit il pourroit y pénétrer aisément, pour attaquer par ce côté, l'armée du Roi, qui n'eût certainement pu résister, si elle eût été attaquée par trois côtés à la fois.

Henri IV embrassa le Comte de Bélin avec cette affabilité qui lui gagnoit tous les cœurs. Ce Comte cherchoit des yeux où pouvoient être pla-

1569. cées des troupes en assez grand nombre pour pouvoir faire face à l'armée de la Ligue. Le Roi devina sa pensée, & le prévint en lui disant : *Ajoutez aux troupes que vous voyez, mon bon droit, & vous ne douterez plus de quel côté sera la victoire.*

Cette fermeté & cette confiance du Prince, donnoient du cœur à ses troupes ; elles leur inspiroient cet amour & cet enthousiasme pour sa personne, qui leur faisoient affronter tous les dangers.

On annonça dans ce moment, l'attaque du retranchement qui regardoit le village de Martin-Eglise : le Roi s'y transporta. Les Lansquenets que ce Prince y avoit posés, faisoient leur devoir, lorsqu'un régiment de pareilles Troupes Allemandes qui combattoit contr'eux, cria, qu'il ne demandoit qu'à prendre le parti du Roi, si on lui assuroit le paiement de sa montre. Le Roi, à qui on fit part de cette proposition, leur fit dire qu'il l'acceptoit ; & ils furent reçus dans le retranchement. Sa Majesté voyant que cette partie étoit suffisamment garnie de troupes par ce renfort, fut d'un autre côté donner ses ordres : mais à

peine ce Prince ne parut plus en cet endroit, que ce perfide régiment de Lansquenets reçut d'autres troupes de Ligueurs dans ce retranchement, avec lesquelles il se joignit, pour combattre les nôtres. Ceux-ci surpris, ne purent leur résister; ils se replièrent dans la chapelle & la métairie de Saint-Etienne; ils en furent encore repoussés, & contraints de se retirer, jusqu'à ce qu'ils eurent trouvé un régiment Suisse qui, placé sur une petite éminence, tint ferme, & donna à nos Lasquenets, la facilité de se rallier derrière lui. 1589.

Pendant cette attaque & l'abandon de cette partie du retranchement, la cavalerie ennemie vint combattre une portion de la nôtre qui étoit placée au bas du côteau, au-delà & le long du chemin de Martin-Eglise à Arques. Celle-ci, après un choc assez vif, fut obligée de céder au nombre, & de se replier dans le camp; elle y rentra par l'endroit dont elle en étoit sortie, & le feu de nos troupes, qui gardoient cette levée du côté de la prairie, obligea la cavalerie ennemie de reculer. Heureusement, il y avoit alors un brouillard épais qui ne permit pas aux

1589. Ligueurs de voir le désordre où se trouvoit une partie de nos troupes, ni le peu de monde que nous leur opposions : ce fut à ce brouillard ménagé par la Providence, que nous dûmes notre salut.

La cavalerie ennemie se trouvant arrêtée, comme nous venons de le dire, crut devoir profiter de ce brouillard pour tourner notre camp, & aller l'attaquer du côté d'Archelles, tandis que son infanterie le forceroit du côté de Martin - Eglise. Cette cavalerie, pour exécuter ce projet, s'écarta dans la prairie, afin de nous cacher sa marche. C'eût été fait de nous, si leur dessein eût eu son effet ; car le bout du côté d'Archelles, qui étoit dans tous nos derrières, n'étoit point garni de troupes. Un heureux obstacle que nos ennemis n'avoient pas prévu, nous garantit de ce malheur.

Le terrein du bas de cette prairie, le long de la rivière, se trouve couvert par l'eau de la mer dans toutes les grandes marées : il s'ensuit de cette alluvion périodique, que le sol de cet endroit est toujours aquatique & fangeux. Les chevaux des Ligueurs y enfoncèrent jusqu'au ventre, & ils

 1589.

eurent beaucoup de peine à s'en retirer dans le plus grand désordre. Nous n'en pûmes pas profiter, car nous ne les voyions point, & d'ailleurs nous étions occupés à chasser l'ennemi de la partie de notre retranchement dont nous avons dit qu'il s'étoit emparé.

Henri IV ordonna aux huit compagnies de Dieppe tant bourgeoises que soudoyées, de se joindre au régiment Suisse, à un régiment François, & à celui de nos Lansquenets qui s'étoient ralliés, afin d'aller ensemble attaquer les autres Lansquenets & Ligueurs qui s'étoient logés dans la métairie & la chapelle de Saint-Etienne. Nos troupes les en chassèrent & les poussèrent avec tant d'ardeur, qu'ils furent contraints de sauter par-dessus notre retranchement, avec une grande perte des leurs.

Le Duc de Mayenne qui n'avoit jusqu'alors fait, pour ainsi dire, qu'insulter notre camp par une petite partie de son infanterie, pour en connoître l'état & la position, s'avançoit avec toutes ses troupes en ordre de bataille. Elles avoient passé la rivière d'Yaulne, & elles occupoient par leur front, tout le terrein qui se trou-

1589. voit entre nos retranchements & cette rivière. Le brouillard épais qu'il avoit fait jusqu'alors, s'étant dissipé sur le midi, nos troupes virent les Ligueurs s'avancer bien serrés & en bon ordre. Nos officiers & nos soldats, sans être effrayés de leur petit nombre, s'exhortoient à bien faire, lorsqu'on entendit tirer le canon du château d'Arques. Il n'y en avoit que six, mais ils furent bien servis par un détachement de la compagnie de Canonniers bourgeois de Dieppe, qui y étoit.

Ce canon qui n'avoit pu être jusqu'à ce temps d'aucune utilité, à cause du brouillard, fit des merveilles : chaque boulet enfiloit les rangs de l'armée ennemie, qui lui présentoit le côté, & faisoit périr vingt-cinq à trente hommes. Le Duc de Mayenne déconcerté, & certain que plus son armée resteroit dans cette position & plus elle avanceroit de notre retranchement, plus elle perdroit de monde, fit sonner la retraite.

Pendant ce temps, Henri IV avoit été rejoindre, avec la cavalerie qui le suivoit, celle qui étoit sous les ordres de M. le Comte d'Auvergne & de M. de Sully, qui se battoit près du

retranchement, au-delà du chemin de Martin-Eglise à Arques. Cette troupe avoit grand besoin de ce renfort, car elle étoit mal-menée par celle des Ligueurs, quatre fois plus nombreuse. 1589.

Toute notre cavalerie étant réunie sous les ordres de Sa Majesté, elle se battit avec une intrépidité que son Roi seul pouvoit inspirer; & nous commencions à faire perdre du terrein à celle des Ligueurs, quand Henri IV, qui entendoit tirer le canon d'Arques, comprit qu'il ne falloit pas pousser plus loin la cavalerie ennemie, puisque c'eût été nous placer entre ce canon & l'infanterie des Ligueurs.

L'armée de la Ligue perdit au moins quinze-cents hommes dans cette action. Nous en perdîmes trois à quatre-cents, du nombre desquels il s'en trouva environ soixante de l'infanterie de Dieppe, & neuf à dix de ses cavaliers, entr'autres, un des volontaires tué à la vue de notre Prince, qui fut si charmé de la bravoure du sieur d'Étrépagny, frère de ce volontaire, dont il avoit sur le champ vengé la mort, qu'il lui donna des lettres de noblesse.

Henri IV voyoit trop bien, pour ne pas sentir qu'il ne pourroit soutenir

1589. avec si peu de monde, une seconde attaque de son camp, que l'armée de la Ligue pourroit assaillir de tous les côtés en même temps : en conséquence, Sa Majesté prit le parti de décamper ~~le lendemain matin~~ ; elle fit passer son armée par Arques, y laissa cinq-cents hommes, outre deux compagnies de Dieppe, qui gardoient le Château, afin que ces cinq-cents hommes défendissent le terrein entouré de murailles qui y joint, pour en intercepter le passage au Duc de Mayenne. Sa Majesté rentra dans Dieppe avec son armée & les huit compagnies bourgeoises. La cavalerie & les volontaires de cette ville n'avoient pas suivi l'armée, parce qu'ils avoient appris par les prisonniers, que les Ligueurs attendoient un convoi de munitions qu'on leur envoyoit d'Aumale ; &, en conséquence, avoient supplié Sa Majesté, de leur permettre d'aller l'attendre, pendant la nuit, dans un passage où ils comptoient l'enlever : ils n'arrivèrent donc que le lendemain, avec vingt-trois charrettes chargées de munitions, & une quarantaine de prisonniers.

Le Duc de Mayenne ayant été instruit par ses coureurs, que le Roi avoit

quitté le camp de Saint-Etienne, fit passer, le 24 Septembre, une partie de 1589.
son armée à ~~travers la forêt d'Arques~~, d'où ~~il déboucha par le petit~~ village d'~~Archelles~~, & se rendit aux environs du château d'Arques. Ce Général tenta de s'emparer par escalade, de la partie du bourg entourée de murailles, dont nous venons de parler. Ce Duc y fut vigoureusement repoussé par les cinq-cents citoyens ~~de Dieppe~~, secondés ~~de ceux d'Arques~~; & jugeant qu'il ne pourroit s'en rendre maître qu'en assiégeant cette place en forme, ce qui lui eût demandé du temps, il ~~repassa la forêt, & regagna son camp de Thibermont.~~

Ce Duc avoit ordonné que, pendant son absence, on fît sonder un gué pour passer de basse eau, le canal des trois rivières réunies, vis-à-vis d'Estran : on y en avoit trouvé un très-sûr, parce que le fond à cet endroit, est un sable rapporté par la mer.

La nuit du 24 au 25, le Duc d'Aumale, à la tête de l'avant-garde, passa ce canal de marée basse, traversa la vallée, d'où il conduisit l'armée dans la plaine qui se trouve entre les ha-

1589. meaux de Janval, du Jardin & de Romeſnil, où le Duc de Mayenne établit ſon camp. Ce Général envoya l'après-midi de ce jour, un détachement de Reitres, pour battre la petite plaine qui ſe trouve entre le hameau de Janval & Dieppe. Henri IV venoit de donner ordre aux travailleurs de Dieppe, de faire une élévation de terre ſur le mont de Caux, pour ſervir d'épaulement à une courtine qui couvroit la porte de la Barre ; & ce Prince ſe délaſſoit ſur la pelouſe avec pluſieurs Seigneurs, lorſque ces Reitres, qu'on n'attendoit pas, tirent leur décharge ſur le Roi & ſa ſuite. Par bonheur elle ſe trouva au bout de ſa portée, & perſonne n'en fut bleſſé : mais Sa Majeſté fit ſortir quatre-cents cavaliers, commandés par M. de Givry, pour faire la chaſſe à cette troupe, qui ne les attendit pas & rejoignit le camp du Duc de Mayenne, en paſſant à travers du hameau de Janval.

Le lendemain de grand matin, ce Duc fit occuper par une partie de ſes troupes, le hameau de Saint-Pierre-d'Epinay, & y fit élever une batterie de cinq canons, afin de battre la ville ; mais le feu en fut bien vîte

éteint par celui des fortifications. 1589.

Le 27, on vit déboucher de Janval, deux régiments d'infanterie, ſoutenus par deux eſcadrons de Reitres. Ils ſe placèrent dans un endroit de cette plaine qui eſt un peu creux, pour ſe mettre à l'abri du canon de la citadelle. Henri IV ne voulut pas les ſouffrir ſi près des murailles de Dieppe, &, pour les en chaſſer, Sa Majeſté fit ſortir trois des compagnies bourgeoiſes avec quatre des compagnies ſoudoyées, cinq-cents Suiſſes & cinq-cents Arquebuſiers de ſon armee; le tout ſoutenu par cinq-cents chevaux. Le commandement de ces troupes fut donné au maréchal de Biron. Notre infanterie couvroit ſix canons, qui étoient ſervis par un détachement de la compagnie des Canonniers de Dieppe. Dès que nous fûmes à la portée de l'arquebuſe, M. de Biron commanda à notre infanterie de faire jour, & le feu des canons fit le plus grand effet, parce qu'ils étoient chargés à mitraille. Notre troupe ſe reſſerra après, & répondit à une décharge que lui firent les deux régiments ennemis qui tenoient encore ferme, malgré la perte que la décharge de nos canons leur avoit occa-

1589 sionnée. Dès que ceux-ci furent rechargés, M. de Biron ordonna encore à notre infanterie de s'ouvrir pour leur donner jour. Cette seconde décharge fut plus meurtrière que la première : les Ligueurs effrayés, s'enfuirent dans le hameau de Janval, jusqu'où notre cavalerie les poursuivit, & leur prit plus de cent des leurs avant qu'ils eussent pu atteindre ce hameau.

Le même jour 27 Septembre, il entra dans Dieppe, douze-cents fantassins Anglois & soixante cavaliers Ecossois, envoyés par la Reine Elisabeth pour le service de Henri IV. Ce Prince, voulut faire voir ces nouveaux venus au Duc de Mayenne, & faire un coup de main assez fort pour lui prouver que ce n'étoit pas la crainte qui le tenoit renfermé dans les murailles de cette ville. A cet effet, Sa Majesté se mit, le 28, à la tête de son armée, fortifiée par les Anglois, par quatre des compagnies bourgeoises, par six de leurs compagnies soudoyées, & par leur cavalerie.

Le Roi fut avec ces forces, qui se montoient à près de huit mille hommes, déloger quatre régiments ennemis, cantonnés dans le hameau de

 1589.

Janval. Notre attaque fut des plus vives : tout militaire étoit brave, quand il combattoit ſous les yeux de Henri IV. Les Ligueurs ne purent réſiſter ; nous les pourſuivîmes de maiſon en maiſon, juſqu'à ce qu'ils euſſent évacué tout le hameau : enfin nos troupes étant parvenues de l'autre côté, elles virent l'armée du Duc de Mayenne rangée en bataille dans la plaine de Romeſnil. Le Roi fit défendre de pourſuivre les fuyards.

Dans le temps même que nous étions à cette expédition, il arriva dans Dieppe, quatre mille Anglois commandés par Lord Willougby, avec quantité de munitions de guerre, & deux-cents mille livres en argent, que la Reine d'Angleterre envoyoit au Roi.

Ce Prince trouva les vaiſſeaux qui apportoient ce ſecours entrés dans le port ; il fut rendre viſite à Lord Willougby, qui engagea Sa Majeſté à ſe rafraîchir dans ſon bord ; ce qu'elle accepta.

L'arrivée de ce ſecours, & les échecs que l'armée du Duc de Mayenne n'avoit ceſſé de recevoir depuis qu'elle étoit dans ces environs, joints à la crainte que le Chef de la Ligue avoit

de se voir enfermé dans l'armée du
1589. Roi, & celle que lui amenoient MM. le Comte de Soissons & M. le Duc de Longueville, le déterminèrent à lever son camp, en disant à ses troupes, qu'il falloit aller combattre l'armée du Duc de Soissons, avant qu'elle eût rejoint le Roi de Navarre.

Les troupes de la Ligue défilèrent au-dessus d'Arques, par la vallée qui conduit à Saint-Saens. Le Duc d'Aumale qui commandoit l'arrière-garde, resta en ordre de bataille avec une grande partie de la cavalerie, jusqu'à ce que l'armée fût en pleine marche. Henri IV se contenta de la faire suivre par la Cavalerie Dieppoise, qui connoissoit parfaitement le local, & qui ramena quelques traîneurs.

Le Roi sortit de Dieppe le premier Octobre à la pointe du jour, à la tête de six-cents chevaux, pour aller à la rencontre de l'armée du Comte de Soissons, qu'il trouva à Gamache, & qui en partit le lendemain pour venir à Dieppe : elle y arriva le 3, & fut campée dans les environs.

Le 4, Sa Majesté donna ordre au Maréchal de Biron, de tenir toutes les troupes prêtes à partir le 5 Octobre.

Ce

Ce bon Prince quitta ~~ce jour-là~~ cette ville, au grand regret de tous les citoyens, qui le chériſſoient comme leur père : tous, en le voyant partir, lui ſouhaitèrent bonheur & gloire. Ce Prince, par Lettres-Patentes du 15 de ce mois, donna à cette ville, dix mille livres par an, à prendre ſur la Ferme des Traites, pendant neuf ans. 1593.

Ce grand Roi n'a ceſſé toute ſa vie de donner des preuves d'un attachement particulier pour Dieppe : il ne parloit jamais, qu'avec ſenſibilité, du zèle que les citoyens lui avoient témoigné. Graces à Dieu, tant qu'il a reſté avec eux, il n'a éprouvé que bonheur & gloire ; & il ſortit de leur ville dans une ſituation bien autre que celle dans laquelle il y étoit arrivé. Sa Majeſté récompenſa ce dévouement par l'accord de tous les priviléges que leurs pères lui demandèrent ; elle ennoblit les Echevins, ainſi que le plus grand nombre des Capitaines des compagnies bourgeoiſes, qui l'avoient bien mérité.

Dès que le Roi eut quitté Dieppe, ceux des Echevins qui, à cauſe de leur mérite & de leur prudence, avoient été continués dans leurs places pendant le temps des troubles, demandèrent

1589. leur retraite, en représentant à la Communauté, qu'ils avoient altéré leurs biens & leur santé, pour remplir dignement les devoirs de leurs offices. Dans ce temps, les Officiers municipaux mettoient tout leur honneur à s'acquitter de leurs places avec distinction. Le Conseil de Ville octroya, comme juste, cette demande de la part des sieurs Gallie, Lemoine, Blondel, Levasseur & Mainet ; & l'on procéda à l'élection de ceux qui les remplacèrent.

Le Roi ayant quitté Dieppe, plusieurs partis de Ligueurs vinrent faire des courses dans les campagnes voisines, & coupèrent les passages par lesquels les paysans y apportoient des denrées. Cette privation obligea les citoyens de recommencer la petite guerre, pour écarter ces ennemis.

1590. M. de Chates sortit de Dieppe le 9 Mars 1590, avec quatre-cents hommes de cavalerie ordinaire, & environ deux-cents volontaires bien montés & bien armés, pour se rendre le 13 à l'armée royale, suivant la lettre que Sa Majesté lui avoit écrite. Elle lui avoit sur-tout enjoint d'apporter une bonne provision de poudre, dont ses troupes avoient besoin pour la bataille

qu'elle prévoyoit : en conséquence, le Gouverneur en fit charger six chariots qu'il convoya. La Cavalerie Dieppoise, après avoir évité quelques embuscades, que les Ligueurs, sortis exprès de Rouen, lui avoient dressées, arriva aux jour & lieu prescrits. 1590.

M. de Chates revint avec la plus grande partie de sa troupe, parce qu'il y en eut de tués & de blessés dans le combat, & il annonça la victoire que notre bon Prince venoit de remporter à Ivry. Nulle ville du royaume n'y prit autant de part que Dieppe : les citoyens de cette ville avoient été si sensibles à la confiance que Sa Majesté leur avoit témoignée, qu'il n'y en avoit pas un seul d'entr'eux qui n'eût donné sa vie pour son service.

Les habitants du Neufchâtel firent 23 Avril.
part à ceux de Dieppe des inquiétudes que leur donnoit un gentilhomme nommé du Catillon, qui faisoit journellement des courses jusqu'aux portes de leur ville. Ce capitaine de la Ligue avoit fortifié sa maison, située dans le pays de Bray, & y tenoit deux-cents hommes de pied & cent cavaliers, avec lesquels il ravageoit tout le pays. A la tête de trois-cents cava-

1590. liers & de six-cents arquebusiers, qui menoient deux pièces de canon, M. de Chates fut assiéger la maison de ce gentilhomme, & l'obligea de se rendre à discrétion.

Le ~~22 Octobre~~ de cette année, le sieur de Saldaignes arriva dans le port de Dieppe avec plusieurs navires chargés de ~~trente-six~~ milliers de poudre, de trois mille mines de bled, & de quatre-vingt mille livres en argent, que les Etats de Hollande envoyoient au Roi, comme prêt officieux.

M. de Chates partit de Dieppe ~~peu de jours après~~, pour escorter neuf chariots de poudre, avec la cavalerie ordinaire de cette ville, jusqu'à l'armée royale. Etancelin, Greffier de l'Hôtel-de-Ville, fut envoyé par le même convoi, pour porter au Roi les deniers perçus dans la ville, pour Sa Majesté, ainsi que les quatre-vingt mille livres des Hollandois.

Pendant que cette cavalerie fut absente, la ville fut privée des denrées que les habitants des campagnes éloignées de trois & cinq lieues, y apportoient, parce que les Ligueurs, qui n'osoient approcher de plus près de cette ville, n'interceptoient pas le

transport des villages qui n'en étoient 1590
éloignés que de deux à trois lieues : aussitôt que cette cavalerie fut de retour, elle leur donna chasse, & les citoyens se trouvèrent dans l'abondance de vivres.

Dieppe ayant fait, cette année 1591, une trève avec les gens du Havre, on en proposa une pareille avec ceux de Rouen : il fut convenu qu'on enverroit de part & d'autre, des députés au village de Rainville, avec des saufs-conduits respectifs, pour en arrêter les conditions. Les sieurs de Quiefdeville, de Graincourt, d'Englesqueville, d'Ecusson & Lemoine, s'y rendirent avec plusieurs autres. Dès qu'ils y furent arrivés, le sieur Chevalier d'Auches, à la tête des autres Ligueurs, attaqua les députés Dieppois à l'improviste, en leur reprochant d'avoir sauvé le Béarnois. Les sieurs de Quiefdeville, d'Englesqueville & Lemoine y furent blessés & faits prisonniers avec les autres, malgré la foi de leur sauf-conduit : il n'y eut que le sieur d'Ecusson qui leur échappa, & qui vint annoncer à Dieppe, cette action barbare & contraire au droit des gens.

Le 15 Juin de cette année, les ci-

1591. toyens eurent la satisfaction de recevoir le Roi dans leur ville. Sa Majesté, au grand regret des habitants, ne put y séjourner que jusqu'au 22. Comme ils étoient chargés de faire venir d'Angleterre, les poudres dont les troupes de ce Prince auroient besoin, Sa Majesté ordonna qu'on en fît partir cent milliers. M. de Chates escorta les chariots qui les portoient, avec trois-cents cavaliers Dieppois, deux-cents cavaliers Anglois, & cinq-cents fantassins de la même nation, qui étoient débarqués depuis peu dans ce port, pour le service de Henri IV.

Le ~~21~~ Août suivant, le Comte d'Essex débarqua dans Dieppe avec sa compagnie de cent-cinquante lances, trois mille hommes de pied, bien vêtus & bien armés, & trois-cents volontaires. Ces derniers étoient de jeunes gentilshommes Anglois qui n'étoient point encore au fait du service, mais qui paroissoient avoir envie de faire leur devoir.

Le Comte d'Essex partit ~~dès le lendemain de~~ son ~~arrivée~~, avec sa compagnie, pour joindre l'armée royale. On cantonna l'Infanterie Angloise dans le bourg d'Arques & environs. M. de

Chates partit de Dieppe le 16 de Septembre suivant, avec sa compagnie de cavalerie & les volontaires Anglois; il prit, en passant par Arques, l'Infanterie Angloise, pour rejoindre l'armée de Henri IV. Chemin faisant, ce Gouverneur délogea plusieurs partis de Ligueurs qui s'étoient logés dans des villages situés entre Dieppe & Rouen. Il prit sa route pour tourner cette dernière ville, assez près de son fauxbourg Cauchoise, où il ne put contenir la fougue des Seigneurs Anglois, qui, à la tête de leurs troupes, pénétrèrent dans ce fauxbourg. Plusieurs de ces jeunes-gens poussèrent la bravade jusqu'à vouloir faire le coup de pistolet contre la porte de Rouen: mais quelques-uns payèrent de leur vie cette fanfaronnade; entr'autres, le jeune Baron d'Evreux, frère du Comte d'Essex. 1591.

A la fin de Septembre, & dans le commencement d'Octobre, M. de Chates escorta plusieurs convois de munitions de guerre, que les Dieppois envoyoient à l'armée du Roi, qui faisoit le siége de Gournay. Cette ville ayant été prise, M. de Chates, suivant l'ordre de ce Prince, amena dans Dieppe

1591. le ſieur Falaiſe, Gouverneur de cette place. Ce priſonnier de guerre fut enfermé dans la tour de la porte du Pont ; mais, ayant voulu s'en ſauver, & la corde dont il ſe ſervit s'étant trouvée beaucoup trop courte, il tomba d'aſſez haut pour périr de ſa chûte.

Le Comte d'Eſſex qui avoit laiſſé le commandement des Anglois au Lord Willougby, paſſa, dans la fin de ce mois d'Octobre, par Dieppe, pour ſe rendre à Londres, d'où il revint avec trois-cents Anglois, dans le courant de Novembre ſuivant. Le même jour que ce Comte débarqua à Dieppe, la petite flotte que les citoyens de cette ville avoient envoyée à Saint-Valery-ſur-Somme, arriva : elle avoit porté des munitions à l'armée de Henri IV, qui aſſiégeoit cette petite place, & en avoit facilité la priſe, en la bloquant par mer.

Depuis quelque temps on faiſoit dans Dieppe, un amas conſidérable de munitions de guerre, de machines & d'outils propres à un ſiége. Cet approviſionnement ſe faiſoit par ordre du Roi, qui avoit le deſſein d'aſſiéger Rouen. Les bourgeois ſe portoient à ces travaux avec le plus grand zèle ; car ils deſiroient que cette ville fût en-

levée à la Ligue. Leur tranquillité & leur commerce le demandoient : auſſi ils eſcortoient avec cœur tous les convois de munitions qu'ils paſsèrent continuellement au camp devant Rouen, & à celui d'Yvetot, pendant les mois de Novembre, de Décembre & de Janvier ſuivants. 1591.

Le Comte d'Eſſex repaſſa par Dieppe à la fin de ce mois de Janvier 1592 : il avoit à ſa ſuite un grand nombre d'Anglois infirmes & en mauvais état. Ce Seigneur en s'embarquant pour l'Angleterre, tira ſon épée du fourreau & en baiſa la lame ; vraiſemblablement plutôt pour la remercier de ſes ſervices paſſés, que pour lui en demander d'autres. 1592.

Le 8 Février ſuivant, Henri IV fit cantonner une partie de ſon armée dans Dieppe & dans les environs. Sa Majeſté s'y rendit elle-même, & y acheva la guériſon de la bleſſure qu'elle avoit reçue dans ſon expédition d'Aumale. Ce Prince reſta dix jours dans cette ville, content *avec ſes bons Dieppois* : c'étoit là le nom dont il honoroit l'union & la fidélité de nos pères.

Peu de jours après le départ de Sa

1592 Majeſté, M. de Chates eut une dangereuſe maladie. Les Proteſtants ſollicitèrent pour faire donner le gouvernement, ſoit au ſieur de Feugerolles, ſoit au Vidame de Chartres, tous deux Calviniſtes; mais heureuſement, M. de Chates ſe rétablit de cette maladie.

Tant que l'armée du Roi fut occupée au ſiége de Rouen, & qu'elle reſta dans le pays de Caux, les environs ne furent point incommodés par les partis de la Ligue: mais, dès que cette armée s'en fut retirée, M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches vinrent ravager les campagnes voiſines. Ces deux Capitaines, dans le courant du mois de Mai, bloquèrent le château de Bacqueville, éloigné de trois lieues.

Pour écarter ces Ligueurs, on fit ſortir de Dieppe deux compagnies bourgeoiſes & deux compagnies ſoudoyées: le tout fut mis ſous les ordres du ſieur Favet, Major de la Ville. Cette troupe étant arrivée dans le village d'Offranville, ſur les huit à neuf heures du ſoir, le ſieur Favet, de l'avis des capitaines, jugea qu'il étoit à propos d'y faire halte & d'y paſſer une

partie de la nuit, afin de surprendre le lendemain, les ennemis dès la pointe du jour. 1592.

Ordinairement ceux qui croient aller surprendre les autres, se tiennent moins sur leurs gardes : cette négligence coûta cher aux Dieppois. Messieurs Fontaines-Martel & d'Auches, instruits de leur halte, par quelques traîtres, vinrent es surprendre eux-mêmes; &, sans doute, bien guidés, ils tombèrent d'abord sur la maison où les officiers s'étoient assemblés pour s'amuser ensemble jusqu'à l'heure du départ. Ceux-ci, qui ne s'attendoient pas à cette attaque, furent tués ou faits prisonniers.

Les soldats qui étoient dans les maisons voisines, en sortirent au bruit, & crièrent aux armes : leurs camarades obéirent à leurs voix, qu'ils répétèrent eux-mêmes, en s'indiquant le rendez-vous général au milieu du village. Quand ils s'y virent tous réunis, ils prirent le parti, pour se mieux défendre, de passer dans un enclos entouré de fossés, & là, d'attendre la jonction de quelques-uns de leurs officiers qui auroient pu s'échapper; mais en attendant, ils donnèrent le principal com-

1592. mandement à deux de leurs Sergents bourgeois, nommés Omont & Petibrau. Le premier soin de ces nouveaux chefs, fut de dépêcher à Dieppe deux des leurs, pour y donner avis de leur triste position. Peu d'instants après, ces deux envoyés rentrèrent dans l'enclos, & annoncèrent à leurs camarades, qu'ils étoient entourés d'ennemis. Ces braves gens n'en furent pas effrayés, & ils s'exhortèrent tous à bien défendre leur vie & leur honneur.

M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches attendoient le point du jour pour assaillir ces bourgeois: dès que l'aurore parut, ils attaquèrent leurs fossés; mais ils firent un feu si vif & si continué, qu'ils furent contraints de s'éloigner au-delà de la portée de l'arquebuse. Deux heures après, les Ligueurs revinrent encore à la charge, & ils éprouvèrent la même résistance; de sorte que voyant la perte considérable qu'ils avoient faite à ces deux attaques, & en craignant une plus grande s'ils les réitéroient, ils prirent le parti de les bloquer, pour les obliger de se rendre, faute de vivres.

Les Dieppois attendirent qu'il leur

vint quelque secours, jusqu'à environ une heure après midi : ils étoient plus pressés par la faim qu'épuisés de fatigues : ils ne pouvoient faire passer à Dieppe nul avis de leur situation ; par conséquent, ils n'en pouvoient espérer leur délivrance. Dans l'extrémité où ils se trouvoient réduits, ils ne virent que deux partis à prendre, ou celui de capituler, ou celui de se faire jour à travers les ennemis. Avant de prendre ce dernier parti, ces bourgeois crurent qu'il étoit sage de demander à parlementer. 1592.

Il fut arrêté qu'ils feroient choix de trois de leurs camarades ; comme de leur côté, les Ligueurs nommeroient trois de leurs officiers, pour régler les articles de cette capitulation, qui seroit faite à une distance égale de leurs fossés & des lignes des Ligueurs. Les bourgeois nommèrent, de leur part, Petibrau & deux autres camarades ; & les Ligueurs chargèrent de cette commission, le Chevalier d'Auches & deux autres de leurs officiers.

Ceux-là demandèrent la faculté de se retirer dans Dieppe avec leurs armes, consentant de ne point faire la guerre hors de leur ville, pendant trois

1592. mois. Le Chevalier d'Auches, sans égard pour de braves gens, ne vouloit accorder leurs armes qu'à la moitié d'entr'eux, & exigeoit que les armes de l'autre moitié lui fussent remises, avant qu'aucun d'eux eût obtenu sa liberté. Petibrau lui répondit : qu'il n'y avoit aucun lâche parmi ses camarades, & que tous préféreroient la mort à l'abandon de leurs armes. Dans ce moment un coup de canon, qui étoit tiré du château, se fit entendre; Petibrau s'écria aussitôt, c'est du secours qu'on nous annonce, nous ne manquerons point de pain : tout disant ces mots, il laisse là le Chevalier d'Auches, & se retire dans l'enclos avec ses deux camarades.

M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches, furieux du procédé de Petibrau, vinrent assaillir les fossés : les bourgeois s'y défendirent avec détermination de vaincre ou de mourir. Il y avoit plus d'un quart-d'heure qu'ils soutenoient cet assaut avec avantage, lorsque M. Fontaines-Martel fit sonner la retraite : il y étoit forcé par la perte qu'il faisoit de son monde; & parce que les gardes avancées qu'il avoit posées du côté de Dieppe, avoient été

obligées de se replier pour fuir les troupes qui venoient de cette ville. Les Ligueurs laissèrent sur la place environ cent-vingt morts, sans les blessés; les Dieppois n'y perdirent que quinze à seize des leurs, & à-peu-près autant de blessés, outre leurs officiers tués ou faits prisonniers dans la maison dont nous avons parlé. 1592

Voïci comment on avoit eu avis, dans Dieppe, de la malheureuse position de ces gens. Un paysan d'Offranville, touché de leur détresse, avoit pris un grand détour, pour éviter les gardes que les Ligueurs avoient posées dans les chemins qui pouvoient mener à la Ville: il y étoit arrivé sur l'heure de midi. Dès que les bourgeois, de garde à la porte de la Barre, l'eurent entendu, ils le firent savoir à M. de Chates par le sieur d'Ecusson: celui-ci reçut l'ordre de faire partir sur le champ, trois compagnies bourgeoises & trois compagnies soudoyées, & de se mettre à leur tête; parce que, quelque convalescent que fût ce Gouverneur, il alloit le suivre à la tête de sa compagnie de cavalerie. Quand ce brave homme eut donné ses ordres & qu'il montoit à cheval, il réfléchit

1592. qu'un coup de canon, qui pourroit se faire entendre à Offranville, éloigné d'une lieue, donneroit à ses gens l'idée qu'on alloit les secourir. Nous avons vu le bon effet de cette attention.

M. Fontaines-Martel & le Chevalier d'Auches avoient déjà bien souvent éprouvé la valeur des habitants de Dieppe ; mais ils connurent si bien cette fois quels gens c'étoient, qu'ils ne jugèrent plus devoir avoir affaire avec eux, &, en conséquence, ils furent porter leurs armes ailleurs.

Plusieurs des navires de cette ville furent chercher en Angleterre trois à quatre-cents fantassins, pour recruter les régiments de cette nation qui étoient au service de Henri IV. Dieppe étoit l'entrepôt des secours que l'Angleterre & la Hollande fournissoient à ce Prince ; & nous pouvons avancer avec vérité, que cette ville a été celle du royaume qui a le plus contribué au triomphe du bon droit que ce Roi avoit à la couronne de France.

1593. Informé que les régiments de Tremblecourt & de Lalandes s'étoient cantonnés dans le bourg de Saint-Saens, éloigné de Dieppe de sept lieues, M. de Chates prit la résolution de les en dé-

loger. A cet effet, il se mit à la tête 1593.
de la Cavalerie Dieppoise, & se fit suivre par trois compagnies bourgeoises, quatre des compagnies soudoyées, ainsi que des trois à quatre-cents fantassins Anglois, dont nous venons de parler. Arrivé à Saint-Saens, il fit attaquer les deux régiments des Ligueurs, qui furent battus & coururent s'enfermer dans le Prieuré. On les y investit, & ils n'en sortirent qu'à la condition qu'on rendroit la liberté à ceux des députés, qui, contre le droit des gens, avoient été faits prisonniers dans le village de Rainville; &, pour s'assurer de l'exécution de cette condition, on prit en otage un pareil nombre des principaux officiers de ces deux régiments.

Quoique la principale occupation des habitants de Dieppe, pendant ces années, eût été de faire la guerre, cependant les matelots & les officiers mariniers, qui n'étoient pas assujettis au service de terre, avoient toujours soutenu la navigation, & elle avoit peu perdu de son ancienne importance : c'est la preuve la plus sensible qu'une ville, dont tous les citoyens concourent au bien général, est capa-

1593. ble des plus grands efforts, & ne néglige aucune de ses ressources.

Les Négociants de cette ville envoyèrent leurs vaisseaux dans les Indes, dans l'Afrique & dans l'Amérique. Un, entr'autres, apporta le 12 Juin 1593, un éléphant de dix ans, bien vivant. Cet animal parut extraordinaire aux François, qui n'en avoient point vu de son espèce de mémoire d'hommes.

Henri IV s'étant réuni à l'Eglise Catholique, le 25 Juillet de cette année, le faux prétexte d'hérésie, dont les chefs de la Ligue s'étoient appuyés vis-à-vis du peuple François, pour faire la guerre à son Roi, ne favorisa plus leur rebellion, & les hostilités cessèrent.

Tant que Dieppe eut à se défendre contre la Ligue, ses citoyens vécurent unis & sans querelle ni dispute de religion; tous concoururent avec le même zèle au bien public. L'intérêt d'une défense mutuelle, l'amour de leur Roi avoient été, pendant ces temps, les seules passions de ses habitants, qui avoient expulsé tout esprit de parti: l'on n'avoit même pas pensé à disputer sur la croyance: Henri IV, & Madame

Catherine sa sœur, avoient fait tenir plusieurs prêches, sans que cela eût fait la moindre impression aux citoyens Catholiques, qui étoient devenus beaucoup plus nombreux. On vit renaître, dans cette ville, avec la pacification du royaume, un peu de fermentation: à la vérité ce n'étoient plus ces fougues furieuses que produit le fanatisme, ni même ces reproches populaires qui engendrent la haine, l'animosité, & quelquefois les émeutes; mais c'étoit une prévention respective en faveur de ceux de sa religion. On faisoit tomber les affaires de commerce & les places municipales par préférence, à ceux de son culte, sans égard aux facultés ni aux plus méritants: d'où il résulta que le bien public ni celui du commerce ne furent pas faits avec autant d'avantage qu'ils auroient pu l'être. 1593.

La paix de Vervins, du 2 Mai 1598, n'ayant été arrêtée entre les Plénipotentiaires de France & d'Espagne, que pour les pays qui s'étendent jusqu'à la ligne équinoxiale, & non au-delà, les Négociants de Dieppe continuèrent d'armer leurs vaisseaux moitié en guerre, moitié en marchandises, pour enlever les navires Espagnols 1598.

1598. qu'ils rencontroient au-delà de l'équateur, & pour faire le commerce d'interlope dans les mers des Indes & du Pérou. On ne peut exprimer combien cette manière de s'y prendre, rapporta aux citoyens. C'est à ces expéditions maritimes qu'ils dûrent l'avantage de n'avoir pas manqué de fonds pendant la guerre de la Ligue, ainsi que de la grande fortune des armateurs, & des équipages de leurs vaisseaux.

L'Edit de Nantes, rendu le 13 Avril précédent, donna aux Calvinistes, la liberté de conscience, après laquelle ils soupiroient depuis long-temps. Personne ne peut rendre quelle joie il causa aux Protestants de Dieppe, & sur-tout la faveur particulière que Henri IV leur accordoit par cet Edit, de pouvoir faire construire un temple dans un des fauxbourgs. M. le Camus & M. d'Heudeville, Commissaires nommés par le Parlement, se rendirent en cette ville, afin de faire l'information de la convenance ou disconvenance du lieu où on proposeroit de le construire. Les citoyens Protestants indiquèrent une place dans le fauxbourg du Pollet; mais M. l'Ar-

chevêque de Rouen, & le ſieur d'Etrépagny, Procureur du Roi du Bailliage d'Arques, s'y opposèrent. Leurs moyens d'oppoſition parurent ſi fondés aux Proteſtants eux-mêmes, qu'ils y adhérèrent, & conſentirent que la place de ce temple à bâtir fût fixée au hameau de Caude-Côte, ſur une ferme qui appartient aujourd'hui au ſieur Deſmarquets. Le propriétaire ne conſentit à leur accorder *gratis* cette place, qu'à la condition où par la ſuite ce temple n'auroit plus l'uſage auquel on le deſtinoit; dans ce cas, ſon emplacement reviendroit à ſes repréſentants: c'eſt ce qui a eu lieu. 1598.

Les bourgeois Proteſtants ayant fixé la contribution à laquelle chacun d'eux ſeroit impoſé, pour la conſtruction de ce temple; la première pierre en fut placée le 6 Juin 1600. On lui donna quatre-vingt-ſeize pieds de longueur, ſur ſoixante & douze de largeur. Cet édifice étoit couvert par deux combles, qui étoient ſoutenus, à l'endroit de leur jonction, par de grands piliers, & des deux côtés, par des murailles de briques: mais, ſoit pour que l'édifice fût plus promptement élevé, ſoit par économie mal-entendue, on 1600.

1600. ne donna point à ces murailles, toute l'épaiſſeur qu'elles auroient dû avoir pour ſoutenir un bâtiment ſi large ; c'eſt ce qui en occaſionna la ruine, ainſi que nous le dirons dans ſon temps. Cependant quelle que fût la célérité avec laquelle on y travailla, ce temple ne fut achevé & en état pour y faire le prêche, que le Dimanche de la Trinité de 1601, jour où les Calviniſtes y firent leur Cène.

Le commerce de l'Amérique s'étendoit de plus en plus, quoiqu'une partie des négocians de Dieppe fût obligée de faire ſes traites de pelleteries par l'Acadie. La raiſon de ce revitement de parties venoit de ce que pluſieurs des armateurs n'étoient pas de ſociété avec le ſieur de la Rocque, qui avoit obtenu un privilége excluſif pour naviguer ſur le fleuve de Saint-Laurent. Ce fut la première Compagnie qui obtint un privilége excluſif ; juſqu'alors la liberté de trafiquer par mer avoit été entière, & les Dieppois en avoient tiré un grand parti.

Le ſieur de la Rocque & ſes aſſociés, faute de moyens & de connoiſſances, ne profitèrent pas de ce privilége autant qu'ils l'auroient dû : auſſi ne pu-

rent-ils remplir la condition à laquelle on le leur avoit accordé ; c'étoit d'y fonder & d'y entretenir une colonie. Le ſieur Chauvin, un des forts armateurs, ſecondé de pluſieurs autres, traita avec le ſieur de la Rocque de ſon privilège, & obtint du Roi, l'agrément de la ceſſion que celui-ci lui en fit. 1600.

Le ſieur Chauvin, pour rendre ſon entrepriſe plus ſûre, s'aſſocia encore les capitaines Pontgravé de Saint-Malo, & Deſmont de la Rochelle : il fit armer cinq vaiſſeaux dans le port de Dieppe, qu'il chargea de munitions & d'uſtenſiles néceſſaires pour l'établiſſement d'une colonie : le tout fut en état dans le courant de Mai 1599, qu'on ſe mit en mer. Ces gens, arrivés au fleuve de Saint-Laurent, le remontèrent environ quatre-vingt lieues, juſqu'à un endroit qu'on nommoit Tadouſſac : le ſieur Chauvin le choiſit pour y établir ſa colonie, malgré les repréſentations de Pontgravé & de Deſmont, qui trouvoient plus avantageux de la fixer aux trois rivières, parce que le ſol en étoit meilleur, & la ſituation plus à portée des Sauvages, avec leſquels les Dieppois faiſoient un plus grand trafic de pelleteries.

1600. Le ſieur Chauvin fit conſtruire un grand bâtiment à Tadouſſac. Pendant qu'on y travailloit, cet armateur & ſes aſſociés firent l'échange de leurs marchandiſes. Enfin, l'édifice étant fini, le ſieur Chauvin y mit ſeize hommes avec quelques proviſions, & revint à Dieppe chargé de pelleteries. Ces malheureux colons moururent de faim cinq à ſix mois après ſon départ.

Le ſieur Chauvin fit, vers le mois de Juin de l'année ſuivante, un ſecond embarquement : il ne trouva que les cadavres des ſeize hommes qu'il avoit laiſſés à Tadouſſac ; & cette fois il y laiſſa vingt hommes avec plus de proviſions, & revint encore à Dieppe avec une traite avantageuſe. Le ſieur Chauvin ſe préparoit à faire un troiſième voyage & à tranſporter des vivres aux nouveaux colons ; mais la mort, qui le ſurprit, fit ſuſpendre les travaux de cet armement ; de ſorte que les vingt malheureux de Tadouſſac y moururent encore de faim comme les ſeize premiers.

La joie qu'avoient les Calviniſtes de Dieppe, de l'établiſſement d'un temple à Caude-Côte, fut altérée par la converſion d'un de leurs Miniſtres

à

à la Religion Catholique : il s'appelloit Penquewal, & avoit été Prêtre avant que d'avoir embrassé la réforme, dans laquelle il s'étoit distingué par son zèle & sa science. Ce Ministre étoit Anglois de nation, & avoit passé en France étant Catholique. Il se préparoit à repasser dans sa patrie, & comptoit y faire admirer son talent pour la prédication, lorsque réfléchissant sur la vanité de ce motif, & sur ce qu'étant venu d'Angleterre Catholique, il y alloit tourner Calviniste, il fut frappé d'un mouvement de la grace, qui le fit replier sur lui-même. Il en profita ; &, comparant le motif qui l'avoit fait changer de religion, avec celui qu'il auroit dû se proposer, il eut le bonheur de comprendre qu'il s'étoit plongé dans l'erreur, faute de n'avoir pas fait assez d'attention à l'unité de la Foi tenue par tous les Pères de l'Eglise & tous les Conciles, & à la nécessité de l'autorité visible, qui doit régler toutes les difficultés sur le dogme. En conséquence, il n'assista plus aux exercices de Religion des Protestants, & fit l'année suivante, l'abjuration de son erreur, dans l'Eglise de Saint Jacques. 1600.

1603. La mort du sieur Chauvin occasionna la dissolution de sa compagnie du Canada. M. de Chates travailloit d'accord avec une partie des armateurs, à en former une nouvelle, plus riche en fonds & en ressources : il avoit même à cet effet, engagé plusieurs Négociants de Rouen à se joindre aux premiers, lorsque la mort enleva ce digne Gouverneur, le 13 de Mars 1603. Si ce brave homme fut amèrement regretté par leurs pères, dont il avoit fait le bonheur & la gloire ; sa mémoire doit encore être chère aux citoyens actuels : c'est lui qui les a arrachés aux fureurs du fanatisme ; c'est lui qui a préservé leur ville des malheurs de la Ligue ; c'est lui qui a inspiré à leurs ancêtres, le courage de se déclarer pour Henri IV, lorsque ce Prince étoit poursuivi par la plus grande partie de la nation ; enfin, c'est lui qui a procuré à leur ville, l'honneur d'avoir eu plus de part qu'aucune autre de la France, à la conquête que Henri IV a faite de son propre royaume. Bénissons donc les cendres de ce grand homme : elles existent dans l'Eglise des Minimes de Dieppe : il a été un des principaux bienfaiteurs de cette Communauté.

Elizabeth, Reine d'Angleterre, paya 1603.
aussi cette année, le même tribut à la nature. Il n'y a point d'habitants de Dieppe, qui ne doivent honorer la mémoire de cette illustre Princesse; puisque sans en être sollicitée, leur n'a jamais, dans les guerres civiles, perdu de vue la conservation de leur ville. Elle la regardoit, du côté moral, comme la plus sage du royaume; car, quoique les Catholiques y dominassent dans le temps de la Ligue, elle s'en étoit déclarée l'ennemie; & du côté politique, cette Souveraine la regardoit comme la plus nécessaire à ses vues, puisque c'étoit par son port qu'elle faisoit passer des troupes & des secours, non en aussi grande quantité qu'elle auroit pu, mais à suffisance pour que le parti Calviniste ne succombât point entièrement sous les forces des Catholiques.

Nous avons ci-devant fait connoître que les murailles du nouveau temple des Protestants n'avoient point assez d'épaisseur pour pouvoir soutenir long-temps un pareil édifice: en effet, il ne put résister à une tempête qui s'éleva le matin de la veille de Pâque
de l'année 1604. Il étoit l'heure où 1604.

1604. l'on se rendoit au prêche; & l'éversion de cet édifice couvrit environ cent personnes de ses débris. On en sauva une soixantaine qui en avoient été grièvement blessées, mais il en périt près de quarante.

Dans cette triste conjoncture, les Protestants demandèrent & obtinrent la permission de faire leur prêche dans la maison de Geffin-Polet, qui étoit située dans le fauxbourg de la Barre, en attendant la construction d'un autre temple, dont ils firent la demande au Conseil. Le sieur Ango, Maître des Requêtes, fut nommé commissaire pour choisir un emplacement. Ce magistrat leur indiqua, dans le haut du fauxbourg de la Barre, un terrein qui fait l'angle de réunion des chemins qui mènent au hameau de Caude-Côte, & au village du Petit-Appeville, pardessus les fontaines de Dieppe. Les Protestants, après avoir applani ce terrein, qui avoit anciennement servi de cimetière à la Paroisse de Saint Remi, y bâtirent un temple de cent-deux pieds de longueur, sur soixante & douze de largeur. Il y avoit au milieu de ce temple, vingt-deux pilastres en deux rangées, pour sou-

tenir le comble de cet édifice, qui ne 1604.
fut achevé qu'à la fin de Septembre 1608. Ce fut dans ce nouveau temple que les Miniſtres de la Province tinrent leur Sinode, le premier Avril 1609.

Le Roi, pour rendre moins ſenſible aux Dieppois, la perte qu'ils venoient de faire de M. de Chates, leur donna pour gouverneur, M. de Sigognes, fils de celui dont la mémoire leur étoit encore chère. Le fils imita les vertus de ſon père : il fut doux, humain, pénétré d'une vraie piété, & contint les Proteſtants dans les bornes preſcrites par l'Edit de Nantes, avec la même fermeté dont ſon père avoit uſé, pour leur faire exécuter les anciens Edits de pacification.

La bonne blague (Voir Daval & Vitet.)

Les conventions d'une compagnie de commerce, & d'un établiſſement dans le Canada, qui n'avoient été qu'ébauchées par M. de Chates, furent arrêtées entre les négociants de Rouen
& ceux de Dieppe, cette année 1606. 1606.
Pour leur exécution, on fit dans le port de cette dernière ville, l'armement d'une petite flotte : on y embarqua un nombre ſuffiſant d'artiſans & de gens de bonne volonté, de Dieppe &

de Rouen. Cette flotte fut commandée par le sieur Champelain ; elle sortit dans le mois de Mai 1608. Etant arrivée dans le fleuve de Saint-Laurent, le sieur Champelain ne jugea pas l'édifice construit à Tadoussac, placé dans un endroit favorable. Il remonta le fleuve jusqu'à l'endroit où son lit se rétrecit beaucoup, & il y fit débarquer son monde. On y bâtit des cabanes, & cette nouvelle habitation fut appellée Québec. Le sieur Champelain, instruit par les fautes du sieur Chauvin, y fit défricher le plus de terrein qu'il lui fut possible, & y fit semer du bled & du seigle. Enfin, après avoir fait ses échanges de marchandises pour les pelleteries des Sauvages, & après avoir mis quelqu'ordre dans la nouvelle colonie, & y avoir nommé des chefs pour la conduire, & l'avoir pourvue de vivres, il revint à Dieppe à la fin de 1609.

On fit, l'année suivante, un autre armement pour le Canada, qui fut encore mis sous les ordres du sieur Champelain. Les marins, arrivés à Québec, furent charmés d'y trouver les colons en bon état : ils avoient fait une récolte abondante des bleds & des

seigles qui y avoient été semés l'année antérieure ; & ils étoient prêts d'en récolter une beaucoup plus considérable cette année, à proportion de l'augmentation de leurs défrichements. Enfin, pour comble de prospérité, ils avoient fait alliance avec une des nations Sauvages voisine d'eux, qui, contente de la douceur & de la probité avec lesquelles les Dieppois s'étoient comportés dans les échanges qu'ils avoient faits depuis long-temps avec elle, leur avoit rendu de bons offices.

Les habitants de Dieppe ont continué avec avantage ce commerce du Canada, jusqu'à la malheureuse époque du bombardement de leur ville, dont nous parlerons dans son temps.

Au commencement de cette année 1606. 1606, Sanchy, un de leurs capitaines de vaisseau, qui avoit fait plusieurs fois le voyage des grandes Indes & des Isles Moluques, en arriva richement chargé de muscades, de girofle, & d'autres épiceries. Ce capitaine avoit lui-même fourni à son armement, à l'aide d'un Hollandois, nommé Moucherawm, qui s'étoit embarqué avec lui. Il y a lieu de penser que ce Hol-

1606. landois ne s'étoit associé avec Sanchy, que par un ordre secret de sa nation, afin de prendre connoissance de la navigation des Dieppois, & de leur commerce dans ces Isles Moluques; car Moucherawm sépara les bénéfices de ce voyage, & se retira en Hollande (1).

Cette indiscrétion de Sanchy, de s'être associé avec un étranger, coûta cher aux citoyens de Dieppe par la suite, & leur fit connoître que le mystère, dont leurs ancêtres couvroient leur navigation & leurs découvertes, étoit l'effet d'une prudence aussi bien raisonnée que lucrative.

Les armateurs de Dieppe firent, cette année, sortir une petite escadre de cinq vaisseaux armés en guerre, pour aller chercher au-delà de la ligne équinoxiale, les navires Espagnols & Portugais qui revenoient des grandes Indes. Cette petite escadre en prit quatre très-richement chargés, qu'elle emmena dans sa ville.

(1) Alors les Hollandois trafiquoient dans les Indes, & s'y battoient avec les Portugais; mais ils n'avoient pas encore navigué ni commercé dans les Isles Moluques.

Le Roi accorda, en 1609, aux Officiers municipaux de cette ville, à la demande de cette compagnie de Canonniers, dont un détachement lui avoit rendu un si grand service à la journée d'Arques, la permission de faire tirer un prix d'honneur. Le sieur Quetteville, Echevin, & en même temps capitaine de cette compagnie de Canonniers, fut chargé des cérémonies de cet exercice. Cet officier invita, par lettres, toutes les villes à trente lieues loin, d'y envoyer leurs plus habiles Arbalêtriers au jour fixé, pour le 5 Juillet. 1609.

La veille de ce jour, ce capitaine, à la tête de la moitié de sa compagnie sous les armes, fut prendre son poste dans le fauxbourg de la Barre, à l'entrée de la barrière ; & le sieur Néel, son lieutenant, à la tête de l'autre moitié de cette compagnie, se plaça dans le fauxbourg du Pollet, au-delà du pont. Tous deux reçurent avec accueil, les étrangers qui arrivèrent pour prendre part à l'exercice proposé.

Le 5 juillet arrivé, les bourgeois sous les armes, reçurent dans la grande place du marché, tous les Arbalêtriers qui se présentèrent. Quand tous furent

1609. rassemblés, les bourgeois firent une décharge de leurs armes ; après quoi ces Arbalêtriers, qui avoient dans leur centre, le prix d'honneur, ouvrirent la marche pour se rendre au lieu où l'on devoit le disputer.

Ce prix étoit un navire bien décoré, tel qu'il paroît dans les armes de Dieppe : il avoit seize pieds de longueur ; ses mâtures & ses agrêts étoient ornés de vaisselle de l'étain le plus fin : il étoit porté sur un encadrement, autrement dit berceau, qui avoit quatre roues. Il y avoit en avant, quatre nègres qui le tiroient, & en outre un nègre étoit employé à chaque roue pour faire marcher ce navire, & deux nègres le poussoient par derrière. A chaque repos que les nègres étoient obligés de prendre pendant la marche, les compagnies bourgeoises qui suivoient ce navire, faisoient une décharge de leurs armes ; & deux jeunes-gens qu'on avoit placés dedans, y tiroient un petit canon de fonte qui en faisoit partie. Ce prix étoit estimé valoir quatre mille livres.

Il y a dans la prairie, qui est au-delà du fossé de la ville, un grand jardin, acquis avant ce temps par les

Officiers municipaux, des deniers de la Communauté. L'objet de cette acquisition avoit été de leur procurer un endroit de plaisir pour les délasser des travaux qu'ils prenoient pour le bien public, & en même temps un moyen de les réunir, & d'entretenir parmi eux, la concorde nécessaire pour opérer le plus grand bien. Ce jardin a paru depuis ce temps, de convenance aux Gouverneurs de Dieppe ; ils s'en sont mis en possession, & ils en tirent un revenu : c'est ce qui a fait donner à ce jardin, le nom de *Monsieur*, sous lequel on le connoît aujourd'hui, & il n'en est resté aux Officiers municipaux, que les titres de propriété. 1609.

Cet endroit étoit orné d'arbres de futaie disposés en allées. Dès que les Arbalêtriers y furent rendus, on indiqua le but : on publia les loix à observer pour cet exercice, & on fit choix des juges qui décideroient de l'adresse des concurrents. Le prix fut long-temps disputé, & les coups jugés équivalents. Enfin il fut adjugé à Charles Bouffard, un des Officiers de la compagnie des Canonniers ; mais à la condition d'en rendre la valeur de cent-vingt livres, à un Arbalêtrier de

1609. Beauvais, qui lui avoit long-temps disputé la victoire.

Cette compagnie d'Arquebusiers-Canonniers continue tous les ans de tirer un prix d'honneur, le troisième Dimanche du mois de Mai : c'est un très-petit oiseau qu'on place au-dessus de l'ancien clocher de l'Eglise détruite de Saint Remi, qui tient au Château. Ceux qui disputent le prix, sont placés dans le fond du fossé qui est au-dessous de la côte du Château, sur laquelle cet ancien clocher est élevé; ce qui donne une hauteur de trois à quatre-cents pieds : mais la difficulté d'abattre ce petit oiseau vient de ce qu'étant vissé dans une baguette de fer, on n'y peut parvenir qu'en frappant de sa balle, l'écusson qui le couvre, qui n'est que de la capacité de la balle même. Celui qui a cette adresse, en retire l'honneur & quelques privilèges; & l'Hôtel-de-Ville lui remet cent-vingt livres, pour tenir lieu d'un prix.

Cette compagnie de Canonniers n'est plus aujourd'hui composée que de quatre-vingt bourgeois, qui font encore le service du canon de la place: ils portent l'uniforme de l'artillerie; & pour compensation de leur service,

ils jouissent du privilége de l'exemption du logement de gens de guerre. 1609.
Comme une partie d'entr'eux sont gens aisés, il en résulte que les autres habitants sont plus chargés de ce logement; ce qui est un lourd fardeau pour eux dans les temps de guerre avec l'Angleterre, où le commerce & la pêche sont interrompus.

Il est douloureux pour les bons citoyens, de voir les obstacles qu'on oppose à la confection du bien public. Si depuis vingt ans qu'on le propose, on s'étoit imposé en temps de paix où nous sommes dans l'aisance, seulement la moitié de ce qu'il en coûte en temps de guerre pour ce logement, il y a dix ans qu'il y auroit des casernes à Dieppe; que ses habitants seroient déchargés du logement des troupes, qui coûte trois fois plus que le paiement de la capitation; & que les troupes ne nuiroient plus aux mœurs publiques.

Le vaisseau le Montmorency, re- 1610.
vint des grandes Indes au commencement de 1610: il étoit chargé de muscades, girofle & autres épiceries. Quoiqu'on eût doublé son armement, tant en hommes qu'en munitions de

1610. guerre, cependant il rapporta un profit de quatre-cents pour cent, tous frais déduits. La raison qui avoit engagé les armateurs à cette double dépense, c'est que plusieurs autres de leurs vaisseaux qui étoient revenus des grandes Indes, avoient éprouvé quelques oppositions dans leurs traites, de la part des vaisseaux de la République d'Hollande, qui étoit alors en guerre avec les Espagnols & les Portugais.

La nouvelle de l'assassinat de notre bon Roi Henri IV, fit dans Dieppe la plus terrible sensation. Les citoyens rugissoient de colère contre le parricide : le désespoir paroissoit sur toutes leurs physionomies. Tous les travaux cessèrent, & on ne fut, pendant plusieurs jours, occupé que de sa douleur. Nos pères s'étoient attachés à ce Prince avec un zèle & un amour au-dessus de toute expression. Ces sentiments, pour sa mémoire, existent encore dans le cœur des Dieppois : on s'en apperçoit à la vive ardeur qui les anime, quand ils parlent de ce bon Roi.

1610.

ÉVÉNEMENTS arrivés à Dieppe sous le règne de Louis XIII; & ses Expéditions maritimes.

PEU de temps après la mort de Henri IV, le Comte de Saint-Saires, Seigneur du Comté de ce nom, près le Neufchâtel, vint passer quelques jours à Dieppe. Se trouvant à dîner chez le gouverneur, avec un savant Jésuite nommé Gontéry, le sieur de Sigognes eut la malice, vers la fin du repas, de donner lieu à la discussion d'un article de religion contesté par les Calvinistes : il savoit que le sieur de Saint-Saires prétendoit être un des gentilshommes Protestants des environs le mieux instruit de la réforme, & qu'en conséquence il ne manqueroit pas de saisir cette occasion de faire valoir sa science. En effet, il réfuta avec vivacité, la proposition de M. de Sigognes: celui-ci répliqua avec avantage, étant soufflé par le père Gontéry. Le sieur de Saint-Saires s'en étant apperçu, se crut assez fort pour dis-

1609. puter avec ce Jésuite. Ce dernier, en observant la politesse & le sang-froid, ne fut pas long-temps à forcer le sieur de Saint-Saires jusques dans son dernier retranchement. Hors de combat, ce gentilhomme soutint toujours que sa cause étoit bonne, & que ce n'étoit, de sa part, que faute d'habitude de la science scholastique, que le père Gontéry l'avoit égaré, à l'aide de quelques sophismes ; mais que, si ce Jésuite acceptoit une conférence avec le ministre Cartaut, il perdroit alors tout l'avantage qu'il avoit eu sur lui.

Ce défi fut accepté; & la permission de faire cette controverse, fut consentie par la Reine régente. Le lieu en fut fixé chez M. de Sigognes. Le jour donné étant arrivé, le père Gontéry se trouva seul à lutter contre les ministres Cartaut, Natanaël Delaune & Antoine Guerout.

Cette assemblée fut des plus nombreuses; elle étoit composée des gentilshommes du pays & des principaux habitants de l'une & de l'autre religion. Le premier article à régler, fut de convenir des questions qui y seroient discutées : les ministres prétendirent que c'étoit à eux à les proposer:

le Jésuite, au contraire, représenta que ce n'étoit ni à eux ni à lui de les fixer ; mais uniquement à M. le Comte de Saint-Saires, qui avoit donné lieu à cette conférence ; & que, si ce gentilhomme le trouvoit bon, la controverse commenceroit par la discussion de la proposition qui avoit donné lieu à cette assemblée. Tous les assistants approuvèrent cette demande du père Gontéry ; mais les Ministres ayant conféré ensemble, décidèrent leur retraite, soit par la raison que cette première question à discuter ne leur parût point avantageuse pour leur parti ; soit parce que cette décision de l'assemblée ne leur indiquât aucune prévention en leur faveur. 1610.

Ce refus public des Ministres, d'entrer en lice contre un seul, ne fut interprété, par les gens sensés & sans passion, que comme une défiance de leur cause. Le Comte de Saint-Saires, ainsi qu'un grand nombre de Calvinistes présents, qui desiroient uniquement la connoissance de la vérité, sans partialité ni respect humain, se firent instruire & se réunirent à l'Eglise. Qu'il seroit à souhaiter, pour le bonheur de nos concitoyens encore

dans l'erreur, que leurs préjugés de naissance ne les empêchassent pas d'être aussi raisonnables que le furent le Comte de Saint-Saires, & plusieurs autres Protestants de cette assemblée !

1611. M. de Sigognes fils, Amiral de la côte de Normandie, & Gouverneur de la ville & du château de Dieppe & d'Arques, mourut le 16 Avril 1611 : il fut inhumé dans la Chapelle de la Vierge de Saint Remi. On y voit sa statue à genoux, derrière celle de son père. Ce Gouverneur fut regretté des citoyens, & il le méritoit à cause de la douceur, de la justice & de la vraie piété avec lesquelles il avoit rempli sa place, qui fut donnée, par la Reine régente, au sieur de Mouceau-Villers-Oudan. Ce dernier arriva dans Dieppe, & fit enregistrer son brévet en l'Hôtel commun, le 23 du même mois & an.

Le gain extraordinaire que procuroit aux Dieppois leur navigation dans les Isles Moluques, les engageoit à y envoyer tous les ans plusieurs vaisseaux ; mais ils voyoient avec inquiétude, que les Hollandois, quoiqu'on fût en paix, traversoient le plus qu'ils le pouvoient, leurs traités avec les habitants de ces Isles dont Sanchy

leur avoit donné connoiſſance ; & que ces Républicains avides, diminuoient par leur concurrence, les profits immenſes que les armateurs de Dieppe auroient pu faire : mais ces derniers ne pouvoient prévoir que ces étrangers vouluſſent, à force ouverte, les empêcher de continuer ce commerce, qu'ils avoient fait plus de cent ans avant eux, ſur-tout étant alliés de la France, à laquelle ils avoient les plus grandes obligations. Il faut avouer que la cupidité de l'or eſt la paſſion qui a le plus déshonoré l'humanité : elle a toujours étouffé les ſentiments d'honneur & de reconnoiſſance, & a toujours fait des ingrats. 1611.

Les Négociants mirent cette année en mer, pour les Iſles Moluques, trois vaiſſeaux ; ſavoir, l'*Hermitage*, de ſix-cents tonneaux ; l'*Eſpérance*, de cinq-cents, & le *Montmorency*, de quatre-cents cinquante. Le principal commandement en fut donné au capitaine Baulieu. On fut, comme à l'ordinaire, bien reçu dans les royaumes d'*Achem*, de *Bantam* & de *Macaſſar* ; on y fit des traites avantageuſes, & les trois vaiſſeaux reprirent la route de France.

La République d'Hollande qui, alors

1611. continuoit ses conquêtes sur les Portugais, dans les grandes Indes, regardoit comme un coup des plus adroits en politique qu'elle pût faire, de n'avoir plus de concurrents dans le commerce des épiceries, dont elle seule pourroit, à ce moyen, fournir l'Europe.

Les vaisseaux que les Dieppois envoyoient dans les Isles qui produisent cette denrée devenue d'un usage indispensable par l'apport qu'ils en avoient fait dans l'Europe, concurremment avec les Portugais, mettoient un obstacle à l'exécution du projet de cette République, qui combattoit pour exclure les Portugais de ces Isles. Henri IV, notre grand protecteur, n'existoit plus; & le temps d'une régence tumultueuse parut aux Hollandois être favorable au succès de leur injuste prétention : ils avoient eu connoissance de l'armement de Dieppe pour les Moluques; ils calculèrent le temps où ces trois navires pourroient faire leur retour; & en conséquence, ils armèrent en guerre cinq de leurs plus grands vaisseaux, & les envoyèrent à leur rencontre.

1613. Ils revenoient sans inquiétude ni

crainte d'insultes, très-contens de la valeur de leurs cargaisons, lorsqu'après avoir repassé le Cap de Bonne-Espérance, ils furent attaqués par les cinq vaisseaux Hollandois. Cette hostilité imprévue surprit les capitaines sans les décourager : ils firent face à ces pirates; mais ils ne purent résister à des forces si supérieures. L'*Espérance* fut brûlée dans le combat; l'*Hermitage*, monté par le capitaine Baulieu, fut pris, & le *Montmorency*, excellent voilier, se sauva & arriva dans Dieppe, l'an 1613, chargé de neuf-cents & tant de balles, tant de muscades, de girofle & autres épiceries, que d'autres marchandises. 1613.

Peu de mois après, les Hollandois renvoyèrent le capitaine Baulieu & ceux de son équipage qui n'étoient point péris dans le combat. Ces Républicains, pour rendre leur piraterie moins odieuse, avoient chargé ce capitaine, de remettre aux citoyens, à-peu-près la valeur des navires l'*Espérance* & l'*Hermitage*, ainsi que de leurs cargaisons. On accepta ce remboursement, croyant que c'étoit une espèce de réparation & de justice que la République faisoit, & que cette

1613. hostilité n'étoit point approuvée de la nation ; mais un des officiers du navire l'*Hermitage*, qui avoit été retardé en Hollande par maladie, à son retour, déclara à ses concitoyens, de la part de cette République, qu'elle leur défendoit d'aller à l'avenir chercher des épiceries dans les grandes Indes, sous peine de la perte de leurs vaisseaux & de leurs cargaisons, sans aucune restitution; & cela, sous le prétexte qu'elle n'avoit pas fait, & ne faisoit pas la guerre aux Portugais dans ces pays éloignés, pour leur voir partager le fruit de ses conquêtes. Son insatiable avidité ne lui permettoit pas de faire attention que c'étoit commettre la plus grande injustice, en privant les Dieppois de tirer parti de leurs anciennes découvertes, desquelles ils n'avoient d'obligation qu'à leurs pères.

Se voyant dans la nécessité de combattre seuls contre une nation entière, qui étoit alors la plus forte en marine, les habitants de Dieppe furent forcés de renoncer à la branche la plus lucrative de leur navigation. Ainsi, les progrès d'une marine marchande seront toujours arrêtés, quand sa nation

n'aura point de marine militaire pour la protéger. La marine marchande fournit des fonds, des officiers expérimentés & des matelots ; & il ne faut pas d'autres moyens pour pouvoir armer une flotte militaire : celle-ci doit donc toute protection à celle qui lui donne l'existence. 1613.

En cette année 1613, il y eut dans Dieppe, une espèce de révolte contre les Commis des Fermes. Voici ce qui y donna lieu. Henri IV, qui pendant son règne n'avoit point cessé de marquer aux citoyens, l'attachement le plus décidé, avoit déclaré leur ville exempte du paiement des deux tiers du droit qu'on levoit dans les autres ports du royaume, sur toutes les marchandises qui venoient, ou étoient réputées étrangères. Cette faveur avoit donné une grande importance à Dieppe, ville par laquelle toutes les marchandises passoient pour la consommation du royaume.

Les Commis de la Ferme, sur un ordre particulier du ministère, qu'ils ne communiquèrent point, exigèrent ces droits en leur totalité. Le peuple s'ameuta & chassa tous les Commis de la ville. Les Officiers municipaux,

1618. étonné de la célérité & de la précision avec lesquelles ils faisoient leurs évolutions ; & il en faisoit l'éloge, lorsqu'il se trouva, sans l'avoir prévu, au centre d'un bataillon quarré, qui le conduisit jusques dans Dieppe, en défilant avec exactitude, dans les passages étroits. La promptitude & l'habileté de leurs manœuvres firent d'autant plus de plaisir à Sa Majesté, qu'elle ne s'attendoit pas à trouver des bourgeois aussibien exercés que les meilleures troupes du royaume. Le Roi fut salué de toute l'artillerie de la place, & le plus ancien Echevin le harangua. Etant entré dans la ville, ce Prince s'arrêta dans la grande place, pour y regarder un rocher composé de porcelaine & de coquillages des Indes, au-dessus duquel jaillissoit un jet-d'eau assez fort pour soutenir en équilibre, à douze pieds de hauteur, un globe chargé de fleurs-de-lys, & surmonté d'une couronne. Il sortoit en outre de ce rocher, une quantité de petites fontaines, dont les eaux en passant à travers le bec des oiseaux qui paroissoient s'y reposer, imitoient le gazouillement confus de chacun d'eux.

Le Roi traversa plusieurs arcs de

triomphe décorés de ses armes & de son chiffre, qui étoient placés sur le passage, pour aller loger dans la maison du sieur Miffant, rue du Haut-Pas. Après souper, Sa Majesté honora de sa présence un grand feu d'artifice, dont l'effet fut accompagné de la décharge de vingt canons masqués par l'édifice qu'on avoit élevé pour ce feu. Le Roi retourna à Rouen, après avoir séjourné deux jours dans Dieppe. 1618.

Louis XIII ayant reçu en grace le Duc de Longueville, à la sollicitation du jeune Duc de Luyne son favori, rendit à ce Prince le gouvernement de la Normandie, avec pouvoir de disposer de toutes les places militaires de cette province. M. le Duc de Longueville dédommagea le sieur de Villers-Oudan, & donna pour gouverneur de la ville de Dieppe, le sieur de Montigny, & pour lieutenant de Roi, le sieur de Bucaux.

Le Duc de Longueville se rendit à Dieppe le 25 Décembre de cette année; mais, pour éviter à la Ville, la dépense de la solemnité d'une première réception, comme Gouverneur de la province, il passa par la porte du Secours du Château, & fut salué par une

1618. décharge de toute l'artillerie de la place. Le Corps de l'Hôtel-de-Ville, & ceux des autres jurisdictions montèrent au Château pour lui rendre leurs devoirs.

Afin de capter plus particulièrement la bienveillance de ce Gouverneur de la province, les Protestants nommèrent les principaux d'entr'eux pour le complimenter de leur part. Cette singularité frappa les autres citoyens Catholiques, dont ils paroissoient, par cette démarche, vouloir se diviser; ce qui les indisposa. Réellement cette conduite des Protestants n'étoit pas réfléchie; car tous les habitants d'une ville, de quelque religion qu'ils soient, ne font qu'une seule société de citoyens.

1619. La guerre civile s'étant malheureusement rallumée en 1619, M. le Duc de Longueville choisit Dieppe pour en faire sa place d'armes, parce qu'il étoit sûr du sieur de Montigny & du sieur de Bucaux, ses créatures. Ce Prince voulut forcer les bourgeois à travailler à la réparation des fortifications : ceux-ci qui pénétrèrent son projet, non-seulement s'y refusèrent, mais encore cessèrent de monter la

garde & de faire le service militaire. 1619.
M. de Longueville leur commanda de s'assembler sous les armes, chacun sous leurs capitaines, par compagnies, & de se rendre dans la grande place, sous peine de punition exemplaire contre les défaillans.

Tous les bourgeois obéirent, & le vieux capitaine Saures s'y fit apporter à la tête de sa compagnie. Dès qu'il parut sur la place, les autres capitaines qui étoient de beaucoup ses cadets, l'entourèrent & lui demandèrent son conseil dans une occurrence si épineuse. Ce vénérable vieillard, qui avoit fait la guerre sous les ordres de M. de Chates, se contenta de leur dire : *Mes amis, je n'ai dans ma vie servi que le Roi de France, & je n'en servirai jamais d'autre, dût-il m'en coûter le sacrifice du peu de jours que j'ai encore à vivre.* Ensuite il pria ces capitaines qui l'entouroient, de se ranger de côté, afin qu'il pût parler aux bourgeois de sa compagnie, & il leur dit : *Mes camarades, tant que j'ai eu l'honneur de vous commander, je vous ai conduits dans le chemin de l'honneur; si vous vous souvenez de l'obéissance que vous m'avez jurée pour le*

1619. *service du Roi, séparez-vous dans l'instant, & retirons-nous tous dans nos maisons.* En effet, il ordonna à ses porteurs, de le ramener chez lui : dans l'instant sa compagnie se sépara, & toutes les autres l'imitèrent, malgré les menaces de M. de Longueville, qui arriva lorsque les bourgeois s'en alloient dans leurs maisons.

On doit dire, à la louange de ce Prince, qu'il sut se contenir dans une circonstance aussi épineuse, & qu'il ne molesta en rien, le capitaine Saures, qui mourut de vieillesse, quatre mois après.

Vu ce refus de service par les habitants, M. de Longueville, outre la garnison du Château qui, à cause du sieur de Montigny, lui étoit dévouée, quoique soudoyée par la Ville, fit entrer dans Dieppe, six-cents hommes d'infanterie, qu'il logea chez les bourgeois. Dans une position aussi critique, les Officiers municipaux engagèrent un d'entr'eux à partir à l'insu des sieurs de Montigny & de Bueaux, pour instruire le Roi de la conduite que tenoit M. de Longueville. Sa Majesté prit le parti de se rendre elle-même à Dieppe.

Dès que M. de Longueville en fut informé, effrayé de cette arrivée, qui alloit détruire ses desseins, il fit solliciter les Officiers municipaux par quelques partisans qu'il avoit dans la ville, afin qu'ils envoyassent des députés au Roi, pour l'assurer de sa fidélité. Ce Duc poussa la dissimulation jusqu'à venir lui-même à l'Hôtel-de-Ville, où il assura les Echevins & les Notables, que le Roi n'avoit pas de sujet plus fidèle que lui; qu'il étoit fâché d'avoir alarmé le zèle des habitants pour le service de Sa Majesté, par une démarche qui, quoique mal réfléchie, étoit au fond très-innocente; & que, pour ôter cette impression, contraire à ses propres sentiments, qu'ils avoient prise mal-à-propos, il alloit faire sortir de la ville, la troupe qu'il y avoit amenée, & en partir lui-même. 1619.

Les citoyens étoient trop pleins de fidélité, de bonne-foi & de générosité, pour soupçonner le Prince d'une fourberie dont ils n'étoient pas capables; sans cela, ils eussent été plus méfiants, & ils auroient pensé que l'infidélité & la bonne-foi ne vont jamais ensemble. Ils coururent grand risque d'être la dupe de leur simplicité, quelque ref-

1619. pectable qu'elle fût ; car, charmés de cette protestation, & craignant d'avoir donné sans fondement, des idées injustes à Sa Majesté, ils lui députèrent sur le champ, deux Echevins, pour l'assurer des bonnes dispositions de M. de Longueville.

Les députés rencontrèrent le Roi qui venoit à Dieppe, lorsqu'il descendoit la côte de Sainte-Catherine près de Rouen. Ils se jettèrent aux pieds de Sa Majesté, & l'assurèrent que M. de Longueville partageoit leurs sentiments de respect, d'amour & de fidélité ; & sur quelque doute que le Roi en témoigna, les députés représentèrent humblement, que ce Duc n'avoit point assez de troupes pour se rendre maître de leur ville malgré eux. Sa Majesté les renvoya, & leur dit avec bonté, qu'elle s'en fioit à leur parole & à leur bravoure.

Content d'avoir levé l'obstacle que le Roi eût apporté à l'exécution de son projet, si Sa Majesté fût venue jusqu'à Dieppe, M. de Longueville continua d'employer sa troupe à mettre en état les fortifications, sans la renvoyer, comme il l'avoit promis. Enfin, les bourgeois virent arriver tout-d'un-coup

dans leur ville, quatre mille hommes de pied & six-cents chevaux. Cette indigne manœuvre du Duc de Longueville les mit au désespoir; & ils méditoient, dans le secret, comment ils pourroient s'y prendre, même au péril de leur vie, pour secouer le joug qu'on leur imposoit, quand la nouvelle de l'accommodement du Roi avec la Reine sa mère & les Princes arriva dans Dieppe. A cet heureux événement, le Duc de Longueville licencia ses troupes; & les citoyens bénirent Dieu, qui les tiroit d'un si mauvais pas. 1619.

Quoique les Protestants pussent être élus dans les places municipales, cependant depuis qu'ils avoient fait bande à part, comme nous l'avons dit ci-dessus, on n'en vit plus guère être nommés pour exercer ces offices. Cette mortification pour eux, fut l'effet du ressentiment de leur fausse démarche. Les Catholiques étoient alors trois fois au moins plus nombreux dans Dieppe, que les Calvinistes; par conséquent la réunion de leurs voix l'emportoit sur celles de ces derniers, qui ne purent digérer cette exclusion. Le levain de discorde, dont la fermentation avoit causé tant de malheurs, reparut; les

1622. Proteſtants firent voir leur eſprit de mutinerie, en refuſant de s'acquitter du ſervice militaire & des devoirs de citoyen. M. de Montigny en fit part à M. le Duc de Longueville, qui ſe rendit à Dieppe avec ſa compagnie de Gendarmerie, un Dimanche matin du mois de Mai 1622.

Ce Duc arrivé pendant que les Calviniſtes faiſoient leur prêche dans leur temple ſitué au fauxbourg de la Barre, fit fermer les portes de la ville, & fit prendre les armes à tous les bourgeois Catholiques, avec ordre de ſe rendre ſur la grande place. A meſure qu'ils y arrivoient, ce Gouverneur de la province les envoyoit garder les portes, les places publiques & les poſtes ordinaires. Ces précautions priſes, ce Seigneur fit marcher dans les rues, les gentilshommes à cheval de ſa ſuite, & ſa compagnie de Gendarmes diviſés en quatre détachements, qui alloient chacun de ſon côté, pour empêcher toute émeute. Quand tout fut en état, il fit ouvrir les maiſons des Proteſtants, en fit prendre les armes, & refermer enſuite ces maiſons. Cette expédition finie, l'on ouvrit les portes de la ville, & les Calviniſtes trop foibles & dé-

pouillés de leurs armes, furent forcés d'être tranquilles. 1622.

Il résulta un inconvénient de cette opération qui donnoit de la tranquillité; c'est que les citoyens Catholiques devenoient seuls chargés du service de la place: mais, sur la représentation qu'ils en firent au Conseil, il fut ordonné à chaque bourgeois Protestant, de payer huit sols par chacun jour où son tour de monter la garde arriveroit, pour le salaire de ceux des artisans Catholiques qui la monteroient à leur place; ce qui fut exécuté.

Cette espèce de contribution donna lieu de savoir combien il restoit de Calvinistes dans Dieppe en état de servir, non compris les gens de mer, qui en étoient exempts: le nombre n'en monta qu'à quatre-cents onze. Il est surprenant de voir combien la Religion Catholique avoit repris le dessus dans cette ville, depuis 1563; car alors, comme nous l'avons observé dans ce temps, les cinq sixièmes étoient Protestants. Ce petit nombre actuel de Calvinistes n'osa remuer pendant la guerre que Louis XIII fit cette année aux Protestants, qui fut terminée par la paix que Sa Majesté voulut bien

1622. leur accorder étant à Montpellier.

La navigation & le commerce avoient beaucoup souffert de l'exclusion des Isles Moluques. Plusieurs des armateurs de Dieppe qui y avoient ci-devant employé leurs fonds, se virent obligés de les tourner sur d'autres parties de navigation, soit en Amérique, soit en Afrique, soit pour les pêches, soit pour les côtes des Indes.

1624. La France fit, en 1624, un traité avec la Hollande contre l'Espagne. Cette guerre excita les armateurs d'Anvers, d'Ostende & de Dunkerque à armer des corsaires qui coururent les mers, pour enlever ceux des vaisseaux de Dieppe qui revenoient des côtes d'Afrique & d'Amérique, ou des Indes. Ces corsaires n'en purent prendre aucuns; mais ils incommodèrent beaucoup les pêches, dont ils enlevèrent plusieurs bateaux. Pour donner chasse à ces corsaires, les Dieppois armèrent plusieurs vaisseaux, entr'autres, un de trente canons & de trois-cents hommes d'équipage, commandé par le sieur Diel-de-Nambuc: mais la paix s'étant rétablie lorsque ces vaisseaux étoient prêts à sortir de leur port, pour ne

point perdre les frais de leur armement, les armateurs les destinèrent à la conquête des isles de l'Amérique, qui étoient habitées par les Caraïbes, avec ordre de les en chasser, s'ils ne vouloient pas s'allier avec eux, & leur céder du terrein le long de leurs côtes. 1624.

Le sieur de Nambuc aborda l'isle de Saint-Christophe & en prit possession: mais, par le hazard le plus singulier, Waerner, capitaine Anglois, faisoit le même jour une pareille cérémonie de l'autre côté de cette isle; de sorte que les deux nations ayant parti à-peu-près dans le même temps de l'endroit où elles avoient abordé, elles furent réciproquement surprises de se trouver chacune dans le milieu de cette isle, ayant chacune les mêmes prétentions. Un événement si imprévu mit les nouveaux venus dans le cas de parlementer. Après plusieurs propositions, il fut amiablement arrêté que les deux nations resteroient respectivement en possession de chaque côté de l'isle, par lequel elles étoient arrivées, jusqu'à l'endroit où elles s'étoient rencontrées, avec les conditions, que dans le cas où leurs mères-patries seroient en guerre

1624. l'une contre l'autre, les Anglois & les François de cette isle vivroient en paix; & que dans le cas où l'isle seroit attaquée par toute autre nation, les François & les Anglois de Saint-Christophe contribueroient également de toutes leurs forces, pour sa défense. Ces conditions ont eu leur exécution jusqu'à la paix de Riswick de 1697, par laquelle la propriété entière de cette isle a été cédée à l'Angleterre.

De Nambuc ayant quitté Saint-Christophe, fut toucher aux isles de la Martinique & de Saint-Vincent. Il en prit possession, & expulsa les Caraïbes de la Martinique. En reconnoissance de cette conquête, ses descendants, qui ont de riches habitations dans cette isle, y jouissent encore de plusieurs priviléges.

Les capitaines Aline & Duplessis, qui commandoient deux autres vaisseaux que les Dieppois avoient aussi armés contre les Flamands, abordèrent à la Guadeloupe, dont ils se rendirent les maîtres malgré les Caraïbes.

1626. Le 21 Mars 1626, le Conseil accorda à la ville de Dieppe, un Arrêt qui autorisa le doublement des Octrois, & en ordonna le tarif.

Les Négocians de cette ville augmentoient leur commerce dans le Canada, ils y étoient encouragés par leur colonie de Québec, & par les bénéfices qu'ils tiroient de la vente des pelleteries. En 1627 ils y envoyèrent quatre gros navires, dont le principal commandement étoit donné au capitaine Rocman. Dans ce temps même, Charles I, Roi d'Angleterre, déclara la guerre à la France; & ce fut, par malheur pour les deux nations, la rivalité de Buckincham & du Cardinal de Richelieu, qui en fut la véritable cause. Ces deux premiers Ministres auroient bien dû étouffer toute jalousie personnelle, & réfléchir que la rivalité malheureuse qui agite depuis long-temps les deux peuples, n'étoit que trop suffisante pour leur donner des occasions de guerre, sans y ajouter celle de leurs passions respectives. Les quatre vaisseaux de Dieppe furent attaqués dans leur route, par une Escadre Angloise. Quoique bien inférieurs en forces, les Dieppois se battirent pendant quinze heures avec une habileté de manœuvres, & une bravoure qui balançoient la victoire; mais ayant consommé leurs 1627.

1627. poudres, ils furent contraints de se rendre.

Nous ennuierions ceux qui liront ces Mémoires, si nous entrions dans le détail des exploits que firent les marins de cette ville pendant cette guerre : la quantité de navires & de richesses qu'ils enlevèrent aux Anglois, surpassèrent vingt fois la perte que la prise des quatre vaisseaux leur avoit causée.

Si la marine militaire de l'Anglèterre étoit devenue puissante alors, c'est parce que la Reine Elisabeth & ses successeurs avoient favorisé la marine marchande : la mer étoit couverte de navires Anglois de cette classe. Les armateurs de Dieppe le voyoient depuis quelque temps avec jalousie : aussi armèrent-ils le plus promptement qu'ils purent, les meilleurs voiliers de leur port, afin de courir sur tous les navires marchands des Anglois. Ils mirent quatorze à quinze corsaires en mer, & il n'y en eut aucun qui n'y fit des prises considérables ; entr'autres, Thomas Langlois prit dans cette guerre, dix-huit à vingt navires marchands, dont la valeur des cargaisons monta à plus de seize-cents mille livres : somme alors considérable.

Ces ſuccès maritimes, dans cette guerre, n'étoient qu'une ſuite naturelle de l'ordre des choſes. Depuis plus de cinq-cents ans, les citoyens faiſoient leur principal état de la navigation: l'hydrographie, la conſtruction & le grément des vaiſſeaux étoient à Dieppe, dans une perfection que l'on connoiſſoit trop peu dans le reſte de l'Europe: ces habitants étoient donc plus sûrs de leur route; leurs vaiſſeaux étoient meilleurs voiliers; enfin, les officiers & les matelots, très-habiles dans la manœuvre, joignoient à ce mérite, une bravoure à toute épreuve; & ſi celle des Anglois pouvoit lui être égale, elle ne pouvoit la ſurpaſſer. Ceux-ci ne s'étoient adonnés à la mer avec ardeur & application, que depuis environ cinquante ans: leur conſtruction & le grément de leurs navires n'avoient point encore la perfection qu'ils ont acquis depuis: à la vérité ils avoient dès ce temps, quelques bons marins, mais ils étoient employés ſur leurs eſcadres; & les corſaires Dieppois mettoient toute leur ſcience à les éviter, pour tomber ſur leurs navires marchands. Cette conduite de ces corſaires, déſola & appauvrit la Na-

1627.

1627. tion Angloise. Tout peuple qui habite une isle & qui fait commerce, trouvera insupportable cette manière de lui faire la guerre : en effet, toutes ses richesses sont portées nécessairement sur les mers ; & dès qu'on les lui enlève, on le prive des fonds mêmes qui lui sont nécessaires pour continuer la guerre.

Les Anglois faisoient depuis quelque temps, à l'imitation des négociants de Dieppe, la traite des Négres sur les côtes d'Afrique. Deux capitaines corsaires de cette ville s'associèrent pour aller les y attaquer. Etant arrivés sur ces côtes, Dupré & Bontans (noms de ces deux capitaines) coururent sur un vaisseau Anglois de vingt-quatre canons qui faisoit cette traite : ils lui livrèrent combat & l'enlevèrent. Dix à douze jours après, ils apperçurent un autre vaisseau de trente canons qui faisoit aussi ce commerce. Les deux vaisseaux volèrent à sa rencontre : les Anglois se battirent avec opiniâtreté ; mais ils furent forcés de se rendre, après huit heures de combat. Ces deux vaisseaux avoient dans leurs bords neuf-cents & tant de Négres, ce qui procura un profit avantageux aux armateurs.

Quoique les Hollandois eussent exclus les Dieppois des Isles Moluques, ces derniers envoyoient néanmoins tous les ans, deux ou trois navires pour faire commerce sur les côtes de Malabar, de Coromandel, & aux bouches du Gange, où les Hollandois n'avoient pas de prétentions exclusives. Le capitaine Régimon fut un de ceux qui y furent envoyés en 1630. Il en revint en 1632; son vaisseau étoit chargé des plus riches marchandises, & jamais navire n'a apporté un profit plus immense à ses armateurs & à son équipage. Ce capitaine, auquel on demanda comment il avoit pu faire, pour rapporter une cargaison plus de cinquante fois supérieure à celle dont il avoit été chargé pour aller aux Indes, répondit qu'il avoit fait rencontre dans le Golfe Persique, de trois vaisseaux Persans qui avoient exigé de lui le salut, & qu'il vînt leur rendre compte de ce qu'il venoit faire dans leurs parages; que, sur le refus qu'il leur avoit fait de l'une & de l'autre demande, ces trois vaisseaux lui avoient livré le combat, & qu'il avoit eu le bonheur d'en prendre deux, chargés de toutes les richesses qu'il apportoit. 1630.

1630. Soit que les Persans se fussent plaints au Gouvernement ; soit que le Cardinal de Richelieu ne crût pas le rapport de Régimon, ce Ministre lui fit demander s'il n'avoit pas amené en France quelqu'un des équipages de ces deux navires Persans, pour justifier de son avancé. Régimon fit assurer le Ministre qu'il avoit mis tous les hommes qui étoient dans ces deux navires, à la première terre où il avoit pu aborder ; & que même il leur avoit rendu leurs navires, après avoir fait passer dans le sien, toutes les richesses dont ils étoient chargés. Sans doute que cette déclaration ne satisfit pas le Cardinal de Richelieu, puisqu'il le fit prendre & renfermer à la bastille, dans laquelle il ne resta que trois mois.

Les négocians à qui Régimon avoit procuré un si grand bénéfice, armèrent de nouveau son vaisseau, & le renvoyèrent aux grandes Indes. Ce capitaine étant parvenu à l'embouchure de l'Ende, y trouva un vaisseau Anglois beaucoup plus grand que le sien : il jugea de convenance de faire politesse au capitaine Anglois, & l'invita de venir dîner à son bord, où il le reçut avec la plus grande

cordialité. Cet Anglois engagea, à son tour, Régimon de se rendre le lendemain sur son vaisseau. Ce dernier accepta cette invitation; mais à peine fut-il arrivé dans ce navire, que le capitaine Anglois lui déclara qu'il le retiendroit comme prisonnier de guerre, pour lui apprendre qu'on ne venoit pas impunément interrompre le commerce de sa nation dans l'Inde. Il paroît que cet Anglois avoit reçu des Hollandois, le germe des prétentions exclusives; & la première de ces deux nations ne l'a que trop développé pour notre malheur. 1630.

Régimon ne perdit point son sang-froid : sur la déclaration du capitaine Anglois, il cria aux gens de sa chaloupe, qui s'en retournoient à leur vaisseau, de ne point venir le reprendre, parce qu'il étoit arrêté prisonnier. Ceux-ci firent force de rames pour rejoindre leur navire; ce qu'ils eurent le bonheur d'exécuter, malgré quelques coups de canon que leur tira le vaisseau Anglois, dont ils ne furent point atteints.

A l'annoncé de cette trahison, le second de Régimon comprit que le vaisseau Anglois alloit venir l'atta-

1630. quer; en conséquence, il se prépara au combat. La conjecture de ce second capitaine étoit juste, car son équipage étoit encore occupé à se mettre en état de défense, lorsque l'Anglois vint à lui. Les Dieppois joignirent l'indignation de cet infame procédé, à leur bravoure ordinaire, &, quoique plus d'un tiers moins forts, ils obligèrent les Anglois de lâcher prise. Ce second de Régimon continua sa route pour la côte de Coromandel, à laquelle il étoit destiné, & y fit les échanges de ses marchandises.

A son retour, ce second exécuta l'ordre que les armateurs avoient donné à Régimon, de tenter de prendre possession d'une baie propre à établir un entrepôt dans l'Isle de Madagascar, & revint à Dieppe.

Le citoyens ne comptoient plus revoir le capitaine Régimon, quand, à leur grand étonnement, ils le virent arriver dans leur ville, environ deux mois après le retour de son navire. Ce marin déclara qu'il avoit eu le bonheur d'être conduit par les Anglois, de l'embouchure de l'Inde à Surate; qu'il avoit fait un présent à un Truchement qui étoit venu à bord, sous la promesse de celui-ci, de dire au

Gouverneur de Surate, qu'il y avoit dans le vaiſſeau Anglois, un capitaine François qui avoit quelque choſe d'important à lui communiquer; que, ſur cet avis, ce Gouverneur l'avoit fait venir devant lui; qu'il s'étoit plaint du procédé de l'Anglois, contraire au droit des gens; & que cet Officier du Grand-Mogol, après confrontation avec le capitaine Anglois, avoit dit à ce dernier, que ſon Empereur permettoit la liberté du commerce à tous étrangers, ſans excluſion d'aucuns; qu'une pareille conduite étoit inſultante pour ſon Maître, qui accordoit ſa protection à tous ceux qui ſe trouvoient ſur les terres & ſur les côtes de ſa domination; que ſi lui capitaine Anglois ne mettoit pas Régimon dans ſon pays, & ne faiſoit pas paſſer aux Indes, dans l'eſpace de deux ans, un certificat bien en règle de l'exécution de cet ordre, il en feroit le rapport à ſon Maître, qui, étant la juſtice même, feroit arrêter dans ſes ports, tous les Anglois & les feroit traiter comme des pirates. Ce fut donc par la fermeté de ce Gouverneur, que Régimon dût ſon retour dans ſa patrie. Par malheur, la Nation Angloiſe n'a pas 1630.

1630. toujours rencontré de pareils Gouverneurs.

La ville de Dieppe eut le malheur d'être affligée de la peste en 1630: elle s'y communiqua par une cargaison de souliers. La contagion y fit un grand ravage. Afin d'obtenir la cessation de ce fléau, les habitants firent un vœu à Notre-Dame-de-Liesse; &, pour s'en acquitter, dès que la peste fut cessée, ils députèrent quatre Echevins, qui, suivis d'un nombre de bourgeois, furent, conformément à leurs promesses, porter à cette Eglise, un navire d'argent, sur l'un des côtés duquel étoit écrit en lettres d'or; *Vœu public de Dieppe.*

1635. La guerre ayant été déclarée en 1635, à Philippe IV roi d'Espagne, le Gouverneur de cette Ville arrêta, du consentement de la Communauté, qu'on rendroit aux Protestants, les armes qu'on leur avoit enlevées de la manière dont nous l'avons dit: à ce moyen, ils firent personnellement leur service; & cela augmenta les défenseurs de la place. Les Calvinistes demandèrent qu'on rétablît dans leurs postes d'officiers, ceux d'entr'eux qui jouissoient de cette prérogative avant leur

leur désarmement de 1622 : mais la Communauté, loin d'adhérer à cette demande, délibéra qu'à l'avenir on ne feroit plus d'élection de Calvinistes, pour être officiers de la bourgeoisie. 1635.

Si les navigateurs de Dieppe ont eu la gloire d'ouvrir la barrière qui séparoit les deux mondes, cette ville a aussi donné naissance à une espèce particulière de guerriers, dont l'antiquité n'avoit point donné de modèle, & dont vraisemblablement, l'avenir ne fournira point d'imitateurs. Cette milice guerrière a surpassé, par ses actions extraordinaires, tout ce qu'on a dit de plus brave des Grecs & des Romains. Pendant un assez court espace de temps, elle a étendu ses exploits dans la longueur de près de trois mille lieues, tant sur mer que sur terre : elle prit le nom de Flibustiers, qui, dans l'ancien langage Normand, exprimoit les coureurs après le butin ; comme si on disoit les *Butiniers*.

Un des capitaines de navires qui s'appelloit Legrand, voyant la guerre déclarée avec l'Espagne, proposa à plusieurs mariniers de s'associer avec lui, pour aller en flibuste sur cette nation. Les Dieppois ne voyoient pas

1635. ſans jalouſie, les Eſpagnols être les ſeuls maîtres des richeſſes de l'Amérique ; d'ailleurs, ils ne pouvoient oublier l'indigne traitement que cette nation avoit fait à Ribault & à ſes camarades : ces motifs déterminèrent ſur le champ, cinquante des meilleurs mariniers à ſuivre Legrand. Cette ſociété n'adopta point l'ordre ordinaire des choſes : ce ne fut pas aux négocians que Legrand & ſes camarades eurent recours pour faire leur armement ; chacun d'eux fournit ce qu'il put à une maſſe commune ; ils en achetèrent un navire de médiocre grandeur ; ils l'armèrent de deux canons, d'arquebuſes, de piſtolets, de ſabres, de haches-d'armes & de munitions de guerre & de bouche, à proportion du temps qu'ils avoient réſolu de garder la mer, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils euſſent pris un plus grand navire Eſpagnol & mieux armé que le leur, afin de pouvoir faire des priſes plus conſidérables.

Ces nouveaux Flibuſtiers partirent de Dieppe & furent ſe rendre ſur les côtes de Saint-Domingue, par où les Eſpagnols faiſoient ordinairement route pour ſe rendre en Europe. Ils furent

quatorze à quinze jours en observation, sans rien découvrir ; enfin, ils apperçurent un grand navire, furent à sa rencontre, & s'en étant approchés d'assez près, leur joie fut extrême de le reconnoître pour un galion d'Espagne: ils forcèrent de voiles & coururent sur lui. L'aborder & sauter dedans, ne fut qu'un même instant ; tous s'écrièrent: *Ou flibuste, ou la mort.* Ce fut par la suite, le cri de guerre de tous leurs successeurs. L'équipage de ce grand navire, six fois plus nombreux, effrayé d'une pareille témérité, se défendit foiblement. Les Flibustiers tuèrent ceux qui firent résistance, & obligèrent le capitaine Espagnol de se rendre. 1635.

Legrand eut la prudence de faire passer sur son petit navire, tous les matelots Espagnols, & il le leur donna, avec toutes les provisions de bouche qui étoient dedans, afin qu'ils s'en fussent où ils le jugeroient à propos. Pour lui, ainsi que ses cinquante camarades, montés sur un beau navire chargé de richesses, revinrent à Dieppe, où ils arrivèrent dans le courant de Mai 1636. Ils déposèrent dans les mains de leur Gouverneur, le Capitaine, le

1635. Second, & tous les autres officiers Eſpagnols de ce navire, comme priſonniers de guerre. Il les avoient traités avec humanité pendant la traverſée. Je dois rendre ici juſtice aux mariniers de Dieppe : jamais aucune nation n'a eu à ſe plaindre de leur cruauté ou de leurs mauvais procédés après la victoire.

Le bénéfice immenſe que ce galion donna aux cinquante Flibuſtiers, enflamma la cupidité des autres marins, & même d'un nombre de jeunes citoyens qui n'alloient point en mer. On vit dans Dieppe, ſept ſociétés qui armèrent autant de navires en même temps, pour la flibuſte. Les grandes richeſſes qu'ils rapportèrent, donnèrent de l'émulation aux mariniers des autres ports du royaume; & quantité de braves gens qui ſe trouvoient mal dans leurs affaires, prirent ce parti, comme une reſſource qui les tireroit d'une misère qui leur paroiſſoit plus dure que la mort.

Trop d'Auteurs ont parlé de ces guerriers extraordinaires, pour que nous nous permettions d'en rapporter quelques expéditions : nous nous bornons à dire, que la témérité de leurs entrepriſes & de leurs exploits, ainſi que

la ſingularité de leurs loix militaires, 1635.
ne paroîtront pas plus croyables, que les travaux d'Hercules. Le dernier de cette milice flibuſtière que nous avons vu à Dieppe, étoit le ſieur Sevault, mort très âgé en 1743; il étoit ſurnommé *la Vera-Cruz*, parce qu'il s'étoit diſtingué dans cette dernière expédition des Flibuſtiers.

Les Chartreux de Gaillon crurent que c'étoit donner un ſcandale, de permettre l'exiſtence du temple des Calviniſtes ſur le terrein du cimetière de l'ancienne Egliſe de Saint Remi, qui relevoit de leur ſeigneurie de Caude-Côte: en conſéquence, ils préſentèrent leur requête, par laquelle ils demandèrent la démolition de cet édifice exiſtant ſur un terrein qui leur appartenoit à droit de déshérence; & ils ſe diſoient d'autant plus fondés à le prétendre, que non-ſeulement ils n'avoient pas approuvé cette bâtiſſe, mais que même ils n'en avoient pas été prévenus, comme ils auroient dû l'être, en leur qualité de Seigneurs du lieu. Le Conſeil évoqua la connoiſſance de cette affaire, en 1636, ſur la
requête des Proteſtants, & ordonna 1636.
qu'avant faire droit, l'Hôtel-de-Ville

1636. donneroit son avis sur l'inspection du local, & sur la convenance & disconvenance de la situation de ce temple à cet endroit. Les Echevins ayant pressenti que l'intention du Conseil étoit de différer à un autre temps, pour prononcer sur cette demande des Chartreux; ces Officiers municipaux n'envoyèrent point leur avis au Conseil, & l'affaire resta sursise.

Les citoyens de Dieppe avoient été les premiers de l'Europe qui avoient découvert les côtes d'Afrique au-delà du Cap-verd, & qui en avoient transporté des Nègres dans l'Amérique, pour la culture de ce pays. En cette année, quelques armateurs des autres ports de la France, envoyèrent plusieurs navires à la traite des Nègres, & voulurent partager avec les premiers, cette branche de commerce, qui n'eut jamais dû exister. Les négociants de Dieppe se plaignirent au Cardinal de Richelieu du préjudice que leur feroit cette concurrence: ils représentèrent, entr'autres, à ce Ministre, qu'ils s'étoient obligés, pour faciliter ce commerce, de faire tous les ans, des présents aux petits Souverains de ce pays, ce à quoi ils n'avoient jamais

manqué ; que ce n'étoit qu'à cette considération que les navires des autres ports, partis pour cette traite, pouvoient la faire ; que d'ailleurs ce commerce ne pourroit se continuer, qu'autant que les armateurs y travailleroient de concert ; sans quoi, la concurrence le rendroit infructueux. Le Ministre ayant examiné la question, leur accorda un privilége exclusif pour la traite des Nègres, sous la dénomination de Compagnie du Sénégal. 1636.

Pour donner plus de consistance à cette partie, ces négociants équipèrent deux gros vaisseaux, qu'ils chargèrent de matériaux & d'ustensiles propres à construire un Fort, & l'on embarqua sur les autres navires qui alloient faire la traite des Nègres, les provisions de bouche nécessaires pour ceux qui devoient l'habiter. Le capitaine Lambert fut chargé du commandement : ils abordèrent au Sénégal sur la fin de 1637 : ils y bâtirent un Fort dans lequel ils laissèrent quarante Dieppois. 1637.
Ils furent donc les fondateurs de cette colonie, comme leurs pères l'avoient été du petit Dieppe, situé sur la partie supérieure de cette côte de l'Afrique, plus près de l'équateur.

1637. Le capitaine Lambert, de retour de son voyage, rendit compte à ses armateurs du bon état des choses. Ils armèrent encore les mêmes vaisseaux, auxquels ils en ajoutèrent un autre monté de vingt-quatre canons, dont ils donnèrent le commandement à Lambert; & pour assurer à la nouvelle colonie, une consistance plus durable, ils y envoyèrent du monde des deux sexes & de différents métiers. Lambert, en faisant route, toucha à l'isle Saint-Vincent du Cap-verd, dans laquelle il jugea à propos de mettre douze hommes avec une pièce de canon, pour y faire une espèce d'entrepôt, & une isle
1639. de ralliement aux navires de Dieppe, qui feroient leur traite le long de cette côte.

Les négociants avoient par l'usage, acquis une parfaite connoissance de la force du corps & du caractère des différentes nations de Nègres qui habitent les côtes de l'Afrique; & ils avoient préféré de faire leur établissement sur celle du Sénégal, parce que les Nègres en sont plus dispos & plus travailleurs.

Cette compagnie du Sénégal a procuré à la ville de Dieppe, de gros pro-

fits : mais les citoyens sont-ils louables d'avoir été les premiers à entreprendre un pareil commerce ? C'est une question qui n'est pas encore jugée : en notre particulier, nous avouons que si la loi que nous nous sommes imposée de rapporter exactement tous les faits historiques de notre Ville, ne nous y obligeoit pas, nous omettrions cet article, car nous sommes fachés de ce que nos pères, qui étoient de si grands hommes, n'ont pas écouté les cris de l'humanité, qui devoient se faire entendre dans le fond de leurs cœurs, & y réclamer ses droits avec plus d'empire que ceux de l'intérêt. 1639.

Cette compagnie a existé dans Dieppe, plus de cinquante années, & jusqu'au temps où les Anglois s'emparèrent de notre Fort. Nous croyons devoir borner à cette époque, le récit des voyages des Dieppois au-delà des mers, parce que le Cardinal de Richelieu, dont le génie alors fécondoit le royaume, donnoit de l'émulation aux autres ports, pour les imiter ; & qu'au moyen des Professeurs d'hydrographie que les Dieppois y envoyèrent sur ses ordres, leur science de la navigation se communiqua & s'étendit par toute

1639. la France, comme nous le dirons dans l'article de l'hydrographie. Nous devons faire observer ici que nos ancêtres, qui ont fait tant de découvertes & tant d'expéditions maritimes, auroient procuré à la France, la possession des Indes & de l'Amérique, si nos malheureuses guerres civiles n'avoient empêché le Gouvernement de les seconder. Il est malheureux, pour leur mémoire, que Vasco-de-Gama & Christophe Colomb se soient emparés d'une gloire qu'ils avoient acquise avant eux. Nos Rois ont senti trop tard cette vérité, qu'ils ont reconnue dans plusieurs de leurs Lettres-Patentes, rapportées à la fin de ces Mémoires. Enfin, une preuve démonstrative de cet avancé, c'est qu'aucune nation ni aucune ville ne peut disputer aux Dieppois, l'honneur d'être les auteurs de la théorie & des règles de l'hydrographie: c'est ce qui est constaté par l'article de cette science, que nous venons d'annoncer, qui fait voir que Dieppe a été le berceau de l'hydrographie, & que ses marins ont été les premiers du monde qui en aient fait usage.

Le sieur Guillaume de Montigny étant mort en 1639, le gouvernement

de Dieppe fut donné au sieur de Torcy. Ce dernier ne le posséda pas long-temps, & le sieur Philippe de Montigny, fils de Guillaume, obtint cette place en 1642. 1642.

Les Protestants de cette ville, dont le nombre diminuoit successivement, furent tranquilles pendant le ministère du Cardinal de Richelieu. Le génie de ce grand homme parvint à étouffer l'esprit de mutinerie, qui, avant lui, ravageoit le royaume. Ce Ministre encouragea la navigation dans Dieppe, du moins par des louanges & quelques priviléges, puisqu'il ne put la protéger autant qu'il le desiroit par une marine respectable, que les fonds épuisés de l'Etat ne lui permirent pas d'établir.

Alors la disette d'argent, ou, pour mieux dire, la misère, étoit presque générale dans le royaume. Les Grands s'étoient obérés pour soutenir leurs factions; & le peuple avoit été dépouillé de son nécessaire, par les incursions des différents partis. Dieppe étoit, proportion gardée, la ville la plus riche du royaume, comme elle en avoit été la plus heureuse; puisqu'elle n'avoit point partagé l'infortune des autres depuis 1567; mais

1642. elle n'avoit pu, avec ses seuls fonds, soutenir ses comptoirs au-delà des mers, contre les efforts que firent les Nations Hollandoise, Portugaise, Angloise & Espagnole pour les détruire. Si Richelieu eût vécu, il y a tout lieu de penser qu'il eût vengé les Dieppois, & vivifié la Marine Françoise, car il en sentoit l'importance : mais à peine ce Ministre avoit-il fini à terrasser les ennemis de l'autorité royale, & eut-il remis celle des Grands dans l'ordre, dont ils n'auroient pas dû s'écarter, qu'il fut obligé de rendre compte de son administration, au souverain Maître des ministres & des rois.

Tout le monde sait que Pierre-Alexis Michaelowitz s'écria avec enthousiasme, quand il vit dans l'Eglise de Sorbone la statue de ce Cardinal : *O grand homme ! si tu vivais, je te donnerois la moitié de mon empire, pour m'apprendre à gouverner l'autre !* mais tout le monde ne sait pas qu'un Docteur présent, dit tout haut sur le champ : *Je ne le conseillerois pas à votre Majesté ; car le Cardinal se rendroit bientôt maître de l'autre moitié.* Les lecteurs décideront lequel des deux connoissoit mieux ce ministre.

Louis XIII ne survécut le Cardinal, que de quatre à cinq mois. Henri IV, son père, lui avoit facilité la tranquille possession de son trône, & le présent règne prépara la grandeur de celui de Louis XIV, son fils. 1643.

ÉVÉNEMENTS arrivés dans Dieppe, sous le règne de Louis XIV.

ON étoit très-tranquille à Dieppe, & les habitants ne s'occupoient que de la prospérité de leur commerce depuis la régence d'Anne d'Autriche, lorsque les Officiers municipaux reçurent un courier de cette Princesse, qui les invitoit à faire armer avec la dernière célérité, le plus grand nombre de vaisseaux qu'il leur seroit possible, pour une expédition dont elle leur feroit part, sitôt qu'ils lui annonceroient que leur flotte seroit prête à sortir du port. 1646.

Les Dieppois, comme nous l'avons vu, n'ont jamais menagé ni leurs biens ni leur vie quand il a s'agi de servir leur Prince; hommes, vaisseaux, artil-

1646. lerie, munitions de guerre & de bouche, tout se trouvoit prêt en temps, & à leurs propres dépens. Ils se mirent donc tous en travail; & douze jours après l'ordre reçu, ils députèrent à la Reine, pour prendre ses ordres.

Cette flotte, composée de douze gros vaisseaux & de cinq à six plus petits, mais excellents voiliers, au retour du député, sortit du port: elle étoit commandée par le capitaine Claude Dablon, & arriva devant le port de Dunkerque, le 26 Septembre 1646. Cette ville étoit assiégée par le jeune Duc d'Enghien: les Dieppois secondèrent si bien par mer ce grand Général, qu'après la prise de cette place, il dit à la Reine, que sans leur aide, cette ville auroit tenu trois semaines de plus, & auroit été ravitaillée (1).

(1) Mézeray dit que l'Amiral Tromp vint bloquer Dunkerque par mer: cet Historien, qui paroît avoir ignoré que les Dieppois eussent des forces maritimes suffisantes pour rendre des services à l'Etat, quand nos Rois le requéroient, attribue leurs expéditions à des étrangers; mais quand Tromp eût amené devant ce port, des vaisseaux Hollandois, les nôtres, en le fortifiant, n'en ont pas moins servi l'Etat.

La Reine régente & notre jeune Roi, satisfaits du zèle avec lequel ils venoient de les servir, eurent la bonté de faire dire aux citoyens, que Leurs Majestés se rendroient à Dieppe l'année suivante, pour leur témoigner leur bienveillance. En effet, elles les honorèrent de leur présence, dans le commencement d'Août 1647. Comme les habitants s'y étoient attendus, ils n'avoient épargné aucune dépense, afin de pouvoir donner des preuves de leur amour & de leur dévouement à leur Souverain. 1647.

Ce fut le premier Août que ces bourgeois eurent ce bonheur. Toutes les rues étoient tendues des plus riches tapisseries. La porte de la ville par laquelle Leurs Majestés firent leur entrée, étoit décorée & couverte d'emblêmes à la louange du jeune Roi & de la Reine sa mère. Leurs Majestés passèrent sous quatre arcs de triomphe espacés à distance égale depuis la porte de la Barre jusqu'à la maison du sieur Missant, rue du Haut-Pas, où elles furent loger. Tous les habitants étoient sous les armes & rangés sur deux files de chaque côté des rues par lesquelles elles passèrent.

1647. Introduits par le sieur de Saintot, Maître des cérémonies, les Officiers municipaux eurent l'honneur de rendre leurs hommages au Roi & à la Reine régente. La Ville donna à Leurs Majestés, le spectacle d'un combat naval, dont elles virent tout l'effet, des fenêtres de leurs appartements, qui donnoient sur la mer. On observe qu'alors les flots venoient battre jusqu'au pied des murailles de la ville, dans les hautes marées.

Les armateurs avoient mis en état deux escadres, composées chacune de six frégates de vingt à vingt-six canons. La première, sous pavillon François, étoit commandée par le plus ancien capitaine de long cours de la ville, bréveté du titre de Capitaine de marine royale, nommé de Sesne : la seconde, qui portoit pavillon Espagnol, étoit sous les ordres du capitaine le plus ancien après de Sesne, & qui étoit également bréveté : il s'appelloit Abraham Duquesne, père du fameux Lieutenant-Général de nos armées navales. Dans ce temps la marine royale n'étoit pas sur le ton où elle est aujourd'hui : c'étoit aux capitaines de marine marchande les

plus expérimentés & les plus braves, 1647.
qu'on confioit l'honneur du pavillon François ; & jamais aucun de Dieppe ne s'en est montré indigne.

La nuit du jour de l'arrivée de Leurs Majestés dans Dieppe, on fit sortir l'escadre qui portoit pavillon Espagnol, & elle se tint à neuf à dix lieues, sans pouvoir être apperçue. Le lendemain, l'escadre qui étoit sous les ordres de de Sesne profita de la marée pour se mettre en mer, tous ses pavillons blancs dehors : elle se présenta sous les fenêtres des appartements du Roi & de la Reine, & les salua de toute l'artillerie de leurs vaisseaux, qui déjà firent route jusqu'en la grande rade. Pendant ce temps, l'escadre de Duquesne venoit à toutes voiles. Dès qu'elle fut à portée de celle de de Sesne, celui-ci lui tira trois coups de canon pour lui faire déclarer son pavillon. Alors Duquesne arbora pavillon Espagnol.

Les deux escadres se rangèrent en ligne ; & s'étant rapprochées, elles donnèrent à Leurs Majestés, le spectacle d'un combat qui avoit la plus grande apparence possible de la vérité. Pour aider encore à cette ressemblance, on

1647. avoit conduit à cet endroit, plusieurs vieux navires auxquels on mit le feu dans le fort de l'action. Chaque vaisseau s'accrocha & fit des décharges de canon & de mousqueterie, comme dans un veritable abordage. Enfin, après trois heures de combat, l'Escadre Françoise victorieuse, revint, en attendant la marée de la nuit pour entrer dans le port, se mettre sous le canon de la place, vis-à-vis les fenêtres des appartements de Leurs Majestés, que les deux escadres saluèrent d'une décharge de tous leurs canons.

Le 3 Août, les députés du Parlement de Normandie arrivèrent à Dieppe, & saluèrent le Roi & la Reine. Ce fut M. Charles Faucon, ancien premier Président, père de Jean-Louis, en faveur de qui il s'étoit démis de sa place, qui harangua Leurs Majestés au nom du Parlement; mais ce vénérable vieillard tomba mort en sortant de l'appartement du jeune Monarque, qui fut très-sensible à cet accident.

Le même jour, par le plus grand hazard, il parut à la rade de Dieppe, deux vaisseaux chacun de quarante canons: Christine, Reine de Suède,

les envoyoit à notre jeune Roi. Ces deux vaisseaux étoient commandés par le fils du capitaine Duquesne, dont nous venons de parler. Ce jeune homme revenoit de ce royaume, dont il avoit servi la Reine avec gloire; & cette Princesse étoit si contente de la distinction avec laquelle il s'étoit comporté dans le commandement de Capitaine-Major de sa flotte, qu'elle l'avoit chargé de l'honorable commission de présenter à Louis XIV, ces deux vaisseaux, dont elle lui faisoit présent. 1647.

Ce jeune Prince vint le soir, lors de la marée, voir entrer ces deux vaisseaux : Sa Majesté en fut saluée de tous les canons. Le jeune Duquesne eut l'honneur de lui présenter sa lettre de créance & de recommandation. Le Roi lui fit accueil, & l'honora du brevet de Chef d'escadre.

Contents de la bonne réception des citoyens de Dieppe, & de toutes les marques qu'ils leur donnoient de leur zèle & de leur fidélité, la Reine & notre Roi firent partir de cette ville, les troupes de leur garde, pour aller occuper les différents postes de la route que Leurs Majestés devoient

1647. prendre ; & elles firent l'honneur aux bourgeois, de leur confier la garde de leurs perſonnes, pendant les trois jours qu'elles reſtèrent encore dans leur ville. Cette faveur attacha ſi fort le cœur des habitants à leur jeune Prince, que nous les allons voir dans la conjoncture la plus critique, préférer le danger de périr, à la ſeule apparence d'avoir manqué de fidélité.

Sa Majeſté, après avoir confirmé dans leurs places, les Echevins & les Capitaines de la bourgeoiſie, partit de Dieppe avec la Reine régente le 6 Août. Les habitants, ſous les armes, formèrent une ligne le long de la rivière juſqu'à la Chapelle de Bonne-Nouvelle, parce que Sa Majeſté prit cette route, afin de paſſer par le chemin de Martin-Egliſe à Arques, où s'étoit donnée la bataille de ce nom. Le ſieur de Montigny, gouverneur de Dieppe, à la tête de quarante jeunes-gens des meilleures familles de cette ville, bien montés & en riche uniforme, ſuivit & garda Leurs Majeſtés juſqu'au premier poſte, où leur garde ordinaire avoit eu ordre de les attendre.

Le Roi ayant fait arrêter, le 18 Jan-

vier 1650, les Princes de Condé, de Conti & de Longueville; la sœur du Prince de Condé, femme du Duc de Longueville, partit de Paris accompagnée d'une vingtaine de gentilshommes, à dessein de se faire un parti dans la Normandie, dont le Duc étoit le gouverneur. 1650.

Cette Princesse se rendit d'abord à Rouen, où elle fit tous ses efforts pour engager la capitale de notre Province à se déclarer pour les Princes. N'y ayant pu réussir, elle crut qu'elle seroit plus heureuse à Dieppe, parce que le sieur de Montigny, qui en étoit le gouverneur, étoit une des créatures de son mari. En effet, elle fut très-bien reçue de ce commandant, qui la logea dans le Château.

Maîtresse de ce Château & de la Citadelle, qui dominent la ville de Dieppe, Madame de Longueville crut que les habitants ne pourroient pas tenir pour le Roi, dans la position où ils se trouvoient: en conséquence, elle résolut de faire de cette ville, sa place d'armes, & dépêcha un courier à Bruxelles, pour qu'on lui envoyât par Ostende, les troupes que cette Cour avoit promises aux Princes, en cas de

1650. guerre civile: mais, soit que lezè le politique de ce Gouvernement fût réfroidi par l'emprisonnement imprévu des Princes, soit par quelqu'autre cause heureuse pour les Dieppois, ces troupes n'arrivèrent point dans leur port.

La conduite de cette Princesse, & sur-tout celle du sieur de Montigny, qui lui avoit remis la Citadelle & le Château de Dieppe, donnèrent une grande inquiétude aux bourgeois de cette ville : ils comprirent que leur dessein étoit de se rendre maîtres de la ville. Les Officiers municipaux assemblèrent les notables en l'Hôtel-de-Ville, afin de délibérer sur la manière dont on se comporteroit dans une occurrence si épineuse. Le plus grand nombre opina pour conserver la ville au Roi ; & ceux qui avoient représenté qu'il étoit impossible de le faire sans être écrasés du canon du Château & du Fort du Pollet, convinrent qu'il valoit mieux périr, que de paroître infidèles au jeune Prince, qui les avoit honorés de sa confiance.

Dès que ce parti fut pris, l'Hôtel-de-Ville ordonna à trois Capitaines de la bourgeoisie, de faire promptement

1650.

mettre leurs compagnies ſous les armes, & de ſe rendre à la deſcente du Château, pour empêcher ſa communication avec la ville : mais dans ce temps même, avertie de cette aſſemblée, Madame de Longueville en deſcendoit avec le ſieur de Montigny & pluſieurs gentilshommes. Cette Princeſſe ſe rendit à l'Hôtel-de-Ville: les notables en ſortoient, & il n'y en reſtoit plus que quelques-uns avec les Echevins. Cette Ducheſſe leur fit un aſſez long diſcours, pour leur prouver que ſon deſſein n'avoit rien de contraire au ſervice du Roi ; qu'elle ne vouloit, par l'union des villes qui s'intéreſſeroient en faveur des Princes, que faciliter leur liberté ; ce qui étoit juſte, puiſqu'ils n'étoient priſonniers d'Etat, que parce qu'ils l'avoient voulu ſervir contre l'étranger Mazarin, qui ne méditoit que ſa ruine : qu'enfin, elle ne leur demandoit leur concours, que pour obtenir cette liberté ; qu'ils ſeroient les plus ingrats des hommes, s'ils refuſoient ce ſervice à la mémoire du Comte de Dunois & de ſes deſcendants, qui leur avoient rendu tant de bons offices.

Le ſieur Martin, qui étoit le pre-

1650. mier Echevin, répondit que les citoyens de Dieppe prenoient la plus grande part à la détention des Princes; mais que leur ville appartenoit au Roi, & qu'ils supplioient instamment la Princesse de ne rien exiger d'eux, qui pût paroître contraire au service qu'ils devoient à Sa Majesté; qu'en toute autre chose, la Princesse pouvoit disposer de leurs biens & de leurs personnes. Après lui avoir ainsi parlé, le sieur Martin se tourna du côté du sieur de Montigny, & lui dit, avec la noble assurance de la vertu : *Monsieur, vous connoissez notre amour pour le Roi, ne nous mettez pas dans le cas de vous en donner des preuves.* Le sieur de Montigny ne lui répondit qu'en balbutiant quelques mots, qui n'exprimoient rien de positif; tant il est dans l'ordre des choses, qu'un homme qui remplit son devoir, ait tout l'avantage sur son supérieur qui trahit le sien.

Madame de Longueville & le sieur de Montigny remontèrent au Château, sans avoir pu ébranler la fidélité des bourgeois : ils furent, ainsi que leur suite, obligés de passer à travers les trois Compagnies qui venoient d'arriver

d'arriver pour en garder la descente, suivant l'ordre de l'Hôtel-de-Ville. Le sieur de Montigny demanda au plus ancien des trois capitaines, ce qu'il prétendoit faire, & par quel ordre ces compagnies bourgeoises étoient sous les armes, puisqu'il ne l'avoit pas commandé. Ce capitaine lui répondit, que dès l'instant qu'il avoit abandonné le parti du Roi, il avoit perdu le droit qu'il avoit de le faire. Le sieur de Montigny savoit bien qu'on n'insultoit pas alors impunément les Dieppois sous les armes : aussi, sans relever cette réponse, prit-il le parti de rejoindre Madame de Longueville, qui montoit au Château. 1650.

L'Hôtel-de-Ville fit mettre tous les jours sous les armes, cinq compagnies bourgeoises : deux étoient postées au bas de la descente du Château, afin d'empêcher sa garnison d'entrer dans la ville; une troisième, qui pouvoit seconder les deux premières, gardoit la porte de la Barre; la quatrième gardoit la porte du Pont & le Quai; & la cinquième étoit postée dans la grande place, avec l'obligation de poser des sentinelles aux portes de la mer, qu'on tint fermées

1650. pendant tout ce temps d'inquiétude.

La Reine régente avoit été instruite de la démarche de Madame de Longueville ; & quand Sa Majesté put disposer de son temps, elle partit de Paris avec le Roi, pour se rendre à Dieppe. L'Hôtel-de-Ville venoit dans le même temps d'arrêter que le sieur du Caron, Procureur-Syndic, & deux autres notables se mettroient en route pour faire part à Leurs Majestés, de la presse où les habitants se trouvoient. Les députés eurent la satisfaction de les rencontrer dans le bourg d'Ecouy. Le sieur du Caron les harangua à genoux, ainsi qu'il suit :

« SIRE, la fidélité des habitants de » notre ville de Dieppe a trop d'éclat » dans toute la France & dans les na- » tions étrangères, pour manquer l'oc- » casion qui se présente, d'en donner » une nouvelle preuve à Votre Ma- » jesté. Quoique la disgrace de M. de » Longueville les ait touchés d'un » grand déplaisir, & que la retraite, » en leur ville, de Madame la Du- » chesse, ait ouvert leurs cœurs à la » sensibilité de son infortune, cepen- » dant ils ne se départiront jamais de

» la fidélité & des devoirs que de bons 1650.
» sujets doivent à leur Souverain. Les
» gratifications & les priviléges dont
» vos illustres ancêtres ont décoré
» notre ville ; la faveur que Votre
» Majesté leur a récemment faite, en
» leur confiant la garde de sa personne
» sacrée, a ajouté la tendresse à leurs
» sentiments de bons Sujets : ils assurent
» Votre Majesté, que quoi que fasse
» Madame la Duchesse, ce ne sera
» jamais que pour le service de Votre
» Majesté qu'ils répandront jusqu'à la
» dernière goutte de leur sang. »

Le sieur du Caron ayant présenté au Roi, la copie de la délibération de l'Hôtel-de-Ville à ce sujet, la Reine eut la bonté de dire qu'il ne falloit pas d'écrits pour assurer le Roi, de la fidélité des Dieppois. Les députés suivirent à Rouen leurs Majestés : ils y saluèrent le Cardinal Mazarin, qui fit aux personnes qui l'entouroient, l'éloge de l'ancienne & actuelle fidélité des gens de Dieppe.

Dans cet espace de temps, Madame de Longueville avoit mandé les Echevins au Château : ceux-ci, en y montant, exhortèrent les citoyens à être

1650. toujours fidèles au Roi, quand même cette Duchesse les retiendroit prisonniers, & qu'elle les forceroit, par des tourments, de leur écrire de se rendre pour leur sauver la vie; que pour tenir fermes, les citoyens n'avoient qu'à réfléchir que la ville n'avoit plus qu'un ou deux jours à rester dans cette crise, parce que les députés devoient être sur leur retour.

Quand les Echevins furent parvenus devant Madame de Longueville, cette Princesse fit de nouveaux efforts pour les engager à prendre le parti des Princes; mais voyant qu'elle ne pouvoit y réussir par de vives sollicitations, elle les menaça de faire raser la ville par le canon du Château & celui du Fort du Pollet, s'ils persistoient dans leur opiniâtreté. Le sieur Martin eut la fermeté de répondre à cette Princesse, qu'il avoit été délibéré par la Communauté, qu'il valoit mieux perdre ses biens & sa vie, que de paroître infidèles à son Roi. Cette Duchesse les renvoya, en disant au sieur Martin: *Tu n'es qu'un Mazarin fraisé*: apparemment la fraise que le sieur Martin portoit, étoit arrangée de la manière dont usoient ceux qui tenoient le parti des Princes.

Les gentilshommes du pays de Caux qui étoient vassaux de M. de Longueville, ou déclarés pour les Princes, vinrent faire leur cour à Madame la Duchesse & lui offrir leurs services. Ces Messieurs, en nombre assez considérable, tentèrent la nuit suivante, de surprendre la garde des bourgeois de Dieppe la plus avancée vers le Château : mais ceux-ci, exacts dans leur poste, firent feu, & furent dans l'instant soutenus par les trois compagnies; de sorte que ces gentilshommes furent contraints de remonter au Château plus vîte qu'ils n'en étoient descendus. 1650.

Cette attaque, quoique sans succès, porta l'Hôtel-de-Ville à faire mettre sous les armes une sixième compagnie bourgeoise, qui fut postée dans la grande place, pour donner du secours où il en seroit besoin. La Ville ayant été avertie par un des députés, revenu en toute diligence, que le Roi étoit arrivé à Rouen, les Echevins y envoyèrent deux des notables, afin d'assurer Sa Majesté de leur inviolable fidélité; & de lui dire que les habitants desiroient si fort lui donner des preuves de leur zèle pour son service,

1650. que si elle daignoit seulement leur envoyer un Officier général pour mettre à leur tête, ils étoient sûrs de s'emparer du Château & de la Citadelle.

Le Roi donna cette commission à M. Duplessis-Bellières, Maréchal de camp de ses armées. Les députés arrivèrent avant lui à Dieppe, & annoncèrent à leurs concitoyens, que cet Officier s'y rendroit dans le jour. En conséquence l'Hôtel-de-Ville fit toutes les dispositions nécessaires pour le succès du projet qu'elle vouloit exécuter. M. Duplessis-Bellières arriva sur les sept heures du soir. Les Echevins firent part à cet Officier, de leurs arrangemens : ils lui dirent que leur dessein étoit d'engager Madame de Longueville à se retirer du Château, en lui faisant croire que le Roi arrivoit à Dieppe; qu'ils avoient répandu dans toute la ville, ce faux bruit, ne doutant pas que quelques amis que le sieur de Montigny pouvoit y avoir, ne le lui fissent parvenir; qu'ils voyoient avec plaisir, que ce bruit étoit si accrédité, que les bourgeois âgés, les mariniers, les jeunes-gens, les femmes & les filles sortoient en foule par la porte de la Barre, pour aller au-devant du

Sa Majesté : qu'ils avoient ordonné à chaque maison qui donnoit sur les rues, d'allumer le soir, deux lumières à chaque fenêtre, en réjouissance ; qu'ils avoient pareillement, sous ce prétexte, ordonné à toutes les compagnies bourgeoises, de prendre les armes. M. Duplessis approuva tous ces arrangements ; & il fut arrêté qu'on ordonneroit à quatre compagnies, de se rendre par le chemin d'Arques, par lequel on avoit supposé que le Roi arriveroit, pour y attendre Sa Majesté : il fut aussi convenu qu'on enverroit quelques personnes qui se placeroient au milieu du peuple, & crieroient *vive le Roi !* cri qui seroit infailliblement répété par tous les bourgeois, qui aimoient passionnément leur Souverain ; & enfin on donna ordre à la compagnie de Canonniers, de tirer trois décharges des canons de la ville, dès qu'ils entendroient les cris du peuple. 1650.

Toutes ces dispositions furent exécutées & furent suivies du succès qu'on en attendoit. Madame de Longueville, persuadée que le Roi entroit dans la ville, s'enfuit du Château, par la porte du Secours. Cette Princesse se retira

1650. dans le petit presbytère de Pourville, où elle passa le reste de la nuit ; & pour indemniser ce pauvre Curé, de la paille & du bois qu'elle avoit consommé pour sa chauffe, elle ordonna au Receveur de sa terre de Hotot, dont dépend Pourville, de faire livrer tous les ans, deux-cents de fagots à ce Curé : générosité qui a encore son effet aujourd'hui. Dès que le jour parut, un navire qu'on voyoit depuis plusieurs jours sur les côtes de Dieppe, envoya sa chaloupe à terre, sur le signal qui lui fut donné ; & Madame de Longueville s'y embarqua pour rejoindre ce navire.

De son côté, M. Duplessis-Bellières, qui ignoroit, ainsi que les Dieppois, la fuite de Madame de Longueville, voulut profiter de la frayeur où devoit être la garnison du Château, & il en fit les approches à la tête de six des compagnies bourgeoises. La résolution avec laquelle il vit marcher cette troupe en bon ordre, bien serrée, & traînant deux gros canons pour enfoncer la porte du Château, fit voir à ce Maréchal de camp, que ces gens intrépides n'avoient avancé rien de trop au Roi, quand ils avoient assuré

Sa Majesté, qu'ils n'avoient pas besoin 1650.
d'autres troupes qu'eux-mêmes, pour se rendre maîtres de ce Château. Le sieur de Montigny, qui les connoissoit bien, ne douta pas qu'ils ne le prissent; & comme il craignoit qu'ils ne lui fissent payer cher l'inquiétude qu'il leur avoit causée, en recevant la Duchesse de Longueville, il fit descendre du Château, un Jésuite, pour assurer le Commandant qu'il ne demandoit qu'à obéir au Roi, qu'il prioit qu'on lui donnât seulement le temps qu'il falloit pour le retour d'un courier qu'il alloit dépêcher à Sa Majesté; & qu'il évacueroit le Château & la Citadelle. M. Duplessis lui accorda deux jours. En effet, ce courier étant revenu le lendemain après-midi, le sieur de Montigny sortit du Château, qu'il remit à M. Duplessis-Bellières. M. d'Harcourt, qui étoit chargé du gouvernement de la province, pendant la disgrace de M. de Longueville, donna aux habitants de Dieppe, ce Maréchal d... pour Gouverneur, & nomma ... Rocques pour Lieutenant ... place.

... preuve d'amour ... eppois venoient

1650. de donner à Sa Majesté, leur envoya les deux lettres suivantes; l'une adressée à leur nouveau Gouverneur, & l'autre à l'Hôtel-de-Ville.

COPIE DE LA PREMIÈRE.

« Monsieur Duplessis-Bellières, la » fidélité que les habitants de ma ville » de Dieppe ont toujours témoigné » avoir au bien de mon service, méri» tant une récompense proportionnée » à leur affection; je leur écris la lettre » que vous trouverez ci-jointe, & vous » fais celle-ci par l'avis de la Reine » régente, Madame ma mère, pour » vous dire que vous ayiez à leur ren» dre, en pleine assemblée de Ville, » pour en être fait lecture, afin que » chacun sache la satisfaction qui me » demeure de la bonne conduite qu'ils » ont tenue en la dernière occasion qui » s'est présentée en ladite ville, & que » j'en conserverai la mémoire, pour » les en reconnoître en tout ce qui » s'offrira pour leur bien & avantage. » Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, » Monsieur Duplessis, en sa sainte » garde. Ecrit à Rouen, le dix-huit de

» Février mil six cent cinquante. 1650.
» *Signé*: LOUIS. *Et plus bas*,
» PHELIPPEAUX. »

Et sur la suscription :

« A MONSIEUR DUPLESSIS-BELLIÈRES,
» MARÉCHAL DE CAMP EN MES ARMÉES, ET
» COMMANDANT POUR MON SERVICE, EN MA
» VILLE DE DIEPPE. »

COPIE DE LA SECONDE.

« CHERS ET BIEN AMÉS,

« Il vous est si ordinaire de donner
» des marques de votre fidélité au bien
» de cet Etat, & d'acquérir, par ce
» moyen, autant de mérite que d'hon-
» neur, qu'il Nous semble aussi difficile
» de prétendre autre chose de votre
» part, que de vous donner de la nôtre,
» de nouvelles preuves de l'affection
» que Nous vous portons. Nous ne
» laissons pourtant pas, quoique les
» Rois nos prédécesseurs aient été libé-
» raux de leurs graces envers ceux qui
» les ont bien méritées, de conserver
» le souvenir de ce que firent vos pères,
» lorsque notre aïeul combattit pour sa

1650. » gloire, pour sa vie, & enfin pour le
» salut de la France, aux environs de
» vos murailles; & Nous voyons, par
» la suite de vos actions, que comme
» vous avez été héritiers de leurs biens,
» vous l'avez aussi été de leur zèle au
» service de leur Souverain, qui, ayant
» succedé à la Couronne de son père,
» a pareillement succedé à l'amour qu'il
» vous portoit : comme vous Nous
» l'avez fait voir en la dernière occa-
» sion qui s'est présentée depuis peu
» en notre ville de Dieppe, que votre
» fidélité est à l'épreuve de tous les
» artifices de la corruption, & qu'il est
» impossible d'arracher de vos cœurs,
» les respects que vous devez à votre
» Roi; Nous avons résolu, pour vous
» témoigner la satisfaction qui Nous en
» demeure, de vous faire jouir pleine-
» ment de vos priviléges, de vous les
» confirmer, & de les augmenter, s'il
» vous en reste à desirer; afin que la
» postérité sache que Nous avons été
» aussi reconnoissant en votre endroit,
» que les Rois nos ancêtres, & que
» vous n'avez pas moins mérité de
» Nous, que les vôtres avoient fait
» d'eux. Vous conserverez en vos ar-
» chives cette lettre que Nous vous fai-

» fons, de l'avis de la Reine Régente, 1650.
» notre très-honorée Dame & Mère,
» afin que vos enfants la montrant aux
» Monarques qui Nous fuccéderont,
» les excite à les avoir en la même
» confidération que Nous vous avons,
» & que vous l'avez mérité. Cependant
» Nous vous affurons que durant le
» cours de notre règne, Nous ferons
» foigneux de vous départir les effets
» de notre bienveillance, & toutes les
» faveurs qui pourront contribuer à
» votre avantage, & à l'accroiffement
» & richeffe de votre ville. Donné à
» Rouen, le dix-huitième jour de Fèvrier
» mil fix cent-cinquante. *Signé*; LOUIS.
» *Et plus bas* : PHELIPPEAUX ».

Et fur la fufcription :

« A NOS CHERS ET BIEN-AMÉS LES MAIRE,
» CONSEILLERS, ÉCHEVINS, PROCUREUR-
» SYNDIC ET HABITANTS DE NOTRE VILLE DE
» DIEPPE. »

Sa Majefté ne borna pas à cette lettre, la preuve de la fatisfaction qu'elle avoit de la fidélité & de la bonne conduite des bourgeois, dans une conjonĉture auffi difficile; elle honora

1650. encore de lettres de noblesse, les Echevins en exercice, & plusieurs capitaines des compagnies bourgeoises. Il est vrai qu'ils méritoient cette décoration: mais qu'on nous permette une réflexion sur ces ennoblissements de bourgeois; il en résulta que loin d'avoir été avantageux à la ville, ils lui ont au contraire été très-préjudiciables.

Certainement les citoyens de Dieppe qui ont été ennoblis par nos Rois, sur-tout ceux qui l'ont été par Henri IV, ainsi que dans cette occasion par Louis XIV, avoient mérité & même gagné cet honneur au péril de leur vie: mais cette décoration personnelle a fait perdre à la navigation & au commerce de leur ville, une grande partie de leur étendue. En effet, ces nouveaux nobles, la plupart négociants & les plus forts armateurs de Dieppe, quittèrent le négoce, & acquirent, avec leurs fonds, des terres sur lesquelles ils furent demeurer, & où leurs descendants vivent encore. Toutes ces familles respectables ont donc été perdues pour Dieppe: il y a plus, c'est que plusieurs des autres familles de négociants riches, & qui

ne s'étoient pas trouvés dans l'occasion d'être ennoblis comme les autres, devinrent jaloux de la distinction de ces nouveaux nobles, qu'ils avoient regardés, de père en fils, comme leurs égaux. Ces négociants ne purent étouffer une passion qui dévore & terrasse les ames les plus fortes, & ils tournèrent leurs vues sur des charges qui leur donnoient la même distinction. Par cette désertion, la navigation & le commerce furent encore privés de leurs fonds & de leur industrie. Enfin, du côté du moral, l'émigration de ces bons citoyens fit encore un grand préjudice à la ville; puisqu'elle n'en reçut plus les exemples de vertu, qui auroient porté au bien, les autres citoyens. 1650.

M. le Duc de Longueville rentra en grace, & le Roi lui rendit le gouvernement de Normandie. Ce Seigneur se rendit à Dieppe le 21 Juin 1651: 1651. les bourgeois se mirent sous les armes, & tâchèrent, par les honneurs qu'ils lui rendirent, de lui faire oublier la disgrace que Madame de Longueville avoit eue dans leur ville. Ce Prince n'y resta que deux jours; & comme à son arrivée M. Duplessis-Bellières s'étoit

1653. retiré du Château, il y laissa le sieur de Dampierre pour y commander, en attendant le sieur de Montigny, qui y arriva peu de jours après.

Le Parlement ayant en 1653, condamné au feu, un livre contre le Jubilé, dont Fouguebergue, Ministre des Calvinistes de Dieppe, étoit l'auteur; celui-ci prit la fuite, pour ne pas voir brûler son ouvrage dans la place du marché, & par crainte qu'on ne se saisît de sa personne.

Privés de leur Pasteur, les Protestants sollicitèrent si fort M. de Longueville en sa faveur, que ce Prince obtint du Roi que ce Ministre ne seroit point poursuivi pour sa faute, à la condition néanmoins qu'il comparoîtroit en l'audience du Bailliage d'Arques, & qu'il y reconnoîtroit son livre pour mauvais & erroné; & qu'il se soumettroit à subir tel supplice qu'il appartiendroit, s'il retomboit en pareille faute. Ce Ministre satisfit à cette humiliante condition, & reprit ses fonctions dans Dieppe. Cette année 1653, la Cour des Aides rendit un Arrêt, qui condamna les Bouchers du Pollet à payer, comme ceux de Dieppe, l'octroi sur leurs suifs.

Le 24 Avril 1659, Meſſieurs les Comtes de Dunois & de Saint-Paul, jeunes fils de M. de Longueville, arrivèrent dans Dieppe avec leur gouverneur. Les habitants s'empreſsèrent de leur donner des témoignages de l'attachement & de la reconnoiſſance dont ils étoient pénétrés pour leurs ancêtres: enfin ils voulurent prouver à ces jeunes Princes, qu'il n'y avoit eu que la fidélité qu'ils devoient au Roi, qui eût pu les empêcher de rendre, à Madame leur mère, le ſervice qu'elle avoit exigé d'eux. 1659.

Le ſieur d'Ablon, quoique très-âgé, s'étoit chargé, comme plus ancien Echevin, du ſoin de faire les honneurs de cette réception; mais ce vieillard, qui avoit trop pris ſur ſes forces, mourut environ douze heures après avoir complimenté ces jeunes Princes.

Le ſieur de Montigny avoit été inſtruit, pluſieurs mois avant, de ce voyage des jeunes Seigneurs; & ce Gouverneur de Dieppe, pour marquer aux fils, la reconnoiſſance des obligations qu'il devoit à leur père, avoit fait orner très-élégamment une petite frégate, armée de ſix canons, dont il leur fit préſent. Ces jeunes Princes s'y

1659. embarquèrent, & furent se promener sur la mer. A peine avoient-ils fait une lieue, qu'ils virent venir de loin un brigantin, qui s'approcha de leur frégate pour la reconnoître. Celle-ci lui lâcha sa bordée, ce qui obligea le petit navire, portant pavillon Turc, de se replier sur cinq gros vaisseaux arborant le même pavillon, qui arrivoient à toutes voiles.

Cette apparition surprit beaucoup les jeunes Princes, qui n'en avoient pas été prévenus : ils disoient au capitaine de leur frégate, qu'il étoit de la prudence de rentrer dans le port, lorsqu'ils en virent sortir cinq gros vaisseaux, qui vinrent couvrir leur petite frégate, & livrer combat à l'Escadre Ottomane : il dura deux heures, pendant lesquelles on fit toutes les manœuvres d'un véritable combat, qui ne finit que par la prise à l'abordage des vaisseaux Turcs. Les deux jeunes Princes marquèrent aux habitants, la plus grande satisfaction du spectacle qu'ils venoient de leur donner.

Les Ministres de la province avoient pris une grande part à la disgrace de leur confrère Fouguebergue, dont nous avons parlé : ils crurent que pour

ranimer le zèle des Protestants de Dieppe, il falloit effacer, par la solemnité d'un Synode, les impressions mortifiantes qu'avoient laissé dans les esprits, l'exécution flétrissante du livre de ce Ministre, & de la rétractation qu'il en avoit été obligé de faire en l'audience du Bailliage. Ils arrêtèrent à cet effet, que cette année 1660, leur Synode seroit tenu dans Dieppe, le 26 de Mai. 1660.

Prévoyant le trouble que cette assemblée pourroit occasionner dans la ville, où il y avoit alors au moins dix fois plus de Catholiques que de Protestants, les Echevins firent tous leurs efforts pour engager les Ministres, de la tenir dans un autre lieu. Ceux-ci crurent que ces représentations, faites par des Catholiques, n'étoient que la suite de leur indisposition contre tout consistoire, & non l'effet de la conviction où ils étoient, que ce Synode ne pourroit être vu sans émeute ni insulte de la part des habitants Catholiques: ces Ministres persistèrent donc à l'indication de la tenue de leur Synode dans Dieppe.

Plus de cinquante Ministres arrivèrent dans cette ville, la veille du jour

1660. fixé pour en faire l'ouverture. Les écoliers du Collége, qui étoient alors au nombre de onze à douze-cents, surpris de leur venue, s'assemblèrent par bandes dans les rues, & insultèrent ces graves personnages par des huées & des sarcasmes; de sorte que tous ces Messieurs furent obligés de rentrer au plus vîte, dans les maisons où ils étoient logés, sans oser en sortir pour faire leurs visites.

Cette jeunesse mutine, fachée de ce que la discrétion qui tenoit ces Ministres renfermés, la privoit de se divertir à leurs dépens, prit le parti, pour s'en dédommager, d'afficher des adresses injurieuses aux portes des maisons où ils logeoient, ainsi qu'à celles de leur temple. Indignés, avec raison, d'un si mauvais procédé, les principaux Protestants de la ville, en portèrent des plaintes au Gouverneur & aux Officiers municipaux, & réclamèrent l'exécution des loix, qui ordonnoient la maintenue de la paix.

Le sieur de Montigny descendit du Château avec un détachement de sa garnison, & dissipa cette jeunesse indiscrète. L'Hôtel-de-Ville rendit, de son côté, une Ordonnance qui enjoi-

gnoit à chaque écolier, de se retirer, & de rester chacun chez soi ; ainsi qu'à tous les habitants, d'observer l'ordre public, & de maintenir la paix, sous telles peines qu'il appartiendroit contre les contrevenants. 1660.

Le calme étoit rendu, les écoliers suivoient les exercices de leurs classes, & les Ministres avoient ouvert leur Synode, lorsque quelques jeunes Calvinistes, soutenus par plusieurs étourdis de leur religion, qui se prévaloient de la protection que M. de Montigny & l'Hôtel-de-Ville leur avoient accordée, s'attroupèrent & furent dans une des rues qui menoit au Collége, afin d'y attendre les écoliers à l'heure qu'ils devoient s'y rendre : ils les y insultèrent & les menacèrent de les faire fouetter par leurs Professeurs, s'ils n'apprenoient pas à mieux vivre. Piqués de ces injures, ceux-ci se rendirent à leur Collége, non pour y entrer en classe, mais pour s'y plaindre à leurs camarades, des insultes de ces Protestants. Tous y prirent part, & tous ensemble marchèrent jusqu'à l'endroit du fauxbourg de la Barre, où l'on enterroit les corps des Calvinistes.

1660. Rien de si dangereux que d'insulter une jeunesse qui fait corps, puisque chaque individu prend sur son propre compte, l'injure qui n'est faite qu'à quelques-uns : l'effervescence de leur âge grossit les objets, & leur raison, encore foible, ne met point de bornes à leur vengeance.

Il y avoit au-dessus de la porte de ce cimetière Protestant, une grande pierre-de-taille sur laquelle les armes du Roi étoient gravées : dès que les écoliers l'eurent démolie & culbutée, ils la posèrent sur un brancard, qu'ils placèrent au milieu d'eux. Ceux qui en étoient chargés, la portèrent de cette manière depuis cet endroit jusques devant l'Hôtel-de-Ville. Cette pierre étoit pesante, il falloit, par conséquent, rélayer les porteurs ; alors toute la troupe s'arrêtoit, &, contente de ce triomphe, elle faisoit retentir les rues du cri de joie, *vive le Roi.*

Quand ces écoliers eurent déposé cette pierre devant l'Hôtel-de-Ville, voyant que loin d'avoir été réprimés, ils avoient été applaudis par le peuple, dans les rues où ils avoient passé, ils se transportèrent encore au même cimetière, avec une potence; & ces jeunes

gens, sans raison, résistèrent assez au cri de la nature & de l'humanité, pour exhumer le cadavre d'un Protestant qui y étoit déposé deux jours avant; & ils alloient l'élever à cette potence, quand deux de leurs Professeurs, avertis de ce désordre, se présentèrent. Les écoliers furent dociles à leurs représentations, & rentrèrent dans la ville. Les premiers qui arrivèrent dans la grande rue, furent effrayés de s'y voir au milieu de deux rangées de bourgeois sous les armes; & ceux qui passèrent les derniers la porte de la Barre, furent surpris de l'entendre fermer après eux. 1660.

Quand les premières rangées de ces écoliers furent arrivées entre le couvent des Carmelites & la rue du Trou, les Echevins, soutenus de plusieurs capitaines & officiers de la bourgeoisie, leur reprochèrent l'indignité de leur conduite. Alors ces écoliers se crurent perdus; & pour se sauver, voulurent s'ouvrir un passage à travers les bourgeois, en menaçant de les frapper, s'ils s'y opposoient. Ceux-ci se contentèrent d'en saisir trois, & ils ouvrirent un passage, par lequel les autres s'enfuirent par la rue du Trou.

Ces trois écoliers furent conduits dans
1660. la prison du Château: mais malheureusement ils appartenoient à des principaux bourgeois; & le sieur de Montigny sollicité, eut la foiblesse de les mettre en liberté une heure après.

Cette jeunesse qui n'avoit pas été entièrement dissipée, voyant arriver un de ceux qui avoient été en prison, & certaine que les bourgeois n'étoient plus sous les armes, marcha sans crainte d'être punie droit au temple des Calvinistes; en enfonça les portes, arracha les bancs, les armoires, & fit du tout un grand bûcher, auquel elle mit le feu. L'incendie commençoit à faire des progrès, au grand contentement des écoliers, qui apperçurent alors venir M. de Montigny, à la tête d'un détachement de la garnison du Château: ces écoliers s'enfuirent au plus vîte, chacun de son côté, sans que M. de Montigny les fît poursuivre; parce qu'il n'eut pas trop de toute sa troupe pour arrêter l'effet de l'incendie, qui brûloit plusieurs piliers de cet édifice.

Le lendemain les Ministres fâchés, mais trop tard, de n'avoir pas adhéré aux avis que les Officiers municipaux leur avoient donnés, prirent le parti de

de ſe retirer, ſans avoir fini la tenue de leur Synode. Douze d'entr'eux partoient à cheval, du côté de la porte du Pont, quand ils furent rencontrés par une bande d'écoliers qui ne ceſsèrent de les ſuivre, en les huant & en leur jettant toutes les pierres & pourritures qu'ils purent ramaſſer, jusqu'à ce qu'ils fuſſent hors de leur portée. 1660.

Afin de punir & d'arrêter les ſuites de ce déſordre, le Gouverneur fit fermer le Collége, & ſortir de la ville, les écoliers des environs qui y faiſoient leurs études. L'Hôtel-de-Ville fit afficher, que les parents des écoliers bourgeois répondroient perſonnellement de leur conduite. Ce ne fut qu'un mois après, & quand la fermentation des eſprits parut aſſoupie, que cet Hôtel accorda l'ouverture des claſſes.

On eſt forcé d'avouer qu'une conduite auſſi irrégulière qu'indécente, de la part des écoliers, & des bourgeois mêmes, qui paroiſſoient l'approuver, eſt une démonſtration que leur Catholicité n'étoit pas épurée de préventions, comme elle auroit dû l'être; puiſque la patience & la charité, que notre Religion nous commandent, leur dé-

1660. fendoient toutes invectives & toutes voies de fait.

Rien de si funeste, que l'esprit de sédition, quand il n'a pas été réprimé exemplairement & à propos; car, sans cela, il se communique à toutes les conditions de la même ville : c'est ce qui arriva dans Dieppe. Nos ancêtres avoient jusques-là respecté la voix de leurs Magistrats; mais leurs enfants ne l'écoutèrent plus. Voici ce qui donna lieu à cette sédition.

1661. Le 20 Juin 1661, il se répandit dans Dieppe, le bruit qu'un étranger, logé chez le nommé Gruchy Organiste de la paroisse de St Jacques, étoit un monopoleur, qui venoit pour percevoir un droit sur le bled, qui, alors étoit vendu un prix très-haut. Ce bruit, inquiétant pour le peuple, souleva d'abord les poissonnières. Une d'entr'elles, connue sous le sobriquet, *le Cheval échappé*, parcequ'elle étoit plus harangère & plus difficile à appaiser que les autres, prit d'une main un chauderon, & de l'autre un morceau de fer, dont elle le frappoit pour assembler le peuple. Quand elle eut amassé autour d'elle, ce qui s'en trouva dans la poissonnerie, elle passa avec

cette suite, dans le marché, où elle fit 1661.
la même manœuvre. Dès qu'elle se vit accompagnée d'une grande partie de la populace, qui y accouroit de toutes les rues, elle cria ; *qui m'aime, me suive*, & se rendit à la tête de tout ce monde, à la maison de Gruchy. Le peuple en enfonça la porte, & en jetta les meubles par les fenêtres.

Après cette expédition, cette poissonnière, toujours suivie de son monde, & d'une quantité prodigieuse de peuple qui s'y joignit, fut à la maison d'un nommé Dubuc, Receveur de la Romaine, en criant qu'il falloit jetter ce B.... de gueux de Commis, dans le quai, parce que c'étoit lui qui avoit donné le conseil aux Fermiers, d'augmenter de cinquante sols par tonneau, le droit d'entrée des marchandises. Soutenu de quelques Commis, Dubuc défendit bravement l'entrée de sa maison, pendant le temps nécessaire à sa femme, à ses amis & domestiques, pour mettre à l'abri ses effets & principaux meubles, qu'on transporta dans une maison de derrière, qui avoit un passage par la rue au Lait. Quand on eut averti Dubuc & ses Commis, que ses effets y étoient passés, il se sauva

1661. lui-même, avec ſes compagnons, par cette maiſon ; & il en étoit grand temps, car la porte de la ſienne, briſée, tomba en morceaux.

Dans ce moment, arriva le ſieur Deſmarets, Sergent-major du Fort du Pollet, avec un détachement de ſeize ſoldats de ſa petite garniſon ; mais il fut mal reçu par les mutins, & fut forcé de ſe retirer au plus vîte. La Dame de Montigny eut la généroſité de venir, en l'abſence de ſon mari, leur repréſenter le tort qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes, & les punitions qui s'en ſuivroient. Cette populace n'entendoit plus raiſon : elle eut cependant aſſez d'égards, puiſque, ſans faire aucune inſulte à cette Dame, les ſéditieux lui crièrent qu'elle n'avoit point d'autre parti à prendre, que de monter promptement à ſon château.

Les Officiers municipaux, en corps, ſe préſentèrent alors à cette populace, & lui commandèrent de ſe ſéparer ſur le champ, ſinon qu'ils ſe verroient forcés, malgré eux, de les y contraindre par les armes. En effet, il arrivoit dans le marché, deux compagnies bourgeoiſes, auxquelles les Echevins avoient commandé de

1661.

prendre les armes; mais la populace, sans respect pour ses Magistrats, & sans crainte de ces deux compagnies sous les armes, n'écoutoit plus que le plaisir barbare de se venger de ceux à qui elle attribuoit sa misère. Les mutins injurièrent leurs Officiers municipaux, en leur reprochant qu'ils n'étoient que des gueux, qui n'aimoient pas leur devoir, & qui avoient été assez lâches pour n'avoir osé s'opposer aux mangeries qui les avoient épuisés.

Les Echevins virent, avec chagrin, qu'il falloit employer la force pour appaiser cette sédition: ils commandèrent aux deux compagnies, de se présenter, en serrant bien leurs rangs, afin de pousser devant elles, cette populace, en épargnant leur sang le plus qu'ils le pourroient.

Ces deux compagnies gagnèrent peu-à-peu du terrain, parce que le peuple ne fut pas assez téméraire pour leur faire face; mais il courut dans la rue des Cordonniers, enfoncer la maison du Receveur des droits sur le poisson: il pilla ses meubles, & enleva quelques sacs d'argent qu'il y trouva. Les deux compagnies bourgeoises avoient bien suivi ces mutins, mais elles ne l'avoient

1661. pu faire que lentement, parce que les séditieux s'étoient fait comme une arrière-garde, qui se faisoit pousser pas-à-pas, tandis que les premiers avoient couru à la maison de ce Receveur du poisson. Enfin, dès que les deux compagnies y arrivèrent, cette populace, en la plus grande partie, courut à la porte du Pont, où elle pilloit déjà le bureau des droits d'entrée & de sortie, quand les deux compagnies parvinrent sur ce pont. Celui des deux Capitaines qui commandoit, comme plus ancien, ordonna à l'autre d'aller avec sa compagnie, chasser les mutins de ce bureau, tandis qu'avec la sienne, il alloit garder le pont, de manière qu'aucun d'eux ne pourroit rentrer dans la ville. Les séditieux n'attendirent pas l'attaque de la seconde compagnie des bourgeois, ils s'enfuirent; & voyant le pont bien gardé, les uns se sauvèrent dans les maisons du Pollet qui étoient de leur connoissance, & les autres dans les villages voisins.

Le Capitaine commandant de ces deux compagnies avoit fait prendre ceux qui avoient marqué plus d'effronterie, & qui avoient fait résistance;

entr'autres, un nommé Peltier, connu 1661.
pour mauvais sujet. L'Hôtel-de-Ville le fit pendre le jour même, & en fit fouetter trois autres des plus mal-famés d'entre ceux qui avoient été arrêtés. On instruisit le procès de ceux qui avoient volé dans les bureaux des Commis ; & comme ils étoient en fuite, ils furent contumacés, & ensuite condamnés à être pendus en effigie.

Suivant l'Ordonnance de l'Intendant de la Généralité, l'Hôtel-de-Ville rendit, des fonds de la Communauté, les sommes que les Commis déclarèrent leur avoir été prises, & paya la valeur des dommages que les mutins avoient faits à leurs meubles ; & cette sédition n'eut point de suites plus fâcheuses.

Après la mort de M. le Duc de Longueville, le Roi donna le gouvernement de notre Province à M. le Duc de Montausier. Ce Seigneur fit à ce titre, son entrée dans Dieppe, le 18 Juillet 1665.

Le 27 Octobre 1667, le Roi en son 1667.
Conseil, rendit un Arrêt qui confirme la compétence de la police, à l'Hôtel-de-Ville de Dieppe, & qui règle en même temps, la préséance de ce Corps sur tous les autres, ainsi que le nombre

1667. & la qualité de ceux qui doivent composer cette jurisdiction ; ensemble l'ordre à tenir dans les élections & les assemblées générales.

1668. Le 12 Mars 1668, intervint un Arrêt du Conseil, qui maintient les bourgeois & pêcheurs en leur droit d'hotage, liberté & franchise de vendre leur poisson dans Dieppe, rapporté dans le Recueil ci-après.

Le Roi, par Lettres-patentes du 18 Janvier 1668, rapporté dans ledit Recueil, ordonna l'établissement d'un Hôpital Général dans Dieppe. Sa Majesté donne, pour principal motif de cet établissement, la commisération que méritent les matelots âgés, & l'avantage de bien élever leurs enfants. En voici les termes :

« Et comme il est de tout temps » sorti de notre bonne ville de Dieppe, » les plus expérimentés Capitaines, & » Pilotes les plus habiles, & les plus » hardis navigateurs de l'Europe ; que » ceux de ce lieu-là ont fait les pre- » mières découvertes des pays les plus » éloignés ; ce que les habitants d'icelle » desirent continuer & conserver cette » bonne réputation & notre estime

» particulière, ils ont besoin d'avoir 1668.
» des Pilotes & gens de mer qui soient
» de bonnes mœurs, & accoutumés dès
» leur plus tendre enfance, à la piété &
» à la soumission, &c. »

Le 28 Mai de cette année, le Conseil accorda un Arrêt, qui distrait les Fermes du quayage, barrage & languayage, pour en être compté avec les rentes, fiefs, maisons & fontaines, pardevant les Officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dieppe.

Dans le mois d'Août de cette année, la peste fut apportée de Rouen à Dieppe, dans un sac de procédures, qu'un des habitants de cette dernière ville fit retirer de chez son Procureur, mort à Rouen de ce mal. Cette peste, qui n'avoit pas fait de grands ravages dans cette capitale, parut avoir triplé sa malignité, par ce transport extraordinaire. Les effets en furent terribles dans Dieppe; on fut obligé d'y établir des évents sur les monts de Caux & du Pollet, & de poser des limites à une lieue de distance, pour intercepter toute communication. Cette peste enleva neuf à dix mille des habitants de cette ville, pendant les cinq premiers

1668. mois de sa durée; & ce fléau ne cessa entièrement, que dans l'hiver de 1670. On rendit graces à Dieu de sa cessation, par une Procession générale.

La guerre avec la Hollande, fit craindre aux Dieppois, que les grands préparatifs maritimes de cette République ne fussent destinés contre leur ville. Les bourgeois, qui, en temps de paix, ne se mettoient point sous les armes, pour garder leur ville, recommencèrent à faire le service militaire; & M. le Duc de Roquelaure, chargé du gouvernement de la Province, en l'absence de M. le Duc de Montausier, fit réparer & mettre en état les fortifications. Ce fut par l'ordre de M. de Roquelaure que les habitants commencèrent à tracer un chemin couvert au-delà des murailles de leur ville, du côté de la mer, au moyen de terres & de décombres qu'on y apporta sur l'amas de galets qui se faisoit peu-à-peu, par le rapport des flots: amas qui depuis ce temps, est devenu six fois plus considérable, par le plus grand avancement des jetées dans la mer.

Les corsaires Hollandois venoient prendre les bateaux pêcheurs jusques sur la rade de Dieppe. Pour y obvier,

les négociants armèrent à la hâte, plusieurs navires, qui donnèrent chasse à ceux des ennemis. 1672.

La grande Flotte Hollandoise ayant paru sur les côtes de cette ville, à la fin de Mai 1672, la ville de Rouen envoya dix de ses compagnies bourgeoises, & l'on fit entrer dans le château & la citadelle, cinq-cents militiens gardes-côtes, pour en renforcer la garnison : enfin, on augmenta celle du Fort du Pollet, par deux compagnies du régiment de Navarre. Tous ces préparatifs de défense furent inutiles; car la flotte Hollandoise, commandée par Ruiter, passa à l'élévation de trois lieues de Dieppe, & fut attaquer la flotte Angloise & Françoise, commandées par le Duc d'Yorck & le Comte d'Estrée.

Le sieur de Montigny, Gouverneur de la ville & château de Dieppe, y mourut dans le courant du mois de Mai 1675. Il fut inhumé en la chapelle de la Vierge de St Remi, où l'on voit son mausolée. Sa statue y est couchée, & son casque & ses gantelets sont à ses côtés. 1675.

Le sieur de Montulé, à qui ce gouvernement fut donné, n'y fit pour ainsi

1678. dire que paroître, étant mort deux ans après. Il y fut remplacé par le sieur Quentin-Mahaut-de-Tierceville, qui vint à Dieppe le premier Février 1678.

1684. Le Gouvernement de Dieppe, jusqu'en 1684, avoit été censé faire partie de celui de la Province; les Gouverneurs étoient nommés par le Roi, sur la présentation des Gouverneurs de la Normandie, & ne pouvoient agir que sous leur nom & autorité: mais cette année, M. le Comte de Manneville, Seigneur de Manneville, de Colmesnil, de Sauqueville, &c. s'arrangea du gouvernement de cette ville, avec M. le Duc de Montausier; & de l'agrément du Roi, ce gouvernement devint dépendant directement de Sa Majesté. M. le Comte de Manneville en prit possession le 14 Septembre de cette année; & le sieur de Tierceville, nommé ci-devant par M. le Duc de Montausier, fut pourvu en indemnité, de la place de Lieutenant de Roi de Dieppe.

Louis XIV, dont l'heureuse fortune, jusqu'à ce temps, paroissoit lui avoir donné le droit de commander à la victoire, pensa que Dieu ne le combloit de tant de prospérités, que pour lui

donner la facilité de réunir tous les François, à l'Eglise Catholique. Ce Prince, outre la gloire qui en devoit revenir à Dieu, pensoit l'unité de croyance, nécessaire dans son Royaume, pour lui en garantir l'unité d'obéissance. Par malheur, éblouis de ses succès en tout genre, les Ministres de ce Monarque, flattèrent trop leur Maître, & en exaltant la grandeur de ce projet, ils ne lui en représentèrent pas les inconvénients : s'ils l'eussent fait, Louis XIV étoit doué d'une judiciaire trop profonde, pour n'en avoir pas rendu l'exécution moins critique, & les suites moins funestes à l'Etat, en préparant de longue-main cet évènement, par la persuasion, les égards, la générosité, les places & les pensions données aux Calvinistes. Ces armes de paix auroient pu en conquérir le plus grand nombre, après quoi l'autorité n'eût eu qu'à réprimer l'opiniâtreté des plus entêtés, & à garder si bien les frontières du Royaume, que leur émigration n'en fût pas possible. Au contraire, faute de ces précautions, l'Edit de 1685, qui révoqua celui de Nantes de 1598, loin de produire le bon effet que Louis XIV en attendoit,

1684.

1685.

1686. fit au Royaume, un préjudice que le temps peut à peine réparer. Quantité de sujets Calvinistes, portèrent leur industrie, leurs richesses & leurs personnes, au service de nos ennemis; & on a bien raison de dire, que Louis XIV, au moyen de cet Edit, a fait le plus grand sacrifice, qu'un Roi Très-Chrétien puisse faire à l'Eglise & à sa Religion.

Les Protestants de Dieppe ne pensent encore, qu'en frémissant, à la désolation que cet Edit fit à leurs pères. Une révocation si subite de la liberté de conscience, dont ils jouissoient en vertu de l'Edit de Nantes, leur parut, non pas comme on l'avoit dit à Louis XIV, une sainte violence, qu'ils béniroient eux-mêmes, quand ils seroient rentrés dans le sein de l'Eglise leur ancienne mère, mais une vraie persécution: aussi une partie des Protestants qui étoient encore dans Dieppe, s'enfuirent-ils en Angleterre & en Hollande, préférant la liberté de conscience, à toutes affections de pays, de biens, d'habitudes & de parents.

Soit que le Conseil prévît une guerre prochaine avec les Puissances maritimes, & qu'il craignît les intelligences

que les Calvinistes mécontents pourroient lier avec elles ; soit qu'il voulût marquer à ces Hérétiques opiniâtres, son mécontentement, & leur retirer toute possibilité de soutenir les révoltes qu'ils voudroient faire, il fut arrêté que les fortifications de Dieppe, où il y avoit eu un temple, seroient démolies, ainsi que celles de plusieurs autres. 1686.

Il y avoit eu malheureusement un temple dans cette Ville ; mais, ainsi que nous l'avons dit, il n'y avoit plus alors qu'un très-petit nombre de Calvinistes ; ce que vraisemblablement le Conseil ne savoit pas. Le Roi y envoya un Officier général, sous le prétexte d'examiner les fortifications, afin que leur mauvais état pût adoucir le chagrin qu'on auroit de leur destruction. Ce Commissaire n'eut pas assez de mauvaise foi pour nier leur validité & leur excellent état ; mais il soutint aux Officiers municipaux, qui assuroient le contraire, que la Ville n'avoit point assez d'habitants propres à porter les armes pour défendre la place, qui pourroit être attaquée dans la prochaine guerre, & que le Roi auroit trop besoin de la totalité de ses troupes ailleurs, pour

1686. que Sa Majeſté pût y en envoyer en garniſon. Les Officiers municipaux, qui inſiſtoient à ſoutenir que les bourgeois étoient ſeuls ſuffiſants pour défendre leurs murailles, firent paſſer en revue, devant ce Commiſſaire, les citoyens en état de porter les armes, depuis l'âge de vingt ans, juſqu'à cinquante, ſans y comprendre les mariniers, ni ceux qui travailloient à la conſtruction & au grément des navires : il en fut compté ſix mille cinq à ſix-cents. Cet Officier jugea que ce nombre étoit inſuffiſant ; en conſéquence, il fut ordonné que les fortifications ſeroient démolies. Les citoyens pleurèrent ſur leurs débris, ſur-tout ſur ceux de la citadelle, qui étoit une des plus récentes & des plus régulières du Royaume : elle avoit été conſtruite par leurs pères, en 1563. A la vérité, cet ouvrage devoit ſon exiſtence aux Calviniſtes, & il y avoit dans l'Edit de Nantes, un article de faveur pour les Proteſtants de Dieppe : mais le Miniſtère François eût dû avoir égard à la grande fidélité & aux ſervices paſſés des Dieppois ; & que s'ils avoient été ſi portés pour leurs Rois, dans le temps des guerres civiles, quoiqu'ils euſſent parmi eux un

grand nombre de Calvinistes, ils ne les serviroient pas avec moins de zèle, dans le temps où il en restoit si peu dans leur Ville. 1686.

M. de Médavi, Archevêque de Rouen, & M. de Colbert son coadjuteur, ayant été informés que les Protestants de Dieppe ne se soumettoient point à changer de Religion, suivant l'Edit de 1685, & qu'aucun d'eux ne se rendoit aux Eglises, nonobstant l'invitation des Curés; ces deux Prélats, pour les gagner par la persuasion, leur envoyèrent quatre habiles Prédicateurs. Les Protestants voulurent bien les entendre : mais il n'y en eut que cinq ou six qui reconnurent leur erreur ; le cœur des autres étoit trop ulcéré, pour que leur esprit pût s'ouvrir aux vérités qu'on leur prêchoit.

Instruit du mauvais succès de cette mission, le Gouvernement fit venir à Dieppe, un régiment de cuirassiers, qui furent logés à discrétion, dans les maisons des bourgeois Calvinistes, la plupart négociants, marchands & orfèvres. Ces hôtes incommodes, furent relevés, quinze jours après, par un régiment de dragons. Les Protestants, qui se disoient tous dévoués à

1686. perdre leurs biens & leur vie pour la Foi Calviniste, sentirent néanmoins, peu-à-peu, la pesanteur du fardeau dont on les chargeoit ; & il étoit pour eux, d'autant plus onéreux, qu'une partie des plus riches s'étoit réfugiée en pays étrangers, & que la fortune de ceux qui étoient restés, se consommoit, par les libéralités qu'ils étoient obligés de faire aux dragons, pour qu'ils missent des bornes à leurs vexations de tout genre, d'autant plus excessives, que ces soldats croyoient, par l'extension qu'ils y donnoient, mieux remplir les vues du Gouvernement.

Les moins zèlés des Calvinistes furent les premiers à se rendre à l'Eglise : ils y firent & signèrent leur abjuration. Alors on leur retira les dragons qui y logeoient, pour en charger, par doublement, ceux qui persistoient dans leur opiniâtreté. Ils n'eurent point le courage de soutenir cette surcharge ; tous, sans aucune exception, se rendirent à l'Eglise, y firent & signèrent publiquement l'abjuration du Calvinisme. Alors le régiment de dragons, qui avoit rempli sa destination, eut ordre de quitter la Ville.

Ce fut pendant le séjour de ce ré-

gimens, que le temple des Calvinistes fut démoli jusques dans ses fondements. Les matériaux & le terrain, ainsi que celui de la maison de leur Ministre, avec ses dépendances, furent donnés à l'Hôpital général, qui en jouit encore. 1686.

Environ un mois après le départ des dragons, plusieurs des nouveaux convertis faussèrent leur serment, sous le motif qu'ils y avoient été forcés. Leur exemple fut bientôt suivi par une partie des autres. Depuis ce temps, ils restent dans leur erreur, sans qu'on leur ait fait d'autre violence, que l'enlèvement de quelques enfants de ceux qui étoient assez riches pour payer leurs pensions dans des Communautés où on les instruisoit de la Religion Catholique. Cette voie d'autorité n'a plus lieu depuis une quarantaine d'années.

Ce qui reste aujourd'hui dans Dieppe, de ce parti, monte au plus, à trois cents cinquante personnes, de tout âge & des deux sexes. Ils y vivent tranquilles: ce sont de bons citoyens, de bons amis, de bons parents, dont les Catholiques sensés honorent les vertus & plaignent l'erreur. Le peuple même

1686. commence à sentir le ridicule de son ancienne aversion contre ces bourgeois Calvinistes, qui n'ont, à son égard, que de bons procédés. Ce sont des négociants, des orfèvres, des horlogers, qui sont charmés de pouvoir procurer du travail & des secours au peuple, qui devroit en être reconnoissant.

1688. Louis XIV, dont la force & l'élévation de l'ame eussent fait l'admiration des siècles & le bonheur de ses sujets, si, comme son aïeul, il eût trouvé un Sully dans ses Ministres; & il méritoit ce bonheur, car son cœur étoit sensible à l'infortune des autres, & magnanime dans la sienne propre. Ce Monarque ne put voir la disgrace de Jacques II, Roi d'Angleterre, sans partager ses peines. Si ce Prince Anglois a été malheureux par un grand zèle pour la Religion, comme on l'a dit, il n'a pas toujours observé la modération, la prudence & la charité qu'elle commande; car ses sujets se sont plaint qu'il ne les avoit pas traités suivant l'ordre & la contistution de leur état. Dans une si grande question, entre des sujets & leur Monarque, il y a lieu de penser que Jacques II

n'avoit point les qualités qui consti- 1688.
tuent les grands Rois. La preuve qu'on en peut donner, c'est qu'il se vit précipité de son trône, sans s'être seulement douté de la possibilité de sa chûte.

Ce Prince & la Reine son épouse, sa famille, & plusieurs Seigneurs qui leur étoient attachés, débarquérent dans Dieppe, & y séjournèrent quelques jours, jusqu'à ce que le Château de Saint-Germain-en-Laye fût en état de les recevoir. Louis XIV accueillit ce Roi malheureux, avec une générosité qui est sans exemple dans toute autre nation que la nôtre.

Quoiqu'en guerre avec l'Empereur, la Hollande, la Savoie & une partie de l'Italie, le Roi de France ne désespéra point de pouvoir remettre la couronne sur la tête de ce Roi d'Angleterre, qui avoit désespéré lui-même de cette gloire, en abandonnant ses Etats. Louis XIV fit, à cet effet, des préparatifs & des armements suffisants, s'il eût trouvé dans l'ame du Prince détrôné, l'énergie nécessaire pour faire face à une pareille révolution.

Les dépenses extraordinaires que

1689. notre Souverain fut obligé de faire, épuisèrent ses finances. Les Dieppois, plus étonnés de la grandeur d'ame de leur Roi, qu'ils ne l'avoient été de la disgrace de Jacques II, quand il avoit passé dans leur Ville, s'assemblèrent en commun, & délibérèrent qu'ils se cotiseroient pour faire un fonds de quarante mille écus, qu'ils supplieroient Sa Majesté de vouloir bien accepter.

Sensible à cette preuve d'attachement, Louis XIV eut la bonté de leur écrire :

« Chers & bien-amés, ayant été » informé de la délibération que vous » avez prise de Nous offrir quarante » mille écus, afin de Nous servir dans » les conjonctures présentes, où Nous » sommes obligé de faire des dépenses » extraordinaires : Nous avons fait » cette lettre, pour vous dire que Nous » acceptons votre offre, de laquelle » vous savons très-bon gré; & que, » dans les occasions qui se présenteront » de vous en donner des marques, » Nous nous souviendrons du zèle & » de l'affection que vous avez fait pa» roître en celle-ci, pour notre ser-

» vice & le bien de notre Etat. Donné 1689.
» le 24 Mars *1689. Signé :* LOUIS.
» *Et plus bas :* PHÉLIPPEAUX. »

Le Ministre Cartaut, qui s'étoit enfui chez l'Etranger, lors de l'Edit de Nantes, vint à Dieppe, l'année suivante 1790, & y fit abjuration du Calvinisme, en l'Eglise de Saint Remi. Son exemple fut suivi par plusieurs Protestants, qui furent persuadés de la vérité des raisons qui avoient porté ce Ministre à reconnoître son erreur. 1690.

Le sieur de Tierceville, Lieutenant de Roi de Dieppe, y mourut le 17 Mars 1692 ; sa place fut donnée à M. le Comte de la Boissière. Malheureusement notre Flotte Royale, commandée par M. de Tourville, fut battue, & détruite en la plus grande partie, à la hauteur de la Hogue, par celle des Anglois & des Hollandois réunis, deux fois plus nombreuse que la nôtre. Les Dieppois comprirent le tort qui en résulteroit pour leur commerce. Une Puissance qui n'a plus assez de forces navales pour le protéger, ne peut se promettre de pouvoir conserver la concurrence marchande, vis-à-vis les 1692.

1692. autres nations, dont les flottes dominent sur les mers. Il y a plus; c'est qu'outre cette voie des richesses dont cette puissance est privée, elle devient, par cela même, hors d'état de pouvoir former une marine militaire, redoutable, puisque c'est la marine marchande qui seule forme & fournit pour y parvenir, des fonds, des officiers habiles & des matelots.

1693. La récolte de l'année 1693, fut des plus médiocres. La disette de bled devint excessive dans Dieppe: le peuple affamé, y souffroit avec d'autant plus de peine sa douloureuse position, qu'il voyoit souvent passer, à la hauteur de deux ou trois lieues de leur port, des navires Hollandois, & autres venant du Nord, chargés de bled pour Rouen, Nantes, la Rochelle & Bordeaux. Les Echevins furent obligés d'employer les plus vives remontrances pour empêcher ce peuple, qui manquoit de nourriture, de s'embarquer sur les navires, afin d'aller enlever ceux qui passoient & de les amener dans leur port. Enfin, après une disette de quatre mois, les vaisseaux que les négociants avoient envoyés, arrivèrent chargés de bled & d'orge, dans le mois

mois de Mai 1694 ; ce qui ſauva la vie à 1694.
beaucoup d'habitans, & leur donna la facilité d'attendre le temps de la récolte, qui fut des plus abondantes : mais ils n'en devoient partager l'avantage avec les autres ſujets du royaume ; qu'en arroſant, en particulier, leur pain de leurs larmes.

Quoique maîtres de la mer, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas encore fait de priſes conſidérables ſur les armateurs de Dieppe, quand les citoyens de cette ville apprirent par leurs pêcheurs, qu'une flotte voguoit dans la Manche, & faiſoit pour leurs côtes. Elle étoit compoſée de deux Eſcadres Angloiſes & une Hollandoiſe, qui, réunies, faiſoient le nombre de quarante-cinq vaiſſeaux de ligne, avec huit à neuf frégates, douze galiotes à bombes, & une vingtaine de navires chargés de munitions. Le tout étoit commandé par le Lord Barclay.

Dieppe avoit à y oppoſer la batterie du Château, qui donne ſur la mer, alors compoſée de douze canons de différents calibres, & de quatre mortiers montés ſur la falaiſe. Ces canons & ces mortiers furent ſervis par la compagnie des Canonniers bour-

1694. geois. Il y avoit sous les murailles de la ville, du côté de la mer, dans le chemin couvert, tracé dans son temps, par M. de Roquelaure, plusieurs batteries : savoir ; une au Port-d'Ouest, de huit canons de dix-huit livres de balle ; une autre entre la porte de la rue à l'Avoine & celle de l'ancienne Poissonnerie, de neuf canons de trente-six livres de balle, & quatre mortiers : enfin, au bout de la jetée, trois canons de vingt-quatre livres de balle. Ces canons & ces mortiers furent servis par les mariniers.

Le sieur Intendant de la Généralité, & le Lieutenant-Général du Bailliage d'Arques, au grand regret des citoyens, s'emparèrent de la police de la ville, & les Officiers municipaux, que nous avons vu faire si bien leur devoir en tant d'occasions, furent privés de leurs fonctions, dans une occurrence où ils auroient été si utiles.

Le sieur Intendant & le Lieutenant-Général du Bailliage firent construire des fours au village du Petit-Appeville, pour cuire le pain qu'il falloit fournir aux bourgeois sous les armes, à un régiment de milice de Bretagne, qui étoit en garnison, & aux Communes

du pays de Caux, qu'on assembloit aux fins de secourir la ville. Ces deux Magistrats destinèrent les charpentiers & les maçons à éteindre le feu que les bombes pourroient occasionner : mais ils ne nommèrent ni officiers, ni autres notables bourgeois, pour les rassembler & diriger leurs travaux ; de sorte que le peu de ces artisans, qui remplirent leur destination, ne purent rien faire d'utile, parce que chacun en particulier, s'occupa à éteindre le feu des maisons de sa connoissance, sans succès. 1694.

Le 16 Juillet 1694, entra dans le port, le capitaine Beaujeu, qui commandoit un des corsaires de Dieppe : il emménoit avec lui, une petite Frégate Angloise, de douze canons. Elle s'étoit trop écartée de sa flotte, & Beaujeu l'avoit combattue & prise. Ce Capitaine assura les habitants, que les ennemis alloient être à la vue de la ville ; &, en effet, on les apperçut une heure après.

On mit les bourgeois sous les armes, & on leur ordonna de passer au-delà des portes de la ville, du côté de la mer, & d'y défendre le chemin couvert dont nous avons parlé ; ce poste étant le plus honorable, en cas d'une descente

1694. des Anglois. Dès que tous les bourgeois & les mariniers pour le service du canon, furent passés, on ferma les portes sur eux, & l'on en confia la garde au régiment de milice de Bretagne, avec défense de laisser entrer dans la ville, aucun des bourgeois. Ces derniers restèrent du côté de la mer, exposés nuit & jour, à toute l'intempérie de l'air, n'étant nourris, pendant le temps qu'ils y furent, que du pain qu'on leur délivroit tous les jours.

Le 17, l'arrière-ban de la Généralité de Rouen vint se camper sur la falaise, aux environs de la Chapelle de Caude-Côte: mais ces nobles & roturiers, propriétaires de fiefs, en décampèrent dès le lendemain, pour éviter l'incommodité des bombes, & ils furent se placer au-dessus du Petit-Appeville.

Le 18 Juillet, la flotte ennemie s'approcha & se rangea en un demi-cercle qui couvroit la baie de Dieppe. Elle avoit sa droite appuyée sur les roches de l'Hailly, & sa gauche sur la falaise de Berneval. Les galiotes à bombes étoient placées dans cette enceinte, avec quelques grandes chaloupes & navires chargés de munitions.

Sur les dix heures du matin, on

vit plusieurs grandes chaloupes partir de la gauche, & venir à force de rames, vers la droite, tandis que la marée montoit encore. On jugea que cette manœuvre avoit pour but, de marquer la ligne sur laquelle les galiotes à bombes devoient se ranger; & effectivement elles vinrent s'y placer. 1694.

Alors ces galiotes se trouvèrent à l'extrémité de la portée des canons de la ville: on leur en fit, sans succès, plusieurs décharges. Deux des trois canons qui étoient au bout de la jetée, s'éclatèrent, tuèrent & blessèrent plusieurs des matelots qui en faisoient le service. De leur côté, les ennemis essayèrent la portée de leurs bombes, en les dirigeant sur la Chapelle de Caude-Côte, aux environs de laquelle ils voyoient les tentes de l'arrière-ban; ce qui, comme nous l'avons dit, l'obligea de décamper de cet endroit.

Le soir de ce même jour, 18 Juillet, il s'éleva un vent d'Ouest, qui, s'augmentant peu-à-peu, devint assez violent pour forcer les vaisseaux ennemis d'amener leurs mâts de hune. Alors les sieurs Saint-Mars, Labbé, Thuilier, Beaujeu, Leber, Mainet, & autres capitaines de long-cours, vinrent trouver l'Of-

1694. ficier général qui commandoit, & lui représentèrent que si le gros vent qu'il faisoit, duroit trente heures, il étoit probable qu'ils parviendroient à brûler la flotte ennemie, s'il vouloit ordonner, de la part du Roi, aux habitants de Saint-Valery-en-Caux, de leur laisser user de leurs bateaux pêcheurs, au nombre de quinze ou seize, comme autant de brûlots.

Leur projet étoit bien conçu, & d'une exécution aisée. Ils se seroient transportés de suite à Saint-Valery, situé à six lieues de Dieppe, vers l'Ouest, escortés de deux à trois-cents matelots : ils auroient rempli ces seize bateaux, de goudron, de bray, & d'autres matières combustibles, avec de la poudre : ils auroient sorti de nuit, de ce petit port, avec ces seize bateaux, & plusieurs autres, pour s'y retirer, après avoir dirigé, au moyen du vent-arrière, les seize brûlots au milieu de la flotte ennemie, qui n'auroit pu éviter leur choc, parce qu'elle étoit à l'ancre, & que, dans le cas où ses vaisseaux eussent, pour les éviter, coupé leurs cables, vu le gros vent d'Ouest, ils n'auroient jamais pu se relever, & auroient échoué sur les côtes ou sur les bancs de Somme.

Ce projet ne fut regardé par cet Officier général & par les autres officiers de terre, que comme une pure forfanterie. Ces Messieurs, qui ne connoissoient rien au service de mer, sont excusables par cette raison, de n'avoir pas profité de cette heureuse occasion de sauver Dieppe de l'incendie, & de venger, en quelque sorte, la France, de l'échec du combat de la Hogue. Le refus de cet Officier général fut d'autant plus sensible aux marins, que ce vent d'Ouest souffla avec force, jusqu'au 21 matin, & qu'ils auroient eu pour l'exécution de leur projet, trente heures de plus qu'il ne leur eût fallu. 1694.

Pendant ces deux jours & trois nuits, les vaisseaux ennemis restèrent toujours à l'ancre, leurs mâts de hune abaissés. Pendant ce temps, les bourgeois restèrent sur le rivage de la mer, où on les avoit placés, sans qu'on leur permît d'entrer dans leur ville, en laquelle il arriva quatre à cinq mille paysans des Communes du pays de Caux.

Le vent s'étant calmé le 21 matin, les galiotes ennemies commencèrent à jetter des bombes. Les Dieppois leur répondirent du feu de leurs canons & de leurs mortiers, sans autre succès,

1694. que celui de la chûte d'une de leurs bombes sur une des grandes chaloupes ennemies, qui fut coulée à fond.

Le Jeudi matin, 22, fête de Sainte Madelène, les galiotes, au nombre de dix, s'approchèrent en face de la ville, sur une même ligne, jusqu'à l'endroit que les mariniers appellent la petite rade, où elles se fixèrent. L'Amiral Anglois leur donna le signal par un coup de canon : alors elles ne cessèrent de jetter des bombes. Plusieurs passèrent pardessus la ville, & furent tomber au-delà ; mais la plus grande partie fit son effet dans Dieppe & dans le port, dont plusieurs navires furent coulés à fond, entr'autres, la petite Frégate Angloise, prise par le capitaine Beaujeu.

De leur côté, les habitants firent feu sur les galiotes ; mais ils ne réussirent qu'à en mettre une hors d'état de servir : elle se retira de ligne, & fut sur le champ, remplacée par une des deux mises en réserve par les ennemis. A neuf heures du soir, le feu étoit à plus de cinquante maisons des différents quartiers de la ville. Les malheureux bourgeois étoient au désespoir de se voir retenus sans pouvoir

ni aller l'éteindre, ni donner aucun secours à leurs familles, ni sauver leurs titres & leurs effets. 1694.

Dès le 21, les mariniers avoient observé un grand navire à trois mâts, placé derrière les galiotes à bombes, qui ne faisoit aucun mouvement: ils jugèrent que ce ne pouvoit être qu'un gros brûlot, que les ennemis vouloient pousser dans le port la marée montante, afin d'y mettre le feu à tous les navires. Pour lui en fermer l'entrée, les marins remplirent de galets & de grosses pierres, deux des plus vieux navires, & les amenèrent entre les deux jetées qui en formoient le canal. Ils les y firent couler à fond, pour en interdire le passage. Ils prirent encore une seconde précaution; ce fut d'étendre un gros cable d'une jetée à l'autre; & quand ils eurent fait ces dispositions, ils recommandèrent aux matelots qui faisoient le service du canon sur les batteries, d'avoir une attention particulière à ce navire, & de diriger sur lui, tout leur feu, s'ils voyoient qu'il voulût entrer dans le port.

Les ennemis continuèrent à jetter des bombes jusqu'à minuit du 22 au 23.

1694. Ce fut alors qu'on vit le navire signalé par les marins, donner à pleines voiles dans le port. Les trois batteries le canonnèrent & le frappèrent en plusieurs endroits, jusques dans l'eau; & sur un dernier boulet, dont le perça le seul canon qui restoit sur le bout de la jetée, ce navire coula à fond: mais, à cause de sa hauteur de bordage, & parce que la marée n'étoit pas encore assez haute, il fut soutenu par sa quille, & n'enfonça pas entièrement dans l'eau, n'étant qu'à trois-cents pas environ de la tête des jetées. Peu de temps après, une grande flamme sortit de ce navire, & on entendit un bruit effroyable. L'air fut rempli de feux de toutes couleurs & de toutes formes, & il tomba sur la ville & les bourgeois retenus sur le rivage de la mer, comme une grêle de matières enflammées, de toutes grosseurs.

Ce navire, que l'on nomma la *Machine infernale*, & dont nous allons faire la description, ne fit pas l'effet que les Anglois en attendoient; il n'occasionna la mort qu'à quatre ou cinq personnes, & il n'y eut que dix à douze toits des maisons du quartier du Moulin-à-Vent & du Polles, qui en furent

écrasés par de grosses pierres, des morceaux de fer & de potin. L'eau qui avoit pénétré dans ce navire, empêcha heureusement, la plus grande partie de l'effet qu'il devoit faire. 1694.

C'étoit un navire de trois à quatre-cents tonneaux, qui avoit deux ponts. Le plus profond étoit rempli de plus de cinquante milliers de poudre : il étoit couvert par le pont supérieur, qui étoit rempli de grosses pierres, pour rendre l'explosion de la poudre plus forte. Au-dessus de ces pierres, il y avoit cinq à six-cents bombes chargées de poudre, avec leurs mèches ; & tous les interstices des pierres & des bombes qui étoient dans ce pont, étoient garnis de poudre. Enfin, ce dernier pont étoit lui-même couvert par le plancher du navire, qui étoit chargé de grosses pierres, de gros morceaux de potin, de débris de mortiers & de canons brisés. Il y avoit au milieu de ce navire, un tuyau vertical, plein de poudre, ayant des trous vis-à-vis de chaque pont, qui communiquoient à celle que les Anglois y avoient placée. Ils avoient posé sur le plancher du navire, une mèche d'une longueur proportionnée au temps qu'il lui faudroit pour arriver

1694. dans le port; & dès qu'ils l'avoient mis en marche, ils avoient allumé cette mèche, par le bout opposé à celui qui donnoit sur le tuyau de poudre. Quand le feu y fut parvenu, ce navire sauta en l'air.

Le lendemain matin, 23, les citoyens, autant excédés de douleur de voir brûler leurs maisons, que de fatigues d'avoir passé six jours sur le rivage de la mer, exposés au vent & à la pluie, sans abri; aussi inquiétés du sort de leurs familles & de leurs biens, que des bombes, dont il falloit se garer, & d'ailleurs certains que les ennemis ne vouloient que brûler leur ville, puisqu'ils n'avoient fait aucuns mouvements qui indiquassent le dessein d'y faire une descente, ils prirent le parti, vu la clôture des portes, de se retirer de mer-basse, pardessous la falaise qui mène à Pourville; ce qu'ils auroient pu faire dès le premier jour, si l'honneur ne les eût retenus. Pour les capitaines & les officiers bourgeois, se voyant abandonnés de leurs gens, ils prirent le parti de rentrer pardessus le Quai, & d'en demander l'ouverture d'une des portes: mais ils n'y furent pas obligés, car

ils en trouvèrent la première ouverte, sans garde ni sentinelle. Les soldats du régiment de milice de Bretagne, ainsi que les paysans des Communes du pays de Caux, n'étoient, depuis deux jours, occupés qu'à piller les maisons des bourgeois, & à boire le vin qu'ils trouvoient dans leurs caves. 1694.

Les Officiers de la bourgeoisie n'entrèrent dans leur ville, que pour voir leurs maisons en feu, sans espérance de pouvoir l'éteindre, faute de monde & même faute d'eau; parce que dès le commencement de l'incendie, on avoit lâché le réservoir des fontaines, placé au bas du Château, afin d'en procurer une plus grande abondance à la place du Puits-salé, aux environs de laquelle le feu avoit d'abord fait de plus grands ravages; ce qui en priva les autres quartiers.

C'est donc parce que M. le Président Haynault n'a pas été bien instruit de ces faits, qu'il a dit; *que ce fut par la faute des habitants, qui n'y apportèrent point de secours, que leurs maisons furent réduites en cendres.* Ce grand historien eût dû réfléchir qu'il étoit contre l'ordre naturel, que des hommes, & sur-tout gens de port

1694. de mer, accoutumés à la fatigue, & familiarisés avec les dangers, eussent, au préjudice de leurs fortunes, laissé brûler leurs maisons & leurs effets, sans y opposer aucun obstacle. Il est vrai qu'il dût paroître étrange (à ceux qui n'étoient pas instruits) que toute la ville eût été brûlée par les bombes, sans qu'on en eût pu arrêter les progrès. En effet, l'exemple de quatre des habitants qui, par leurs places, avoient été exempts d'être envoyés sur le rivage de la mer, va prouver que si les autres eussent pareillement resté dans Dieppe, cette ville n'eût pas été réduite en cendres.

Le sieur de la Guillonière sauva de l'incendie, sa maison, ainsi que celles qui y attenoient, situées dans la rue du Cœur-couronné. Le sieur Leber, capitaine de vaisseau, à l'aide de quelques matelots qui n'étoient pas employés au service du canon, sauva des flammes non-seulement la maison de son père, mais encore tout son quartier, situé au Port-d'Ouest. Le sieur de Missant écarta le feu de la sienne & des voisines, rue de la Trinité. Enfin, le sieur Croisé, qui demeuroit dans la rue d'Ecosse, vis-à-vis le marché aux veaux,

non-seulement en préserva sa maison, mais encore tout le côté de cette rue, jusqu'à la petite rue du Cours. 1694.

La conduite qu'on venoit de tenir vis-à-vis des bourgeois, retira du cœur d'une partie des négociants & des marins, l'amour qu'ils avoient pour leur ville : ils furent s'établir à Rouen, au Havre, à Nantes & à la Rochelle. Cette désertion, jointe à la perte de tous leurs effets, a causé un préjudice immense au commerce de Dieppe, dont il n'a pu se relever, & ne le pourra faire, que dans le cas où le Roi mettroit en sa perfection le nouveau Port, auquel on commence à travailler, surtout si on exécutoit le plan de M. de Colbert, dont nous parlerons.

Les bombes & l'incendie n'occasionnèrent pas la mort de plus de soixante citoyens, tant hommes que femmes ; mais il périt dans Dieppe, à cette occasion, plus de cinq-cents, tant miliciens de Bretagne, que des paysans des Communes de Caux. Ces malheureux, avides de pillage, ne se retiroient point à temps des maisons, & y étoient écrasés par des débris, ou dévorés par les flammes : enfin, on trouva par la suite, plus de deux-cents

1694. de leurs cadavres, dans des caves. Occupés à boire, ces hommes ne pensèrent pas à sortir avant que les encombrements des maisons en eussent bouché les entrées ; ce qui les y fit mourir de faim.

Comme la situation de Dieppe pourroit encore l'exposer à un bombardement, dont, à la vérité, les effets ne sont plus si à craindre depuis que les maisons sont bâties en brique, il n'est pas hors de propos d'observer les fautes que l'on fit dans cette occasion, afin de n'y plus retomber.

Premièrement, on n'avoit pas enlevé hors de la ville, les brays, les goudrons, les poix-résines, les huiles, les suifs, les eaux-de-vie, & autres matières combustibles. Ces denrées abondoient dans les maisons des marchands qui avoisinoient l'Hôtel-de-Ville : aussi fut-il brûlé avec tant de célérité, qu'il n'eût pas été possible de l'éteindre.

Secondement, on n'avoit point fait d'amas d'eau dans les cuves & barils, qui, à cause de la pêche & de ses salaisons, abondent plus dans Dieppe, qu'en toute autre ville ; on avoit d'ailleurs, mal-à-propos lâché l'eau du réservoir de dessous la descente du Château,

pour en donner plus abondamment au quartier du Puits salé. Dans un pareil malheur, commun à toute la ville, il ne faut point déranger le cours ordinaire des fontaines, afin que chacun puisse avoir sa part de l'eau commune à tous les habitants. 1694.

Troisièmement, on n'avoit point suivi l'ordre des choses, en faisant sortir les bourgeois de leur ville, pour les poster sur le rivage de la mer, sous le prétexte qu'ils étoient plus intéressés que tous autres, à s'opposer à la descente que les ennemis auroient voulu faire. Il étoit plus naturel de les laisser dans leur ville, afin de veiller à leurs effets, & pour travailler à l'extinction du feu; l'intérêt qui est le plus grand mobile, les eût portés à arrêter l'incendie avec plus de cœur que tous autres. Il faut donc, en pareil cas, faire tout le contraire, c'est-à-dire, employer les étrangers à garder le rivage de la mer, & laisser les bourgeois dans la ville.

Quatrièmement, on avoit eu grand tort de ne pas laisser la Police aux Maire & Echevins, auxquels doivent avoir d'autant plus de confiance, les bourgeois, que ce sont eux qui les

1694. choisissent, & que ces Officiers municipaux sont eux - mêmes très-intéressés à la conservation de leurs propres maisons & de leurs effets. Il faudroit laisser les Echevins chargés de la police, & les capitaines bourgeois commander leurs compagnies, chacune dans son quartier. Il ne faut attacher la compagnie du feu, avec ses officiers, à aucun quartier particulier ; mais l'assembler dans la grande place, avec les pompes, pour se porter aux endroits où il y aura besoin; divisée, si le cas le demande, en deux ou trois bandes. Il faut faire venir en diligence, plusieurs pompes de Rouen, afin de seconder celles de la ville. Enfin, il faut qu'on promette & qu'on livre des récompenses & des distinctions personnelles à ceux qui se seront signalés dans l'extinction de l'incendie: à ce moyen, on en évitera les suites, & on en sera quitte pour quelques dommages

Les infortunés citoyens de Dieppe se retirèrent dans les campagnes des environs & dans les villes voisines, où ils trouvèrent des gens assez charitables pour les recevoir pendant quelque temps. Le menu peuple fut le premier à revenir sur les lieux; mais

il n'y fit que languir faute de travail, dont le salaire est essentiel à sa subsistance. Les marchands & les gens aisés ne voulurent s'y rendre, que quand l'ordre & le temps de pouvoir rebâtir de nouvelles maisons le leur permirent. 1694.

Pendant ce retard, le menu peuple, toujours esclave des préventions, attribuoit son malheur aux Protestants, qui, selon lui, avoient engagé les Anglois, hérétiques comme eux, à bombarder la ville. En conséquence d'un si faux préjugé, ce peuple, que le malheur rendit aussi inhumain qu'injuste, chercha par toutes les maisons qui restoient sur pied, & dans les caves de celles qui étoient incendiées, s'il ne s'y trouveroit point quelqu'un de ces Protestants, pour les jetter à la mer. Trois ou quatre qui tombèrent sous ses mains, subirent ce triste sort.

Ces forcénés apperçurent une servante qui sortoit de la Ville par le pont du Pollèt : ils coururent après elle, en criant que c'étoit une gueuse d'Huguenote. Ils étoient prêts de la saisir, quand cette malheureuse fille parvint à une croix qui étoit sur le

1694. milieu de ce pont: elle la tenoit embrassée avec la force que donne la crainte de la mort, pour résister aux efforts de ces furieux, qui tâchoient de l'en arracher, lorsqu'il passa un bourgeois plus sensé. Pour sauver les jours de cette fille, celui-ci fit semblant de la connoître, leur assura qu'elle étoit bonne Catholique, & qu'elle étoit la domestique d'une famille de sa connoissance; &, pour le leur faire croire, il la nomma d'un nom de baptême qui lui vint à l'idée, & lui dit de le suivre; ce qu'elle fit. Ce particulier la conduisit dans le fauxbourg du Pollet, jusqu'à ce qu'elle fût dans une rue où ils ne la pouvoient plus voir.

Outre l'émigration d'un nombre de bonnes maisons marchandes, que l'incendie occasionna, il fut encore cause de celle de la plus grande partie des capitaines & officiers de long-cours, des matelots, des charpentiers, calfats, cordiers & voiliers, qui, faute d'armement de navires dans le port, furent offrir leurs services dans les principaux ports du royaume, où ils ont resté.

Sensible au malheur des bourgeois, Louis XIV donna une Déclaration,

par laquelle il les exempta, pendant deux ans, de toutes impoſitions, en quelque lieu qu'ils ſe fuſſent retirés, & érigea en faveur de leur Ville, une foire franche, par Lettres-patentes de 1695, que nous comprendrons ci-après, dans le Recueil des Priviléges de Dieppe. 1694.

Sa Majeſté, pour éviter le plus poſſible, la dépopulation de cette Ville, rendit un Arrêt en ſon Conſeil, le 19 Octobre de cette année 1694, qui en déclara les bourgeois, & tous autres qui voudroient y venir demeurer, exempts de toutes impoſitions royales, juſqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Toute la ville, à peu de choſe près, étoit à rebâtir, puiſqu'il n'y reſtoit ſur pied, que le peu de maiſons conſervées par les ſieurs de la Guillonière, Miſſant, Croiſé & Leber, & les Egliſes de Saint Remi & de Saint Jacques, qui, quoique très-endommagées, n'avoient point été incendiées, à cauſe de leurs cimetières, qui les ſéparent des autres maiſons. Le Roi ordonna, par ſon Arrêt du Conſeil du 8 Mars 1695, que les maiſons de Dieppe ſeroient rebâties en brique, & d'une architecture uniforme, & que les

1695. rues en feroient tirées au cordeau.

En exécution de cet Arrêt, les Maire & Echevins, de l'avis du fieur de Ventabrun, ingénieur nommé par le Roi, pour cette conftruction, arrêtèrent que les boutiques des maifons & un entre-fol au-deffus, feroient formées par des arcades d'une hauteur égale; que les feconds étages feroient auffi d'une ftructure uniforme, & qu'un cordon au-deffus des arcades, & une corniche au-deffous des toits régneroient fur toutes les nouvelles maifons. Cette architecture préfente d'abord un coup-d'œil affez frappant; mais la répétition de ces arcades fatigue la vue par fa monotonie. Enfin, les entre-fols, qui tiennent lieu de premier étage, font entiérement bizarres & trop fombres, parce que leur vue fe trouve coupée par cette arcade en brique, qui en intercepte le jour.

Pour remédier à cet inconvénient, l'Hôtel-de-Ville a obtenu en 1751, un Arrêt du Confeil, qui permet de changer la forme de ces arcades, pour faire à leur place, une grande fenêtre pareille à celle du fecond étage, avec des balcons en fer. Cette nouvelle forme des maifons, donne un coup-

d'œil plus agréable, & rend le premier aussi clair & aussi régulier que le second. Aujourd'hui chaque propriétaire, à mesure qu'il a des fonds, tâche de profiter de cette permission; & il y a lieu de penser qu'au renouvellement de siècle, il n'y aura plus dans Dieppe, de ces arcades incommodes. 1695.

La paix de Riswick de 1697, donna l'espérance aux Dieppois, de pouvoir, après la construction de leurs maisons, reprendre leurs navigations d'Afrique & d'Amérique. En 1700, plusieurs négocians se réunirent, afin de faire 1700. quelques armemens pour la Guinée & le Canada; mais la guerre de 1701 empêcha l'exécution de ce projet, & comme elle dura jusqu'à la paix d'Utrech, de 1713, les marchands, par dix-neuf ans de privation, avoient perdu leurs habitudes & leurs correspondances; de sorte qu'ils se sont trouvé restreints à faire les pêches & le cabotage des ports de l'Europe.

Ceux du Havre, de Nantes, de la Rochelle & de Bordeaux, ont profité des découvertes & des travaux des pères des Dieppois, & en jouissent encore,

1700. tandis que ceux-ci sont encore privés d'en recueillir les fruits, comme cela devroit être.

Malgré l'état humiliant où leur Ville se trouve aujourd'hui, par comparaison à celui où elle a été pendant cinq-cents années, ils ne doivent pas pour cela, perdre de vue ce que leurs pères ont fait, ni ce qu'ils ont été. Il naîtra du sang de Henri IV, qu'ils ont si bien servi & qui les a tant aimés, quelque Prince qui récompensera, dans les enfants, le zèle & la fidélité de leurs pères. La position de leur port, celui du Royaume le plus à proximité de Rouen & de Paris; la facilité de lui procurer assez d'eau pour y recevoir les plus grands vaisseaux, d'y pratiquer un grand bassin, & même, avec facilité, un canal jusqu'à Pontoise, sont des convenances qui, tôt ou tard, frapperont le Gouvernement, porté à l'agrandissement du commerce & aux mieux être de l'Etat. Espérons tout de notre jeune Monarque: il a le cœur de Henri IV, & il a déjà daigné jetter sur eux un coup-d'œil favorable, puisqu'il commence à faire travailler à la construction du nouveau port, qui mettra les citoyens, dans la situation de

de pouvoir être aussi utiles à l'Etat, que leurs pères l'ont été. 1701.

Le 7 Juin de 1701, les marchands obtinrent un Arrêt du Conseil, qui débouta le Juré-Crieur, de sa prétention de faire les cris de la vente du poisson.

Quand la guerre de 1701 fut déclarée, on fit perfectionner aux Dieppois, le chemin couvert que M. de Roquelaure ne leur avoit fait que tracer; &, pour déposer à l'abri, les munitions nécessaires au service du canon qui est placé sur le rivage de la mer, on fit construire les trois tours qui y existent encore.

Il ne s'est passé dans Dieppe, rien de remarquable les années suivantes: on continua d'en rebâtir les maisons, & on fit applanir le rempart qui donne du côté de la prairie: on y planta deux rangées d'ormes; ce qui a procuré une promenade gracieuse, & à portée de toute la ville,

Les habitants, de l'agrément du Roi, obtinrent de la Reine Anne, par la voie de Mylord Marleborough, la liberté de la pêche, quoiqu'en guerre avec l'Angleterre. Cette permission facilita aux citoyens, par le gain qui s'ensuivit pour eux, le moyen de

rebâtir leur ville, & d'augmenter l'im-
1709. portance de leur pêche, par la conſtruction d'un plus grand nombre de bateaux.

L'hiver rigoureux de 1709, fit partager aux bourgeois, l'infortune générale du royaume, par la diſette qu'il occaſionna. Un effet de ce grand hiver ſurprit plus les citoyens, que ceux des autres villes, par la raiſon que, de mémoire d'hommes, on n'avoit point vu pareille choſe dans Dieppe.

La neige couvre rarement les terres qui bordent la mer; c'eſt ce qui y attire le grand nombre d'alouettes qu'on y prend dans ce temps, avec des filets. On penſe que la raiſon phyſique de ce peu de neige ſur le bord de la mer, vient de ce que l'air y eſt toujours humide & ſalé. La neige qui tomba dans le grand froid de cette année, fut l'effet de la gelée, plus forte qu'à l'ordinaire.

La nuit du 2 au 3 de Fèvrier, les rues de Dieppe s'en trouvèrent comblées juſqu'à la hauteur de neuf pieds. Les bourgeois à leur réveil, furent effrayés en ouvrant leurs maiſons, de s'y voir bloqués par une eſpèce de mur en neige.

Chacun appella ses voisins, & on 1709.
convint à la voix, qu'il falloit que tous, d'un commun accord, travaillassent devant leurs portes, pour former un passage le long des maisons, en jettant cette neige incommode, dans le milieu des rues. Quand les habitants se furent procuré une communication respective, ils sentirent bien qu'ils alloient manquer des denrées que la campagne leur fournissoit, s'ils ne débouchoient pas les chemins jusques au-dessus des côtes des fauxbourgs de la Barre & du Pollet: il fut donc arrêté d'y travailler en commun: savoir; ceux qui demeuroient du côté de la porte de la Barre, s'obligèrent d'ouvrir le chemin jusqu'au haut du mont de Caux, & ceux qui étoient du côté de la porte du Pont, prirent pour leur tâche, de vuider le chemin qui monte la côte du Pollet.

En cette année, l'Hôtel-de-Ville, qui a été porté en tout temps, pour soulager la misère du peuple, obtint un Arrêt du Conseil, qui lui permit de gratifier, jusqu'à la concurrence de 80 livres par chaque muid de bled, toutes les personnes, soit Françoises, soit étrangères, qui en emméneroient des cargaisons dans le port. Cette

1709. gratification, dont l'effet avoit été bien apperçu par les Officiers municipaux, fit venir dans la Ville, un nombre considérable de navires chargés de bled & d'orge; ce qui donna beaucoup de travail au peuple, pour les déchargements & les chargements, aux fins d'en approvisionner les autres villes de la Province, & ce qui, en outre, en maintint le prix dans Dieppe, à meilleure composition.

Quand l'humanité & la religion ne nous engageroient pas à secourir nos semblables, réfléchissons pour nous acquitter d'un devoir dicté par l'humanité & prescrit par la religion, que le bien-être de notre Ville l'exige, & qu'en cela, nous ne ferons que suivre les traces de nos pères. Il y a dans Dieppe, proportion gardée, beaucoup plus de peuple proprement dit, qu'il n'y en a ailleurs. La cause en est palpable: chaque marchand armateur a besoin du travail de cent, deux-cents, ou trois-cents individus, selon le nombre de ses navires ou bateaux; soit en équipages, en charpentiers, calfats, perceurs, cordiers, voiliers, pouliеurs, tonneliers, brouettiers, faiseurs de filets: & chaque

marchand commiſſionnaire a beſoin de hotiers pour apporter le hareng, le maquereau & la morue dans ſes magaſins; d'écoreurs pour conſtater le nombre qui lui en eſt livré; de femmes pour apprêter le poiſſon & le paquer; de ſaleurs & de ſorins; de tonneliers pour le mettre en barils & pour les faire; enfin, de brouettiers pour apporter & tranſporter ces barils. L'intérêt du commerce exige donc, puiſqu'on a beſoin de tous ces gens, que les marchands & ceux qui ſont aiſés, les aident dans les temps fâcheux. 1709.

Par Arrêt du Conſeil, de 1711, la vente du poiſſon qui ſe faiſoit dans la petite place & la rue qui porte aujourd'hui le nom d'*ancienne Poiſſonnerie*, fut tranſportée & fixée en la place des arcades, ſur le port, où elle ſe tient encore. Elle eſt à la vérité, à cet endroit, plus à proximité des bateaux qui y déchargent leur poiſſon frais: mais cette partie du port n'étoit-elle pas aſſez vivifiée par le commerce? Les marchands vraiſemblablement, dans la demande de ce changement, ont perdu de vue l'intérêt général; & les Officiers municipaux auroient mieux fait de placer cette poiſſonnerie, dans la 1711.

1711. grande place du marché aux Veaux. A ce moyen, ce quartier qui n'eſt point vivifié par le commerce, ſeroit mis en valeur, & dédommagé du tort qu'on lui a fait, par le déplacement de la manufacture du tabac. Cela ſeroit d'autant plus praticable, qu'il n'y a point deux-cents pas de cette place, au quai, qui avoiſine la porte du Pont.

Comme mon ſeul objet eſt d'inſtruire mes concitoyens, par la conduite qu'ont tenu leurs pères, je dois leur dire qu'ils ſe ſont oppoſés de tout temps, à l'introduction dans leur ville, de tout commerce excluſif. En effet, il ne peut exiſter dans un port de mer, qu'au détriment de la communauté.

1714. En 1714, une compagnie poſtula & obtint le privilége excluſif de vendre dans Dieppe, les eaux-de-vie, les vins, les liqueurs & le vinaigre. Les marchands, ſecondés par les Officiers municipaux, trop bons citoyens pour ne pas ſoutenir le commerce, qui ſeul peut maintenir & améliorer l'exiſtence de leur ville, ſe préſentèrent au Conſeil, & y remontrèrent le tort que leur faiſoit ce privilége excluſif. Ils en obtinrent la révocation, par Arrêt du 30

1715. Septembre 1715.

Louis XIV étoit mort dès le premier de ce mois, âgé de soixante-dix-sept ans, dont il en avoit passé soixante-douze sur le trône. La fermeté avec laquelle il soutint ses dix dernières années, jointe à la prospérité des cinquante premières de son règne, & les choses admirables qui s'y firent, lui mériteront toujours le glorieux titre de *Louis le Grand*; comme aussi qu'en parlant de son temps, on dise le siècle de Louis XIV. Plus nous nous en éloignons, plus nous admirons la grandeur d'ame de ce Prince, l'étendue de ses vues, la justesse de son esprit, & la délicatesse de son sentiment, qui l'a préservé de ces paroles dures & de ces ironies qui, venant d'un Prince, avilissent l'ame des sujets à qui elles s'adressent. Jamais ce Monarque ne s'est permis vis-à-vis d'eux, la moindre équivoque, ni un mot offensant; au contraire, il avoit l'heureux don de faire valoir leurs services, par des expressions flatteuses, qui captivoient le cœur de ceux qui en étoient l'objet, & gagnoient celui de ceux qui les entendoient dire. On a cru avoir à reprocher à ce Prince, de donner trop à sa gloire: mais on demande, s'il a 1715.

1715. existé dans le monde, une ame sensible comme la sienne, qui eût pu se garantir de la vanité, en respirant l'encens qu'on s'empressoit de brûler sans cesse autour de lui? Nous pouvons assurer qu'il n'y a jamais eu d'ame d'une trempe assez forte pour résister à une pareille épreuve, parce qu'elles sont toutes empreintes de la foiblesse de l'humanité; & on sera toujours forcé de convenir que celle de ce grand Roi devoit être une des mieux organisées, puisque, quoiqu'accoutumée à la prospérité & à la flatterie, elle fut supérieure de l'adversité, & que les sacrifices que son amour-propre voulut bien faire pour donner la paix à son peuple, sont au-dessus de tout éloge.

ÉVÉNEMENTS arrivés dans Dieppe, sous le règne de Louis XV.

M. LE DUC D'ORLÉANS, Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV, entretint la paix avec l'Angleterre & la Hollande. Cette paix donna aux Dieppois, l'avantage de

pouvoir augmenter le nombre de leurs vaisseaux marchands & de leurs bateaux pêcheurs, peu-à-peu, & à proportion des fonds que la navigation leur procuroit. Il faut plus de cinquante années à une ville située dans les terres, pour réparer ses pertes, quand elle a été réduite en cendres; mais Dieppe, qui est maritime, après la révolution d'un siècle, ne sera pas encore remise dans l'état de commerce, de richesses & de population où elle étoit avant le bombardement, par les raisons que nous en avons ci-dessus détaillées. 1715.

M. le Régent, en 1719, donna à M. Henri-Joseph Marquis de Manneville, Chevalier Militaire de St Louis, la survivance du Gouvernement de Dieppe, dont M. son père étoit pourvu dès 1684. M. le Comte de la Boissière, aussi Chevalier Militaire de St Louis, obtint pareillement la survivance de M. son père, à la Lieutenance de Roi; & M. Duplessis Mornay, qui étoit Major de la place, obtint la permission de M. le Régent, de céder cette récompense militaire, à M. de Belval, Chevalier Militaire de Saint Louis. 1719.

Le fameux systême de Law, qui désola la France, ne causa point de dom-

1720. mages irréparables aux fortunes des Dieppois. Ils n'avoient pas encore dans leur Ville, de marchands qui, depuis le bombardement, eussent amassé des fonds superflus, de sorte que leur état de médiocrité les garantit des culbutes ou des élévations de fortune qu'on vit arriver dans les autres villes du royaume.

1725. La disette de 1725 leur fut moins fâcheuse qu'aux autres habitants de la province, parce que dès le commencement de cette année, quatre navires chargés de bled pour un autre port, furent contraints, par des vents contraires, de relâcher dans Dieppe. Les Officiers municipaux profitèrent de cet événement, & engagèrent les capitaines de ces quatre navires, à vendre leur bled aux bourgeois, moyennant l'offre d'un gain honnête. Cette cession donna aux habitants, le temps d'attendre le retour des navires que les marchands avoient envoyé chercher du bled, & qui arrivèrent environ six semaines après. A ce moyen, on fut approvisionné, par un prix à la vérité un peu moins haut que celui de Rouen, mais encore trop cher pour que le peuple pût aisément vivre. M. le

Marquis de Manneville eut la charité 1725.
de se mettre à la tête des Echevins, & de faire une quête chez tous les gens aisés. Le produit qu'elle procura, joint à deux mille quatre-cents livres, que l'Echevin, alors maître en exercice de la Confrairie de l'Assomption, consentit de donner, à la condition d'être exempt du repas de cette cérémonie, composèrent une somme suffisante pour subvenir aux besoins des pauvres.

Le 4 Mars 1727, l'Hôtel-de-Ville obtint un Arrêt du Conseil, qui condamna les Fermiers Généraux, au paiement des Droits de Quayage pour leurs tabacs.

Le 14 Février 1732, les marchands ont obtenu un Arrêt contradictoire, du Parlement, qui les a maintenus dans l'ancien usage de faire, par eux, leurs enfants & domestiques, les déclarations pour les pêches de leurs bateaux.

Les adjudicataires des forêts du Roi, 1728.
pour l'approvisionnement de Dieppe, faute de fixation du prix de la corde de bois, la vendoient arbitrairement, & le plus haut prix possible, quoique leurs ventes leur fussent accordées par un capital proportionnément très-médiocre. Indignés de ce monopole, plu-

1728. ſieurs des notables bourgeois réſolurent de mettre un frein à l'inſatiable avidité de ces adjudicataires. A cet effet, ils députèrent le ſieur Pierre Hamel, un d'entr'eux, pour ſe pourvoir au Conſeil, contre cette vexation.

Ce député préſenta une requête, tant en ſon nom qu'en celui de ſes aſſociés, dans laquelle il expoſa le prix de l'adjudication de ces marchands de bois, & le prix exorbitant qu'ils vendoient chaque corde : enfin, pour en mieux faire ſentir l'abus, il paſſa une ſoumiſſion d'augmenter leur adjudication d'un quart en ſus du prix, & de livrer aux bourgeois, dans les chantiers de Dieppe, le bois à raiſon de dix-huit francs la corde, qui eſt d'uſage dans cette ville ; c'eſt-à-dire, d'un huitième plus petite, que la corde royale. Le Conſeil reçut les offres du ſieur Hamel, & rendit en conſéquence, un Arrêt du 22 Janvier 1728, qui a ſon exécution.

Les Echevins obtinrent des Lettres-patentes, le 3 Février 1738, qui les maintinrent dans la compétence de la police, qui furent enregiſtrées au Parlement, le 21 Mai ſuivant.

La mauvaiſe récolte de 1740 & le

rude hiver de 1741, occasionnèrent une grande misère dans Dieppe. M le Marquis de Manneville, de l'avis de l'Hôtel-de-Ville, obtint un Arrêt du Conseil, qui autorisa cet Hôtel-de-Ville, à faire faire un emprunt aux bourgeois aisés, dont le montant serviroit à faire venir par mer, la quantité de bled & d'orge dont les habitants auroient besoin jusqu'à la récolte; ce qui eut son effet, au contentement des pauvres, qui furent nourris à meilleure composition. 1741.

La situation maritime de cette Ville, vis-à-vis des plus grands ports de l'Angleterre, l'expose à l'attaque de l'ennemi: c'est ce qui a obligé les habitants, de toute ancienneté, à se mettre sous les armes en temps de guerre. Outre le service de la place & de son artillerie, Dieppe, fournit encore pour le service des vaisseaux de Sa Majesté, environ cinq mille hommes, tant en mariniers, que charpentiers, calfats, cordiers, voiliers, tonneliers, &c. Une contribution si forte de la part de ses habitants, à la défense de l'Etat, & leurs anciens services, leur avoient mérité l'exemption de fournir des hommes pour la milice de terre, ainsi

1742. que de toute exemption aux frais de ſon habillement : mais en 1742, le Commiſſaire des guerres de la généralité de Rouen, exigea la repréſentation des garçons de Dieppe, afin de tirer au ſort pour la milice.

L'Hôtel-de-Ville députa au Conſeil, pour repréſenter le ſervice que les citoyens faiſoient en temps de guerre, & l'étendue de leurs charges. Il eſt plus que vraiſemblable que le député ne fit valoir que l'exemption de contribuer à la milice, qui leur avoit été accordée par nos Rois, depuis Charles VII, juſqu'à Louis XIV incluſivement, & qu'il ne repréſenta pas le ſervice de canonniers-côtiers, que les habitants ſont dans le cas de faire en tout temps; ce qui décharge l'Etat d'une compagnie d'artillerie qu'il faudroit entretenir dans la Ville; car il fallut que les garçons tiraſſent au ſort pour le bataillon de milice du Neufchâtel. A ce moyen, Dieppe a perdu une diſtinction particulière, qu'elle avoit ſi bien méritée par ſon zèle, ſa fidélité, & le ſang que ſes citoyens ont répandu pour le ſervice de leurs Rois, & que les ſervices méritent encore, tant ſur mer, que pour la garde de leur ville.

La guerre s'étant déclarée avec l'Angleterre en 1744, il fallut remettre en état, les batteries de canons & de mortiers qui défendent la ville du côté de la mer. Les lieux étoient bien changés depuis quarante ans. En effet, les jetées qu'on avoit beaucoup avancées dans la mer vers 1726, avoient accumulé & amassé, comme elles continuent de faire, une grande quantité de galets, que les flots, au moyen du flux & du reflux, roulent sans cesse, sur-tout dans la Manche. Ces amas de galets avoient reculé le rivage de la mer, plus de trois-cents pas au-delà du chemin couvert : il fallut donc, afin que ces batteries fussent plus près de la mer, les y avancer, jusqu'à l'endroit où elles existent à présent. 1744.

M. le Marquis Henri-Joseph de Manneville, Chevalier Militaire de Saint Louis, Gouverneur de Dieppe & d'Arques, mourut en son château de Manneville près Dieppe, le 30 Octobre 1750. Il fut regretté comme il méritoit de l'être, pour son mérite personnel, son affabilité & son amour pour le bien du peuple. 1750.

Ce Gouverneur est le dernier qui a présidé le Siége de l'Hôtel-de-Ville.

1750. Le Lieutenant-Général du Bail
d'Arques, & le Bailli de la H
Juſtice de la Ville y faiſoient d
environ cent ans, les fonctions
Maire alternativement, chacun
année. Quatre Echevins; ſavoir,
de robe, & deux négociants en c
plettoient le Siége, & un Procur
Syndic pris dans la robe, y fa
les fonctions du miniſtère public

L'on voit que les Officiers mu
paux ne comptoient parmi eux,
deux marchands, tandis qu'il y en a
quatre de robe. Cette inégalité de
tage faiſoit depuis long-temps, r
murer le corps des négociants. Ces
niers prétendoient que leur défau
concurrence dans l'autorité munici
étoit très-préjudiciable au bien
commerce, qui ſeul fait le ſoutie
l'exiſtence de la ville.

Premièrement, parce que cette
galité de voix, en ſa faveur,
cauſe que l'Hôtel-de-Ville ne le pr
geoit pas, & ne l'avoit pas ſout
dans les occaſions où il eût dû
faire.

Secondement, parce que ce dé
d'inégalité de voix du côté des né
ciants, étoit le germe de l'eſpèce

1750.

mépris que la robe avoit pour le commerce, & de son peu d'égards pour leurs coassociés Echevins marchands; que ce procédé irrégulier empêchoit ceux d'entr'eux nommés Echevins, de se trouver aux audiences & aux assemblées, & n'inspiroit pas à ceux qui auroient pu prétendre à ces places, le desir d'y parvenir; ce qui retiroit l'émulation du bien public & l'envie de se distinguer par sa vertu, pour mériter la voix de ses concitoyens.

Troisièmement, les marchands réclamoient contre l'injustice qu'il y avoit, à ce que leur corps, six fois au moins plus nombreux que celui des gens de robe, n'eût que deux places dans l'Hôtel-de-Ville, tandis que les autres y en occupoient quatre.

Ces raisons engagèrent les négocians, secondés de quelques gentilshommes & de deux ou trois gens de robe, à s'assembler en la maison du sieur Lebourgeois, un des deux Echevins marchands alors en exercice. On y délibéra qu'on se pourvoiroit au Conseil, pour supplier Sa Majesté, qu'il lui plût autoriser la Communauté, de faire l'élection d'un Maire, pris alternativement dans la noblesse, la robe & le négoce,

1750. conformément à la diſpoſition
Arrêts, Edits & Déclarations
faiſant, qu'il plût à Sa Majeſté,
défenſes aux ſieurs Lieutenant-Gé
& Bailli de Dieppe, de s'immiſce
rénavant, dans les fonctions d
office: & vu que la compéten
la police eſt, de toute ancien
annexée à l'Hôtel-de-Ville, c
exige que le Procureur-Syndic ſoi
dans la robe, Sa Majeſté ſeroit ſup
d'ordonner, pour balancer l'au
entre les deux états, qu'il fût à l'av
procédé à l'élection d'un Lieutena
Maire, qui ſeroit pris dans l'éta
gociant.

Les délibérants trouvèrent d'a
un grand obſtacle à lever, ava
pouvoir ſe préſenter au Conſeil. M
tendant, ſollicité par le Bailli
Haute-Juſtice de Dieppe, ſon S
légué, & par M. l'Archevêqu
Rouen, fâché de ce qu'on voulo
puter le droit de Mairie à ſon E
au lieu d'accorder un *viſa* de
délibération, ordonna au ſieur Blo
Avocat, au ſieur Lebourgeois
ſieur Dandaſne, tous trois Ech
en exercice, ainſi qu'au ſieur
Hamel, ancien Echevin, de ſe r

à la ſuite de l'Intendance. Ils obéirent: mais ayant, par leurs amis, porté aux pieds du trône, leur plainte de ce procédé, ils obtinrent leur liberté. 1750.

L'affaire fut diſcutée au Conſeil. D'un côté M. de Quiefdeville (deſcendant du ſieur de Quiefdeville, Ecuyer, qui fut fait priſonnier, comme nous l'avons dit, par les Ligueurs, au village de Rainville) s'y préſenta en ſes qualités de Lieutenant-Général du Bailliage d'Arques, & de Bailli de la Haute-Juſtice de Dieppe. Ce Magiſtrat prétendit qu'on ne pouvoit, ſans injuſtice, lui enlever le droit de préſider l'Hôtel-de-Ville; puiſque cette prérogative étoit ſpécialement attribuée aux Offices de judicature, dont il étoit pourvu, notamment par l'Arrêt du Conſeil du 1[er] Mars 1667, qui avoit réglé le rang & la ſéance des Officiers de judicature dans cette Ville.

De l'autre côté, le ſieur Blondel repréſenta au Conſeil, que depuis les érections d'Offices de Mairie, la Ville avoit, dans tous les temps, financé les ſommes qui avoient été fixées pour raiſon de cet office; que jamais la Communauté n'avoit entendu ni pu entendre payer des ſommes auſſi conſidérables,

1750. pour augmenter la décoratio
prérogatives des places de Lie
Général d'Arques & de Bailli de
que si ces deux premiers Jug
ville s'étoient emparés, depuis
un siècle, des fonctions de la
cela n'avoit eu lieu que par
l'autorité que leurs charges le
noient sur les habitants : p
supplioient Sa Majesté, qu'il
avoir égard à leurs très-humb
plications.

1751. Sur ces remontrances & pré
respectives, il intervint un A
Conseil, du 29 Octobre 1751,
troya les demandes de la Comr

M. le Marquis de Salières
Roi venoit de nommer au go
ment de Dieppe & d'Arque
ordre de Sa Majesté, de s'y
& d'y faire procéder à l'élect
Maire & d'un Lieutenant de M
brave militaire, Lieutenant-gé
armées & Commandeur de l'
Saint Louis, fit, en qualité
verneur, son entrée dans la
16 Décembre 1751. Il y fut
tous les honneurs, & à la satisfa
habitants. Ce Seigneur fit er
en l'Hôtel-de-Ville, son b

Gouverneur, & fit procéder le 23 de ce même mois, à l'élection d'un Maire & d'un Lieutenant de Maire. M. Aprix, Ecuyer, Sieur de Morienne, fut élu pour la première de ces places, & le sieur Pierre Hamel, négociant, pour remplir la seconde. 1751.

M. le Marquis de Salières n'a pas joui, autant qu'on le desiroit, de son gouvernement; il mourut environ un an après en avoir pris possession. Ses vertus & l'intérêt qu'il prenoit à la ville, ont fait regretter sa perte.

Le 24 Janvier 1753, le Bailliage Royal d'Arques obtint un Arrêt contradictoire, qui confirma l'Arrêt provisoire du même Parlement de Rouen, qui lui accordoit la préséance sur l'Hôtel-de-Ville. 1753.

Il n'étoit pas possible, sans interrompre trop souvent le fil de la narration, de rendre compte des progrès de l'hydrographie, ni des citoyens qui se sont distingués, ni des établissements des Communautés, des manufactures, ni des jurisdictions, &c.: on a donc été obligé d'en faire des articles séparés, ainsi qu'ils suivent.

Fin du premier Volume.